This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

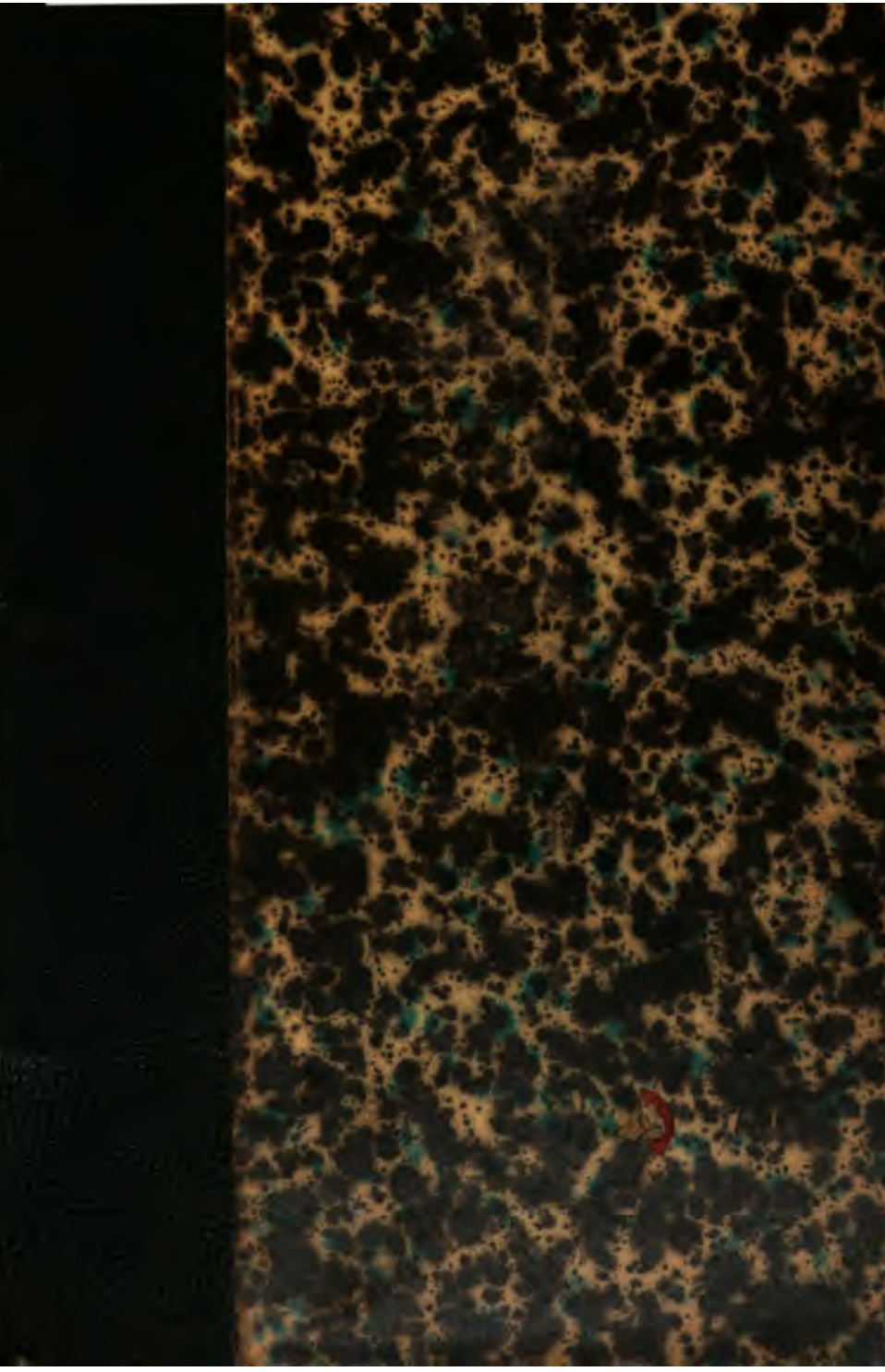

Fr 40.21

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

ALPHONSE
PICARD & FILS
ÉDITEURS
82
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI ARRONDT
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
ET
COMMISSION
LIVRES RARES
ET
ÉTRANGERS

Mr. Mourot

# MÉMOIRES

DE

# LA SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

## DE NANCY.

—

## 1850.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
Place du Peuple, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

1851.

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

## DE NANCY.

*La Société ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.*

Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp.

# MÉMOIRES

DE

# LA SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

## DE NANCY.

—

## 1850.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
Place du Peuple, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

1851.

Fr 40.21

Harvard College Library
Nov 13, 1912
F. C. Lowell fund

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY.

---

SÉANCE SÉCULAIRE DE CETTE COMPAGNIE,

LE 6 SEPTEMBRE 1850,

A L'HÔTEL DE VILLE DE NANCY, EN PRÉSENCE DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

## COUP D'ŒIL

SUR

L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY, PENDANT UN SIÈCLE

*(1750-1850),*

PAR LE DOCTEUR EDMOND SIMONIN,

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

La Société des Sciences, Lettres et Arts fondée par Stanislas touche à la fin de sa première période séculaire, et s'il est vrai que l'utilité d'une institution soit déjà démontrée par sa longue durée, vous ne serez point sur-

pris que la Société ait voulu entendre retracer, dans une séance solennelle, les actes principaux de son existence.

Chargé d'être aujourd'hui l'historien du siècle écoulé, nous n'oublierons pas que le tableau des manifestations passées de notre vie académique précède, devant vous, les fortes manifestations de la vie présente, gages d'un nouvel avenir, et que du sujet d'un livre nous avons dû ne tirer qu'un discours (1).

Il ne nous est pas possible, Messieurs, d'arrêter votre attention sur les idées généreuses et élevées qui déterminèrent le roi de Pologne à créer, le 27 décembre 1750, une bibliothèque publique, à côté de laquelle des censeurs furent chargés de décerner les prix destinés aux Lorrains. Disons, seulement, que bientôt des hommes éminents par leur science et par leur esprit furent revêtus du titre de censeurs honoraires, et que cette Société littéraire, illustrée dès sa naissance par les noms de Montesquieu, de Bourcier de Montureux, de Saint-Lambert, du Président Hénault et de Fontenelle, puis unie à diverses Compagnies savantes, devint, avant la fin d'une année, une Académie véritable, ayant ses correspondants, ses associations, ses séances publiques, ses concours et ses prix, et prenant l'engagement de travailler aux sujets généraux des Sciences et des Arts, et à l'Histoire de la Lorraine.

La métamorphose complète opérée dans la vie même de notre patrie, vers la fin du dernier siècle, partage les travaux de l'Académie en deux époques bien distinctes.

Arrêtons-nous d'abord sur cette phase de la première époque, dans laquelle le roi fondateur dirigeait lui-même la marche de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy.

Ce fut dans la célèbre salle du palais ducal, connue sous le nom de galerie des cerfs et destinée, alors, à la bibliothèque, qu'eut lieu, avec pompe, la première séance publique de la Société littéraire, après une imposante cérémonie religieuse à laquelle assistaient le Roi entouré de sa cour, toute la noblesse, les magistrats des cours souveraines, les ordres religieux et les personnes les plus distinguées de notre cité.

Dans cette séance, Stanislas reçut pour la première fois de l'un des censeurs, M. Thibaut de Montbois, le surnom de *Bienfaisant*. Les trois autres orateurs, collègues de M. Thibaut, étaient le chevalier de Solignac, le comte de Tressan et M. Poncet de la Rivière, évêque de Troyes. Une analogie vous frappe, sans nul doute, Messieurs : c'est la solennité qui présida à cette première réunion et l'éclat que jette sur la dernière séance du siècle académique la présence des hauts fonctionnaires de notre contrée et celle des savants réunis en Congrès scientifique, assemblée d'élite qui nous rappelle le respect dont se disait pénétré M. Thibaut, à la vue des trois ordres de la Nation.

Nous ne suivrons pas M. de Solignac dans le panégyrique de la fondation de l'Académie, par lequel s'ouvrit la première séance. Il est plus intéressant pour tous de

recueillir de la bouche même de l'orateur une appréciation de l'esprit de son siècle. Les mœurs, disait notre premier Secrétaire perpétuel, ont coutume d'influer sur l'esprit même ; des mœurs volages annoncent naturellement des esprits légers, et il se croyait en droit d'attribuer à son époque les mœurs et l'esprit qu'il venait de caractériser. Ne pourrions-nous pas, continuait M. de Solignac, appeler notre siècle, le siècle de l'esprit ? car dans nos livres ne préfère-t-on pas les traits saillants, les ornements affectés, les grâces du langage à la profondeur, à la justesse, à la finesse même des réflexions. Nous ne pouvons, dans cette appréciation de M. de Solignac et dans celle de M. Poncet de la Rivière, reconnaître qu'une faible partie du tableau qu'ils semblaient vouloir tracer. Des faits historiques prouvent cependant qu'ils n'ignoraient pas que, sous l'esprit, et à la faveur même de l'esprit de leur siècle, fermentait ce nouvel ordre d'idées qui a changé la face de la Société, et qu'il en était alors de l'esprit comme des fleurs, sous lesquelles, parfois, le sol gronde et s'ébranle au moment où vont s'accomplir quelques-unes de ses mystérieuses transformations. Tout à l'heure, nous répondrons à la voix de M. de Solignac, et, semblable à la vigie d'un vaisseau naviguant dans une mer inconnue, nous chercherons à signaler à ceux qui nous suivent, les courants qui nous entraînent et les brisants qui nous menacent.

Mais avant de vous citer les hommes qui ont le plus spécialement honoré et illustré nos annales, arrêtons un

instant vos regards sur Stanislas descendant, sous le voile de l'anonyme, dans l'arène littéraire de Nancy, et s'attachant dans un discours, lu en séance publique, à indiquer comment la disposition naturelle de l'homme le conduit à la création de sociétés bien diverses, et ayant chacune un but utile à son bonheur. Ajoutons que ce discours, bientôt traduit à Rome, faisait nommer par acclamation le Roi de Pologne l'un des pasteurs de l'Académie des Arcades.

Pour rechercher la nature des premiers travaux de l'Académie, laissons de côté les trop nombreux panégyriques de la compagnie et de Stanislas, les compliments, les discours de circonstance, quelques pièces de vers dues à la muse de Saint-Lambert, de Gautier et de Leslie; et pour vous faire connaître les travaux principaux *publiés* (2) qui tirent leur intérêt des idées qui s'y trouvent contenues, assistons, par la pensée, à quelques-unes des séances publiques ou particulières de la Société. A Caraman, établissant la distinction du bel esprit et du bon esprit, succède Fréron traitant du bon goût. Montcrif s'élève contre la forme des discours sacrés; Secondat commente des passages d'Aristote, et Montignot rapproche les compositions poétiques du chantre de l'Enéide de celles du vieil Homère. A côté du président Hénault, attribuant au Christianisme la chasteté de notre langue, dont se trouve dépourvue la langue latine, se lèvent le P. Leslie, s'occupant de la recherche de la certitude; l'abbé Sigorgne, étudiant les sujets qui

ont immortalisé Descartes et Newton, et Solignac honorant la mémoire de l'illustre Montesquieu.

Parmi les œuvres de cette époque, il en est une qui doit vous être rappelée. C'est la réponse du Roi au citoyen de Genève, lorsque l'Académie de Dijon eut couronné le discours paradoxal qui eut un si grand retentissement et dans lequel l'auteur examinait si le rétablissement des sciences et des arts avait contribué à épurer les mœurs. Comme exorde de son sujet, Stanislas parlant de Rousseau établissait ce dilemne : Sa façon de penser annonce un cœur vertueux, sa manière d'écrire décèle un esprit cultivé; mais s'il réunit effectivement la science et la vertu, et que l'une, comme il s'efforce de le prouver, soit incompatible avec l'autre, comment sa doctrine n'a-t-elle pas corrompu sa sagesse, ou comment sa sagesse ne l'a-t-elle pas déterminé à rester dans l'ignorance.

Mais, Messieurs, la littérature et la philosophie n'absorbent pas uniquement la pensée des premiers académiciens, et les sciences mathématiques, physiques et naturelles y ont aussi leurs dignes représentants. La lumière, le feu et l'électricité deviennent les objets des recherches du comte de Custines; l'analogie du son et de la lumière occupe l'abbé Monestier, et les diverses propriétés de l'aimant sont étudiées par le chanoine Gautier.

Gautier, qui réunissait l'universalité et la profondeur des sciences exactes à la connaissance de toutes les

parties de la littérature et des arts, et qui, nommé à l'une des cinq places de censeurs, dès l'établissement de l'Académie, contribua pendant vingt-cinq ans à sa prospérité, mérite ici une mention toute spéciale pour l'un de ses remarquables travaux.

Quatorze ans avant la naissance du célèbre américain Robert Fulton, Gautier, dans un travail lu en 1753, faisait connaître ses idées sur la manière de suppléer à l'action du vent sur les vaisseaux, et c'était la vapeur qu'il prétendait appliquer aux rames des galères. (3)

L'embarras et la dépense d'une chiourme de quatre cents hommes, utiles seulement dans les moments de plein calme, la difficulté de conserver cette force motrice en présence de nombreuses éventualités étaient les motifs principaux allégués par l'auteur, qui eût pu s'appuyer aussi sur des considérations d'humanité, s'il n'eût ignoré les ordonnances de Charles IX, contre lesquelles, au nom de la justice, protestèrent plusieurs Parlements (4). En réfutant à l'avance les objections tirées des dangers possibles, l'auteur expliquait la transformation, au moyen d'une roue, de la force perpendiculaire due aux leviers, en force horizontale.

Une expérience récente, faite à Toulon, avait permis de faire marcher contre le vent un vaisseau armé de 60 canons, pourvu de deux rames inventées par un gentilhomme lorrain, M. de Camus, mises en mouvement par quarante-huit hommes, et Gautier prétendait substituer à cette force humaine, le puissant moteur dont

l'application est devenue de nos jours si fréquente et si merveilleuse.

En même temps que les travaux dont il vient d'être question occupaient l'Académie, elle traçait, dès 1752, un premier plan d'une histoire de Lorraine et l'année suivante, le P. Menoux, l'un des censeurs, formulait, avec une supériorité d'esprit incontestable, ses observations sur cet important sujet.

A ces premiers travaux succédèrent ceux dont les *manuscrits* (5) de l'Académie, précieux à bien des titres, ont seuls conservé le souvenir. Longtemps, à des jours prévus, s'ouvrirent des séances publiques, et une puissante activité anima les réunions particulières, qui souvent se tenaient dans le cabinet même du Roi.

Le zèle de Solignac était extrême; les sujets mis à l'étude offraient presque toujours un haut intérêt et avaient complétement remplacé ces panégyriques qui s'accordent si difficilement avec l'entière dignité, soit de celui qui encense, soit de celui qui reçoit l'encens; enfin, Stanislas ne perdait aucune occasion d'augmenter honorablement le nombre des Membres de la Société. Tantôt après un Carême ou un Avent prêché à la Cour de Lunéville, les orateurs sacrés prenaient place parmi les académiciens, et les abbés Polyet, Montal, Guyot, Torné et Millot, le P. Boule et le P. Husson, ces deux derniers surtout, avaient en quelque sorte été présentés par Stanislas. Ces nouveaux membres se recommandaient souvent d'un haut savoir; les abbés Porquet,

Expilly, Latour du Pin avaient été distingués dans la littérature et l'abbé Bouchot s'était sérieusement occupé d'éducation. Tantôt le comte Zaluski, après avoir enrichi par ses dons la Bibliothèque, se glorifiait de s'asseoir parmi les Membres de l'Académie. Une autre fois, le P. Boscovich, se rendant à Constantinople pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, était momentanément retenu à la Cour par la gracieuseté du souverain et venait, étranger à la langue française, prononcer dans une assemblée un discours en latin, idiome alors compris de tous les hommes instruits.

Nous disions tout à l'heure la part que prenait aux séances le fondateur lui-même, et nous pouvons, Messieurs, nous figurer l'intérêt qui devait s'attacher à des discours fortement pensés, élégamment écrits, entrecoupés de royales causeries, dans ce temps où la parole pouvait toujours si bien rendre toute la pensée, car Fontenelle vivait encore, et ce n'est que plus tard, au terme de sa longue existence, qu'il se consolait de quitter un monde où, disait-il, on ne savait plus écouter.

Dans cette assemblée purent siéger à titre de gens de talents et d'esprit, à côté de Buffon et de Daubenton, les ducs de Saint-Aignan et de Fleury, le marquis de Paulmi, les comtes de Bressey, de Lucé, de Maillebois, La Galaizière, MM. de Rouvrois, de Neuviller, d'Annoncourt, François de Neufchâteau et tant d'autres. Dans cet aréopage distingué par tant de genres de mé-

rite, Turbilly, Dupuis de Laporte, Coster, vinrent traiter de l'agriculture ou du commerce; Cassini de Thury demanda des conseils pour son projet de la carte de France, et Vaugondy offrit son histoire de la géographie. L'optique était l'objet des savants mémoires de l'abbé Torné. A côté de Bagard recherchant les causes des maladies épidémiques de notre contrée et celle des tremblements de terre, Barlet étudiait les éclipses des satellites de Jupiter. L'abbé Gourcy louait Descartes, et l'influence de l'étude sur le bonheur de l'homme de lettres était démontrée par Pierre de Sivry, qui, plus tard, devait dans les fonctions de secrétaire perpétuel de la Société, faire preuve du zèle éclairé que montrait encore Solignac, son prédécesseur. Pindare, Horace, Cicéron, Théocrite trouvaient leurs interprètes dans Sozzi, André, Montignot; et Tervenus, l'un des censeurs, glorifiait les hommes qui avaient par leurs talents illustré les arts libéraux et mécaniques en Lorraine. Parfois les éloges du président Lefebvre, de d'Heguerty, de Henry, de Pallas, venaient animer de nouveau le zèle des académiciens qui leur survivaient. Puis, Leslie remontait à l'origine de la Maison de Lorraine, ou lisait son histoire publique, ecclésiastique et militaire de ce duché et du Barrois; Thibaut donnait des fragments de l'histoire bénéficiale de la province, et Tervenus, en parlant de l'union qui doit régner dans les sociétés littéraires, dissipait les légers nuages élevés parmi ses collègues, sans que toutefois leur urbanité réciproque eût diminué.

Ce fut en 1765 que Stanislas, âgé de 88 ans, envoyant son dernier discours à la compagnie, lui offrit l'occasion d'un trait d'esprit devenu historique (6) au moment où, dans les réunions privées, Solignac présentait l'histoire du Roi de Pologne, dont la mort imprévue allait bientôt lui donner la triste mission d'un remarquable panégyrique.

Combien, Messieurs, ces brillantes réunions durent être attristées par la perte de leur fondateur. La protection lointaine accordée à l'Académie par Louis XV, ne pouvait remplacer la tendre sollicitude de Stanislas. Si, comme le disait Solignac, dépositaire de toutes les pensées du Roi, Catherine Opalinska était plus reine par ses grands sentiments que par le rang de son époux, Leszczinski avait une de ces belles âmes que le ciel n'envoie ordinairement que d'un siècle à l'autre sur la terre. L'Académie ne devait plus s'attendre à des bienfaits tels qu'elle en avait reçus de Stanislas, chez qui l'art merveilleux de donner et de posséder encore en ne se réservant rien, prenait sa source dans le bon ordre, une sage économie et une constante frugalité.

Nous n'avons pas encore parlé des concours ouverts pendant un demi-siècle devant la Société littéraire. Chaque année ces épreuves où brillaient un grand nombre de concurrents venaient apprendre au public quels penseurs, quels savants, quels écrivains il devait espérer pour l'avenir, et lui révélaient aussi des talents déjà murs. L'on conçoit combien le devoir de discerner

sagement les œuvres dignes de figurer au concours et de choisir ensuite celles qui avait mérité les prix, réclamait une laborieuse attention des Membres de la Société; aussi une partie de l'année était-elle entièrement consacrée par eux à cette œuvre d'autant plus difficile, que l'édit constitutif de Stanislas ne désignait nullement aux concurrents les sujets à traiter.

Souvent les compositions dignes des prix révélèrent une grande élévation de pensées. Tantôt M. de Bermann, devançant en théorie les utiles fondations de M. de Monthyon, indiquait le projet d'un nouveau prix et d'une nouvelle Académie destinée à récompenser les bonnes actions qu'elle eût favorisées. Tantôt ce même écrivain vantait le bonheur que peut procurer l'amour de son état et l'accomplissement de ses devoirs. A Bardou du Hamel, louant les plaisirs de l'étude, succédait Bergier, traitant des origines des fables et de l'idolâtrie. Plus tard, un discours où se trouvait débattue la question de l'admission des femmes dans les sociétés littéraires, faisait dire au secrétaire perpétuel que peu s'en était fallu qu'on ne crut à ce discours autant de charme que si les femmes, dont il soutenait la cause, lui eussent prêté toutes leurs grâces. Dans plusieurs concours, les auteurs avaient abordé les points les plus difficiles des sciences, et l'Académie avait proclamé les noms de Willemet, de Durival, de Piroux, de Mory d'Elvange, de Thiriet, d'Hoffmann, de Thiry, de Lacretelle, de Vautrin, de Pierre de Sivry, noms qui aujourd'hui bien connus, indiquent la valeur des concurrents couronnés.

Comme on le voit, dans l'Académie, sorte d'Institut lorrain, se traitaient habilement ces nombreux sujets que ne peut ordinairement étudier un seul homme, car il n'est donné qu'à un petit nombre de génies, de se livrer avec succès à des travaux de différents genres et, ainsi que l'a dit ingénieusement Leibnitz, d'atteler toutes les sciences de front.

Parfois, certaines circonstances des concours ajoutaient au plaisir de l'anonyme dévoilé. Une fois, une seule fois, Messieurs, les Lorrains admis à conquérir les prix, avaient trouvé dans un étranger un lutteur redoutable, et un travail sur le royaume d'Austrasie avait décélé un maître dans l'abbé Lemoine, archiviste de l'église de Toul. Tantôt deux frères engagés dans des carrières bien différentes, avaient été successivement cinq fois couronnés (7). A deux reprises un frère et une sœur avaient été vainqueurs le même jour.

C'est moins son siècle que l'avenir qu'il faut envisager dans les œuvres d'éloquence, avait dit le frère; il est moins utile à notre siècle de faire des ouvrages de littérature que des œuvres sur la morale avait écrit la sœur, Mlle de Bermann, à qui le chevalier de Solignac répondait, en séance publique, par des vers qu'avait écrits le matin même la marquise des Armoises, et dont voici la dernière strophe :

Oh ! que n'avez-vous l'air sauvage,
Moins de beauté, beaucoup plus d'âge,

On respecterait vos discours ;
Mais en voyant les ris, les grâces, les amours
Voltiger sur les pas d'une jeune vestale,
On s'en occupera toujours
Et l'on oublira sa morale.

Nous avons cité les vers qui précèdent parce qu'ils peuvent, jusqu'à un certain point, remplacer le portrait de la jeune muse, outrageusement détruit en des jours néfastes (8).

Rendons, ici, un éloge à nos prédécesseurs, l'Académie sut au milieu des agitations politiques naissantes, continuer sérieusement ses travaux jusqu'au moment où toute réunion calme devint impossible ; et pendant les années qui précédèrent sa suppression, peu avant la fin du dix-huitième siècle, elle s'associa encore de nouveaux membres.

Les hommes qui lui apportèrent leur contingent d'efforts, soit dans la littérature, soit dans les sciences, furent entre autres, Sonnini, Maurepas, M. de Fontange, Lecreulx, Mory d'Elvange, Marnézia, Stainville, Lacretelle, Marquet, Devaux et Thouvenel. Coster, déjà remarqué pour son éloge de Colbert, qui lui avait mérité de l'Académie française une couronne partagée avec Necker, chercha par de nouveaux travaux à faire oublier la perte de M. de Sivry dont il occupait la charge de secrétaire perpétuel.

A l'Académie s'agitèrent alors plusieurs projets, dont

le plus important était relatif à l'établissement d'une Société d'agriculture, et les membres, que la révolution allait bientôt disperser, apportaient dans les sciences d'application ce zèle ardent dont ils avaient fait preuve dans les questions théoriques.

Voici, Messieurs, dans l'histoire de l'Académie, le moment de suivre la règle posée par le P. Menoux, à l'occasion d'une Histoire de Lorraine dont nous vous avons déjà entretenus; il faudrait, disait-il, que nos mémoires historiques imitassent ces grands fleuves qui, sensibles en quelque sorte aux beautés et aux difformités du pays qu'ils arrosent, semblent accélérer leur cours lorsqu'ils rencontrent des îles désertes ou que d'affreux rochers rétrécissent leurs rivages. Coulent-ils dans des plaines agréables, ils s'étendent, ils roulent leurs flots avec plus de lenteur et de majesté, on dirait qu'ils craignent de quitter et qu'ils abandonnent à regret ces prairies charmantes que leur présence embellit encore. Messieurs, c'est le cours rapide du fleuve qu'il nous faut imiter ici.

Laissons de côté les luttes courageuses de l'Académie, cachons la défiance qui grandit autour d'elle et fermons ses salons, occupés puis dévastés par des soldats furieux. Donnons toutefois un regret à ces images de lauréats couronnés, arrachées de leur place et portées avec celles de nos bienfaiteurs sur un étrange bûcher (9).

Au moment où la fille de François III, notre dernier duc héréditaire (10) allait, suivant une expression contemporaine, attirer à jamais l'intérêt et la pitié des siècles sur

l'un de ces drames d'état qui ne sont pas complets quand les infortunes d'une femme ne les achèvent pas (11), un dernier discours sur l'utilité des études numismatiques était prononcé par Mory d'Elvange, dernier orateur et première victime arrachée à l'Académie (12).

Quand, après dix ans de la plus terrible lutte qui se soit vue chez les hommes, le héros qui devait encore ajouter à ses immortels lauriers, ceux d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de Wagram eut signé la paix d'Amiens, aux applaudissements du monde entier, les lettres et les sciences firent entendre de nouveau leur voix naguère étouffée dans le bruit des batailles. Ce fut alors qu'après avoir relevé les autels, le premier Consul établit cet ordre glorieux, militaire par la forme, mais non pas destiné aux militaires seuls et qui depuis un demi-siècle, en récompensant le mérite en tout genre, est ainsi que l'a dit un historien (13), le triomphe le plus éclatant de l'égalité même, non de celle qui égalise les hommes en les abaissant, mais de celle qui les égalise en les élevant. Ce fut alors que, fondant sur de larges bases l'instruction publique, le futur César encouragea aussi le rétablissement de notre académie dont il devint Protecteur. C'est qu'il savait que si les corps enseignants forment la partie principale de l'armée savante, les Académies en sont les avant-gardes.

Les premières réunions (14) de la Société libre des sciences et arts de Nancy, qui reprit plus tard son titre

primitif, n'eurent pas lieu sans tristesse. Près de MM. Lacretelle, Palissot, Boufflers, Choiseul-Gouffier et Devaux, bien des vides étaient à combler, bien des Membres avaient disparu sans retour, et la perte de plusieurs motivait les plus amers regrets. C'est que l'interruption des séances académiques était une preuve de plus du trouble social qui finissait à peine, de même qu'alors, comme toujours, le calme moral s'annonçait par la culture sérieuse de la science et des lettres qui réclame la sérénité de l'esprit.

Une remarquable impulsion fut communiquée à la Société renaissante par Mollevaut, son premier président, d'accord avec un secrétaire (15) qui pourrait sans orgueil répéter aujourd'hui le *quorum pars magna fui.* Malgré de nouvelles interruptions dans ses travaux, l'Académie offrit pendant les trente-deux premières années de notre siècle, sous la forme de *comptes rendus* (16), des publications bien riches par la diversité, la nature et l'importance des sujets traités, qui témoignent hautement de la passion avec laquelle on reporta sur les sciences, sur les lettres et sur les arts, cette énergie et cette ardeur devenues une habitude dans les temps de troubles politiques. Si la multiplicité des œuvres dans cette période de la nouvelle Académie ne nous permet pas de les énumérer, nous pouvons au moins ici grouper quelques noms des auteurs devenus pour nous, à des titres bien divers, des modèles parfois inimitables.

A la tête de cet imposant cortége, paraissent d'abord

les représentants de notre magistrature, Thiriet, Regnier et Saladin, Bouteillier, Henry, Mengin, Bresson, nobles successeurs des Bourcier, des Lefebvre, gardiens vigilants et fermes des droits de tous, et dont quelques-uns eurent la gloire de faire preuve de la plus noble indépendance dans les fortunes les plus diverses.

A leur suite s'avance une foule de Membres du corps savant le plus illustre de France : Messier et Lalande, dont les noms seuls rappellent la science astronomique ; Fourcroy, dont les théories chimiques eurent l'honneur de devenir classiques ; Sage, Olivier et Lacépède, Ventenat et Mirbel, représentant la minéralogie, la zoologie et la botanique ; les célèbres hellénistes d'Anse de Villoison et Villard ; Laporte du Theil, de garde-française devenu le traducteur d'Eschyle et de Strabon, alors que Levesque interprétait Socrate et Confucius ; l'hygiéniste Hallé ; l'historien Lacretelle ; François de Neufchâteau, à qui appartient l'idée des expositions des produits de notre industrie ; Boinvilliers, Grégoire, Pastoret, Sicard et quelques autres que je n'ose nommer et qui aujourd'hui encore unissent notre Société à l'Institut (17).

A côté de ces membres de l'Académie marchent aussi Chaptal, Biot, Pariset, Valentin, Desgenette, Gautier de Claubry, Villermé, Willemet, Oberlin, Villeneuve-Bargemont, Isabey, au milieu desquels rayonne la gloire de Drouot et de Mathieu de Dombasle. A ces derniers noms je n'ajoute rien, Messieurs. Demain l'illustre agro-

nome, si connu par ses publications dans plusieurs sciences, recevra d'une bouche amie le tribut de nos hommages (18), et bientôt, aussi, à la mémoire du pieux et valeureux soldat, du savant et modeste académicien, du sage Drouot, enfin, surgira dans nos murs un monument élevé par la France entière.

Messieurs, signalons maintenant les efforts de l'Académie depuis sa fondation pour relier le passé au présent, en rendant aux génies et aux hommes célèbres de la Lorraine, les honneurs que méritent les talents et la vertu.

Nous n'avons pas aujourd'hui à dérouler tout ce passé, remontant par Hadvide de Namur jusqu'à Charlemagne, brillant d'un si vif éclat dans le héros du Tasse, Godefroy de Bouillon, se révélant par tant de brillants faits d'armes, sur les champs de bataille de l'Europe et de l'Afrique, se mêlant aux faits historiques si divers dans lesquels la Lorraine a pesé du poids de son influence ou de son épée, et apparaissant encore à nous par d'honorables symboles et par ces drapeaux, glorieux trophées conquis par Charles V et par Léopold sur les armées du Grand Seigneur et qui ornent une chapelle élevée par la victoire sur un champ de triomphe.

Notre horizon est moins vaste, Messieurs, et du passé nous ne devons citer que les gloires et les illustrations de notre pays qui ont fait l'objet des études et des recherches de l'Académie.

Parmi les nombreux sujets traités, soit en prose, soit

en vers, s'offrent au premier rang les œuvres qui se rapportent à la cause de notre ancienne nationalité, et aux grands événements auxquels la Lorraine a pris une part importante.

La lutte de Réné II contre Charles de Bourgogne, et après les victoires de Granson et de Morat, la défaite du Téméraire sur le champ de bataille où il trouva la mort, a excité à bien des reprises la muse des poëtes et animé le zéle des historiens. A côté de la description si simple et dans ce cas bien saisissante que nous trouvons dans Dom Calmet; après le poëme latin du chanoine de Saint-Diez, dont la popularité fut favorisée par la naissance de l'imprimerie en Lorraine, au moment où le héros même du poëme recevait la dédicace du livre d'Americ Vespuce; après la traduction par Romain du livre de Pierre de Blaru, écrit en quelque sorte sous la dictée du modeste vainqueur, l'ancienne Académie nous a laissé une traduction de la Nancéïde, par Coster. La guerre où la bravoure d'Antoine le Bon arrêta la barbarie envahissant nos frontières et la défaite des Rustauds ont été racontées plusieurs fois depuis Pilladius, et la Rusticiade a été traduite aussi par Coster.

La vie de la jeune et héroïque lorraine, qui, devant Orléans, fit reculer les Anglais, sauva la France d'un joug étranger, et sa bannière en main, assista au sacre de Charles VII qui lui dut sa couronne, a été étudiée par l'un des descendants de la famille Darc; l'auteur a su éclaircir plusieurs points de cette merveilleuse histoire,

qui, commençant à l'humble chapelle de Domremi, nous montre à Reims l'apogée de la gloire de Jeanne, nous fait frémir d'une juste indignation devant le bûcher de Rouen, et sut, naguère, inspirer dignement le savant et patriotique ciseau d'une princesse.

Mais les héros qui sauvèrent la patrie n'ont pas eu seuls la gloire d'avoir été chantés. L'infatigable Coster, après avoir donné les éloges d'Antoine et de Réné, a écrit ceux de Charles-le-Grand, fondateur de l'Université de Pont-à-Mousson, et de Léopold dont les efforts tendaient, comme ceux de Charles III, à l'unité de la législation Lorraine, et traçaient ainsi la route que suivirent plus tard les rédacteurs des codes célèbres qui, depuis près de cinquante années, régissent la France. Mory d'Elvange nous a laissé le règne de Ferry III, dont l'emprisonnement dans la tour de Maxéville, prouvé par les savantes recherches de M. Beaupré, a fourni à Mme Voïart le sujet d'un agréable roman.

Après avoir indiqué les éloges des princes Lorrains, ajoutons que c'est du sein de l'Académie, l'une des rares institutions fondées par Stanislas qui aient survécu aux ravage du temps et des révolutions, que se fit entendre le vœu d'ériger à la mémoire de son fondateur la statue qui, aujourd'hui, témoigne du sentiment de reconnaissance des départements qui furent la Lorraine.

Tout en rendant aux hommes d'Etat la justice due à leurs actes, l'Académie a offert aussi à la pensée isolée et dépourvue de la toute puissance, le tribut de son ad-

miration. A l'éloge du savant numismate Antoine le Pois, par Mory d'Elvange, ont succédé les éloges couronnés du savant abbé de Senones, Dom Calmet, et de l'infortuné Gilbert. Charles le Pois, médecin de Charles III, et que l'illustre Boerhaave surnommait le Grand; Nicolas Saucerotte, l'habile lithotomiste, médecin du roi de Pologne; le docteur Louis Valentin, l'ami de Jenner; Willemet, le zélé professeur de botanique; Vautrin, si connu par ses recherches météorologiques; Mory d'Elvange, ont reçu les éloges que mérite la vie active, laborieuse, et si féconde en heureux résultats des hommes de talent.

Nos archives contiennent aussi sur les graveurs, sur les peintres et sur les sculpteurs lorrains, des faits qui les honorent et de précieux renseignements sur la nature de leur génie et sur les œuvres qui les rendirent célèbres. Tervenus, l'un des censeurs, a consacré des notices étendues à un grand nombre des hommes qui se firent un nom dans l'art de la gravure. Il a étudié successivement Nicolas Béatrice et Chéron, nés à Lunéville; Sébastien Leclerc, tenant la plume avec autant de succès que le burin; Hardy; Israël Henriet, le maître de Callot de Bellange, de Ruet et de Silvestre; Jacques Callot, dont la vie aventureuse a trouvé un narrateur intéressant dans l'une des associées à l'Académie, et dont les talents et le courageux patriotisme ont été retracés par M. Desmarets dans un éloge couronné; Racle, Spierre et Saint-Urbain, dont les œuvres méritèrent de l'Italie le surnom de divines.

La mémoire des principaux peintres de notre contrée a été honorée par plusieurs Membres de l'Académie. L'éloge de Girardet, qui après avoir orné le grand salon de notre Hôtel-de-Ville, a enrichi de ses œuvres la bibliothèque ducale de Florence, a été tracé par la même plume qui a contribué à mettre en évidence le double talent de Callot, comme graveur et comme peintre, et des notices sur le fameux paysagiste Claude Gelée, dit le Lorrain, sur Laurent père, Charles et Constant, précèdent les éloges des artistes de notre époque, qui, sans interruption jusqu'à Grandville, ont hérité de la gloire de leurs devanciers.

Les sculpteurs, aussi, ont eu une large part dans les appréciations que contiennent nos mémoires, et nous devons rappeler Ligier Richier, cet élève de Michel Ange, dont toutes les œuvres seront bientôt dignement appréciées; Drouin, l'auteur du mausolée de Charles, cardinal de Lorraine; Houtzeau et Renard, dont le ciseau concourut à l'ornement de Versailles et de l'hôtel des Invalides; Césard Bagard, Bordenare, Lupot et Chasset. A ces noms des talents déjà étudiés par Tervenus, se grouperont plus tard ceux de Gaspard, de Guibal, de Cyfflée, de Labroisse, de Jacquot et des trois Adam. C'est au génie de Nicolas-Sébastien, l'un des membres de cette glorieuse famille, que nous devons, depuis plus d'un siècle, le tombeau de Catherine Opalinska, et la composition de ce chef-d'œuvre, jointe à la beauté de son exécution, a permis de comparer son auteur à Phidias lui-même.

Que de gloires pourraient encore, Messieurs, être l'objet de notre culte. Le sentiment d'admiration qui nous anime tous pour ce qui fut grand, noble et vertueux, a dans notre contrée bien des occasions de se produire. Qu'il nous soit permis de faire aujourd'hui un appel au génie de nos concitoyens, pour conserver au rang d'honneur parmi les respects des hommes, le trait d'humanité du malheureux Desille. La première assemblée constituante orna de son buste la salle de ses séances, Versailles s'enrichit de son portrait, et Nancy manque encore du tableau qui doit rappeler l'action héroïque qui a placé le jeune officier à côté du chevalier d'Assas.

Tout à l'heure, Messieurs, j'ai prononcé le nom de l'auteur du roman *Or devinez*. C'est que notre Académie est plus heureuse que la Société littéraire, qui, par l'organe de Tressan, se plaignait, lors de sa première séance, de la sévérité de ses lois qui ne lui permettait pas de se parer des noms des Lafayette, des Deshouillière, des Sévigné. A côté des noms de M^me^ Elise Voïart, se trouvent inscrits dans nos annales celui de M^me^ Amable Tastu, et le nom révéré d'une muse qui, privée du jour comme Milton, a continué à l'Académie les travaux de M. de Sivry.

Nous aurions maintenant, Messieurs, à vous retracer les œuvres des dix-huit dernières années. Les productions de cette période, publiées sous forme de *mémoires* (19), sont relatives surtout aux sciences et aux lettres, et ont peut-être maintenu l'Académie au rang où l'avaient pla-

cée les efforts de nos prédécesseurs. Il n'est pas besoin d'exposer les motifs qui nous commandent ici le silence, et nous terminerons notre esquisse en citant l'un des services que notre pays a reçus de l'Académie. Elle a mûri les hommes qui successivement ont fondé les sociétés savantes ou artistiques spéciales qui donnent à Nancy l'activité intellectuelle qui la distingue. De l'arbre aujourd'hui séculaire se sont détachés divers rameaux devenus à leur tour des arbres vigoureux. De l'Académie sont sortis, semblables aux enfants qui, à un moment prévu, quittent le toit paternel, sans toutefois rompre les liens qui forment la vie de famille, ces hommes qui, de soldats devenant capitaines, ont rangé autour d'eux, ceux-ci les agriculteurs, ceux-là les disciples d'Hippocrate, les uns, les archéologues et les artistes, les autres, les hommes aux profondes croyances ; et c'est dans l'Académie que viennent encore se grouper les représentants des diverses institutions savantes, littéraires ou artistiques de notre contrée.

En rappelant le bien que toujours l'Académie s'efforça de réaliser, ne devons-nous pas en reporter l'éloge sur notre fondateur. Les nombreuses créations dont nous ressentons encore l'heureuse influence, ne permettent pas qu'il en soit de lui comme du soleil dont les ombres s'allongent à mesure que ses rayons semblent se perdre à l'horizon (20), et aujourd'hui, comme en 1750, nous devons dire que Stanislas a mérité le surnom de *Bienfaisant*.

Le siècle académique est terminé, Messieurs, et pour ajouter à la définition du 18e siècle, faite par Solignac et que nous avons rapportée tout à l'heure, sa partie sérieuse, soyons l'écho de l'un des lauréats de l'ancienne Académie.

Voici le langage que le poëte couronné (21) plaçait dans la bouche des modernes tentateurs de l'humanité :

Le sort aveugle et sourd qui produit tous les êtres
Ne vous a point donné d'esclaves ni de maîtres ;
Abjurez des vertus, des projets, des remords
Fruits d'une doctrine insensée ;
Destinés au néant, ce n'est pas chez les morts,
C'est ici qu'est votre Elysée.
Pourquoi vous abaisser à d'indignes frayeurs ?
Usez du moment qui s'envole ;
La foi n'est qu'un vain mot ; la gloire est une idole
Fatale à ses adorateurs ;
Suivez vos doux penchants, méprisez la censure
D'un vulgaire abruti par sa crédulité,
Il n'est de Dieu que la nature
Et de loi que la volupté.

Nous sommes maintenant, Messieurs, bien loin de cette prédication subversive, et aujourd'hui la négation de la divinité ne serait tolérée par personne. Loin d'être de nos jours affligés d'athéisme, nous cherchons Dieu par toutes les voies, chaque intelligence s'efforce

de le concevoir, et les travaux de tous les penseurs ont pour but de s'élever à lui.

Mais après la négation du siècle dernier, subsiste encore ce doute qui s'étend à tout et qui a fait dire à plus d'un enfant du dix-neuvième siècle que, dans le temps présent qui sépare le passé de l'avenir, qui n'est ni l'un ni l'autre et qui ressemble à tous deux à la fois, l'on ne sait si, à chaque pas, l'on marche sur une semence ou sur un débris (22).

C'est ce doute qui entretient aujourd'hui une lutte entre le culte exagéré de l'humanité et l'idéal; c'est-à-dire, le sens moral du devoir, la recherche de l'infini, du beau et du bien, et celle de ces plaisirs délicats qu'offrent les phénomènes de la nature et qui ont été chantés par tous les poëtes anciens et modernes.

Ici une chose nous frappe, Messieurs, c'est que les erreurs, érigées momentanément en vérités parmi les savants, restent pendant bien longtemps encore vérités pour le vulgaire, alors que ces erreurs ont été détruites par une science plus avancée. Ainsi, tandis qu'au milieu des égarements proclamés dans le dix-huitième siècle et que nous avons cités, l'idéal était encore cultivé avec passion par suite de la saine tradition de l'âge antérieur, aujourd'hui, en dehors même de l'étude de la vérité religieuse, les hommes superficiels, comme subissant les conséquences d'une doctrine de nos jours unanimement condamnée, se laissent pousser, pour s'y briser peut-être, contre cet écueil qui, au milieu d'un mirage trompeur,

parait la terre promise des jouissances. Au culte des nobles idées a succédé un goût trop vif de la science de l'utile, cette course haletante vers l'apparence du bonheur, et ce désir immodéré des jouissances terrestres flétri par la sagesse de tous les âges.

C'est pour prévenir cet abandon de l'idéal que Napoléon en fondant l'Université, avait replacé au premier rang des études, les langues anciennes, sans lesquelles il n'est point possible de pénétrer sérieusement dans l'antiquité, sachant que sans la connaissance complète de cette grande époque de la vie des siècles, la Société humaine abaissée se consacrerait à la seule occupation du présent et de ses intérêts matériels.

Loin de nous de blâmer tous les avantages que les industries diverses viennent ajouter à notre civilisation, mais en voyant de notre temps l'activité fiévreuse des affaires remplacer la vie morale, ne pouvons nous pas craindre que les intérêts divins que nous vantions tout à l'heure ne soient momentanément étouffés par l'abus de ce qu'on appelle le principe humain ; ne pouvons-nous pas songer, avec effroi, qu'un jour l'homme si puissant par son génie n'aurait plus, peut-être, qu'une seule adoration, celle de lui-même et des profits qu'il retire de son intelligence.

Nous ne pouvons ici dérouler le tableau des malheurs qui seraient réservés à l'humanité, si elle ne savait, à temps, reconnaître les limites de son empire, mais rappelons-nous le sens de cette allégorie des vieux

Titans que nous a transmise l'antiquité (23). Ils n'étaient, vous le savez, que les fils de la terre, mais ayant allié à leur force prodigieuse une audace sans frein et une monstrueuse folie, ils voulurent détrôner les Dieux. Pendant plusieurs jours les Dieux semblèrent reculer. Les cris de triomphe retentissaient déjà dans le camp des géants ; par le feu et par la fumée du combat ils étaient parvenus à dérober le ciel à la vue des hommes, lorsque, tout-à-coup, le tonnerre gronde, les géants tombent foudroyés et la lumière éternelle qu'ils n'avaient fait qu'obscurcir, brille comme auparavant.

# NOTES.

(1) Nous n'oublierons pas que le tableau des manifestations passées de notre vie académique doit être d'autant plus rapide, qu'il *précède* devant vous les fortes manifestations de la vie présente.....

En outre du discours sur l'histoire de la Société des Sciences, Lettres et Arts pendant un siècle, l'ordre du jour de la séance séculaire de l'Académie portait :

Fragment historique sur la suppression et le rétablissement de la Société, par M. de Haldat ;

Considérations générales sur l'histoire de Lorraine, par M. Henri Lepage ;

Cent ans de l'Académie de Stanislas, discours en vers, par M. G. de Dumast.

(2) Et pour vous faire connaître les travaux *publiés* qui tirent leur intérêt des idées qui s'y trouvent contenues.....

Les premiers Mémoires *imprimés* forment quatre volumes in-12; ils commencent à l'année 1750. Le dernier discours qui porte une date est le compliment prononcé le 26 novembre 1755, par le comte de Tressan, directeur de l'Académie, lors de l'inauguration

de la statue de Louis XV. Le 4e et dernier volume de cette 1re série porte le millésime de 1759.

Aux travaux publiés de l'ancienne Académie, il faut joindre le rapport historique sur l'Académie de Nancy, par Coster (1793).

(3) Quatorze ans avant la naissance du célèbre américain Robert Fulton, Gautier, dans un travail lu en 1753, faisait connaître ses idées sur la manière de suppléer à l'action du vent sur les vaisseaux, et c'était la vapeur qu'il prétendait appliquer aux rames des galères.

Il faut rapprocher du chanoine Gauthier, mort en 1776, Vayringe et Cugnot, ces deux autres Lorrains qui, déjà, avaient utilisé la vapeur..

Vayringe, né à Nouillonpont près d'Etain, en 1684, mourut en 1746, à Florence où il suivit François III auquel il était attaché par des liens plus forts que ceux de l'intérêt. En 1737, Vayringe professait avec éclat, à Lunéville, un cours de physique expérimentale. Ce fut à cette époque qu'il exécuta les machines à vapeur expédiées au Pérou pour l'épuisement de l'eau des mines.

Ainsi qu'il résulte du rapport fait le 14 avril 1851 à l'Académie des Sciences par M. Morin, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, c'est à l'ingénieur Cugnot, né à Void le 26 avril 1725 et mort à Paris le 10 octobre 1804, qu'est due l'invention de la première machine locomotive. Les premiers essais ont été faits en 1769, avec une machine destinée à marcher sur les routes ordinaires. Cette machine portait quatre personnes et marchait à raison de 1800 à 2000 toises par heure. Cette machine locomotive a été en 1801 déposée au Conservatoire. La Lorraine revint à la France en 1766 : Vayringe, Gautier, Cugnot étaient donc Lorrains.

Dans l'espace d'un quart de siècle, la Lorraine a fourni l'idée de l'emploi de la vapeur sous trois formes : 1° moteur appliqué aux travaux mécaniques ; 2° moteur appliqué à la locomotion maritime ; 3° moteur appliqué à la locomotion terrestre.

Il y aurait un curieux et intéressant fragment d'histoire à faire en recherchant quelle part les idées lorraines doivent revendiquer dans les progrès de la civilisation.

(4) ... S'il n'eût ignoré les ordonnances de Charles IX, contre lesquelles, au nom de la justice, protestèrent plusieurs parlements.....

Une ordonnance datée du règne de Charles IX (les archives des bagnes ne contiennent point d'ordonnances antérieures à ce règne) prescrivait au général des galères, de ne congédier les hommes qui y étaient condamnés (quel que fut le temps assigné à leur peine), qu'autant qu'ils n'étaient plus propres au service de la mer.

(5) A ces premiers travaux succédèrent ceux dont les *manuscrits* de l'Académie, précieux à bien des titres, ont seuls conservé le souvenir.

Depuis l'année 1759, c'est-à-dire, depuis la publication du 4e volume des Mémoires dont il a été parlé à la note 2, jusqu'à l'année 1793, époque à laquelle l'Académie ne put plus se réunir, les travaux de la Société ne furent pas imprimés. Successivement transcrits d'après un modèle uniforme, ils constituent aujourd'hui une collection précieuse formant 7 volumes in-folio de 600 pages environ chacun, et bien plus riche que ne le feraient supposer les mémoires parus de 1750 à 1759.

(6) Stanislas, âgé de 88 ans, envoyait à la Compagnie

son dernier discours, et lui offrait ainsi l'occasion d'un trait d'esprit devenu historique.....

Stanislas avait primitivement affecté par année 3,000 fr. à l'achat de livres pour la bibliothèque publique, près de laquelle étaient établis les censeurs qui furent les premiers académiciens. En outre, 2,000 fr. étaient destinés aux pensions des censeurs, et de plus 1,200 fr. étaient alloués pour des prix. Stanislas ayant voulu donner des marques de sa bienveillance aux Frères de la Charité qui, au dire de M. de Solignac, n'avaient ni hôpitaux ni malades, réduisit à 1,000 fr. la somme destinée à l'achat des livres, diminua de 600 fr. la somme affectée aux prix annuels, retrancha les jetons de présence qu'il avait fait frapper aux armes de l'Académie, et décida qu'à mesure des extinctions des censeurs leurs pensions seraient supprimées.

Or, le 29 mai 1765, Stanislas envoya à la Société littéraire un nouveau mémoire présenté au nom d'un jeune homme. L'anonyme était facile à dévoiler, et l'Académie pensa que l'occasion était propice pour reconquérir ce qui avait été son bien, et quoique selon toute apparence le discours du Roi octogénaire fut bien faible, puisqu'il ne fut point imprimé et qu'il n'en reste aucune trace dans les manuscrits de l'Académie, la Société envoya à Stanislas, à son château de la Malgrange, une députation qui lui annonça qu'un discours remarquable venait de lui être adressé, que ce discours méritait d'être couronné, et qu'il le serait si les fonds ne manquaient pour le faire. Stanislas donna de l'espoir à la députation ; mais la mort qui le surprit, en janvier 1766, empêcha la réalisation de ses bienveillants projets.

(7) Deux frères engagés dans des carrières bien diffé-

**rentes avaient été successivement cinq fois couronnés...**

Cette phrase rappelle les succès de l'aïeul paternel et du grand oncle paternel de l'auteur.

Le premier, J.-B. Simonin, né le 28 septembre 1750, mort le 6 avril 1836, et qui fut chirurgien en chef des hôpitaux civils et militaire de Nancy, envoya au concours un discours sur l'anatomie, qui fut couronné en 1776.

Le second, Fr. Simonin, littérateur, né le 16 janvier 1745, mort le 30 janvier 1822, fut couronné quatre fois.

Le premier prix qu'il remporta, en 1764, fut dû à un discours en prose, sur le luxe. Une idylle lui valut un second prix en 1779. Un éloge du roi Stanislas, en prose, obtint le prix en 1781. Enfin une pièce en vers, intitulée Isabelle, lui mérita un quatrième prix en 1786.

Après un grand nombre d'autres essais, Fr. Simonin fit paraître, en 1814, des poésies intitulées : Tableaux des Alpes, et en 1821, il publia un poëme remarquable, sous le titre du XVIII• Siècle.

**(8) Nous avons cité les vers qui précèdent, parce qu'ils peuvent jusqu'à un certain point remplacer le portrait de la jeune Muse, outrageusement détruit en des jours néfastes.....**

L'art. XXX des Statuts donnés à la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, le 27 décembre 1751, porte :

« Ceux qui auront remporté l'un des premiers prix seront tenus chacun de donner leur portrait au bas duquel seront mis leur nom, le sujet qu'ils auront traité, et l'année où leur ouvrage aura été couronné. Ces portraits seront placés dans la bibliothèque

publique, pour servir de monument à leur gloire et comme un des moyens les plus propres à exciter dans la nation l'émulation que *Sa Majesté* veut y faire naître. »

Nous ne savons au juste si le portrait de M^lle^ de Bermann figurait dans les salles de l'Académie, lors de leur invasion par un bataillon de Fédérés ; la chose est toutefois probable. Nous n'avons pu retrouver la liste des tableaux détruits, faite en 1792, ainsi que le constate le curieux procès-verbal qui se trouve dans les archives de l'Académie, et qui fait l'objet de la note 9.

**(9) Donnons toutefois un regret à ces images de lauréats couronnés arrachées de leur place et portées avec celles de nos bienfaiteurs sur un étrange bûcher.**

« *Procès-verbal de la Séance de rentrée du 20 novembre* 1792.

Présents : MM. Lecreulx, abbé Blachier, Coster, Cœur-de-Roi, abbé Barlet, Girecourt, abbé Bonneville, Thiriet, Nicolas, Maury.

La scène fâcheuse dont il va être rendu compte s'étant passée dans les salles de la bibliothèque le 13 de ce mois, à trois heures, au moment où la compagnie était convoquée pour la séance de rentrée ; et ceux des membres qui s'y étaient rendus s'étant retirés bien assurés qu'il devenait impossible d'arrêter le désordre, les officiers de l'Académie se sont concertés pour convoquer l'assemblée aujourd'hui chez le secrétaire perpétuel.

L'assemblée étant formée, M. le sous-directeur qui, en l'absence de M. le directeur, a subi tous les détails de cette avanie, a dit qu'un bataillon de Fédérés se rendant à l'armée et passant par Nancy, a cru donner une preuve de son zèle pour la République,

en recherchant dans les édifices communs les peintures et les sculptures relatives à l'ancien régime pour les brûler sur la place; que les salles de la bibliothèque ayant été comme celles du département, du district, de la municipalité et des tribunaux en but à leurs incursions, ils avaient d'abord arraché et déchiré les portraits en pied de la feue reine, du dauphin son fils et de la dauphine, que le roi Stanislas avait fait placer dans les trumeaux des deux cheminées du grand salon et dans le trumeau de la salle du fond; qu'ils avaient en même temps brisé le médaillon en stuc de Louis XV, qui était au-dessus de la porte du salon; qu'ayant porté leurs regards sur les portraits des gens de lettres et des artistes qui se trouvaient dans les salles, ils s'étaient montrés disposés à les ménager en distinguant seulement ceux de M. Guibal et de M. Belpré : le premier, parce qu'il portait en ses mains le modèle de la statue de Louis XV, qui était son ouvrage; le second, parce qu'il était décoré d'une croix de Saint-Louis, et peint avec son uniforme de brigadier des gardes du corps du roi de Pologne, mais que d'autres volontaires du même bataillon étant revenus dans les salles avaient fait main basse sur tous les portraits indistinctement, et non-seulement sur ceux de vingt hommes de lettres ou artistes qui, en exécution d'un de nos statuts, se trouvaient là pour avoir remporté les prix de l'académie, mais sur le portrait de M. de Solignac, dont l'Académie a fait il y a quelque temps l'emplète pour honorer la mémoire de son premier secrétaire perpétuel, et sur sept des tableaux légués il y a quelques mois par le citoyen Recouvreur, savoir, son portrait, celui de son père, celui de son aïeul-maternel, les trois tableaux portraits que son testament indique comme méritant d'être conservés, quoique de gens inconnus, et un petit tableau représentant une tête; que tous ces tableaux avec la plupart de leurs cadres avaient été portés sur

la place, dans le bûcher préparé par ce bataillon, pour cet étrange usage ; que M. le Maire de Nancy ayant demandé, par sa lettre du 17, un état détaillé de toutes ces destructions avec l'estimation approximative des objets détruits, il lui en avait été remis un inventaire dont il a déposé minute sur le bureau.

La matière mise en délibération, la Compagnie a remercié M. le Sous-Directeur de ses soins dans cette occurence et a arrêté que l'état dressé par lui serait transcrit sur les régistres à la suite des présentes délibérations, pour conserver les noms des gens de lettres et artistes dont les portraits ont été détruits.

Pour entrer dans l'esprit de celui de nos statuts, qui non-seulement fait l'invitation, mais *impose* en quelque sorte la loi aux gens de lettres et artistes couronnés par l'Académie, de faire placer leurs portraits à la bibliothèque et pour soutenir l'émulation que cette disposition de notre fondateur a voulu exciter, le secrétaire perpétuel a proposé un moyen de remplacer les portraits détruits, de suppléer à ceux qui manquaient et de dispenser dans la suite des frais que cette institution occasionne. Ce moyen consisterait à dresser un tableau qui serait placé dans un lieu apparent de la bibliothèque et qui présenterait le nom, l'âge, la profession de tous les citoyens qui, depuis la fondation de l'Académie, ont remporté des prix. On indiquerait aussi sur ce tableau le titre de l'ouvrage couronné, et chaque année on inscrirait de la même manière ceux qui auraient droit à cet honneur.

La motion mise en délibération a été adoptée unanimement, et le secrétaire a été chargé d'en suivre l'exécution. »

Signé : Blachier, *sous-Directeur*, Coster, *Secrétaire perpétuel*.

Bien que le procès-verbal indique que les 20 portraits appartenaient à des *hommes* de lettres ou artistes, il n'est pas impossible

que celui de Mlle de Bermann y figurât. Je trouve aussi, dans une de mes notes, qu'en 1761 Mesdames Adélaïde et Victoire, venues à la Malgrange, ont été le 4 juillet harangnées par M. Thibaut, au nom de l'Académie, et qu'en 1783, Madame Adélaïde envoya son portrait à l'Académie, et cependant la mention de ce portrait qui est perdu n'est point faite dans la pièce que nous venons de rapporter.

**(10. 11. 12.) Au moment où la fille de François III, notre dernier duc héréditaire (10), allait, suivant une expression contemporaine, attirer à jamais l'intérêt et la pitié des siècles sur l'un de ces drames d'état qui ne sont pas complets, quand les infortunes d'une femme ne les achèvent pas (11), un dernier discours sur l'utilité des études numismatiques était prononcé par Mory-d'Elvange, dernier orateur et première victime arrachée à l'Académie (12).**

(10) François III, fils de Léopold, monta sur le trône de Lorraine en 1729 ; il fut le dernier prince de la maison de Lorraine qui ait gouverné ce pays, 700 ans après que Gérard d'Alsace en eut reçu l'investiture. Le 13 février 1737, François, déjà déclaré vice-roi de Hongrie en 1732, fut appelé au grand duché de Toscane, puis en 1745, au trône d'Allemagne, par sa femme Marie-Thérèse ; il est mort en 1765. L'infortunée Marie-Antoinette était leur fille.

(11) V. les Girondins, tome I.

(12) J'emprunte les faits contenus dans la note suivante, au consciencieux travail de M. Digot, intitulé : Eloge historique de François-Dominique de Mory d'Elvange. V. Mém. de l'Académie. 1843.

De Mory d'Elvange, né à Nancy, a été un des membres les plus honorables de l'Académie, et il a réussi par ses travaux et son infatigable activité à lui donner une impulsion énergique. Père de deux émigrés, l'un de ses fils était officier dans le régiment de Royal-Hesse-Darmstadt au service de France, il fut accusé de leur envoyer de l'argent. Arrêté ainsi que son fils âgé de 18 ans et demi, alors pharmacien à l'hôpital de Nancy, ils furent traduits devant le tribunal révolutionnaire après la découverte de deux cocardes blanches hors de service, que l'un des fils de Mory avait détachées de son chapeau et jetées dans une armoire au château d'Elvange, à l'époque où il venait passer chez son père les congés qu'il obtenait. Le 14 mai 1794, Mory d'Elvange et son fils montèrent sur l'échafaud. On dit que pendant sa captivité et après sa condamnation, Mory montra le plus grand courage et ne parut s'inquiéter que du sort de son fils. Il fut exécuté le premier, et le jeune Mory fut obligé d'attendre son tour au pied de l'échafaud.

(13) Cet ordre glorieux qui est le triomphe le plus éclatant de l'égalité même, non de celle qui égalise les hommes en les abaissant, mais de celle qui les égalise en les élevant.....

V. Thiers, Histoire du consulat et de l'empire, tome III.

(14) Les premières réunions de la Société libre des sciences et arts de Nancy, qui reprit plus tard son titre primitif.....

Les travaux de l'Académie furent suspendus pendant neuf années, de 1793 à 1802. Ce fut le 6 août 1802 (6 thermidor an X) qu'eut lieu la 1re séance de la Société libre des Sciences et Arts de Nancy. V. Procès-verbaux, manusc. déposés à la bibliothèque.

(15) **Une remarquable impulsion fut communiquée à la Société renaissante par Mollevaut, son premier président, d'accord avec un secrétaire qui pourrait sans orgueil répéter aujourd'hui le *quorum pars magna fui*.**

M. le docteur de Haldat, après avoir rempli depuis 1802, époque de la reprise des travaux de l'Académie, les fonctions de secrétaire perpétuel, en a reçu le titre de la Société le 20 février 1845, après la révision du règlement.

Les fonctions de secrétaire perpétuel ont été remplies sans interruption depuis la fondation de l'Académie, par le chevalier de Solignac, Pierre de Sivry, Coster et M. Alexandre de Haldat.

(16) **Malgré de nouvelles interruptions dans ses travaux, l'Académie offrit pendant les 32 premières années de notre siècle, sous la forme de *comptes rendus* des publications bien riches.....**

Ces publications au nombre de quinze parurent en 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1809, 1810, 1813, 1817, 1819, 1825, 1828, 1829, 1833.

Dans cet espace de temps, le règlement fut publié quatre fois, en 1802, 1814, 1815, 1828.

Trois publications de M. Guerrier de Dumast, de M. Perron et de M. de Haldat complètent cette première période.

V. Catalogue des publications faites par la Société royale, depuis sa création jusqu'à la nouvelle série de ses mémoires, dans le volume portant le millésime de 1835.

(17) ..... **Et quelques autres que je n'ose nommer et**

qui aujourd'hui encore unissent notre Société à l'Institut.

MM. de Haldat et Braconnot, membres correspondants de l'Académie des sciences, et François de Villeneuve-Bargemont, marquis de Trans, membre libre de l'Académie des inscriptions.

(18) A ces derniers noms je n'ajoute rien, Messieurs; demain l'illustre agronome, si connu par ses publications dans plusieurs sciences, recevra d'une bouche amie le tribut de nos hommages.....

Le 7 septembre 1850, lendemain du jour de la séance séculaire de l'Académie, M. de Haldat, secrétaire perpétuel, lut un discours au moment de l'inauguration de la statue de Mathieu de Dombasle, au nom de la Société.

(19) Nous aurions maintenant, Messieurs, à vous retracer les œuvres des 18 dernières années. Les productions de cette période, publiées sous forme de *mémoires*, sont relatives surtout aux sciences et aux lettres et ont, peut-être, maintenu l'Académie au rang où l'avaient placée les efforts de nos prédécesseurs.....

Après les quinze publications parues sous forme de comptes rendus, l'Académie a publié depuis 1835 une série de mémoires. Les travaux de chaque année forment un volume, et de cette dernière série le volume de 1850 est le 17e. A cette série doivent encore se joindre un rapport sur l'exposition des produits de l'industrie en 1845, et un cinquième règlement publié aussi en 1845.

(20) Les nombreuses créations dont nous ressentons encore l'heureuse influence, ne permettent pas qu'il en

soit de lui comme du soleil dont les ombres s'allongent à mesure que ses rayons semblent se perdre à l'horizon.

V. Eloge du roi par Solignac. Manusc.

(21) Voici le langage que le poëte couronné plaçait dans la bouche des modernes tentateurs de l'humanité...

François Simonin, auteur du poëme, le XVIII siècle, 1817. V. la note 7e.

(22)..... Dans le temps présent qui sépare le passé de l'avenir, qui n'est ni l'un ni l'autre et qui ressemble à tous deux à la fois, l'on ne sait si à chaque pas l'on marche sur une semence ou sur un débris.

V. Confession d'un enfant du siècle, par Alf. de Musset.

(23) Rappelons-nous le sens de cette allégorie des vieux titans que nous a transmise l'antiquité.....

V. Montagu, Maladie morale du XIXe siècle.

# FRAGMENTS HISTORIQUES

SUR

# LA SUPPRESSION ET LE RÉTABLISSEMENT

## DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

## FONDÉE PAR STANISLAS,

PAR M. DE HALDAT.

MESSIEURS,

M. le docteur SIMONIN vous a présenté le tableau général de la Société fondée par STANISLAS et des vues de ce prince bienfaisant, lorsqu'il donna à la Lorraine une institution propre à lui rendre l'activité intellectuelle que la perte définitive de ses bons princes avait interrompue.

Octogénaire, presque seul et dernier témoin de la désorganisation de cet utile établissement, je me bornerai à vous rappeler les faits qui ont caractérisé sa destruction et ceux qui ont accompagné son rétablissement.

L'orateur qui m'a précédé vous a fait connaître l'éclat avec lequel l'Académie parut sous la protection de

son fondateur, environnée du prestige des noms célèbres qu'il avait appelés à féconder ses travaux. Ces phases brillantes de l'histoire de notre Société se prêtaient aux couleurs d'une prospérité constante avec lesquelles notre collègue a su les peindre éloquemment; mais ces couleurs ne conviendraient pas à l'époque dont je suis chargé de vous rappeler le souvenir; heureux si dans mon impuissance je parviens à éveiller dans vos âmes des réflexions graves sur des événements qui doivent nous fournir d'utiles enseignements pour le présent et pour l'avenir.

Plus de huit lustres s'étaient écoulés et la plupart de ces hommes célèbres dont on a parlé avaient disparu de la scène du monde. Le chevalier de Solignac, secrétaire de STANISLAS et de la Société, le comte de Tressan, Saint-Lambert lui-même, l'un des plus jeunes, étaient morts. Palissot seul vivait encore lorsque menacé de mort à cause de sa comédie des philosophes, il dit à ses juges : « *Hé quand Rousseau serait un Dieu, lui devrait-on des victimes humaines ?*

L'Académie avait éprouvé de grandes pertes dans les dernières années du dix-huitième siècle ; cependant elle continuait à réunir ses membres aux époques prescrites, à distribuer les prix que l'illustre fondateur avait consacrés au développement de l'émulation publique, et elle dirigeait encore l'administration de la bibliothèque établie pour la favoriser. Les abbés Blachier et Barlet, mathématiciens, l'entretenaient de leurs observations astronomiques. Le professeur Jadelot, connu par son traité

de physiologie et ses tableaux d'anatomie iconographique, communiquait les résultats de ses recherches pour le progrès de la science qu'il cultivait et enseignait avec éclat; Nicolas, depuis peu professeur de chimie à la même faculté, initiait ses confrères et ses élèves aux éléments d'une science que le génie de Lavoisier venait d'élever au rang qui lui appartenait dans la philosophie naturelle; mais c'était surtout le vénérable Mory d'Elvange qui occupait le plus souvent les savantes réunions de ses investigations sur l'histoire du duché et les monnaies consacrées à la mémoire des princes illustres qui composent la glorieuse Maison de Lorraine. Il ne cessait d'entretenir l'Académie des résultats de ses recherches assidues et de ses utiles travaux; heureux si, moins confiant dans son innocence, il avait su soustraire sa tête et celle de son fils à la hache qui a frappé Lavoisier, Bailli et tant d'autres victimes choisies dans ce que la France possédait de plus illustre, de plus vertueux et de plus auguste.

Vous voyez, Messieurs, que nous sommes parvenus à l'époque, à jamais déplorable, où les sciences, les lettres, la morale et le culte public éprouvèrent le plus grand échec qu'ils aient jamais reçu.

L'Assemblée que l'on nomme constituante et qui, en effet, fondait les lois qui devaient amener, contre ses vœux, des orages qui ont bouleversé notre chère patrie, venait de terminer sa longue session par un décret qui frappait de mort, sans exception, tous les corps ensei-

gnants. L'université de Nancy venait de fermer ses amphithéâtres et de clore les registres dans lesquels on peut encore trouver des noms qui se sont distingués dans la guerre, la magistrature, le clergé, les sciences ou les arts, et parmi lesquels, le pays a tiré plus tard les seules ressources contre l'invasion des doctrines perverses, les attaques de l'étranger et celles du crime en délire. Les étudiants ne tardèrent pas à s'éloigner, et, privés des guides qui dirigeaient leurs premiers pas dans la carrière de la vie sociale, ils se trouvèrent plus dangereusement exposés aux entraînements de la vie agitée, turbulente et préparatoire à l'état révolutionnaire. Au milieu de cette fomentation croissante qui préparait les tempêtes, que pouvaient les Académies, lors même qu'elles n'auraient pas été atteintes par le coup qui avait frappé les corps enseignants. Les membres qui les composaient, dispersés, s'étaient éloignés des centres d'agitation. M. le président de Sivry, qui avait succédé à Solignac, dans la fonction de secrétaire perpétuel, s'était vu forcé de se réfugier près de la frontière de l'Est et de quitter un pays où les propagateurs du trouble dévouaient à l'animadversion publique les magistrats que leur intégrité et leur devoir opposaient aux partisans du désordre. Il s'était établi dans le duché de Deux-Ponts, alors en paix avec la France, il y mourut. Ses fonctions furent dévolues au citoyen Jean-François Coster, ancien premier commis des finances et collaborateur de Necker, après la chute duquel, rendu à la vie privée, il pouvait

se livrer encore aux travaux littéraires. Le *citoyen* Coster, avait reçu cette dénomination honorable, à raison des mémoires qu'il avait publiés, dans l'intérêt de la province, sur la nécessité de supprimer les barrières défavorables aux relations commerciales de la Lorraine, et principalement pour son écrit intitulé : Lettre d'un citoyen à un magistrat.

Les membres d'une Académie à peu près paralysée, privée de ses salons d'assemblée par le corps municipal, ne se réunissaient que rarement et presque secrètement chez le secrétaire perpétuel. Telles étaient les différences de ces jours néfastes avec ceux où la Mairie et le conseil municipal se déplacent pour favoriser vos paisibles et utiles réunions. Coster, lui-même, à raison de ses opinions peu favorables aux réformes qui menaçaient la monarchie, et des fonctions presque ministérielles qu'il avait remplies, était obligé d'observer beaucoup de réserves dans sa conduite. Ces embarras, on pourait même dire ces dangers, cependant, n'arrêtaient pas son zèle. Il le manifesta dans l'intérêt d'une compagnie, dont il espérait le rétablissement, et si l'on n'obtint pas le résultat que ce digne conservateur avait droit d'attendre de ses démarches, le souvenir n'en doit pas moins être conservé dans l'histoire de la Société avec la reconnaissance qu'il mérite.

L'Académie devait à la munificence de M. Recouvreur, magistrat, livré à l'étude des médailles, une collection qui, jointe à la bibliothèque de Stanislas devait

servir à l'instruction publique. Ce trésor scientifique, n'était pas riche seulement en monnaies lorraines, il renfermait beaucoup d'autres médailles, parmi lesquelles se trouvaient des exemplaires en or qui en portaient la valeur à une somme de dix à quinze mille francs, comme on l'assure. Le fidèle Secrétaire connaissait le danger auquel cette collection était exposée dans un bâtiment ouvert à toute espèce de gens et alternativement envahi par les administrations qui se succédaient rapidement à la suite des luttes de partis. Coster en jugeait sainement, et les livres précieux de la collection vendus sur la place publique, n'ont que trop prouvé la justesse de ses prévisions et l'imminence du danger. Dans cette situation critique, il enleva le trésor académique, le fit transporter à son domicile et immédiatement, en présence de plusieurs membres de l'Académie, il procéda au recolement de l'inventaire de la précieuse collection, qu'il a rétablie dans son intégrité, aussitôt que le retour de l'ordre permit de le faire. Malheureusement, après sa mort, ce dépôt scientifique a été violé et a éprouvé des pertes qu'on n'a pu récupérer et qu'on ne peut même apprécier.

Ce que nous venons de dire vous indique assez, Messieurs, que nous arrivons aux plus mauvais jours où tout ce qui était honnête était suspect, quand il n'était pas victime. Plusieurs membres de l'Académie avaient cherché de secrets asiles chez leurs amis encore libres. M. Coster avait été enfermé comme suspect : il était, en

effet, suspect de n'aimer ni les massacres, ni la terreur. Dès ce moment, l'Académie cessa d'exister, et comment aurait-il été question de science ? quand tout ce qui n'était pas du nombre des agents et des partisans de la tyrannie révolutionnaire, était incertain le matin de passer la nuit dans son lit.

Me permettrez-vous, Messieurs, le récit d'une anecdote? Il est vrai qu'elle est fort étrangère à l'histoire de l'Académie, mais elle sera courte ; elle vous fera apprécier l'état de la société dans notre ville qui, sans doute, différait peu de ce qu'il était dans toute la France à cette époque. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ces faits dans un temps où le courage civil a si souvent failli, lorsque le courage militaire se montrait si digne d'admiration.

Toutes les autorités administratives et judiciaires avaient été organisées par le comité de sûreté générale qui gouvernait alors et rien n'avait annoncé qu'un changement dût avoir lieu. Tout à coup, un être inconnu qui s'est fait appeler Marat Mauger, sans produire aucun titre, déclare qu'il est envoyé pour réorganiser les administrations qui étaient en activité ; il dépose en effet et remplace tous les fonctionnaires qu'il juge indignes de sa confiance. Accueilli comme un libérateur par tout ce qu'il y a de plus vil, de plus corrompu ou de plus lâche dans la population, il régne en despote et jouit pendant quinze jours, au milieu des orgies et des bacchanales les plus infâmes, de l'autorité qu'il s'est

attribuée, jusqu'à ce que le gouvernement, informé, le fait arrêter et écrouer dans une prison, où il est mort des suites de ses débauches.

Après de tels faits dont les plus âgés de Nancy ont été témoins, pouvions-nous nous livrer aux paisibles méditations des sciences et aux douces jouissances des lettres ? A peine osions-nous, dans l'intérieur de nos maisons et le silence imposé par la terreur, déplorer les malheurs publics et recourir à la providence pour le salut de la patrie. Le retour encore douteux de l'ordre sous l'autorité directoriale nous avait donné quelque sécurité, mais la longue interruption de nos relations avec l'Europe nous avait rendus étrangers aux progrès des sciences florissantes au dehors.

Galvani venait d'ouvrir une carrière dont l'étendue s'est incessamment accrue jusqu'en ces derniers temps et dont la limite n'est pas entrevue. En donnant son nom à cette découverte, il l'avait laissée à Volta, qui, aidé de ces premiers essais, l'éleva au premier rang des connaissances humaines, et devint le père d'une science qui embrasse et domine presque toutes les autres. L'illustre professeur de Pavie, dont j'ai eu l'honneur de recevoir des leçons à Paris, avait publié ses dernières découvertes : il avait fait connaître à la Société royale de Londres le pouvoir du plus puissant instrument qui ait été imaginé et que cependant il portait dans sa poche. L'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre retentissaient des clameurs de la plus juste admiration ; et nous, devenus

étrangers à l'Europe et aux sciences qu'elle avait acquises, nous en ignorions les admirables progrès.

Herschel avait ajouté un nouvel astre aux sept divinités de l'antiquité païenne. Au moyen de ses immenses télescopes, il avait pénétré jusqu'aux plus grandes profondeurs des cieux pour y rendre la liberté aux étoiles enchaînées depuis les premiers temps astronomiques. Il nous avait montré de nouveaux systèmes en nombre infini, composés de nouveaux soleils ; rois, comme le nôtre, des astres qu'ils gouvernent, éléments du système général, dont l'immensité accablante pour notre raison sera l'objet perpétuel de notre religieuse admiration et la preuve la plus féconde de l'existence du pouvoir infiniment sage qui l'a créée et en a réglé la marche. Toutes ces connaissances sublimes étaient répandues en Europe et nous les ignorions.

Pour avoir été les derniers à les connaître, cependant nous n'avons pas été moins empressé à les célébrer, nos astronomes, avec ceux de l'Europe entière, placèrent l'auteur au nombre des astres, non comme le faisait l'antiquité qui déifia des monstres, mais comme une juste rémunération due à ces nobles inventions.

Cependant un peuple qui était placé depuis si longtemps à la tête de la civilisation; qui avait donné au monde la solution des plus hautes questions de la science, de l'action intime et réciproque des corps; qui venait d'imprimer à la chimie sa forme philosophique et de l'enrichir des plus importantes découvertes; qui lui avait tracé la

route qui devait la conduire à ses dernières limites, la nation française ne pouvait être aussi longtemps déshéritée du plus précieux privilége de l'humanité. On sentait de toute part le besoin de l'instruction, on voulut y satisfaire par la création d'écoles qui, établies aux chefs-lieux des départements, devaient enseigner les parties des sciences dont l'utilité était alors reconnue. On a pu juger depuis combien ce système était incomplet dans son ensemble et impropre à rendre aux lettres l'éclat qu'elles avaient perdu, mais c'était un premier pas vers un ordre meilleur. Formées avec quelques débris des corps enseignants; soutenues par des savants spéciaux et quelques jeunes hommes qui avaient terminé leurs études avant la destruction des écoles anciennes, elles furent la source du premier développement de l'émulation. Leur enseignement se composait des mathématiques, des sciences physiques, de l'histoire naturelle, de la physique et de la chimie, on y avait réuni la littérature française et une espéce de logique, si chère aux idéologues, sous le nom de grammaire générale. Les langues anciennes, latine et grecque, n'avaient qu'une seule chaire, mais il y en avait une pour la jurisprudence qu'on désignait sous le nom de législation, et enfin deux autres pour le dessin et la bibliographie. Quelque imparfaites qu'étaient ces écoles, il serait injuste de ne pas reconnaître le bien qu'elles firent alors : elles réveillèrent le goût des sciences dont elles enseignaient les premiers éléments et fournissaient

à plusieurs hommes, éminents par leurs talents, le moyen de se faire apprécier du public. Nous en avons un exemple bien remarquable dans la personne de Georges Cuvier, qui s'élança pour ainsi dire d'un saut de la chaire d'une école centrale au secrétariat de l'Académie des sciences.

L'influence que l'ouverture de ces écoles départementales exerça en effet dans notre ville sur le retour aux bonnes études fut très-prononcée. Beaucoup de jeunes hommes, plusieurs sans doute se trouvent dans cette assemblée, désirant terminer la carrière scientifique qui prépare aux fonctions publiques, couvrirent aussitôt les bancs de notre école, et ne tardèrent pas à se réunir pour s'entretenir des sciences auxquelles on les initiait ; ils formèrent, comme cela s'est fait en d'autres villes, des associations sous le nom de Société d'émulation, dont plusieurs, depuis, sont devenues de savantes académies. La Société des sciences de Nancy n'avait pu demeurer indifférente au développement d'un zèle si général et si louable ; quelques-uns de ses anciens membres manifestaient le désir de lui rendre l'existence. On fit des démarches d'abord infructueuses, mais qui bientôt furent plus efficaces.

Nous devons déclarer que les premiers efforts pour son rétablissement sont dus à Etienne Mollevaut et à ses fils, l'un savant helléniste, l'autre heureux traducteur des élégies de Tibulle. Mollevaut, ancien député échappé aux bêtes féroces de Fouquier-Tinville devant

lesquelles il était cité pour n'avoir pas consenti à conduire son roi à l'échafaud, fit les premières démarches : je me réunis à ses fils, et, de concert, nous adressâmes des propositions à tous ceux que nous croyions propres à régénérer l'Académie. Les professeurs de la nouvelle école, par un élan unanime et spontané, se prononcèrent en faveur de notre projet et s'associèrent à nos vues. Ce faible noyau d'abord n'avait d'appui que son zèle, il en trouva bientôt dans la bienveillance des autorités dont plusieurs membres embrassèrent nos intérêts et partagèrent nos efforts. Les premières réunions furent consacrées à l'organisation dans laquelle on se rapprocha, autant que le temps le permettait, des statuts donnés par Stanislas; mais les fonctions du bureau devinrent électives et annuelles. Le choix des travaux fut encore abandonné aux inspirations des membres, mais conformément aux vues du fondateur, les recherches sur l'histoire de Lorraine, celle de ses Ducs, les lois et les coutumes du pays, furent toujours placées au premier rang. On s'occupa immédiatement du rappel de tous les anciens associés correspondants.

Le narrateur élégant et fidèle de nos discordes civiles, maintenant Président de l'Académie française, M. Charles de Lacretelle, qui conservait le souvenir de ses premiers succès au sein de la Société, y reprit son rang; ainsi que le savant critique Palissot, reconnaissant de la juste résistance que la Société avait opposée aux instances qui lui avaient été faites pour repousser l'auteur de la comédie

des Philosophes. (On avait excité l'animadversion de Stanislas contre cet académicien; mais le philosophe bienfaisant répondit : Aristophane versa aussi le ridicule sur le plus sage des hommes, et les Athéniens ne le proscrivirent pas.)

Le chevalier de Bouflers, de retour en France, après une longue absence, reçut de la manière la plus aimable l'invitation d'une Société où il avait brillé par des vers faciles et des manières distinguées. Le disciple de l'auteur d'Anacharsis, le savant investigateur des monuments artistiques de la Grèce antique, M. de Choiseul-Gouffier, qui a décrit dans un ouvrage magnifique les beautés de ces contrées à jamais célèbres, se montra très-sensible à notre invitation, et peu après il remit entre mes mains, comme témoignage de sa reconnaissance, le second volume de ce beau livre. Deveau, connu par ses qualités aimables à la cour du roi de Pologne, où il remplissait les fonctions de lecteur de la reine, ne fut pas oublié; mais il n'existait plus à Lunéville, où il avait longtemps vécu dans la gêne. Nous multipliâmes nos invitations. Quelques anciens membres craignirent, soit à raison de leur âge ou de leurs infirmités, de se charger de fonctions qu'ils n'auraient pu remplir.

J'avais fait des avances à l'un des membres de la Société depuis si longtemps persécutée, à laquelle le pieux Stanislas avait ouvert un asile dans la province. Comme littérateur, le père Guénard aurait occupé un rang distingué dans la compagnie; il avait en 1755 rem-

porté à l'Académie française le prix sur la question : *En quoi consiste l'esprit philosophique.* La célébrité de cette composition me servit à le découvrir dans l'asile obscur où il cachait sa réputation. Privé de ses protecteurs, il était dans un état voisin de la misère et frappé de terreur par la mort de ses amis, je le trouvai occupé à brûler le manuscrit d'un ouvrage consacré à la défense de la religion, regretté depuis. Il se montra peu disposé à reparaître sur la scène du monde où il se trouvait étranger. Nous avions espéré inutilement réunir à la société deux ecclésiastiques fort savants, MM. Charoyer, l'un en géologie et en histoire naturelle, l'autre dans les antiquités et les beaux-arts. Ils venaient de succomber aux privations et au chagrin de s'être vus forcés de vendre pour vivre, et à vil prix, les collections précieuses qu'ils avaient formées.

L'académie, alors constituée, sous la dénomination de Société des lettres et sciences de Nancy, comptait au nombre de ses membres résidants les neufs professeurs de l'école centrale, Etienne Mollevaut et ses deux fils, M. de Moulon, conseiller au parlement, M. de Bouteiller, ancien Président, M. Saladin, qui fut secrétaire général du ministère de la police, M. Mallarmé, député, M. Ducreux, ingénieur, et M. Mangin, qui lui a succédé. Parmi les correspondants, nous comptions, outre les personnages déjà nommés : Nicolas, chimiste, membre de l'institut, l'Evêque Grégoire, François de Neufchâteau et M. Biot, Lenoir, conservateur des monuments

français, Isabey et Laurent, artistes lorrains, enfin plusieurs autres personnes distinguées qui furent successivement admises.

Nos correspondances avec les sociétés savantes et avec nos associés, en se multipliant, exigeaient qu'un membre fût chargé des relations extérieures et des soins principaux de l'administration. Coster, par son âge, son titre antérieur, ses talents reconnus et ses services, était naturellement appelé à remplir les fonctions de secrétaire, on ne pouvait contester ses qualités distinguées; mais quelques antipathies injustes, sans doute, la crainte de son ascendant, et, disaient quelques-uns, de son autocratie, fit oublier ses droits que j'ai toujours reconnus. La fonction fut mise aux voix, selon les nouveaux statuts, et, faisant état du zèle plus que du talent, l'Académie donna ses suffrages à celui qui devait le moins l'inquiéter sur son indépendance. Elle me chargea de ses intérêts, et sa bienveillante indulgence qui ne s'est pas démentie, jusqu'en ces derniers temps, a converti, pendant mon absence, le titre de secrétaire continuel en celui de perpétuel, depuis longtemps aboli. Je saisis avec grand empressement, Messieurs, cette occasion solennelle pour faire éclater ma reconnaissance, à raison d'un honneur à la fois littéraire et patriotique, que je placerai toujours au-dessus de tous les titres honorifiques que la bienveillance de plusieurs corps savants a bien voulu me déférer.

C'est avec cette organisation régulière et libérale (1) que l'Académie se donna, qu'elle a, jusqu'en ces derniers temps, marché dans la voie de la science, dans les vues du bien général et de l'honneur du pays.

Elle a trouvé des successeurs aux membres déjà bien nombreux qu'elle a perdus. Elle les a rencontrés dans toutes les classes de la société et surtout parmi les élèves de l'école qui forma son premier noyau. Elle compte maintenant presque autant de relations avec les sociétés littéraires qu'il en existe en France. Elle en a avec les sociétés étrangères. Les classes de l'institut accueillent avec faveur les mémoires qu'elle publie, elle reçoit de toute part des demandes pour en obtenir la collection. Les ministres et surtout les administrations locales lui témoignent une constante bienveillance et favorisent la publication de ses productions. Elle se plaît ici à faire connaître ces utiles secours et à en témoigner toute sa gratitude. Ses travaux ont embrassé toutes les parties des sciences les plus cultivées dans notre siècle. Elle avait conçu le plan d'une histoire générale et complète de la Lorraine, qui aurait compris, non-seulement l'histoire proprement dite, les antiquités romaines nationales et les antiquités religieuses, mais encore l'histoire naturelle du pays. Plusieurs de ses membres s'étaient

(1) Une modification introduite depuis dans son règlement lui a permis d'associer les dames, et elle s'est empressée d'inscrire MMmes de Vannoz, née de Sivry, et Elise Voïart.

attribué des portions de ce travail ; déjà des mémoires en embrassaient une partie ; la géologie et la botanique, grâce aux travaux de deux naturalistes distingués, étaient à peu près terminées. Le secrétaire perpétuel s'était chargé de l'histoire particulière de la Société, il en avait pris l'engagement entre les mains du Ministre de l'Instruction publique, qui applaudissait à ce projet et promettait des secours pécuniaires, quand les troubles politiques ont arrêté notre entreprise.

Messieurs, nous avons évité avec soin les formules laudatives réciproques, si souvent et si justement reprochées aux académies, et conservé spécialement nos éloges pour ceux de nos membres qui ont enrichi nos annales. A ce titre, sans notre réserve, nous en aurions adressé au savant chimiste auquel nous devons tant de découvertes utiles, aux naturalistes qui ont enrichi la flore de Lorraine, et aux géologues qui ont décrit notre sol, aux médecins et physiologistes qui ont éclairé quelques fonctions de l'organisme ou qui se sont occupés des maladies du pays et de sa météorologie, et enfin aux zélés investigateurs des antiquités qui appartiennent à notre histoire.

Ce n'est pas à nous, Messieurs, qu'il peut convenir de parler de nos travaux, c'est à vous qu'appartient le droit de les juger. La collection de nos mémoires, déjà nombreuse, ne les contient pas tous ; plusieurs de ses membres en ont publié de particuliers. Le journal de physique, les annales de chimie, les journaux de phar-

macie et d'histoire naturelle, les comptes rendus de l'Académie des sciences et des belles-lettres de l'Institut, ainsi que les recueils de plusieurs académies étrangères, sont les archives que nous indiquons à votre examen bienveillant et à l'indulgence dont nous avons déjà recueilli des témoignages qui nous honorent, et excitent la juste reconnaissance que nous vous devons.

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR

# L'HISTOIRE DE LORRAINE,

PAR M. HENRI LEPAGE.

MESSIEURS,

Les Anciens donnaient à leurs bibliothèques des noms emblématiques, par lesquels ils exprimaient leur vénération pour les livres et leur amour de l'étude : tantôt ils les appelaient les magasins des remèdes de l'âme, tantôt les magasins de la pensée, et ces dépôts sacrés, placés dans le sanctuaire des temples, confiés aux ministres de la religion, attestaient, par les soins pieux dont ils étaient entourés, quel prix y attachaient leurs heureux possesseurs.

Si, durant les siècles de barbarie que le monde a traversés avant d'arriver jusqu'à nous, la foi dans ces tout-puissants remèdes de l'intelligence s'est refroidie, jamais elle n'a complétement disparu, et il s'est toujours rencontré quelques hommes d'un esprit supérieur pour conserver ces précieuses traditions, entretenir ce feu

sacré, qui, grâce au ciel, n'était pas destiné à s'éteindre.

Depuis que, plus favorisés que nos pères, nous goûtons le calme après les tempêtes qui ont tant de fois agité le sein de la patrie, la passion des livres s'est ranimée avec la plus louable ardeur. Ce n'est plus seulement dans les cités de premier ordre qu'il existe aujourd'hui des bibliothèques publiques; il s'en trouve encore, et souvent de remarquables par le choix des volumes ou la valeur des manuscrits, dans des villes d'une importance très-secondaire. Et comme si ce n'était pas assez, chacun, selon son degré de fortune, a réservé dans sa maison une sorte de lieu d'asile aux ouvrages plus ou moins nombreux, à l'achat desquels il a consacré le superflu de sa richesse ou l'épargne de ses plaisirs.

J'ignore, Messieurs, si ce progrès est partout aussi sensible qu'au milieu de nous; mais je me plais à croire que nulle part, du moins, on n'a mis plus de ferveur à rassembler les matériaux de l'histoire locale, qu'avaient dispersés les orages de la révolution. Enlevés au toit hospitalier des maisons religieuses qui les abritaient dans leur enceinte jusqu'alors respectée, ces livres, ces manuscrits seraient à présent perdus, si des hommes dévoués n'étaient venus les recueillir et les sauver de la destruction.

C'est de cette manière que nous avons vu se former, grandir et atteindre des proportions vraiment colossales, ces collections lorraines où se trouvent réunies les annales des temps passés; sources riches et fécondes où

sont généreusement admis à puiser tous ceux qui se livrent à l'étude de nos antiquités nationales.

En consacrant ces quelques mots aux personnes bienveillantes qui font de leurs trésors le trésor de tous, j'exprime, je le crois, Messieurs, un sentiment qui est dans le cœur de chacun de nous, et je suis, en même temps, heureux de pouvoir publiquement acquitter une dette de reconnaissance.

De ce goût, de cette passion des livres est venu l'amour, j'oserais dire la passion de l'étude. On s'est livré avec une incroyable ardeur aux recherches historiques; tous les genres, ou presque tous, si ingrats qu'ils soient, ont été abordés, et des hommes que leurs habitudes, leur position, leur âge, semblaient devoir rendre étrangers à de pénibles investigations, ont rivalisé de zèle et fait preuve d'une patience qu'auraient enviée les membres d'un ordre religieux bien connu, dont un des plus illustres représentants a mérité le titre de père de notre histoire.

Je ne prétends pas dire que cette ferveur studieuse ait toujours enfanté des prodiges, et que chacune des œuvres littéraires écloses au milieu de nous dans ces derniers temps, soit digne de la célébrité; non, mais toutes, ou à peu prés, portent un certain cachet d'utilité réelle, et il n'en est guère qui, malgré leurs imperfections, ne nous aient fait faire un pas nouveau dans le vaste champ des connaissances, où la moisson n'est jamais entiérement finie.

Rien, en effet, n'est indifférent dans la recherche des enseignements historiques : un fait, quelquefois futile en apparence et dépourvu d'intérêt, sert de révélation à un fait ignoré, d'explication à un événement d'une haute importance ; souvent une faible lueur, jetée sur un point obscur, devient, au souffle de la science, une lumineuse clarté.

Il en est de l'histoire comme des gigantesques travaux qui s'exécutent en ce moment sous nos yeux : si une seule pensée créatrice les a conçus, combien de bras, combien de forces concourent à leur réalisation ; combien coopèrent à l'érection de ces monuments, d'ouvriers obscurs dont le nom ne sera jamais prononcé, et pour qui la postérité n'aura pas même un souvenir !

Sans doute, ainsi que je viens de le dire, toutes les productions nées dans le cercle où nous vivons, ne sont pas appelées aux honneurs de l'immortalité ; mais nous devons nous consoler en pensant qu'un jour peut-être elles tomberont en des mains qui sauront féconder la semence déposée par les nôtres, et en espérant de nos descendants un peu de l'indulgence que nous accordons à quelques-uns de nos devanciers.

Certes, parmi les travaux littéraires des siècles passés, il en est plus d'un qui doit, en grande partie, la faveur dont il jouit auprès de nous à son titre et au sujet qu'il traite ; et si l'on voulait réduire à leur stricte valeur les nombreux ouvrages réunis dans les collections lorraines, nos bibliophiles verraient bientôt leurs rayons se dégar-

nir d'une assez notable portion des trésors qu'ils ont si péniblement amassés.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille critiquer les œuvres des écrivains qui nous ont précédés ; il y aurait plus que de la présomption, il y aurait de l'ingratitude à dénigrer ceux auxquels nous allons si souvent demander des conseils et les salutaires leçons de leur expérience. Aussi, en me permettant de dire un mot de ce qui a été fait jusqu'à nous, c'est moins pour formuler un blâme que pour essayer d'indiquer ce qu'il serait possible et utile de faire encore.

Depuis quelques années, une impulsion nouvelle a été donnée à l'étude de l'histoire : on a envisagé le mouvement social avec plus d'ensemble, la marche des idées avec plus d'unité ; on s'est occupé à suivre l'état des personnes, la situation des propriétés ; et leur révolution, l'origine et le développement des garanties locales et des institutions publiques, tout ce qui fait la vie d'un peuple, a été l'objet de profondes recherches.

Au lieu de se borner à traduire en style plus ou moins pompeux et fleuri les écrivains d'une autre époque, on a senti qu'il était indispensable de remonter aux sources primitives, c'est-à-dire, aux chartes et aux chroniques contemporaines ; on a compris que le but de l'historien était moins de prouver que de raconter, et qu'une narration fidèle des faits était préférable à une continuelle argumentation.

« Je ne sais, a écrit, à ce sujet, un homme éminent

qui a su donner à la fois le précepte et l'exemple ; je ne sais, mais je suis certain qu'en histoire le meilleur genre de preuves, le plus capable de frapper et de convaincre tous les esprits, celui qui permet le moins de défiance et laisse le moins de doutes, c'est la narration complète, épuisant les textes, rassemblant les détails épars, recueillant jusqu'aux moindres indices des faits ou des caractères, et, de tout cela, formant un corps auquel vient le souffle de la vie par l'union de la science et de l'art (1). »

Cette narration complète, ces indices des faits et des caractères, c'est aux anciennes chroniques qu'il faut les demander, soit que leurs auteurs aient joué un rôle dans les événements qu'ils racontent, ou bien se soient faits seulement l'écho des récits de témoins oculaires. Sans doute, on doit, dans certaines circonstances, n'adopter leurs assertions qu'avec une scrupuleuse réserve, mais leur style a toujours une couleur locale, une naïveté piquante qui charme et captive le lecteur. D'ordinaire, ils laissent de côté la controverse pour ne présenter que des faits; et, comme l'a dit l'illustre auteur de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, ce qu'on veut de l'histoire, ce sont des faits. « De même qu'on observe dans ses détails, dans ses mouvements, ce grand drame dont nous sommes tous acteurs ou témoins, de même on veut savoir ce qu'était avant nous l'existence des peuples et des

(1) *Récits des temps mérovingiens*, par M. Augustin Thierry.

individus. On exige qu'ils soient évoqués et ramenés vivants sous nos yeux. »

Malheureusement, nos chroniqueurs lorrains des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, appartenant, pour la plupart, au clergé et surtout aux ordres monastiques, ont eu pour but principal de faire connaître à la postérité l'histoire de leur couvent et de leur église.

Les chroniqueurs, nés dans les trois siècles suivants, ont écrit quelques mémoires, quelques relations de faits qui s'étaient accomplis sous leurs yeux ; mais, de même que leurs devanciers, ils se sont laissé dominer par la position qu'ils occupaient. Attachés, en général, au service du souverain, c'est presque toujours sur le trône ou autour du trône, dans la noblesse ou le clergé, qu'ils sont allés prendre le sujet de leurs récits.

Il ne faut pas croire cependant que ces narrations soient toutes dépourvues d'intérêt : si l'histoire de la nation n'y occupe qu'une bien faible place, on y trouve, en revanche, des détails précieux sur la vie intime du prince, et l'on peut y puiser la révélation d'événements longtemps contestés, relégués même par quelques-uns au nombre des fables. C'est ainsi que les Mémoires de Louis d'Haraucourt, mis au jour dans ces dernières années, ont permis de ranger parmi les faits positifs l'emprisonnement de Ferri III dans la tour de Maxéville (1),

(1) *De la prison de Ferry III, dit le Chauve, dans la tour de Maxéville*, par M. Beaupré.

épisode romanesque où la politique et l'amour jouent à la fois un rôle, et qui est peut-être unique dans les annales des maisons souveraines. D'autres chroniqueurs nous ont laissé la narration, soit en vers, soit en prose, de plusieurs grands faits contemporains : Pierre de Blaru a chanté la guerre de René II et du duc de Bourgogne ; Pilladius, l'invasion et la défaite des Rustauds, drames remplis de péripéties attachantes, et dont le dénoûment eut un retentissement européen.

Les chartes ou monuments écrits sont, plus encore que les livres des chroniqueurs, la source première à laquelle il faut remonter pour puiser la certitude historique. Chacune d'elles est une sorte d'article de foi, et son texte l'infaillible expression de la vérité. C'est là que sont rappelés les traités et les alliances des familles princières, les servitudes et les redevances féodales, les immunités et les priviléges municipaux, les réglements des corporations de métiers ; c'est là que se trouve presque toute entière la curieuse histoire de la révolution communale qui s'accomplit au moyen-âge.

Permettez-moi, Messieurs, d'insister sur ce dernier point, car il ne s'agit pas seulement ici d'une circonstance ordinaire, mais d'un événement qui exerça la plus grande influence sur la civilisation. Le sentiment profond de la liberté, celui de la juste égalité qui doit régner entre tous les membres de la famille humaine, peut-être aussi le désir de retrouver chez nos pères les passions que nous sentons fermenter au dedans de nous-

mêmes, nous ont portés à jeter un regard avide vers les siècles passés, afin de découvrir si les hommes qui occupaient alors la scène du monde ne partageaient pas nos idées, n'obéissaient pas aux mêmes instincts, n'étaient pas animés des mêmes espérances.

L'étude des révolutions municipales, des affranchissements des communes, est devenue, par ces différents motifs, l'objet de longues recherches, d'investigations nombreuses; on s'y est livré, non pas seulement avec curiosité, mais avec passion; non pas seulement avec son esprit et sa raison, mais avec son cœur.

Malgré quelques essais tentés jusqu'à présent, malgré de généreux efforts, auxquels on ne saurait trop applaudir, l'histoire de nos institutions municipales est presque entièrement à faire. Les écrivains lorrains n'étaient pas placés à un point de vue convenable pour examiner avec intérêt le mouvement social qui s'accomplissait sous leurs yeux. Vivant, pour ainsi dire, dans une sphère à part, dans les cloîtres ou dans les palais, ils ne pouvaient comprendre et bien moins encore partager aucune des émotions qui agitaient les classes populaires.

Aussi l'histoire du peuple n'occupe-t-elle, en général, qu'une place imperceptible dans leurs volumineux écrits; s'ils ont fait imprimer quelques chartes d'affranchissement concédées par le prince ou par des seigneurs particuliers, c'est, le plus souvent, dans des monographies isolées auxquelles manque l'ensemble et la vie.

Ne nous hâtons pas cependant, Messieurs, d'adresser

à nos devanciers un blâme trop sévère : leur faute, s'il est permis de qualifier ainsi leur silence, vient de leur position même, et ils n'ont d'autre tort que celui d'avoir subi l'influence de leur époque. Pouvons-nous demander aux écrivains ecclésiastiques des sympathies bien vives pour ces bourgeois des villes épiscopales qui luttaient souvent les armes à la main contre leurs évêques, et avons-nous le droit de nous offenser lorsque nous les entendons nommer désobéissance ce que nous appelons amour de la liberté ?

Sans parler, Messieurs, du fait si remarquable que je viens d'indiquer, on trouve, dans les chartes, une foule de particularités curieuses : ainsi, c'est à la suite de concessions octroyées par le prince ou par des seigneurs, que se sont élevées, à différentes époques, des usines qui ont contribué plus tard à la prospérité du pays ; c'est sur l'emplacement de terrains ascensés par eux, qu'on a construit des habitations qui sont devenues successivement d'importantes métairies, puis des villages populeux. C'est dans les chartes qu'on rencontre de précieux documents sur l'administration intérieure des communautés, sur le mode de nomination des magistrats et sur la manière dont la justice était rendue. Quel intérêt n'éprouve-t-on point, par exemple, à lire les coutumes particulières d'un simple village des Vosges (1), qui conserva, jusque vers la fin du siècle dernier, des habitudes patriarcales qui rappellent les temps primitifs.

(1) La commune de la Bresse.

Si l'étude des monuments écrits offre une aussi large carrière aux investigations de l'historien, et tant d'utiles enseignements, combien, Messieurs, ne devons-nous pas nous estimer heureux de posséder au milieu de nous un vaste dépôt où se trouvent réunis les matériaux inédits de notre histoire nationale; où sont rassemblés, à partir du X^e^ siècle, des titres sans nombre au dépouillement desquels ne suffirait pas la vie d'un seul homme; inappréciable collection qui, en dépit des spoliations de la conquête et des pertes que les révolutions lui ont fait subir, mérite encore aujourd'hui d'être appelée le Trésor des Chartes de Lorraine.

On a beaucoup écrit sur notre province, et cependant son histoire n'est pas devenue populaire. A l'exception de quelques personnes qui en font l'objet spécial de leurs études, elle est enveloppée, pour les autres, d'incroyables ténèbres; c'est à peine si l'on en sait quelques noms, si l'on en connaît quelques époques; et peut-être encore ces noms et ces époques seraient-ils ignorés, si des monuments n'en rappelaient le souvenir. On a même cru, et cette erreur s'est accréditée, que les annales de notre pays n'offraient qu'un attrait médiocre, et qu'on n'y rencontrait rien qui fût de nature à piquer la curiosité.

Les causes de cette ignorance et de cette erreur doivent, je crois, être attribuées à nos historiens eux-mêmes. Erudits, sans aucun doute, mais d'une érudition trop habituellement empreinte de gravité, ils ont dédai-

gné de répandre sur leurs récits le coloris qui plaît, l'intérêt qui attache, la passion qui entraîne. Ils ont écrit plutôt pour des savants que pour des lecteurs, et ils semblent s'être préoccupés par dessus tout de fournir des matériaux aux écrivains à venir. Dominés par une idée constante et exclusive, ils lui ont invariablement obéi. Lorsque les faits et gestes de certains personnages marquants sont longuement racontés ; lorsque des volumes sont consacrés à des controverses sur des origines princières plus ou moins admissibles ou fabuleuses, ils n'ont accordé qu'une faible place à l'histoire des arts, de la littérature, des sciences et de l'industrie, en un mot, à l'histoire de la civilisation.

Ainsi, à part quelques peintres qui ont décoré les églises de certaines maisons religieuses, quelques ingénieurs auxquels ont été confiées les fortifications de villes importantes ; à part quelques architectes, maîtres maçons ou tailleurs d'images, que leurs œuvres trop grandioses devaient nécessairement sauver de l'oubli, la plupart des autres, prédécesseurs, contemporains ou même descendants de ces artistes, sont inconnus, à moins qu'ils ne nous touchent de plus près par l'époque où ils ont existé. N'est-ce pas seulement d'hier que nous savons quels furent les peintres qui embellirent l'intérieur de la vaste Galerie des Cerfs (1) ; quel tailleur d'ima-

(1) Voir la notice sur la Galerie des Cerfs, insérée au tome 1er des Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine.

ges déchiqueta les ornements de la magnifique porterie ducale, et sculpta la statue du vainqueur des Rustauds (1) ?

Des études patientes, approfondies, éclairciraient bien des doutes, dissiperaient bien des erreurs, et l'on ne viendrait plus, par exemple, dans l'ignorance des noms propres, attribuer à un artiste fameux de l'Italie, l'œuvre de deux peintres dont nous pouvons légitimement revendiquer la gloire (2).

Ce que je dis de la peinture et de la sculpture, pourrait, à plus juste titre encore, s'appliquer à la musique. L'histoire de cet art, en Lorraine, est presque complétement ignorée ; et cependant beaucoup de titres attestent les développements remarquables qu'il avait pris, grâce à la protection intelligente dont nos ducs entouraient les chanteurs et les instrumentistes qui étaient appelés à charmer les loisirs que leur laissait la politique ou la guerre. Ces artistes, qui égayaient les fêtes et les réjouissances publiques ; qui, tantôt psalmodiaient les cantiques sacrés, tantôt, dans les tournois, animaient les chevaliers au combat ; ces artistes sont tombés dans

(1) Voir, au tome 2 des Bulletins de la même Société, la notice biographique sur Mansuy Gauvain.

(2) La Cène du réfectoire des Cordeliers, à Nancy, longtemps attribuée à Léonard de Vinci, et dont les véritables auteurs sont des artistes lorrains : Claude Crock et Médard Chuppin. (Voir la notice sur la Galerie des Cerfs, précédemment citée.)

l'oubli ; et l'on ne sait pas même les noms de ces organistes célèbres autrefois, qui, comme Jean de Sermaise et Pierre Leroux, faisaient retentir de leurs mélodies les voûtes de la chapelle princière de Saint-Georges ou de l'église funèbre des Cordeliers (1).

L'histoire des représentations théâtrales occuperait aussi une place intéressante dans des études sur notre pays. Il serait curieux de suivre la marche progressive de l'art dramatique, en remontant jusqu'à l'époque de sa naissance, et de tracer la ligne de démarcation qui sépare la comédie moderne des mystères anciens, ces intermèdes indispensables de toutes les grandes solennités (2).

Deux publications remarquables faites, il y a quelques années, par un de nos savants confrères (3), l'une sur les Verriers, l'autre sur la Typographie lorraine, ont pu donner une idée de l'intérêt qu'offriraient des recherches sur l'industrie dans notre province. Sans parler des salines, dont l'exploitation paraît remonter à la période gallo-romaine ; sans parler des forges de la Meuse, des mines de la Vosge et de ses bois dont les

(1) Voir la notice sur la Collégiale Saint-Georges, insérée au tome 1er des Bulletins de la Société d'Archéologie.

(2) Voir *Etudes sur le Théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore*, publiées dans les Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, année 1840.

(3) M. Beaupré, conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

voiles descendaient la Moselle et la Meurthe pour aller porter au loin des matériaux de construction ; sans mentionner les verreries de l'Argonne, celles des grueries de Bitche, de Bouzonville et de Darney, ni même celles qui, à une époque éloignée, s'élevèrent dans la portion de territoire que nous habitons, on découvrirait près de nous la trace d'usines qui eurent une certaine importance, et furent détruites, les unes au moyen-âge, les autres par les hordes de nouveaux barbares dont, vers le milieu du XVII[e] siècle, le torrent inonda notre malheureux pays.

L'industrie, d'ailleurs, reflète d'une manière saisissante les mœurs et les habitudes de chaque époque : dans la période chevalèresque et guerrière, ce qu'on trouve en plus grand nombre, ce sont des ateliers d'éperonniers, de fourbisseurs, de forgeurs d'épieux et de fers de piques, où l'on travaille sans relâche à préparer des armes de combat, de tournois ou de chasse. Plus tard, ces établissements, sans complétement disparaître, cèdent le premier rang à d'autres industries, expression vivante du luxe qui s'était introduit à la cour de nos ducs, et dont on peut se faire une idée par la magnificence des cérémonies dont la capitale de la Lorraine fut si souvent le théâtre sous les règnes de Charles III et de ses successeurs.

Je ne sais, Messieurs, si des goûts personnels me font prendre des chimères pour la réalité, mais il me semble que l'histoire ne devrait pas dédaigner ces élé-

ments multiples, qui lui prêteraient tous un certain degré d'intérêt. Nous ne vivons plus dans un temps où quelques personnages, si éminents qu'ils soient, aient le privilége d'attirer exclusivement les regards ; nous aimons à voir vivre et s'agiter autour d'eux les personnages secondaires dont l'ensemble constitue la nation. Je crois enfin que, dans le vaste domaine de l'histoire, tous les faits sont appelés à occuper une place dès qu'ils ont pu exercer quelque influence sur le temps où ils se sont accomplis.

Sans doute, il est difficile de coordonner des circonstances et des observations diverses, de les dépouiller de la sécheresse et de l'aridité qui les accompagnent, pour les faire entrer dans une narration suivie ; mais, là est le mérite de l'historien ; il serait trop heureux s'il ne rencontrait point d'obstacles sur la route qu'il doit parcourir.

L'étude de nos documents inédits ouvre ainsi, malgré ce qui a été fait jusqu'à présent, une large carrière aux investigations de quiconque veut véritablement s'instruire. Lorsqu'on croit avoir beaucoup appris, on s'aperçoit, avec étonnement, qu'il reste plus encore à apprendre ; une découverte met sur la trace d'une découverte nouvelle, et l'on arrive, par un entraînement irrésistible, à feuilleter des centaines de volumes, quand on espérait trouver dans un seul la vérité que l'on poursuit.

On doit donc s'armer à l'avance d'un grand courage et d'une patience plus grande encore. Il faut s'attendre

à consumer bien des heures, bien des jours dans d'arides recherches, dans des compilations souvent sans résultat. Mais si quelques essais sont infructueux, quelques tentatives ingrates, il ne faut pas se décourager. La terre, dans les contrées que le ciel n'a pas favorisées d'une végétation spontanée, ne se couvre pas d'elle-même de fruits, et les champs demeureraient stériles si le laboureur n'y enfonçait le soc de la charrue, ne les arrosait de ses sueurs.

L'histoire, cachée sous la poussière des chartes, enfouie dans de vieux parchemins, ressemble à cette terre: ses entrailles sont fécondes, mais elle a besoin d'être cultivée. Alors, elle produit abondamment, et l'on s'étonne des richesses qu'elle renfermait dans son sein. Si ces richesses ont coûté de pénibles labeurs, elles n'en sont que plus précieuses pour celui qui a eu la patience de les chercher, le bonheur de les acquérir. La science est amère, mais les fruits en sont doux.

Ce n'était pas à moi, Messieurs, qu'il appartenait de porter la parole devant cette assemblée d'élite, devant ces représentants de la science, venus de toutes parts pour fraterniser avec nous. Cette tâche, si honorable, et que je tremble d'avoir bien mal remplie, elle devait être réservée à ceux de mes doctes et laborieux confrères qui ont passé leur vie dans l'étude de nos antiquités, et qui sont nos maîtres, par le savoir et par l'expérience, à nous, les derniers venus dans cette Académie dont on vient de vous retracer l'histoire.

A défaut du talent et de l'éloquence, un sentiment m'a soutenu, encouragé. Ce sentiment, vous le partagez tous avec moi : c'est le culte des souvenirs, c'est l'amour du pays. Il n'y a pas d'orgueil à le proclamer ; car, dans cette vieille Lorraine dont nous sommes fiers d'être les enfants, le patriotisme n'est pas une vertu, mais un instinct, une seconde nature. Nos pères nous l'ont transmis comme un précieux héritage, et, grâce au ciel, nous le léguerons sans tache à nos descendants.

Le patriotisme !... Est-il besoin de vous dire ce qu'à toutes les époques, il enfanta chez nous de prodiges ? Faut-il vous rappeler tous les miracles d'abnégation, de dévouement, d'héroïsme qu'il fit naître durant la lutte formidable qui fut livrée à la nationalité lorraine par ce terrible duc de Bourgogne qui faisait trembler jusqu'à Louis XI, devant qui tout tremblait cependant ? Aucun de vous n'ignore ce que déployèrent de constance et de courage, pendant cette guerre acharnée, les habitants de nos villes et de nos campagnes, disputant à des armées aguerries et nombreuses chaque pouce du sol de la patrie ? C'est alors, c'est par une résistance de tous les jours, de tous les instants, que nos aïeux conquirent ce surnom qu'on nous adresse encore comme une flétrissure, et que nous revendiquons comme notre plus beau titre de gloire (1). Oui, Messieurs, ces *vilains,* qu'on

(1) Allusion au vieux dicton : *Lorrain vilain, traître à Dieu et à ton prochain.*

traitait avec mépris, ils firent ce qu'avaient fait, dans les champs de Bouvines, les manans des communes de France !

Je pourrais, en ouvrant au hasard les pages de notre histoire, de notre histoire trop dédaignée, trop peu connue, trouver bien d'autres exemples qui attesteraient le patriotisme de nos pères. Mais, à quoi bon interroger le passé, lorsque des événements, dont beaucoup d'entre vous ont été les témoins ou les acteurs, démontrent que les nouvelles générations sont dignes de celles qui les ont précédées. A quoi bon même remonter à quelques années en arrière, lorsque nous avons sous les yeux des preuves, en quelque sortes vivantes, de patriotisme.

Car, cette vertu, Messieurs, ne consiste pas seulement dans le courage qui fait prodiguer son sang pour le salut du pays; elle réside encore dans le culte des traditions, dans le respect des monuments. Sous ce rapport, notre province n'a rien à envier aux autres. Si, à une époque de vertige, des hommes égarés n'ont pas craint de porter une main sacrilége sur les merveilles des arts, sur les plus belles productions de l'intelligence, nous travaillons aujourd'hui, ayant à notre tête le représentant du gouvernement, ceux du département et de la cité; nous travaillons à effacer jusqu'à la trace de ces profanations, en restaurant les édifices mutilés, en replaçant sur leur piédestal les statues renversées, en ouvrant, enfin, dans le palais de nos anciens ducs, un temple où toutes les gloires lorraines trouveront un abri digne d'elles.

Je serais coupable d'un impardonnable oubli si, en parlant de patriotisme, je ne trouvais un mot pour vous, Messieurs, nos voisins, nos amis de l'antique et valeureuse cité de Metz. Vos pères, autant et plus peut-être que les nôtres, ont été animés de ce sentiment sublime ; il les a fait combattre pour leur indépendance ; il leur a fait braver un ennemi non moins redoutable que celui qui vint, il y aura bientôt quatre cents ans, expirer sous nos murs ; il a, trop longtemps, armé l'une contre l'autre nos deux villes, si bien faites pour s'entendre et s'aimer. Aujourd'hui, ce sentiment, mieux compris, plus éclairé, nous rapproche et nous unit : la vapeur a effacé la distance qui nous séparait, comme le progrès des idées a chassé jusqu'à l'ombre de nos anciennes inimitiés. Metz et Nancy sont désormais deux sœurs inséparables, et s'il doit subsister entre elles quelque rivalité, elle tournera tout entière au profit des lumières et de la civilisation.

Et vous tous, Messieurs, qui, hier encore, étiez des étrangers pour nous, et que nous sommes heureux de pouvoir regarder maintenant comme ne formant plus avec nous qu'une seule et même famille, l'œuvre que vous poursuivez, n'est-elle pas une œuvre de patriotisme ? Ne consacrez-vous pas les plus généreux efforts à répandre sur vos pas l'amour de la science, à inspirer à tous, par votre exemple, le respect des souvenirs et des monuments des temps passés ? Grâces vous soient rendues d'être venus dresser vos tentes au milieu de

nous, et d'avoir ouvert une arène à nos pacifiques travaux! Grâces vous soient rendues pour la mission que vous avez entreprise et que vous continuez avec une si louable persévérance! Noble et utile mission, qui ne doit pas avoir seulement pour résultat de propager le goût des études sérieuses, mais encore de réunir sous le drapeau d'une véritable fraternité des hommes qui, sans vous, n'auraient peut-être jamais su qu'ils étaient les citoyens d'une même patrie.

# CENT ANNÉES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS,

## 1750-1850;

### MORCEAU PRONONCÉ DEVANT LE CONGRÈS,

DANS LA SÉANCE ACADÉMIQUE SÉCULAIRE,

PAR M. P. GUERRIER DE DUMAST.

I.

Siècle frivole et vain dont l'ESPRIT fut le dieu,
Le siècle Pompadour était à son milieu ;
La colonne où s'inscrit le cours des destinées,
Par delà dix-sept cents marquait cinquante années.
Ainsi, du jour qui luit sur vos plaisirs savants,
Messieurs, vingt lustres pleins séparaient les vivants.
Portons-nous pour une heure à cent ans en arrière.

La terre intelligente, et pieuse et guerrière,
Qui nourrit Saint-Urbain, le grand Claude et Callot (1),
Qui dans Richier peut-être a dit son dernier mot (2) ;
Terre de liberté, de nerf et de franchise,

Où fleurirent les arts au souffle de l'Eglise,
Et dont l'appui viril, dans un monde énervé,
Du retour à la Chair toujours avait sauvé
Le divin héritage et la pensée humaine ;
Que faisait-elle, alors ?

Ah ! pour ce fier domaine,
Pour ces lieux où, si bons, si dignes de leurs droits,
Régnèrent Léopold, Antoine et Charles trois,
L'astre lorrain, couché, s'éteignait : quelques cimes
Reflétaient l'or mourant de ses rayons sublimes.

Qu'y faire.. ? De l'habile et tenace Occident
L'Austrasie, à la fin, subissait l'ascendant ;
La ruse avait vaincu les vertus et les armes ;
Et le jour approchait où, perdant avec larmes
Jusques au nom resté leur honneur immortel,
Les fils de Sigisbert, de Pépin, de Martel,
Asservis pour toujours au sol de la Neustrie,
Sur les bords mosellans n'auraient plus de patrie.

## II.

Toutefois, d'un pays si longtemps libre et fort,
L'œil du vulgaire à peine apercevait la mort,
Des clairvoyants comprise, ou des bons cœurs sentie.
Déjà plus d'avenir et plus de dynastie ;
Mais les marbres, les eaux, mais les lambris ornés,

Trompaient..; mais des splendeurs du vieux sang des Renés
Maint reste survivait; — la cité souveraine
Couchait encor son roi sur la pourpre lorraine.
Oui, SON ROI : des palais sans retour désertés,
Pendant un règne encor devaient être habités.
Un règne... ! Ainsi daignait la pitié de la France
De l'orgueil patriote adoucir la souffrance.

III.

Or, ce dernier gardien du trône de Nancy,
Il avait au malheur payé sa dette aussi.
Tels que jadis on vit les enfants d'Yolande,
Pour s'allier au crime ayant l'âme trop grande,
— Sous les lois d'un devoir qui semble absurde et fou, —
Braves, aimés, brillants, perdre Provence, Anjou,
Naples, Jérusalem, Hongrie et Catalogne,
Et jusqu'à leurs duchés : tel, deux fois, en Pologne,
De ses mains Stanislas vit le sceptre échapper,
Faute de plaire au Russe et d'avoir su ramper.
— Honneur à Leczinski (3)! Consolé par l'étude,
Estimé dans l'exil pour sa noble attitude,
Il avait d'un beau sort mérité le retour ;
Il l'obtint : ses vieux ans trouvèrent une cour.

L'aspect d'un affligé, dans les chagrins, soulage.
Certes c'était bien là, malgré les torts de l'âge,
C'était, pour leur bonheur, — désormais incomplet, —

Le monarque dernier qu'aux Lorrains il fallait.
A des héros déchus de leur indépendance,
Sa bonté paraissait faveur de Providence.
Né libre et citoyen, fils d'un peuple martyr,
Aux civiques douleurs il devait compâtir.

Sans doute on peut tromper tout vieillard qui gouverne.
Pourquoi faut-il qu'hélas, un tyran subalterne,
Sangsue aux noirs anneaux, Séjan sous un Titus,
Ait amoindri l'effet des royales vertus (4) !
Mais si d'un peuple entier l'arrêt grave et suprême
Sur Chaumont et consorts fit peser l'anathème,
On resta juste : au blâme on traça son vrai cours ;
Et la publique estime, avec soin, sut toujours,
Calme, douce, équitable, — indulgente peut-être, —
Des plats et durs valets distinguer le bon maître.
A quelque triste point qu'on eût put l'abuser,
Les pauvres qui souffraient, souffraient sans l'accuser (5).

## IV.

Entre les dons réels qui du prince et du sage
Aux rives de la Meurthe ont marqué le passage,
Quand, cherchant de son peuple à remplir les besoins,
Il semait les bienfaits (autour de lui du moins)..,
Il en est un debout : — c'est votre académie,
Messieurs. — Par les travaux, par le temps affermie,
Elle est là. Stanislas dans un sens éclairé

Avait agi : son œuvre, en ce point, a duré.

Non que tous l'aient voulue. Un chancelier sauvage,
Aimant sur l'ignorance à fonder l'esclavage,
En faveur du néant avait levé la voix (6).
Le Méphistophélès fut vaincu cette fois,
Solignac et Tressan, malgré La Galaizière,
Obtinrent qu'aux esprits lâchant un peu lisière,
Le Pouvoir, moins jaloux de se faire encenser,
Laisserait les Lorrains et s'instruire et penser.
Ainsi, l'orgueil des sots eut beau gronder : l'étude,
Esquivant des *fiscaux* la verge aveugle et rude (7),
Trouva près du Monarque asile où s'abriter.
Aussi bien, Stanislas, — lui qu'on vit réfuter
Du rhéteur génevois la règle singulière, —
Eût-il pu sans regrets condamner la lumière?

Noble jour, que le jour où, dans des lieux fameux,
Naquirent des travaux respectables comme eux!
Où la Salle des Cerfs, un moment consolée,
S'ouvrit, superbe encor, pour superbe assemblée!
Car ce fut là, Messieurs, votre pompeux berceau.
Ces vieux murs, que Bellange orna de son pinceau,
N'avaient point du grattoir subi l'indigne outrage.
Ces plafonds, fiers témoins des gloires d'un autre âge,
Où royaux souvenirs, chiffres entrelacés,
Du puissant Charles trois brillaient les doubles *Cés* (8),
Dotaient encore Nancy du rang de capitale.

Ils n'avaient point croulé sous le marteau vandale,
Sous l'étrange fureur d'abattre et d'innover,
Dont ici, grand ou beau, rien ne s'est pu sauver.
Là donc se tint pour vous la première séance ;
L'écho des premiers sons qu'ait poussés votre enfance
Est resté là longtemps le dernier qui parlât.
Ainsi, de vos débuts applaudissant l'éclat,
Du moins, avant sa fin, l'auguste galerie
Revit poindre l'honneur, quand mourait la patrie.

V.

Dans vos fastes, Messieurs, s'honorèrent alors
De figurer inscrits maints savants du dehors.
Hénault, l'un des premiers, se montrait sur la liste :
Hénault, trop favorable à la tourbe sophiste,
Mais chroniqueur goûté de ses contemporains.
De loin, au sage élan des vélites lorrains
Montesquieu s'unissait, et le vieux Fontenelle
Prêtait d'un siècle entier la force solennelle (9).

Voilà comme, excité d'ici même et d'ailleurs,
Hors du rucher naissant l'essaim des travailleurs
S'ébranle : — il y revient, pendant quarante années,
Chargé d'œuvres souvent du succès couronnées.
J'aperçois Solignac, retraçant avec goût
Les annales d'un peuple... alors encor debout (10) ;
Palissot, poursuivi de blâmes éphémères

Pour n'avoir point flatté les régnantes chimères (11) ;
Gauthier, trop peu connu ; Gauthier, prêtre et penseur,
Qui, rival de Vayringe et son vrai successeur,
Lontemps avant Fulton, ose, inventeur habile,
Indiquer aux vaisseaux la vapeur pour mobile (12) ;
Tressan, du moyen-âge observateur léger (13) ;
Saint-Lambert, des saisons le chantre bocager (14) ;
Et numismate heureux, le bon Mory d'Elvange,
Fidèle à ses vieux ducs, qu'il honore et qu'il venge (15).

Hélas ! l'heure approchait des révolutions :
Au calme succéda le choc des passions ;
L'ouragan, déchaîné, passa courbant les têtes.
Ici comme en tous lieux, le souffle des tempêtes
Fit rage ; on vit, pour fuir les fous et les méchants,
L'artiste ou l'écrivain cacher sa vie aux champs.
Mais quand du Consulat l'aurore inespérée,
Sur une France en deuil, de bonheur altérée,
Vint luire : oh, combien vite, après des temps haineux,
Du monde académique on reforma les nœuds !
La pensée, en un jour, se remit à l'ouvrage ;
Et depuis lors, si haut qu'ait pu gronder l'orage,
Rien, Messieurs, au milieu du désastre des cours,
De vos doctes labeurs n'a plus troublé le cours.

VI.

Vos labeurs ! Par la paix le Ciel les favorise,

Depuis cinq fois dix ans, que la tâche est reprise,
En foule avec honneur ils s'offrent devant moi,
Dignes d'être esquissés, d'être applaudis...
Mais quoi !
Ces derniers jets d'un sol en prodiges fertile,
Qui donnait fleurs et fruits, — auprès du beau, l'utile, —
Dois-je en parler..? Des lois d'un empire nouveau,
Même à qui valait plus, imposant le niveau,
Le pouvoir séquanais sous son joug vous entraîne,
Messieurs. La forte et fière et vivace Lorraine
N'est plus qu'une humble annexe, où, comme ailleurs brisé,
L'esprit doit tôt ou tard mourir vulgarisé.
Hors de Paris, déjà, toute importance est mince.

Pourtant, si vous gardez le sceptre de province ;
Si, marquant votre place en titres éclatants,
L'Institut parmi vous a trois représentants (16) ;
C'est que vos voix, toujours au vrai mode accordées,
Portent leur note encore au concert des idées,
Et qu'on n'a pu ravir à vos efforts puissants
L'héritage lorrain, — la palme du BON SENS. —
Tout n'a pas déserté vos fauteuils : il vous reste,
Sur les bancs rétrécis d'un théâtre modeste,
Plus d'un homme éminent, notable, et qui partout
Obtiendrait à bon droit d'être assis au haut bout.
Des uns, le coup d'œil sûr, la forte patience,
Des Linné, des Jussieu, fait marcher la science.
D'autres, au feu chimique animant leurs travaux,

Ont, des Berzélius devenus les rivaux,
Suivi, trouveurs heureux, l'attrait des découvertes.
D'autres ont préféré, les y voyant offertes,
La route où Gay-Lussac bien souvent récolta
Les épis qu'en sa course avait laissés Volta.
D'autres, sans trop rêver les jours d'un nouvel âge,
Ont accru l'art douteux qui guérit ou soulage.
A d'autres le passé se dévoile, et pour eux
Histoire ou monuments n'ont rien de ténébreux.
D'autres enfin..., comment assigner leur domaine ?
C'est le champ tout entier de la pensée humaine,
Ce semble : tant leur vaste et multiple savoir
Peut embrasser d'objets, peut en apercevoir.
Oui, dans vos rangs encor vous comptez plus d'un maître,
Allez, soyez-en fiers. — Quelque indiscret peut-être
Me viendra demander : « Qui sont-ils, vos savants? »
Messieurs, voudrais-je ainsi livrer leurs noms aux vents!
J'ai pu rendre justice à votre académie,
Mais ne redoutez pas qu'une voix trop amie
Fasse à personne ici monter rougeur au front...
Silence.. ! Avec le temps, d'autres les nommeront.

## VII.

Que s'il était besoin de noms à faire entendre,
Chez vos illustres morts, ne pourrions-nous les prendre?

Pourquoi ne point citer cet éloquent Bresson (17),

Qui fit de son exemple une haute leçon,
— Type de goût, d'accent, de style, de posture ;
Riche de *forme* acquise et de *fond* de nature ;
Et qui, du BEAU PARFAIT modèle incontesté,
Des plus grands orateurs portait la majesté !
— On se croyait aux jours où de Rome ou d'Athène,
Quand debout, quand drapé, le nouveau Démosthène
Luttait contre Fabvier, son rival digne et fin (18),
Dans ces tournois... qu'ailleurs on eût cherchés en vain,
Et que sous nos yeux même, une autre capitale,
Moins classique aujourd'hui, peut-être à peine étale.
Bresson..! Comme, à sa voix, à son geste vainqueur,
Perçait sous le talent la puissance du cœur !
Ayant tout ce qui plaît, subjugue, impose, attire,
Il fut bien « l'honnête homme habile en l'art de dire (19), »
Et, par la bonne foi guidé dans ses combats,
Il ne plaida JAMAIS ce qu'il ne croyait pas.

Pourquoi ne point citer le géant agricole,
Dombasle, auteur et chef d'une immortelle école ?
Nourri non loin des tours du sacré monument
Qui montre encor, malgré les ravages d'Armand,
Ce que fut la Lorraine en ses âges prospères (20),
Il devait son génie au souffle de vos pères.
Des siècles du travail sublime avant-coureur,
Il vint, — il releva le front du laboureur ;
Et sous lui, des vrais biens l'estime reparue,
Fit par la main des rois couronner la charrue.

Suis-je à bout de portraits ? Non certes ; car voici
Le parangon, la fleur des enfants de Nancy :
Drouot, que vante au loin la juste Renommée,
Drouot, l'honneur des siens, le Sage de l'armée.
— Ce guerrier m'apparaît, tel que de son vivant
Il siégeait parmi vous, humble et simple savant,
Quand cessa des héros la gigantesque lutte :
Ami resté fidèle aux affronts d'une chute,
Aux ennuis d'un exil, aux glaces d'un tombeau ;
Preux et loyal gardien du moderne drapeau ;
Homme antique, Messieurs, sous un récent costume,
Et du vieux tronc lorrain vrai rejeton posthume.
— Les pauvres connaissaient son étroite maison.
Occupant de bienfaits son arrière-saison,
Il put voir sans pâlir s'approcher la souffrance,
Lui, qui, sous la mitraille, aux beaux jours de la France,
En Dieu cherchant déjà sa règle et son soutien,
Parmi nos généraux avait vécu chrétien.

Bresson, Drouot, Dombasle..! Humaine trilogie
En qui vibrait l'écho de la Lotharingie !
En qui l'Austrasien se sentait vivre encor !

Ce triple lot, Messieurs, vous l'avez eu du Sort (21).
Dites-moi quels honneurs se comparaient aux vôtres,
Quand votre compagnie, heureuse entre les autres,
Possédait dans ses rangs, par la faveur des Cieux,
Trois mérites sans fard, dignes à tous les yeux.

D'une estime solide et non point usurpée ;
Trois forces : la PAROLE et le SOC et l'ÉPÉE !

VIII.

Sur des membres pour qui vous vouliez l'obtenir,
L'auréole, Messieurs, le rayon d'avenir,
Descend, puisque vos murs vont, par un juste hommage,
De Dombasle et Drouet voir se dresser l'image.
Il était temps, au reste, — et bien temps, — que Nancy
De ses gloires enfin reprît quelque souci ;
Qu'on cessât de lui faire, et non sans apparence,
Le reproche... d'avoir, dans son indifférence,
Dédaigné, méconnu, négligé d'illustres,
Les plus célèbres fils dont il pût s'honorer.
Vers des sentiers meilleurs ce premier pas l'engage ;
Cet exemple aux Lorrains est un muet langage,
Qui, disant (ce qu'à tous il faudrait qu'on montrât)
« Combien perd un pays au sot métier d'ingrat, »
Les instruira bientôt des justices à rendre,
Des vides à combler, — et leur fera comprendre
A quel point, dans leur âme, ils ont trop effacé
Le sacré souvenir des jours d'un beau passé.

IX.

Ils l'ont déjà compris ; car une autre statue,
Au front du vieux palais dès longtemps abattue,

Se relève. — Et quel est le personnage heureux
Qui sous l'arceau d'honneur est replacé par eux ?
Ce n'est pas moins qu'Antoine : Antoine, homme-principe,
Qui du brave et du juste à la fois participe,
Qui brandit avec calme un glaive protecteur ;
Antoine, l'un des chefs dont la douce grandeur
De la cité ducale élargissait l'enceinte (22) ;
Antoine, premier-né de Philippe la sainte (23),
Héritier de Bayard, et digne, par ses vœux,
D'avoir reçu du Ciel d'héroïques neveux.

Messieurs, il fut une heure où, prise de vertige,
— Et voulant à l'orgueil demander un prodige
Que rien n'accomplira sinon l'humilité, —
Soudain l'aveugle et pauvre et triste Humanité,
Aux cris, au vol trompeur d'oisons de Germanie,
S'enfiévra d'une ardente et cupide manie.
Quelques tribuns en froc, suscités par l'Enfer,
Promettant l'âge d'or, créant l'âge de fer,
Avaient semé les feux qu'au fond des cœurs attise
Des trésors, des plaisirs, la sourde convoitise.
Chacun devint jaloux de la part de chacun,
Et l'appétit sans frein voulut tout en commun.
— Or, de ces novateurs les doctrines fatales
Ne devaient point tarder à former des Vandales :
L'Erreur, en s'échauffant, prit les armes : bientôt
Au phrasier nébuleux succéda le *Rustaud*,
Grossier voleur, soldat du lit et de la table,

Dans la main des pervers instrument formidable.
Des forêts d'Hercynie on vit à rangs serrés
S'avancer des brigands, de carnage altérés.
Maîtres, sans coup férir, des plaines de l'Alsace,
Aux peuples d'Occident ils portaient leur menace ;
La Terreur précédait leurs bataillons nombreux ;
L'Envie était complice, et recrutait pour eux.

Quel moment ! Le péril embrassait tout : patrie,
Famille et foi. C'était la pleine barbarie,
Le chaos... Il fallait plus qu'un nouveau Martel,
Pour sauver le foyer, croulant avec l'autel.

Eh bien, quand tout frémit et d'effroi se resserre,
D'où va-t-il donc surgir, le vengeur nécessaire ?
— Du sang d'Espagne-Autriche ? Ou du sang des Valois
Nullement. — Pareil rôle, avec ses fiers exploits,
Il t'échoit, ô Lorraine, et tu le révendiques.

Non, non, ce n'était point à vos bras politiques,
Tortueux Charles-Quint, *galant* François premier (24),
Qu'appartenait l'honneur d'écarter ce fumier.
La Vertu, la Vertu, rend seule un tel service.
Certes, à la défaite et du Crime et du Vice
Si quelque prince alors put marier son nom,
Ce n'est pas l'un de vous, — mais... Antoine le bon (25).

Le bon ! — Eh oui : des Cieux est-il rien que n'obtienne

Une âme irréprochable et tendrement chrétienne?
Plus le guerrier qui prie est humble, — plus d'en haut
Descend le feu divin qui sur le Mal prévaut.
Il faut des glaives d'ange aux nations tombées,
Et ce sont les cœurs saints qui font les Machabées.

## X.

Qui l'eût pensé, Messieurs, parmi les beaux esprits,
Qu'un tel homme si tôt redeviendrait compris?
Qu'à tel point, de nos jours, le savoir ferait taire
Les préjugés du temps qui flagorna Voltaire?
—Quoi! relever Antoine! Antoine le chrétien!
De l'ordre social ferme et pieux soutien?
Vainqueur du Communisme! — Ah! cela doit paraître
Un fait énorme, étrange, audacieux peut-être. —
Voyez pourtant!...
Et c'est sur le sol nancéen
Qu'il devait s'accomplir, ce fait européen.
Le terroir où jadis les plus larges idées
Au soleil des croyants germèrent fécondées (26),
Ne méritait-il pas d'offrir exemple et lieu
Au vaste mouvement qui nous ramène à Dieu?
Si le siècle d'Holbach (désormais on l'avoue)
Au lieu de nobles eaux roula des flots de boue,
Le nôtre, à qui ses lois creusent un autre lit,
Meilleur dès sa moitié, s'épure et s'ennoblit.
Sa moitié, voyez-vous, sera dans la carrière

La borne, le signal du retour en arrière.
Ce n'est point par hasard, c'est par décret des Cieux,
Qu'Antoine l'inaugure : il convenait, Messieurs (27),
Que du réveil du Bien cette preuve éloquente
Fût l'œuvre, fût l'honneur, de DIX-HUIT CENT CINQUANTE.

## XI.

Maintenant, qu'un héros traité comme un tyran
Dans les respects du monde aura repris son rang,
Et, non moins que par l'Art, rajeuni par l'Histoire,
Verra bénir l'effet de sa triple victoire...,
Le devoir, ici même, est loin d'être rempli.
Que d'honorables noms à tirer de l'oubli !

Grâce à Dieu, la justice à leurs droits refusée,
Elle s'apprête. Un riche et studieux musée
Va, sous les toits aigus d'un antique pourpris,
Des chefs-d'œuvre lorrains rassembler les débris (28).
De ces morceaux divers la beauté, l'importance,
Fera voir QUELS étaient vos jours d'indépendance (29) ;
Et de vos grands aïeux au cercueil descendus,
Les talents, exhumés, rediront les vertus.

## XII.

Bien sot, ou bien méchant, celui qui les renie,
De tels pères ! — La foule avait de leur génie

Méconnu les trésors, par le temps dispersés :
Ces trésors, puissent-ils être tous replacés
Aux lieux où leur esprit, vieux souffle héréditaire,
De leurs mâles secrets sera le commentaire !

Oh ! qui saura le mieux, pour ce louable but,
De ses soins, de ses dons, apporter le tribut?

Viendront-ils point, ceux-là, seconder l'entreprise,
Que d'ancêtres connus le hasard favorise?
A leur tête, je vois de bien-aimés Lorrains,
Près du Danube encore assis en souverains (30),
Devenus étrangers, mais sans doute en qui parle
Le sang de Léopold et celui du grand Charle.
J'en vois qui tard, bien tard, à leur berceau rendus,
Mais de Simon l'ancien réputés descendus,
Ont quitté pour nos bords les plaines de Belgique,
Et fait de Bourlémont comme un séjour magique (31).
Puis d'autres, par le sang non moins bien partagés,
Et de l'œuvre qui naît les patrons obligés :
Ceux qui portent les noms, chers entre Rhin et Meuse,
Des maisons dont les chefs, élite au loin fameuse,
Se montrant pour l'Etat pères et conseillers,
Siégaient au banc ducal, magistrats-chevaliers,
Et d'un « sénat des rois » semblaient faire partie (32) :
Lignéville, Beauvau, Custine, Lambertye (33),
Raigecourt, Nettancourt, Montarby, Le Veneur (34),
Choiseul, de qui La Mothe a conservé l'honneur (35),

D'Haussonville, qu'ici prônait jusqu'à la pierre (36),
Ludre, Mitry, Bouzey, Du Hautoy, Bassompierre (37),
D'Hunolstein, Ficquelmont, Briey, D'Ourches, La Vaulx,
Gourcy... Qu'ils viennent tous en aide à nos travaux.
Avec eux de Nancy marche l'académie ;
Avec eux, marchera, dans la phalange amie,
Mainte famille antique — ou moderne, — qui veut
Du présent au passé voir renaître le nœud,
Et, d'une injuste nuit chassant les ombres noires,
D'un brillant peuple éteint ressusciter les gloires.

## XIII.

Oh ! déjà le succès promis à nos efforts
Emeut dans leur repos la majesté des morts.
Ne vous semble-t-il pas aujourd'hui les entendre
Tressaillir, ces héros de race fière et tendre?
Ils ont frémi de joie, oui, ces hommes de cœur,
Et Guise et Vaudémont, et D'Aumale et Mercœur,
Et l'éclair de Norlingue et le foudre de Vienne (38),
Et tant d'autres pivots de l'Europe chrétienne,
Les Renés, les Gérards et les vieux Godefrois :
Tous ces ducs, les rivaux ou les sauveurs des rois.

Vous dont le corps jadis fut couché froid et raide,
Votre âme vit : eh bien, nous appelons votre aide,
Géants défunts ! — Debout.. ! Sortez de vos tombeaux.
Les murs que l'on vous rend, redressez-les plus beaux.

Venez ; rebâtissez le palais de Lorraine...
Qu'un lieu du moins subsiste où votre ombre soit reine !
Que les hauts sentiments l'adoptent pour rempart !
Qu'abrité sous vos noms, l'Honneur ait quelque part
Un refuge, un théâtre, un temple, un sanctuaire,
Des plus pures grandeurs magnifique ossuaire ;
Asyle où vive, auprès de votre souvenir,
Celui de tous les dons que le Ciel peut bénir,
Celui du beau, du vrai, du sublime et du juste.
Là, fantômes sacrés, ducs chéris, troupe auguste,
— Accueillant Stanislas, à qui votre équité,
Donnera tous les droits de l'hospitalité, —
Vous semblerez encore de vos superbes salles
Visiter, réjouir, les voûtes triomphales.

## XIV.

Hommes d'élite, — ô vous qu'on n'a point mis assez
Où de moins bons, moins grands, moins dignes, sont placés, —
Salut, princes lorrains ! magnanime lignée,
Pour vaincre et pour souffrir par le Ciel désignée !
Vous, austères amis, bras droits des potentats,
— Leurs mentors, — mais, des soins donnés à leurs états,
Payés par le poignard ou par d'ingrats mensonges ;
Et vous qui pûtes mieux réaliser vos songes,
Souverains adorés, bienfaiteurs du pays,
Sur le sol paternel par amour obéis.
Tous ensemble, puissants et d'œuvre et de pensée,

Guidant la nef du Bien sur les flots balancée ;
Tous, amis à la fois de l'ordre et du progrès ;
Tous aussi, fermant l'œil à de vils intérêts,
Libéraux, délicats dans vos amples largesses,
Savants à bien user du dépôt des richesses,
Protecteurs du mérite, inspirateurs des arts,
Et Mécènes royaux avant d'être Césars ;
Tous enfin, sur les traits d'un mâle et doux visage,
Des nobles actions offrant l'heureux présage ;
De grâce, de beauté, de force revêtus ;
Joignant charme et prestige au pouvoir des vertus.
Salut, princes lorrains, mémorables figures,
Colosses trop longtemps noircis par les injures ;
Chevaliers généreux, qui semiez le pardon,
Mais ne laissiez jamais le droit dans l'abandon,
Et, dût son espérance être vingt fois trompée,
A sa cause vingt fois rapportiez votre épée.
Croisés par excellence ! amis des bons, toujours (39) !
A Dreux comme à Saverne, à Bude comme à Tours (40),
Vainqueurs du fatalisme et de la Chair immonde ;
Dompteurs du Mal, — sauveurs de l'Europe et du Monde !
Salut, dernier salut, vous dont les fiers combats
N'avaient point leur couronne et leur prix ici-bas ;
Hardis soutiens du peuple en ses vœux légitimes ;
Champions du devoir, et, partant, ses victimes ;
Francs et parfaits héros ; — sublimes Ingénus,
Trop purs pour n'avoir pas succombé méconnus
Et n'être point montés, hennis, sur un Calvaire !

— Adieu, braves appuis de tout ce qu'on révère ;
Doux maîtres ; Gédéons au courage indompté,
Lions pour la valeur, agneaux pour la bonté ;
Cœurs simples, au niveau des candeurs du village ;
Rois du soin qui protège et du soin qui soulage ;
Ames sans vanité, sans fiel et sans frayeur :
Délices de la Terre... et glaives du Seigneur !

# NOTES.

### (1) Qui nourrit Saint-Urbain, le grand Claude et Callot.

Dans le genre de la gravure en creux, peu d'artistes disputent la palme au médailliste Saint-Urbain, que les Italiens, dans leur admiration, ont appelé le divin ; mais bien assurément, pour la gravure à la pointe, on ne place personne ni au-dessus ni au niveau de Jacques Callot, le seul homme au monde qui ait possédé le prodigieux talent d'improviser sur cuivre.

Quant à l'immortel paysagiste né à Chamagne, on a comme oublié le nom de sa famille (Gelée), et il ne lui reste, avec son prénom, que le titre auquel il tenait le plus, celui qui rappelle sa patrie. On a dit, et l'on dira toujours, Claude *le Lorrain*.

### (2) Qui dans Richier peut-être a dit son dernier mot.

Ligier Richier, le grand sculpteur, à qui l'on doit, entre autres chefs-d'œuvre, l'admirable *Sépulcre* de Saint-Mihiel. Le public doit hâter de tous ses vœux la publication du livre de M. Justin Bonnaire, monographie qui rassemblera et popularisera des notions justes sur cet homme de génie, méconnu comme l'ont été plus ou moins tous les personnages quelconques de l'école lorraine.

### (3) Honneur à Leczinski !

Le vrai nom, comme on sait, est Leszczinski ; c'est-à-dire qu'il

s'orthographie par la lettre slave *szcz*, qui représente l'articulation française *che* suivie de *tche ;* mais, des oreilles françaises ne pouvant admettre *Léche-tchinski*, on se borne communément à écrire les deux dernières lettres, *cz*. Or, nous étions d'autant mieux obligés de suivre cet usage, qu'en vers il n'y a pas moyen de songer à prononcer autre chose que *Lexinski*.

(4) Sangsue aux noirs anneaux, Séjan sous un Titus.

Séjan, sans doute, est plus odieux dans l'histoire ; il frappait de mort des personnages notables, tandis que Chaumont ne faisait pendre, pour sa gloriole, que d'infortunés paysans ; mais on n'a prétendu faire ici qu'une comparaison approximative. D'ailleurs, la proportion est observée ; car si La Galaizière ne mérite pas autant de reproches que Séjan, Stanislas aussi, qu'ici nous appelons poétiquement Titus, ne saurait être mis au niveau réel de cet empereur, dont les bonnes intentions furent plus efficaces.

(5) Les pauvres qui souffraient souffraient sans l'accuser.

De quelque indulgence, même systématique, que l'on se sente disposé à couvrir des torts ministériels pour lesquels semble demander grâce le nom d'un monarque vénéré, il n'est plus possible désormais de passer entièrement sous silence les maux cruels que fit peser pendant longues années, sur les populations lorraines, l'administration vexatoire d'un chancelier auquel Stanislas avait l'aveugle bonté de s'en rapporter toujours, malgré tant de représentations et de plaintes, venues pourtant de bouches qui eussent mérité qu'on les écoutât. Exhumées principalement de nos jours par M. Noël, ces tristes vérités ont aussi été mises en lumière, quoiqu'avec atténuation, dans l'ouvrage intitulé *Nancy* (note 37

de la 1re partie). Si les lecteurs, les supposant restées exagérées, croyaient avoir à en défalquer encore quelque chose, ils s'abuseraient beaucoup ; car on a poussé là aussi loin que possible les ménagements dus au Roi de Pologne ; et des papiers étudiés depuis (notamment dans la tour de Tumejus à Bulligny, chez M. V. Lefebvre de Tumejus, arrière-petit-fils du fameux président Lefebvre) sont venus prouver que l'on aurait pu sans aucune injustice se montrer plus sévère.

(6) En faveur du néant avait levé la voix.

Que La Galaizière se soit opposé de toutes ses forces à l'établissement d'une académie en Lorraine, c'est un fait notoire, un fait avoué des écrivains même qui se montrent favorables au Chancelier. On peut le lire, par exemple, dans Durival, tome I, page 205.

(7) Esquivant des *fiscaux* la verge aveugle et rude.

*Fiscaux*. Ce nom, qui est en Espagne le titre officiel des magistrats du Parquet, comme réputés les avocats spéciaux du Trésor, s'applique moins ailleurs aux agents du Pouvoir qu'à ses zélateurs outrés. Il a ici une justesse toute particulière et d'à-propos. C'est chez les Lorrains, en effet, qu'avait été écrit, « contre l'ignorance et les fausseté des *fiscaux*, » un mémoire curieux, dont parle le bénédictin Dom Pitra dans l'*Auxiliaire catholique* de décembre 1845.

(8) Du puissant Charles III brillaient les doubles *Cés*.

C'est alternativement avec de grands alérions, comme on peut le voir sur le dessin dit de La Ruelle (reproduit dans le *Nancy*, page 302), qu'étaient placés pour ornement, aux *caissons* du pla-

fond, les CC croisés en chiffre, lesquels embrassaient une croix de Lorraine.

Il s'agit, il est vrai, de la salle dite d'*honneur*, plutôt que de la galerie des Cerfs, et l'on discute pour savoir si cette dernière avait le même genre de plafond ; mais c'est là un débat technique de peu d'importance, au-dessus duquel le poète peut s'élever, en prenant la chose pour affirmativement décidée.

(9) Prêtait d'un siècle entier la force solennelle.

Fontenelle, à cette époque, était déjà plus que nonagénaire. Il n'envoya rien de spécial ; mais le président Hénault composa exprès son *Réveil d'Epiménide*, et Montesquieu son *Lysimaque*.

(10) Les annales d'un peuple alors encor debout.

Le chevalier de Solignac (Pierre-Joseph de la Pimpie), bibliothécaire du Roi de Pologne, secrétaire perpétuel de l'académie de Nancy, associé de celle des inscriptions et belles-lettres, membre des académies de Rome, Berlin, etc., est auteur d'une *Histoire de Pologne* estimée, mais dont la partie publiée, qui se borne à cinq volumes, ne va que jusqu'à la fin du règne de Henri III.

(11) Pour n'avoir point flatté les régnantes chimères.

Tout le monde sait quels orages suscita contre lui Palissot, pour avoir osé toucher à l'arche du Philosophisme, et mettre sur la scène, quoique sans nommer les masques, les travers de l'engouement nouveau. Mais ce que beaucoup de gens ignorent, c'est que le roi Stanislas lui-même, — quoique sage, et, qui plus est, chrétien, — se mit à hurler avec les loups. On a de lui une lettre dans laquelle, cédant à l'entraînement d'alors, il regarde Palissot comme « ne méritant assurément pas d'être membre de

l'académie de Nancy. » Tant est grande la force de l'exemple ! tant est puissant, et, pour ainsi parler, irrésistible, l'empire d'une opinion à la mode !

### (12) Longtemps avant Fulton, ose, inventeur habile, Indiquer aux vaisseaux la vapeur pour mobile.

Chacun est maître de lire dans les mémoires de l'académie de Nancy, où elle est imprimée tout au long sous sa date de rédaction (mars 1753), cette invention de Gauthier, l'un des chanoines réguliers de Pont-à-Mousson, lequel n'énonce pas seulement une possibilité vague, mais indique les moyens formels d'exécution. Cela peut sembler étonnant, mais n'en est pas moins réel.

Du reste, dès le règne de Léopold, dès 1724, et lorsque la France et l'Angleterre, s'en tenant jusqu'alors à la théorie, n'avaient encore rien fait de semblable, le Lorrain Vayringe, fixé à Lunéville, fabriquait des machines à vapeur, réelles et pratiques, que l'on expédiait au Pérou pour y épuiser l'eau des mines. On voit, par les termes mêmes du mémoire de 1753, que ce sont là les machines que Gauthier prend pour point de départ dans son projet pour les navires, et qu'ainsi son idée était vraiment d'origine austrasienne.

Depuis que ceci est écrit, on vient de découvrir aussi que le premier modèle de locomotive (lequel existe encore, mais qu'on avait oublié plus de quatre-vingts ans) est de l'un des citoyens du duché de Bar. Ainsi ce sont des Lorrains qui à eux seuls ont réalisé les trois grandes applications de la vapeur : machines manufacturières (Vayringe), machines à faire marcher les navires (Gauthier), et machines à traîner les voyageurs sur les routes (Cugnot).

« En toutes choses, » avons-nous dit, « la Lorraine est restée *inconnue* ou *méconnue*. »

### (13) Tressan, du moyen-âge observateur léger.

Homme de cour et homme de lettres, le lieutenant général comte de la Vergne-Tressan avait effleuré avec succès presque toutes les sciences ; un compte rendu d'académie ne l'embarrassait point à faire ; mais il est surtout connu par ses traductions de romans de chevalerie.

### (14) Saint-Lambert, des saisons le chantre bocager.

Faible sur les doctrines morales, comme presque tous ses contemporains, Saint-Lambert fut remarquable par la forme du langage ; il posséda certainement, à un haut degré, le talent de peindre en beau la nature champêtre. Sans discuter ici le mérite plus ou moins grand de la poésie descriptive, — genre de littérature trop vanté à sa naissance, trop déprécié peut-être aujourd'hui, constatons que parmi les Français il en fut le créateur, et que, sous ce rapport, il a été chef d'école.

### (15) Et, numismate heureux, le bon Mory d'Elvange.

Consulter, dans les Mémoires de l'académie de Nancy (volume de 1843) la notice de M. Auguste Digot sur cet estimable savant, l'un de ceux qui ne rougissaient pas de demeurer sensibles à des souvenirs affectueux et patriotiques, alors bien abandonnés.

### (16) L'Institut parmi vous a trois représentants.

Par un avantage qui la distingue, l'académie de Stanislas compte à Nancy, dans ses rangs effectifs, un membre libre de l'académie des Inscriptions, et deux correspondants de l'académie des Sciences (*).

---

(*) Au moment où ceci est mis sous presse, nous constatons avec dou-

**(17) Pourquoi ne pas citer cet éloquent Bresson, etc.**

On sait que le Bresson dont il est question ici, est celui qui, père de l'ambassadeur et de l'avocat-général, et cousin du directeur général des Forêts, fut appelé dans sa vieillesse à siéger sur les bancs de la Cour de cassation, et mourut à Paris dans de longues et cruelles douleurs, supportées avec une héroïque résignation chrétienne.

**(18) Luttait contre Fabvier, son rival digne et fin.**

Frère du général Fabvier, dont le nom est resté populaire chez les palicares de la Grèce, le célèbre avocat Fabvier, — contemporain, émule de Bresson, et, comme lui, mort conseiller à la Cour de cassation, — avait une autre nuance de talent que son brillant et noble antagoniste, mais n'était pas, dans son genre, moins admirable, moins extraordinaire. Ces deux prodiges d'éloquence, que ne prônait point le charlatanisme des journaux, mais qu'on venait écouter de cent lieues, et dont les discours, forts ou gracieux, joignaient à la chaleur et au mouvement oratoire une pureté, une distinction, un degré d'art et de *fini*, dont le secret semble perdu, — étaient nés tous deux aux bords de la Moselle, l'un à Pont-à-Mousson, l'autre au fond des Vosges. La Lorraine, qui eut le bonheur de les conserver chez elle pendant tout l'éclat de leur vie, les avait produits comme son dernier jet, — comme un jet dont on ne voit pas que rien, en France, atteignit alors ni la richesse de sève, ni l'élégance et la merveilleuse beauté.

---

leur la mort du premier des trois, c'est-à-dire, de M. François de Villeneuve-Bargemont, marquis de Trans, auteur de l'histoire de saint Louis et de celle de René d'Anjou.

(19) Il fut bien « l'honnête homme habile en l'art de dire. »

*Vir probus dicendi peritus.* Tout le monde connaît cette belle définition, trop rarement justifiée, que les Anciens ont donnée du véritable orateur.

(20) Qui montre encor, malgré les ravages d'Armand,
Ce que fut la Lorraine en ses âges prospères.

Dombasle est situé près de Saint-Nicolas-de-Port, dont la majestueuse basilique fut brûlée, pendant la guerre de Trente ans, par les soldats d'une alliance monstrueuse, qui mariait les deux principes les plus incompatibles en logique. L'aspect des tours de cette imposante église, œuvre des bons temps de la Lorraine, est un des souvenirs qui rappellent le mieux toutes les horreurs, toutes les barbaries, froidement accomplies à cette époque par la politique du grand machiavéliste en chapeau rouge, qu'on nous apprend dès l'enfance à admirer,— et dont l'éloge, répété dans les manuels d'histoire, est une leçon indirecte de cruauté, de fraude et de parjure. — Triste encouragement donné à tout ambitieux intelligent, qui, sans conscience ni remords, saura être assez habilement persévérant dans le crime pour arriver au succès!

Durera-t-elle encore longtemps, cette effroyable duperie, celle de toutes qui motive assurément le mieux l'indignation exprimée par Jean-Baptiste dans son *Ode à la Fortune?* — On ne sait. — En Bretagne M. Gustave de la Tour (*), en Bourgogne M. Théophile Foisset (**), en Lorraine M. Chapia (***) et l'auteur du

(*) *Lorraine et France.*
(**) *Correspondant*, tome XX.
(***) *Histoire du B. P. Fourier.*

*Nancy* (*), ont commencé à fixer l'attention sur ce point : c'est au public à faire le reste.

Et il y a lieu d'y songer, pour peu que l'on ait de souci de l'avenir de l'Europe. Ou il faut abandonner le projet de relever, dans les esprits et dans les cœurs, cet ORDRE MORAL sans lequel l'ordre matériel croulera toujours, — ou bien il faut commencer par écarter la plus fausse et la plus funeste des notions reçues, c'est-à-dire, renoncer enfin à cette perpétuelle apologie de la scélératesse heureuse ; scélératesse que l'on ose excuser (glorifier même), dans la personne d'un cardinal anti-chrétien, coupe-tête et confiscateur, dont les rudes niveleurs de 93 ont été de simples copistes, moins coupables que leur modèle.

(21) Ce triple lot, Messieurs, vous l'avez eu du Sort.

*Encor* et *Sort* : rime qui ne serait pas légitime si l'un des deux mots n'était monosyllabique. Il en est de même de *tyran* et *rang*, qu'on trouvera plus loin. — Nous faisons cette remarque pour la jeunesse.

(22) Dont la douce grandeur
De la cité ducale élargissait l'enceinte.

C'est à peu près la même idée qu'au sixième siècle exprimait Fortunat, au sujet de Verdun et de son évêque saint Agéric :

*Urbs Veroduna, brevi quamvis claudaris in orbe,*
*Pontificis meritis amplificata places.*

(23) Antoine, premier-né de Philippe la sainte.

Philippe de Gueldres (car alors on disait au féminin *Philippe* et

(*) *Esquisses de Voyage*, dans la brochure *Antoine et les Rustauds*.

*Claude*, pour *Philippine* et *Claudine*), Philippe de Gueldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, était la femme de René II, dont elle eut le bon duc Antoine et d'autres princes excellents, notamment le premier des Guise. Cette « femme forte, » mère d'une famille de héros chrétiens, mourut en odeur de sainteté, pauvre clariste à Pont-à-Mousson.

(24) Tortueux Charles-Quint, *galant* François premier.

Il n'est personne qui ne sente que *galant* est placé ici par condescendance, ou, si l'on veut, par ironie, et pour signifier autre chose. C'est bien assez de trois cents ans d'éloges, pour prix de quelques pensions, cajoleries, etc., faites par un homme immoral aux artistes et aux gens d'esprit : l'heure ne peut plus guère tarder où l'on finira par faire justice du faux chevalier qui, prétendu gardien de l'honneur, viola si effrontément sa parole donnée aux Espagnols; du prince qui, jouant double jeu, allait assister d'un côté au supplice des protestants, et les payait et les encourageait de l'autre; du monarque défectionnaire qui, traître aux principes comme aux mœurs, fit alliance intime avec les pirates musulmans, fléau des côtes de l'Europe, — et introduisit le premier à la cour de France, non plus l'adultère furtif, mais le scandale des mauvaises mœurs publiquement affichées pour telles.

(25) Ce n'est pas l'un de vous, mais Antoine le bon.

Sur ce prince, dont l'attitude déterminée sauva l'Europe, au moment où les politiques, tout occupés de leurs querelles, n'apercevaient rien du péril imminent qui allait leur passer sur la tête, il ne sera pas inutile de lire la brochure intitulée *Antoine et les Rustauds*, publiée comme supplément au *Nancy*.

(26) Le terroir où jadis les plus larges idées.
Au soleil des croyants germèrent fécondées.

Que la Lorraine ait eu pendant des siècles l'iniative de toutes les nobles pensées; qu'elle ait été longtemps, comme on l'a dit, la tête de colonne de l'humanité; c'est ce que l'on commence seulement à voir, — mais ce qui, d'après les faits, ne saurait plus former un doute, sous quelque silence calculé qu'on ait eu l'art de les étouffer. Consultez là-dessus, entre autres documents, le beau travail de M. G. de la Tour, *Lorraine et France*.

(27) Ce n'est point par hasard, c'est par décret des Cieux.
Qu'Antoine l'inaugure : il convenait, Messieurs, etc.

Entre deux finales dont le son est le même, et dont l'orthographe ne diffère que par une consonne superflue (comme *essor* et le *sort*), l'accouplement rythmique, nous l'avons dit, est permis, en règle ordinaire, pourvu que l'un des deux mots soit un monosyllabe ; la rime donc de *Messieurs* et de *Cieux*, quoique inusitée, n'est point illégitime *a priori*. C'est une innovation, sans doute, — une innovation motivée par les formes de style d'un morceau conçu de manière à imiter la prose ; — mais l'avoir risquée, n'est point, en soi, une hardiesse qui s'écarte du génie de la langue française.

A la vérité, parmi les consonnes inutiles, ainsi tolérées, on n'a pas eu coutume, dans nos temps classiques, de compter l'r muet; et l'on avait raison alors, parce que, sous Louis XIII et au début du règne de Louis XIV, il ne restait pas toujours tel, il s'articulait quelquefois (*). Mais depuis cent cinquante ans, la prononciation

(*) Racine, par exemple, introduisant dans sa comédie un personnage

là-dessus s'est entièrement fixée ; il y a des *r* muets qui ne cessent plus jamais de l'être, et celui-ci est du nombre ; on dit toujours *messieux*, jamais *messieurrs*. Il peut donc redevenir licite d'user de la concession générale, laquelle, loin d'être une œuvre de novateurs, remonte au berceau même de notre idiôme. Qui ne se rappelle, en effet, cette romance, du treizième siècle, où Raoul de Soissons, voulant dérober à sa dame un léger gage d'amour, lui dit :

Si par fortune (*)
Vous irri*tiez*,
Cent fois pour une
Vous le rendrais bien volon*tiers*.

*Irritiez* et *volontiers*, c'est justement *cieux* et *messieurs ;* encore même n'y a-t-il pas là le droit exceptionnel que donne, pour rimer, un terme monosyllabique.

(28) Des chefs-d'œuvre lorrains rassembler les débris.

Ceci faisait allusion à l'établissement naissant,—si faible encore comme résultat obtenu, mais si vaste comme pensée et comme espérance, — qui n'aura pas moralement d'égal en France hors du rayon parisien. Il s'agissait de l'établissement plus que projeté, — DÉJA CRÉÉ, — dont l'inauguration solennelle était alors attendue, et eut effectivement lieu quatre jours après (le 10 septembre 1850), au Palais ducal.

A ce propos, il est bon de transcrire ici, pour le public peu

---

qui plaide avec une affectation grotesque, a pu encore lui faire articuler l'*r* de *messieurs*, comme on le prononce dans le mot *d'ailleurs*. Cela ne serait plus praticable aujourd'hui.

(*) *Par fortune*, c'est-à-dire, *par hasard*.

informé, la note sommaire rédigée par le Comité du Musée historique lorrain (*) :

## MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

« Après vingt-cinq ans de désirs et d'études, —après des vœux non-seulement locaux, mais émis de loin, tels que ceux de la Société de conservation des Monuments français, et grâce à l'impulsion unanime des amateurs, soit des beaux-arts, soit des grands souvenirs, — le Gouvernement a pris, l'année dernière, une initiative qui l'honore, en fondant à Nancy un Musée historique lorrain. Cette belle institution à laquelle un magnifique avenir est réservé, embrasse dès à présent pour ressort cinq départements (**). Elle a pour but de réunir, dans les débris du palais où régna la dynastie de Gérard d'Alsace, les peintures, sculptures, gravures, sceaux, médailles, armes, ornements, vitraux, —les œuvres d'art, en un mot, — qui, jadis exécutées par des Lorrains pendant la durée de leur patrie, peuvent en rappeler l'existence. Par cette collection intelligente, qui sera le Versailles du Nord-Est, et qui fera pour l'Austrasie ce que l'on a fait pour l'Egypte ou pour l'Assyrie, il ne s'agit de rien moins que d'éclairer toute une histoire méconnue, en ressuscitant l'image et la pensée de l'ancienne race

---

(*) Corps administratif et scientifique créé par arrêté préfectoral du 30 mars 1850, à la suite de dépêches ministérielles du 5 avril et du 30 janvier précédents. Ce Comité permanent, — qui, après avoir formé le Musée lorrain, continuera de le diriger, — est investi, par sa charte constitutive, du droit d'entretenir spontanément sa vie, en remplaçant, comme fait une académie, les membres qu'il perdra.

(**) Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges et Haute-Marne.

lorraine, — le seul des peuples absorbés par la France qui n'en eût pas été vassal, qui eût possédé l'entière indépendance, et qui eût porté, malgré son peu de territoire, la couronne pleinement souveraine et le nom officiel de *nation*.

» Dans les conditions matérielles où se trouvait la Lorraine, ce pays n'eût pu jouir d'une si noble attitude, s'il n'eût compensé sa faiblesse géographique par une immense force intellectuelle et morale. La bien étudier, cette force, en rassemblant dans son foyer d'action tous les monuments qui la montrent et la caractérisent, c'est plus qu'une tâche attrayante, c'est une tâche de l'ordre le plus élevé. Aussi le ministère de l'Instruction publique, appréciant dignement le haut intérêt d'un établissement de ce genre, tout à fait exceptionnel en province, n'hésite-t-il pas à déclarer qu'il regarde le Musée historique lorrain comme « *digne de la majesté de la République.* »

» Mais pour arriver, tant à restaurer convenablement la partie restante du Palais ducal, qu'à se procurer par achat une partie des objets d'art qui devront la garnir, et qu'à pourvoir à leur classement et à leur conservation, beaucoup d'argent sera nécessaire. Il en faut surtout dès le début.

» Une souscription est ouverte chez MM. les secrétaires de la Société d'Archéologie lorraine et du Comité du Musée historique lorrain (*). On ne saurait trop inviter tous les amis de la science

---

(*) M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale, rue du Haut-Bourgeois, 9, à Nancy ; M. Charles de Saint-Germain, même rue, et M. Alexandre Gény, rue de la Poissonnerie, 26, *ibidem*. — Les souscriptions peuvent être périodiques, c'est-à-dire, faites pour une somme dont le versement se reproduirait pendant trois, cinq, sept, ou dix années.

et de l'art, tous les hommes qui aiment le beau ou qui respectent le passé, à seconder cette grande et sage, mais coûteuse entreprise. A quelque pays qu'ils appartiennent, il leur sied d'y prendre part, et de la favoriser, non-seulement par une éloge, mais par des dons aussi considérables que possible. »

### (29) Fera voir *quels* étaient vos jours d'indépendance.

*Quels*, c'est-à-dire, combien beaux et combien grands. En latin, non pas *qui*, mais *quales et quanti*.

### (30) Près du Danube encore assis en souverains, Devenus étrangers, mais, etc.

Le plus beau titre du jeune empereur sur la tête de qui repose à Vienne la couronne impériale, et qui vient d'affranchir l'Eglise du joug qu'elle subissait dans ses états, est d'avoir rompu avec le système joséphiste, pour reprendre les sublimes traditions de ses aïeux. Il avait d'immenses devoirs, puisqu'il s'appelait *Lorraine*.

A ce propos, notons, en passant, combien est bizarre et dépourvue de toutes raisons quelconques, la bévue des journaux, qui, à tout moment, dans leur ignorance, nomment *Habsbourg* la dynastie actuelle. Le dernier mâle de cette maison germanique, comme on sait, a été l'empereur Charles VI, mort en 1740; et aujourd'hui les Habsbourg ne règnent pas plus en Autriche, que les Stuarts ne règnent en Angleterre ou les Carlovingiens en France.

Que le duc de Lorraine François III ait épousé Marie-Thérèse de Habsbourg, qu'importe (*)? Est-ce que les enfants échangent

---

(*) Tout au plus, cela eût-il motivé, non la substitution, mais l'adjonction du nom allemand, si François III avait eu des frères mariés à

leur nom paternel contre celui de leurs mères? est-ce qu'Antoine s'appelait *de Gueldres*? est-ce que Charles III se titrait *de Danne-marck*, ou que François III se qualifiait *d'Orléans*? Est-ce que Henri IV signait *d'Albret*, ou Louis XIII, *de Médicis*? — Chacun porte le nom de son père : il n'existerait point sans cela de continuité de famille ; et la règle, à cet égard, est la même pour les rois et les princes que pour les simples citoyens. Ainsi, l'on doit dire, et l'on dit :

Ferdinand *de Bourbon*, roi de Naples ;
Victor-Emmanuel *de Savoie*, roi de Sardaigne ;
Guillaume *de Nassau*, roi de Hollande.
Victoria *de Brunswick*, reine d'Angleterre ;
Pierre *de Bragance*, empereur du Brésil ;
François-Joseph *de Lorraine*, empereur d'Autriche.

(31) Et fait de Bourlémont comme un séjour magique.

Bourlémont, château parfaitement situé, et que son mobilier remarquable ferait prendre pour une sorte de musée, est un ancien domaine de la maison de Franc d'Anglure, qui appartient maintenant à celle d'Alsace. MM. de Liétard-Alsace, comtes et princes d'Hennin, habitaient depuis des siècles les Pays-Bas, lorsqu'un des membres de leur famille revint, sous Stanislas, s'établir en Lorraine, dont ils passent pour originaires. Un article déjà ancien, inséré dans La Chesnaie des Bois, les fait descendre,

---

d'autres maisons souveraines, et qu'on eût voulu distinguer ses enfants par la désignation de *Lorraine-Habsbourg*. Mais ce cas même n'a pas eu lieu ; il n'y a point de branches à discerner les unes des autres, et par conséquent le nom des empereurs d'Autriche est *Lorraine* tout court.

comme les Florenges, du duc Simon Ier, petit-fils de Gérard d'Alsace.

(32) Et d'un sénat de rois semblait faire partie.

Allusion au mot fameux de Cinéas sur le sénat romain. Il s'agit ici du corps souverain qui, particulier à la Lorraine, s'y nommait l'*Ancienne Chevalerie*. Sur ses priviléges, noblement justifiés par sa conduite, voir le livre *Nancy*, pages 70, 71.

Sauf omission, et sans préjudice de tous droits, la liste quasi-homérique renfermée ici dans six vers, paraît embrasser à peu près tous les noms de cette pairie qui sont encore portés par des personnes vivantes (*).

Ils y sont jetés au hasard; car un ordre de prééminence chronologique, qui n'aurait pu se baser que sur des documents incomplets ou contestés, eût été trop difficile et trop scabreux à établir. Seulement, on a pu, parce qu'il n'y a pas de contestation sur ce point, placer en tête le nom de Lignéville, comme le seul restant des quatre *Grands Chevaux* (**), c'est-à-dire, des quatre maisons lorraines primitives ; sinon les plus anciennes d'une manière intrinsèque et absolue (là-dessus les opinions sont libres), au moins les plus anciennement connues en qualité de familles indigènes, ayant formé le noyau même du corps gouvernemental du pays. Ainsi les Beauvau, les Raigecourt, les Custine, les Ludre, quelle que pût être l'immémoriale antiquité de leur illustration, n'étaient

---

(*) Quelqu'un vient de nous assurer, cependant, que les vrais Saint-Ignon ne sont pas éteints ; d'autres pensent qu'il reste des Sampigny, etc. C'est aux intéressés à réclamer, s'il y a lieu, et à fournir preuve de leurs droits à une mention expresse.

(**) Lénoncourt, Haraucourt, Lignéville, et Du Châtelet.

point immémoriaux quant à la Lorraine. Ils y étaient venus déjà puissants, mais enfin ils y étaient venus, et l'histoire pouvait assigner l'époque de leur arrivée dans les duchés. Sans donc avoir plus de droits que d'autres maisons lors de la tenue des Assises, les *Grands Chevaux* étaient investis par l'opinion, — et on le conçoit, — d'une supériorité relative, qui n'était autre que le respect du peuple lorrain pour lui-même.

### (33) Lignéville, Beauvau, Custine, Lambertye.

A proprement parler, Lambertye ne devrait pas être le nom à mettre ici : il faudrait écrire Tornielle ; car les Lambertye, quoique très-notables en Lorraine, — où ils ont fourni notamment sous Léopold, un ambassadeur en Angleterre, — ne s'y sont établis cependant, (par mariage avec les Custine), qu'à une époque où les Assises tombaient déjà en désuétude. Mais ils représentent les Tornielle de Gerbéviller, maison d'Ancienne Chevalerie, dont ils auraient droit de prendre le nom.

### (34) Raigecourt, Nettancourt, Montarby, Le Veneur.

Raigecourt (prononcez, selon la tradition constante, *Ragecourt*) (*), maison dans laquelle se sont fondues celles de Bressey

---

(*) Ainsi que des auteurs lorrains l'ont fait remarquer dans des ouvrages récents, le *g* doux ne se plaçait autrefois seul qu'après les deux voyelles faibles (*e* et *i*). Après les trois voyelles fortes (*a*, *o*, *u*), il avait besoin d'être précédé d'un *i* de convention ; sans cela, il eût pris le son dur qu'il a en français dans *garçon*, *gobelet*, *guerre*, ou en latin dans *agnus*. Voilà pourquoi on écrivait *paige*, *gaigner*, *Espaignol*, *oignon* ; non point certes afin de faire prononcer *pège*, *guégner*, *Espégnol*, *ouagnon* (ce qui n'a jamais eu lieu), mais seulement pour empêcher que

et de Gournay, appartient primitivement aux *paraiges* qui formaient l'aristocratie de la république messine (*) ; mais comme les Raigecourt avaient déjà passé au service des Ducs, et adopté pour patrie la Lorraine, avant la destruction du suprême corps délibérant, ils firent partie de celui-ci.

Quant aux Le Veneur, qui ne se sont guère éloignés de la Normandie (où ils possèdent encore Carrouges), ont-ils précisément siégé aux Assises ? on ne sait. Mais, à coup sûr, ils l'auraient pu; car la famille d'*Ancienne Chevalerie* avec laquelle ils avaient pris alliance, n'était rien moins que la famille ducale. L'écusson des Le Veneur figure dans les lignes maternelles des quartiers de la maison de Lorraine-Autriche.

## (35) Choiseul, de qui La Mothe a conservé l'honneur.

Quelques malheurs qui puissent jamais tomber sur les Choiseul, et ternir momentanément l'éclat de leur écu, — le nuage se dissipera en leur faveur, toutes les fois que l'attention se reportera sur les beaux et purs exploits d'Antoine de Choiseul d'Iche, gouverneur de La Mothe, qui, tué là sur des remparts sacrés, eut l'avantage de marier son nom à l'héroïque défense de cette ville martyre, sublime et infortunée citadelle de Dieu et de la liberté (**).

---

les lecteurs ne vinssent à dire *pague, gaghner, Espag-nol, og-non.* Perdu pour les mots ordinaires, ce vieil usage, d'ajouter un *i*, s'est conservé dans les noms propres ; aussi continue-t-on d'écrire *Cavaignac, Saint-Aignan, Montaigne*, quoiqu'il faille articuler *Cavagnac, Saint-Agnan, Montagne.*

(*) *Paraige* ou *parage*, c'est-à-dire, *pairage*, l'un des équivalents de *pairie.* Le mot *pairage*, sous la forme *peerage*, s'est conservé chez les Anglais. *The peerage of England*, la pairie d'Angleterre.

(**) Voir, à la suite de la brochure *Antoine et les Rustauds*, le morceau intitulé *Esquisses de voyage* (pages 48 à 53, et pages 62, 63).

### (36) D'Haussonville, qu'ici prônait jusqu'à la pierre.

On sait que Nancy, fortifié quatre-vingts ans avant Vauban dans le système qu'on appelle improprement ainsi, fut la plus belle et la plus soignée des places modernes, aussi bien que la première en date. Or, les D'Haussonville avaient reçu l'honneur de donner leur nom à l'un des bastions de cette majestueuse enceinte, qui, lorsque sa démolition eut lieu, n'avait point d'égale en Europe, Malte exceptée.

### (37) Ludre, Mitry, Bouzey, Du Hautoy, Bassompierre.

Le dernier de ces noms n'est plus porté que par des femmes. On se demande comment il est possible que des gendres n'aient pas demandé à le relever.

Les Bassompierre avaient fondé à Nancy les Minimes, le plus patriote des ordres religieux lorrains ; et c'est à cette famille qu'appartenait, avant les Beauvau, la terre d'Harouel, où fut bâti plus tard, par Boffrand, le beau château de Craon.

### (38) Et l'éclair de Norlingue et le foudre de Vienne.

Charles IV et Charles V. — A côté d'un héros aussi parfait que ce dernier, devant qui tout pâlit, on s'étonnera peut-être de nous voir mentionner son prédécesseur. Mais si Charles IV eut de grands défauts, et s'il fait par là exception et *tache* dans l'admirable série des ducs de Lorraine, il ne mérite pas, à tout prendre, d'en être rayé sans réserve. Rien ne serait moins équitable que de continuer à le juger uniquement sur les peintures caricaturales qu'ont tracées de lui les historiens français, ses adversaires.

Homme incomplet, mais remarquable toutefois, Charles IV ne manquait point d'esprit, quoiqu'il fût sans jugement et sans aplomb. Non dépourvu, quoi qu'on en dise, des instincts généreux de sa

race, il avait du nerf, de la fierté, de la munificence, une bravoure tout à fait brillante. Il y joignait des talents militaires, trop peu consultés sur le terrein : talents qui donnaient la victoire aux armées chaque fois qu'on voulait bien, par hasard, s'en rapporter à son coup d'œil stratégique.

Et puis, malgré de nombreuses inconséquences dans la pratique, il nourrissait en lui le zèle ardent du droit contre la force ; il était animé du désir de faire triompher, sur la révolte des sens, la loi morale, et, sur l'alliance politique des impies avec les tartufes, la véritable et sincère religion. Il eut le sentiment profond de la justice des causes que défendait son épée de gentilhomme, de casse-cou (de gros pécheur quelquefois), mais enfin de champion réel, de champion sans calculs pervers. Ces bonnes causes, à tout prendre, il les soutint avec une sorte de constance, bien que par soubresauts, contre l'abominable savoir-faire des incrédules en soutane rouge. Aussi, possède-t-on de lui des médailles, qui, significative expression de sa pensée, présentent, au revers de son effigie, un bras sortant des nuages du ciel, et tenant le glaive lorrain, avec cette légende : *Domine, da mihi virtutem contra hostes tuos !* « Seigneur, prêtez-moi vigueur contre vos ennemis ! »

Malheureusement, à l'exemple des monarques ses contemporains, il se fit despote, et ne laissa point fonctionner les antiques institutions qui eussent empêché ses fautes. Mais, quoique, par ses coups de tête, par son manque d'à-propos et d'esprit de suite (circonstances qui vinrent accroître et compliquer le martyre souffert par la Lorraine pour les bons principes), on puisse dire, en un sens, qu'il fut l'auteur de la ruine de son pays, — un pareil homme, dans la balance de Dieu, et même de l'Histoire, doit l'emporter, sans le moindre doute, sur les cupides et sanguinaires tricheurs contre lesquels il perdit la partie.

(59) *Croisés* par excellence ; amis des bons, toujours.

A son récit de la grande guerre européenne dans laquelle, par la délivrance de Vienne, par la reprise de Bude et par le gain de la seconde bataille de Mohacs, Charles V de Lorraine, couronnant l'œuvre du Lorrain Godefroi de Bouillon, mit finalement la Chrétienté à l'abri des invasions musulmanes, M. Gustave de la Tour ajoute les réflexions suivantes :

« Ainsi fut accomplie la dernière des croisades (*), celle qui en clôt noblement la série ; celle qui, par ses résultats définitifs, a repoussé sans retour Mahomet ; celle enfin dont les honorables prouesses, toutes chevaleresques encore au milieu d'un monde déjà modernisé, forment la brillante clôture des âges héroïques chrétiens. Il convenait qu'elle eût pour généralissime non-seulement un guerrier pieux, non-seulement un personnage assez parfait pour être appelé *le meilleur des grands hommes* (**) ; mais le descendant direct du bon duc Antoine ; mais le chef « du nom et des armes » de la plus catholique maison souveraine qui ait jamais existé ; mais le royal représentant de la race jusqu'alors la plus fidèle à Dieu. C'est sous le commandement d'un prince lorrain que les croisades avaient commencé : c'est sous le commandement d'un prince lorrain qu'elles devaient finir.

» Comment une seule famille a-t-elle pu, par ses membres, — par des membres quelquefois ou cadets ou expatriés, — se mêler jusqu'à tel point, pendant des siècles, à tous les événements de

---

(*) La *quatorzième*, mal à propos omise dans les histoires, quoique solennellement prêchée, et quoique supérieure en importance aux trois quarts des autres.

(**) Mot du maréchal de Berwick sur le duc Charles V.

l'Europe? Presque toutes les grandes figures de ces époques sont venues se placer à leurs côtés, sans les dépasser, peut-être sans les égaler; car on voit ces princes de Lorraine, beaux et bons jusqu'à l'idéal, joindre constamment l'humanité à la bravoure, l'intelligence créatrice à l'esprit conservateur, — et ne pas cesser, presque un moment, de mettre leur crédit et leur épée au service de la Religion, de la Justice, et de la véritable Liberté.

» De même que les Guise, dignes neveux d'Antoine, avaient terminé le XVI^e^ siècle en délivrant la France de l'anarchique domination de l'Hérésie, ainsi le duc Charles V, digne arrière-neveu des Guise, termina le XVII^e^ en affranchissant pour jamais la Chrétienté des barbares invasions de l'Islamisme. Vaincre les bandes iconoclastes des Huguenots ou des Musulmans, c'était deux tâches analogues; car il s'agissait, dans l'une comme dans l'autre lutte, de repousser le triomphe de l'idée fataliste, honteusement mariée à l'idée charnelle. Sauver de deux façons la morale, par le maintien du libre-arbitre, attaqué en théorie, et de la chasteté, attaquée en pratique : tel fut le magnifique rôle assigné par la Providence à la maison de Lorraine. Certes, on ne saurait concevoir une mission plus utile à la fois et plus sublime, ni qu'il y ait eu plus de mérite et de gloire à remplir (*) »

## (40) A Bude comme à Tours.

Malgré la date, trop ancienne en apparence, de la bataille de Tours, cette grande victoire, due principalement à la valeur et à la foi des soldats austrasiens, est citée ici à meilleur droit qu'on ne pense. Né dans les contrées du Nord-Est, Charles-Martel, de

---

(*) G. de la Tour, *Lorraine et France*, pages 72, 73.

qui le trisaïeul, saint Arnoul, avait eu son berceau à une lieue de l'emplacement où devait un jour s'élever Nancy (*), Charles-Martel était un Lorrain anticipé. Il y a plus : comme père de la dynastie carlovingienne, il est positivement l'un des ancêtres des princes de la maison de Lorraine, puisque ceux-ci, par Hadwide de Namur, petite-fille de Charles de France, sont la descendance la mieux constatée qu'il y ait de Pépin et de Charlemagne : descendance féminine, il est vrai, mais qui se présente légitimement à l'esprit, à défaut de la masculine, cette dernière ayant péri depuis neuf cents ans.

---

(*) A Lay-Saint-Christophe.

# COMPTE RENDU

DES

# TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

## PENDANT L'ANNÉE 1850,

PAR M. AUG. DIGOT,

SECRÉTAIRE ANNUEL.

MESSIEURS,

Lorsqu'il y a un an, presque à pareil jour, j'eus l'honneur de vous communiquer le compte rendu de vos travaux pendant l'année 1849, je me félicitais de n'avoir à enregistrer aucun changement dans la liste des Membres titulaires de la Société. Au complet le 1er janvier, nous nous retrouvions tous à notre poste le 31 décembre, et dans cet intervalle la mort n'avait frappé qu'un seul correspondant de l'Académie. En 1850, il n'en a pas été de même, et la mort a fait plus d'un vide parmi nous. Nous avons successivement perdu deux Membres titulaires, MM. DE VILLENEUVE-TRANS et LEURET, qui appartenaient à la Société, le premier depuis l'année 1821, et le second depuis 1827; un autre de nos confrères, M.

GODRON, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, nous a quitté pour aller occuper le poste de Recteur de l'Académie départementale de l'Hérault; mais quoique éloigné, M. GODRON n'est pas tout à fait perdu pour nous, et si l'Académie ne jouit plus immédiatement de ses lumières et de ses vastes connaissances en histoire naturelle, elle en profitera encore au moyen de sa correspondance et de ses écrits.

Les limites assez étroites d'un compte rendu ne nous permettent pas de parler ici de MM. DE VILLENEUVE-TRANS et LEURET; contentons-nous de rappeler que le premier, après avoir été pendant longtemps correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en était devenu Membre libre après la mort de M. le duc de Blacas, et que son ouvrage sur les tombeaux des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et ses histoires de René d'Anjou et de saint Louis lui avaient assuré une place parmi les historiens de notre époque.

Nous avons également perdu quatre de nos correspondants : MM. SPITZ, DE PANGE, ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT et HUMBERT ; les trois premiers avaient pendant longtemps figuré sur la liste des titulaires. M. SPITZ, ancien Membre de la Congrégation des Chanoines-réguliers de Notre Sauveur, professeur de mathématiques à l'Ecole centrale de la Meurthe et Inspecteur de l'Académie de Nancy, s'était depuis longues années retiré à la campagne et n'entretenait pour ainsi dire plus aucun

rapport avec nous. M. DE PANGE, au contraire, assistait encore, au mois de septembre dernier, à votre séance séculaire, et en le voyant si plein de force, malgré son grand âge, nous ne nous doutions guère que l'Académie dût le perdre si tôt. Quant à M. ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT, il était attaqué depuis quelque temps d'une maladie qui l'empêchait de se livrer à ces travaux qui l'avaient placé au premier rang parmi les économistes contemporains, et lui avaient ouvert les portes de l'Institut. Il précéda de peu de jours dans la tombe son frère jumeau M. DE VILLENEUVE-TRANS, comme si ces deux frères, dont la carrière avait eu tant d'analogie, et les traits une ressemblance si frappante, n'avaient pas voulu se survivre l'un à l'autre.

Les vides que tous ces décès et le départ de M. GODRON avaient laissés dans nos rangs ont été presque immédiatement remplis. Les trois places de membres titulaires ont été données à MM. MOREY, MARCHAL et MEAUME.

Nous laissons à M. le Président le soin d'énumérer les titres de nos nouveaux confrères, et l'occasion s'en présentera naturellement lorsqu'il répondra à leurs discours de réception. Bornons-nous à dire que M. MOREY, architecte du gouvernement et de la ville de Nancy, premier grand-prix de l'Ecole de France à Rome, nous a présenté un magnifique travail à la fois architectonique et archéologique sur la célèbre charpente sculptée, peinte et dorée de la cathédrale de Messine ; que M. l'abbé MARCHAL est l'auteur d'un grand nombre de mé-

moires, dont la plupart sont destinés à l'éclaircissement de différents points concernant l'histoire de Lorraine, et notamment d'un travail fort curieux sur la bataille de Nancy; et enfin que M. Meaume a publié un traité de la législation forestière de la France, qui forme trois gros volumes in-8°, et qui a reçu l'approbation de tous les hommes compétents.

Huit correspondants nouveaux ont été inscrits sur la liste des Membres de l'Académie; cinq appartiennent à la section des correspondants lorrains, ce sont MM. Denys et Joseph Régnier, avocats à la Cour d'appel, M. l'abbé Chapia, curé de Vittel, M. Jules Nollet, homme de lettres à Nancy, et M. Félix Jacquot, docteur en médecine, chirurgien aide-major attaché à l'armée d'Italie.

M. Denys, qui se livre, depuis longtemps et avec prédilection, à l'étude de la physique, vous a offert un mémoire sur un perfectionnement fondamental immédiatement applicable à la télégraphie électrique. Pour mettre à même d'apprécier le mémoire de M. Denys, il faudrait rappeler quelles sont les parties essentielles qui composent un télégraphe électrique, mais nous ne pouvons entrer dans tous ces détails. M. Denys, se fondant sur une observation de laquelle il résulte qu'il faut bien moins de force pour séparer deux aimants en les faisant glisser l'un sur l'autre, qu'en les éloignant dans une direction verticale à la surface suivant laquelle ils se touchent, a imaginé de substituer au mouvement produit dans ce

dernier cas un mouvement d'oscillation, auquel le *contact* est assujetti, et qui se fait autour d'un axe horizontal. Une seconde amélioration a été apportée par M. Denys au télégraphe électrique. Au lieu de maintenir pleines les extrémités du cylindre de fer et du *contact*, il a soin de les évider à une profondeur de 2 à 3 millimètres, et ne met en présence que les parties saillantes du contour, et il résulte de cette préparation un nouvel accroissement de sensibilité. Enfin, pour établir une comparaison entre les effets produits par son télégraphe et ceux que donnent les appareils dont on fait usage à Paris sur la ligne télégraphique de Lille, M. Denys s'est livré, dans la dernière partie de son mémoire, à plusieurs calculs, qui semblent assurer à son système une supériorité marquée.

M. Joseph Régnier a présenté, à l'appui de sa demande, son ouvrage sur l'orgue, qui forme un gros volume in-8°. On ne s'attend pas, sans doute, à trouver ici une analyse, même très-succincte, de ce livre important, dont une portion est consacrée à des détails de construction, à la définition des noms donnés à toutes les pièces si compliquées, dont l'ensemble concourt à la formation de l'instrument religieux par excellence. La première partie du livre traite de la construction de l'orgue et de tout ce qui peut s'y rapporter; la seconde concerne l'administration de l'instrument, le devis, l'expertise, l'accord et l'entretien; enfin, la troisième offre de l'intérêt à tous les artistes dans les études intitulées :

*comparaison du piano et de l'orgue, de l'improvisation et de la lecture, des mouvements, du style, de la fugue, de l'improvisation, etc.* L'ouvrage de M. RÉGNIER a obtenu un légitime succès, et il est devenu indispensable non-seulement aux facteurs d'orgues, aux experts chargés de les recevoir, mais aussi à tous les organistes, aux compositeurs et aux personnes qui s'occupent de la théorie de l'art musical. Ajoutons encore que M. JOSEPH RÉGNIER s'était déjà fait connaître par plusieurs publications intéressantes, et notamment par une curieuse histoire d'Einsidlen (Notre-Dame-des-Ermites).

M. l'abbé CHAPIA, qui aurait pu rappeler d'autres productions qui ne sont pas sans mérite, a offert à l'Académie un ouvrage en deux volumes intitulé : *Histoire du B. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, instituteur de la congrégation de Notre-Dame, réformateur et général de la congrégation de Notre-Sauveur.* Cet ouvrage possède, outre sa valeur intrinséque, une importance relative. On sait que la vie du B. Pierre Fourier était encore à écrire. Ce n'est pas que les livres manquassent ; il y en avait même profusion ; mais aucun de ces ouvrages, quoique plusieurs ne fussent pas sans mérite, n'était digne du saint dont ils racontaient la vie. Au reste, tous les matériaux nécessaires existaient dans différentes collections, et principalement à la bibliothèque publique de Nancy. C'est à ces sources nouvelles et abondantes qu'a puisé M. l'abbé CHAPIA. Ses recherches ont été longues, infatigables, minutieuses même ;

nous pouvons l'attester, car nous l'avons vu plus d'une fois à l'œuvre, et nous savons avec quelle conscience il a traité son sujet. Une autre qualité qui distingue encore la publication de notre nouveau correspondant, c'est l'intelligence de l'époque à laquelle a vécu le curé de Mattaincourt. Les premiers biographes du B. Pierre Fourier étaient trop rapprochés des événements pour les apprécier avec le discernement nécessaire. M. Chapia, au contraire, qui a écrit son livre avec une parfaite indépendance et une entière liberté d'esprit, a porté sur l'époque et sur les contemporains du Bienheureux un jugement plus sûr et moins exposé à la critique.

M. Jules Nollet vous a remis la *Biographie du général Drouot* et l'*Histoire du maréchal Oudinot, duc de Reggio*. Ces deux productions, la première surtout, étaient déjà honorablement connues dans le public, et la *biographie du général Drouot* avait été adoptée par le Conseil de l'Instruction publique pour être donnée en prix aux élèves des colléges. Cette distinction a paru méritée par l'intérêt qui s'attache, non-seulement en Lorraine, mais dans toute la France, aux souvenirs qu'a laissés notre vertueux compatriote. M. Nollet s'est entouré, pour écrire ce livre, d'une foule de documents fournis par la famille du général Drouot et par plusieurs de ses frères d'armes ; il les a consciensement et laborieusement réunis dans l'ordre convenable, et, pour emprunter les propres paroles du rapporteur de la Commission, « il a raconté dans un style simple et clair

» les différentes phases de la vie du héros chrétien, » entremêlées d'anecdotes attendrissantes qui fourmillent » dans cette belle vie ».

M. le docteur Jacquot a présenté, comme titres d'admission, plusieurs ouvrages, dont voici les titres : *De la Contagion ; Recherches sur quelques points de l'histoire de la fièvre typhoïde ; Lettres d'Afrique, quelques mots sur les maladies de l'Algérie, etc. ; recherches sur les causes des fièvres à quinquina en général, et en particulier sur les foyers qui leur donnent naissance en Algérie ; De la colonisation et de l'acclimatement en Algérie ; Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien, en avril et en mai 1847 ; relation du voyage, explorations scientifiques, souvenirs, impressions, etc.* Dans son opuscule sur la contagion, M. Jacquot a fait preuve d'une solide érudition, d'une esprit judicieux et d'un style correct et facile. Les *lettres d'Afrique* sont une critique assez piquante de l'intervention de l'intendance militaire et même des colonels dans des questions purement médicales. La relation de l'expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien offre un intérêt soutenu ; l'auteur y retrace, d'une manière saisissante, les misères du soldat dans les expéditions difficiles et les scènes de désolation que la guerre entraîne nécessairement. M. Jacquot, mettant à profit des connaissances acquises, sa position et ses voyages sur une terre encore peu connue, à l'imitation d'Ambroise Paré et de Larrey, a semé ses écrits, dont la médecine

fait la base, d'un grand nombre de faits intéressants sur la géographie, la climatologie, l'économie politique, etc.

L'Académie, outre les cinq correspondants lorrains dont nous venons de rappeler brièvement les titres, a reçu deux correspondants français : MM. Flourens et l'abbé Barthélemy de Beauregard, et un correspondant étranger : M. Le Bidart de Thumaide, substitut du procureur du roi à Liége.

Signalons ici, avec M. le rapporteur de la Commission centrale des candidats, un fait qui n'a échappé à aucun de nous, et dont notre Société peut, à juste titre, s'énorgueillir; c'est le désir, nous pourrions dire l'empressement, que manifestent les savants même les plus renommés d'être agrégés à l'Académie de Stanislas; cette remarque est toute naturelle en lisant, sur la liste des candidats, le nom de M. Flourens, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française. Aussi, celui de nos confrères qui était chargé de faire un rapport sur les titres de M. Flourens a-t-il dit, et avec raison, qu'il aurait pu se dispenser de suivre, à l'égard de ce candidat, la marche ordinaire, et s'il est entré dans quelques détails sur les nombreux ouvrages que nous lui devons, c'est moins pour nous éclairer sur son mérite, que pour rendre à ce grand physiologiste le tribut d'hommages qui lui est dû.

L'ouvrage que M. l'abbé Barthélemy vous a offert, comme témoignage du désir qu'il a de s'associer à vos travaux, est, après le livre de M. Lebrun des Charmettes

qui l'a précédé d'au moins trente années, le plus étendu, le plus complet et le plus impartial qui ait paru sur la vie de Jeanne Darc. Aidé par ce livre important, par les publications nombreuses qui l'ont précédé, par les recherches de M. Jollois, et par quelques documents mis au jour par M. DE HALDAT, M. BARTHÉLEMY a pu donner à son ouvrage des développements qui le rendent d'autant plus précieux que celui de M. Lebrun des Charmettes est maintenant épuisé. Les faits sont exposés avec clarté, avec méthode et dans l'ordre le plus favorable à l'intelligence du sujet. Le second volume se termine par une apologie de Jeanne Darc, apologie qui n'était pas nécessaire, puisque l'auteur a suffisamment fait ressortir, dans le cours de l'ouvrage, les vertus de l'héroïne et la grandeur du rôle qu'elle a joué. Enfin, quelques pièces justificatives complètent cette estimable histoire clairement et élégamment écrite. Ajoutons que M. l'abbé BARTHÉLEMY a encore publié deux autres livres, qui ont été remis à la Commission des candidats : le premier est une *Histoire de N.-S. Jésus-Christ,* et le second une *Vie du roi de France Charles V.*

M. LE BIDART DE THUMAIDE vous a adressé deux ouvrages publiés par lui en 1843 et 1844. Le premier, qui a pour titre : *Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge,* est consacré à l'indication et à l'examen des moyens propres à faire cesser l'état de souffrance et d'abaissement où se trouve la pharmacie en Belgique ; l'auteur termine son livre par

un projet de loi qu'il recommande à l'attention du gouvernement. Le second ouvrage est intitulé : *Des vices de la législation pénale belge, et des améliorations qu'elle réclame.* Ce livre n'est pas un traité complet de législation pénale, et l'auteur, comme il le dit lui-même, n'offre au public que des considérations, plus ou moins étendues, sur ce que ses méditations et une expérience de plusieurs années lui ont fait remarquer de défectueux et d'incomplet dans l'ensemble des lois qui forment la législation pénale de la Belgique. Au jugement de la Commission, le mémoire de M. Le Bidart est le fruit d'études consciencieuses ; les changements qu'il croit propres à améliorer la législation pénale de son pays sont présentés avec netteté et précision ; et, quoiqu'on puisse en penser, on ne refusera pas à l'auteur un remarquable talent d'analyse et de discussion, et un style parfaitement convenable au sujet qu'il a traité.

L'empressement que l'on a mis, comme on vient de le voir, à solliciter le titre de Membre de l'Académie suffirait pour prouver, Messieurs, que jamais la Société littéraire et scientifique dont vous faites partie n'a été plus vivante et plus laborieuse ; l'énumération et l'analyse rapide de vos travaux et des envois de vos correspondants achèvera la démonstration.

*Physique.* Au premier rang parmi les travailleurs on remarque toujours notre vénérable secrétaire-perpétuel, qui, malgré son grand âge, est un des Membres les plus actifs de l'Académie ; cette année encore nous

lui devons quatre mémoires; trois de ces mémoires concernent quelques-unes des branches de la physique, dont il a reculé les bornes par ses belles recherches sur l'universalité du magnétisme.

Ne doutant pas que sa théorie de la formation de l'image oculaire ne pût être l'objet de quelques critiques, comme l'avaient été les théories de Young, de M. Pouillet et de plusieurs autres physiciens, M. DE HALDAT avait jugé à propos de préparer l'opinion des savants par une discussion de l'expérience dite des deux épingles, et par un examen critique de cette ancienne objection, tant de fois réfutée et toujours reproduite. Malgré cette précaution, qu'on aurait pu croire inutile, un jeune savant, l'auteur de la *Théorie de la formation de l'image oculaire,* a repris de nouveau l'examen de cette expérience et en a prouvé itérativement l'inexactitude. Ainsi se trouve définitivement réduit à néant l'argument que l'on tirait de la faculté que l'homme posséderait de se soustraire, par l'influence de la volonté, à l'impression de l'image des objets extérieurs exposés à la vue dans l'état normal. M. DE HALDAT a ainsi rendu à la théorie de l'innervation, à celle du sens de la vue en particulier, tout ce que lui enlevait une hypothèse contraire à l'expérience et condamnée par tous les vrais physiologistes. Enfin, il a expliqué cette opposition par quelque anomalie vicieuse dans la vision du propagateur de cette assertion erronée, et il a donné la nomenclature des affections de la vue qui ont pu tromper les observateurs favorables à l'expérience des deux épingles.

A l'occasion du nouveau stéréoscope inventé par M. Brewster, président de la Société Royale d'Edimbourg, M. DE HALDAT a rappelé l'instrument de même nom imaginé par M. Wheatstone, qui, par le concours de deux glaces inclinées, rétablit la forme régulière des solides artificiellement déformés, dont elles réfléchissent l'image, et, à propos de cette invention déjà ancienne, il a été conduit à parler des observations qu'il a publiées antérieurement sur la sensation complexe des couleurs mixtes, produites par la double vision simultanée et séparée des deux yeux isolés, et recevant l'impression de couleurs différentes.

Les relations naturelles qui existent entre ces faits relatifs à la vision ont conduit M. DE HALDAT à l'exposition de ceux qu'il avait, depuis longtemps, recueillis sur la conversion des images des creux pris sur les bas-reliefs à celles de ces reliefs eux-mêmes. L'auteur a décrit toutes les conditions du succès de cette expérience, dont les principales sont : la vision au moyen d'un seul œil, l'isolement des objets environnant le corps examiné, l'attention soutenue et un éclairage convenable; il a donné, en même temps que la théorie assez simple de ces substitutions d'images, les moyens de se soustraire à cette illusion et de distinguer toujours l'image du creux de celle du bas-relief.

L'abaissement de l'enseignement de la physique dans le programme de l'Ecole polytechnique a fourni au même académicien le sujet de réflexions sur l'enseignement de cette science en France.

M. DE HALDAT a montré combien la physique est négligée dans la plupart des établissements d'instruction publique, et combien les livres élémentaires sont incomplets. Il a conclu de ces réflexions qu'il est nécessaire qu'un grand ouvrage, une encyclopédie physique, fruit du concours de tous les savants dévoués à cette étude, en présente enfin le tableau complet, et que des traités spéciaux, publiés par des physiciens qui se sont consacrés à quelques-unes des branches de la science, viennent mettre à la portée de chacun ce qui se trouve disséminé dans une foule de collections académiques et de livres, que leur rareté et leur prix mettent hors de la portée du plus grand nombre des lecteurs.

On sait que les ophthalmologistes ont donné le nom d'achromatopsie à une affection qui rend incapable de distinguer les couleurs, et à laquelle on n'a pu jusqu'à présent trouver de remèdes. Cette affection, ignorée et négligée pendant longtemps, est devenue depuis quelques années l'objet d'une étude attentive, et l'on a déjà réuni sur ce sujet un grand nombre d'observations intéressantes. Un de nos correspondants français, M. D'HOMBRES-FIRMAS, vient de nous adresser un mémoire, contenant neuf observations nouvelles, prouvant qu'il y a divers degrés dans l'achromatopsie, ou pour mieux dire qu'il existe différentes espèces d'achromatopsie. Un fait remarquable, et qui démontre combien cette affection est commune, c'est que presque toutes les observations de M. D'HOMBRES-FIRMAS ont été faites dans le département du Gard.

M. l'abbé Zantedeschi, professeur de physique à l'université impériale et royale de Padoue, nous a fait parvenir plusieurs numéros du journal scientifique qu'il publie sous le titre de : *Annali di fisica,* et une nomenclature des principaux mémoires qu'il a donnés au monde savant, et dont plusieurs, comme on sait, renferment des découvertes importantes.

Enfin, M. le docteur Simonin père nous a, comme il le fait toujours, communiqué le résumé de ses observations météorologiques de l'année. Ce résumé intéressant est l'avant-dernier que nous devrons à M. le docteur Simonin, qui se propose de nous soumettre, en 1852, le résultat général et définitif des observations qu'il a faites, avec une patience, une exactitude et une sagacité rares, pendant les vingt années qui se sont écoulées du 1er janvier 1830 au 31 décembre 1850.

*Géologie.* M. Levallois nous a remis, ainsi qu'au Congrès scientifique, un *Aperçu de la constitution géologique du département de la Meurthe,* destiné à servir d'explication et d'appendice à la carte géologique de ce département, à la composition de laquelle il travaille depuis longtemps, et dont la publication ne se fera plus beaucoup attendre. La construction de cette carte a exigé de longues et pénibles explorations. Si M. Levallois avait dû se borner à appliquer au département de la Meurthe les divisions de la carte géologique de France, en la transportant sur une échelle convenable, ce n'eût été qu'une œuvre de dessinateur. Aussi n'est-ce

pas de cette manière que l'administration générale des mines avait conçu, comme le dit M. Levallois, l'exécution du grand plan du cadastre minéralogique de la France, dont elle poursuit la réalisation. Dans sa pensée, la carte générale dressée par MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont devait être en quelque sorte la *grande triangulation*, base de l'opération ayant pour objet d'arrêter les traits principaux de la constitution géologique de cette contrée ; tandis que les cartes géologiques départementales en devaient former comme la *triangulation secondaire*, destinée à reproduire les détails qui viennent accentuer ces traits principaux.

Nous devons au même Membre une *Notice sur la minière de fer de Florange (département de la Moselle), et sur ses relations avec le grès super-liasique*. L'auteur prouve que le minerai de Florange répond précisément, par ses caractères, au *blätterez* des Allemands, lequel n'est qu'un minerai de transport formé de petits fragments de mine *plate*, tel, par exemple, que celui qu'on exploite près de Zinswiller, dans le département du Bas-Rhin. Mais tandis que le dépôt ferrifère de Florange a été formé aux dépens des petites veines hématiteuses qui parcourent en tout sens le *marly-sandtone*, celui de Zinswiller est manifestement composé de fragments des *œtites* que l'on rencontre, en si grande abondance, dans les marnes supra-liasiques.

M. Guibal a donné lecture d'une note sur quelques courses géologiques qu'il a faites dans le but de recher-

cher le *fullers-earth,* entre l'oolithe inférieure proprement dite et la grande oolithe. Ce terrain, dont l'existence dans notre département a été longtemps ignorée, vient d'y être observé sur plusieurs points. Comme il est imperméable et retient les eaux pluviales, on peut aujourd'hui, avec un grand espoir de succès, creuser des puits dont il forme le fond, comme à la poste de Velaine, ou diriger, par des canaux, les eaux qui se trouvent à sa surface supérieure sur des points d'un niveau moins élevé, où l'on veut créer des fontaines, comme à Liverdun, où un hydroscope se propose d'établir une fontaine qui sera alimentée par des eaux prises à 2 kilomètres de là.

Un de nos correspondants lorrains, M. Lebrun de Lunéville, nous a transmis un *Tableau des fossiles du Trias,* d'après M d'Alberti. A l'époque où feu M. Gaillardot commença dans notre province l'étude de ce terrain, il n'avait encore été l'objet d'aucunes recherches, M. Gaillardot y a découvert et a déterminé 87 fossiles ; plus tard M. Perrin en ajouta 11 autres ; ce qui portait leur nombre à 98 ; mais M. Lebrun a réussi à compléter cette riche série, et avec le secours du livre de M. d'Alberti, les recherches de quelques autres géologues et ses propres découvertes, il a dressé un tableau de 276 fossiles extraits du *trias* lorrain. M. d'Alberti, malgré les grands travaux exécutés en Allemagne, n'a encore catalogué que 296 fossiles du *trias* de cette contrée.

En mentionnant, l'année dernière, le mémoire de M.

HOGARD sur le terrain erratique des Vosges, nous annoncions que l'auteur publierait incessamment l'atlas destiné à compléter cet ouvrage. M. HOGARD a tenu sa promesse, et nous avons reçu, il y a quelques mois, un atlas de 25 planches in-folio, la plupart coloriées. Ces planches ont été dessinées par M. HOGARD lui-même et sont d'une fort belle exécution. Il lui reste encore, pour terminer cette importante publication, à donner la carte générale des Vosges, et une brochure renfermant la description des limites et des formations géologiques (1).

(1) M. HOGARD nous a fait parvenir une réclamation au sujet d'un passage de notre dernier compte rendu. Nous disions dans ce passage que M. HOGARD, *en niant l'existence du terrain diluvien, semblait mettre en doute l'existence de la grande catastrophe dont le souvenir s'est conservé dans les traditions de tous les peuples.* « Je nie formellement, écrit M. HOGARD, le » *diluvium* des géologues. Je ne puis admettre une série d'inon- » dations, un phénomène géologique résultant de l'action inter- » mittente ou continue de courants diluviens, produits on ne sait » par quoi, sortant de sources inconnues, et rayonnant autour des » massifs de montagnes et dans tous les sens, à une époque quel- » conque. Les preuves à l'appui de mon opinion sont écrites sur » le sol en caractères lisibles et inaltérables. Le déluge, suivant » l'Ecriture, s'est fait en sens inverse; les eaux, à la suite de » pluies continues qui ont duré pendant 40 jours et 40 nuits, se » sont *graduellement* élevées de la plaine vers les sommités, » gagnèrent la cime des plus hautes montagnes et s'élevèrent

M. Husson a fait distribuer des annotations et corrections pour son *Esquisse géologique de l'arrondissement de Toul;* on y trouve, outre diverses corrections, outre une note sur le drainage, et une autre note sur le sable de Beuvezin, la description d'une nouvelle *faille,* découverte par l'auteur, et représentée sur une planche coloriée jointe à son mémoire.

*Histoire naturelle.* MM. Soyer-Willemet et Godron, qui s'étaient occupés depuis longtemps du genre *Silene,* si nombreux en espèces, ont été chargés, par le botaniste de la Commission envoyée par le Gouvernement dans nos possessions d'Afrique, M. le capitaine Durieu, de l'étude de cette partie de la Flore algérienne. Ce travail doit entrer dans le bel ouvrage qui paraît sous le titre d'*Exploration scientifique en Algérie,* et dont la publication est momentanément suspendue. Sur 37 espèces qu'ils décrivent dans leur monographie, 18 ne se trouvent pas dans la *Flora atlantica* de Desfontaines, et 4 sont tout à fait nouvelles. Trois de ces dernières sont déjà dessinées dans les magnifiques planches de l'ouvrage en question.

» encore de 15 coudées par dessus. Puis après 140 jours, Dieu » fit souffler un vent qui dessécha la terre *peu à peu.* Il n'y a » donc pas eu de courants; et si la retraite des eaux s'était faite » subitement et avec violence, la terre végétale eût été balayée » et entraînée, et le sol n'eût plus été qu'un roc aride, stérile et » inhabitable. »

M. le docteur Godron continue, en collaboration de notre correspondant M. Grenier, la publication de leur nouvelle *Flore de France*. La première partie du tome second a paru vers la fin de 1850, et contient, comme le premier volume, la description d'une foule de plantes qui n'avaient jamais été signalées parmi les espèces indigènes.

Les études auxquelles donne lieu la suite de cet important travail ont fourni à M. Godron l'occasion de faire part à l'Académie de la découverte d'une nouvelle espèce d'hyssope, qui habite les Pyrénées orientales, où elle était confondue avec l'hyssope officinale.

M. Aug. Mathieu vous a présenté un *Cours de Zoologie forestière, comprenant l'histoire et la description de tous les mammifères, oiseaux, reptiles et poissons d'eau douce indigènes, et l'entomologie ou traité des insectes forestiers*. Cet ouvrage important, fruit de l'enseignement de l'auteur à l'École forestière, se compose de deux volumes in-8°, et d'un atlas de 52 planches, fort bien exécutées, et en partie dessinées par M. Mathieu lui-même. Le but de l'auteur, en publiant ce livre, a été d'apprendre à distinguer les animaux les plus remarquables parmi ceux que nous devons rencontrer à chaque pas autour de nous ; de donner une juste appréciation des services qu'ils rendent, des dégats qu'ils peuvent causer, surtout au point de vue de la végétation forestière ; de mettre ainsi à même de protéger les uns ; d'indiquer les moyens de détruire les autres ou plutôt

de prévenir leur multiplication. L'ouvrage de M. Mathieu est divisé en deux parties. Dans la première, il donne quelques notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, indispensables pour l'intelligence de tout ce qui doit suivre, et l'histoire des mammifères, oiseaux, reptiles et poissons d'eau douce indigènes. L'auteur a cherché à rendre cette partie de son livre aussi complète que possible pour les trois premières classes, sans trop s'écarter des limites qu'il s'était posées, en donnant la description succincte de toutes les espèces que l'on rencontre en France. Quant aux poissons, il devait en parler, puisque la police et la surveillance de la pêche fluviale sont dans les attributions de l'administration forestière. La seconde partie de l'ouvrage est entièrement consacrée aux insectes ; elle est subdivisée en deux sections. Dans la première, l'auteur expose les généralités de l'entomologie et les principes de la classification ; dans la seconde, il traite plus particulièrement la question forestière, et l'histoire des insectes signalés jusqu'à ce jour par les ravages qu'ils commettent dans nos forêts. Il a cherché à déduire de leurs mœurs quels sont les moyens préservatifs ou destructifs, d'un emploi facile, dont on peut disposer contre ces hôtes dangereux, et il termine par quelques considérations sur le traitement et l'exploitation des forêts qui ont été ravagées.

*Médecine.* M. le docteur Simonin père nous a communiqué, en même temps que son résumé météorologique, des observations intéressantes sur la constitution médicale de l'année dernière.

M. Edmond Simonin nous a présenté son *Rapport sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe, pendant l'année* 1849, et la première livraison du second volume de l'important ouvrage qu'il publie sous le titre suivant : *De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy.* Dans cette livraison, M. Simonin a étudié l'influence de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté, sur la sensibilité générale et sur la sensibilité locale, avec une grande sagacité, unie à toute la rigueur de la bonne méthode d'observation. Il indique rigoureusement, dit un critique éclairé, le moment où apparaissent les premières modifications intellectuelles ; il étudie ces mêmes modifications sous toutes leurs formes, telles que la surexcitation, la perversion et la suspension des actes intellectuels, celle-ci pouvant survenir immédiatement ou bien n'apparaître qu'à la suite d'un des états précédents. Enfin, il cherche à établir, sous ces rapports variés, les différences que peuvent offrir les inhalations de l'éther et celles du chloroforme.

M. Edmond Simonin nous a lu une *Note sur l'emploi du froid comme agent anesthésique,* et il a rapporté l'observation d'un arrachement d'ongle incarné, pratiqué sans la moindre douleur après que le gros orteil eût été décalorisé à l'aide de la glace mêlée au sel. Ce succès a engagé M. Simonin à employer le nouvel anesthésique dans plusieurs circonstances, et à l'occasion

de ces faits, l'auteur reproduira et développera les conclusions qu'il a déjà émises à la suite de la première observation, et qui deviendront l'objet d'une note spéciale.

M. le docteur PUTEGNAT vous a fait hommage d'un opuscule, auquel la Société de médecine de Bordeaux et celle de Bruxelles ont décerné une médaille d'honneur aux concours de 1849. Ce travail intitulé : *Nature, contagion et génie épidémique de la fièvre typhoïde* est divisé en trois parties ; dans la première, l'auteur, après avoir exposé ses idées sur la nature de la fièvre typhoïde, examine, les uns après les autres, les arguments des *non-contagionistes*, en ayant soin de s'appuyer sur des faits irrécusables, et de ne rien avancer sans preuves ; dans la seconde partie, il parle des causes occasionnelles, et les expose telles qu'il les a saisies, et qu'elles sont admises aujourd'hui par des médecins célèbres, entre autres par Rœderer, Wagler et M. Bouillaud ; enfin, la troisième partie du mémoire contient les conclusions générales. D'après M. PUTEGNAT, la fièvre typhoïde naît sporadiquement, et, dans certaines circonstances, se transmet par la contagion ; cette fièvre n'est épidémique dans différentes localités et habitations que parce qu'elle s'y propage facilement par la contagion, sous l'influence de causes occasionnelles internes et extérieures ; enfin, le médecin peut fréquemment arrêter le cours d'une épidémie de fièvre typhoïde, en neutralisant les causes occasionnelles propres aux individus et aux

agents externes, sans la présence desquelles la contagion est impossible, ou en empêchant tout rapport médiat et indirect avec les malades atteints de la fièvre typhoïde.

*Agriculture.* Les envois que nous avons à mentionner dans cette section de notre compte rendu sont en bien petit nombre ; ce qui s'explique, puisque Nancy possède une Société centrale d'agriculture très-bien organisée, à laquelle s'adressent naturellement les hommes voués aux études agricoles.

Nous avons reçu d'un de nos correspondants, M. Girardin de Rouen, plusieurs mémoires, dont nous indiquerons seulement les titres, qui sont les suivants : *Courte instruction sur l'emploi du sel en agriculture ; Sur le sel envisagé comme engrais salin ; Rapport sur deux écrits de MM. Moreau de Jonnès et Loiseleur-Deslongchamps relatifs à la richesse agricole de la France ; Sur le pain mixte de blé et de maïs ; Notice sur diverses questions de chimie industrielle, médicale et agricole ; Notices scientifiques présentées à l'Académie de Rouen ; Quelques détails sur la vie et les ouvrages de François Philippar.*

Nous rangerons aussi dans la même catégorie une *Note* de M. A. de Montureux *sur la possibilité d'étendre les débouchés à l'exportation et au commerce intérieur des vins, en diminuant les dépenses du transport.*

*Education.* M. Piroux nous a remis cette année, comme les précédentes, la brochure qu'il publie pour

faire connaître aux parents de ses élèves et au public tout ce qui peut concerner l'utile établissement qu'il a fondé. Il nous a de plus fait hommage du discours qu'il a prononcé devant le Congrès scientifique de France, au mois de septembre 1850, et qui renferme un aperçu de l'excellente méthode présidant à l'enseignement donné aux sourds-muets dans l'institut de Nancy, pour lequel on sollicite depuis longtemps, et avec raison, le titre d'institut national.

*Poésie.* Nous nous bornerons à enregistrer le magnifique morceau de poésie que M. Guerrier de Dumast a lu dans votre séance séculaire ; il est imprimé dans votre recueil, et nous ne pouvons faire mieux que d'y renvoyer le lecteur.

La poésie ne s'analyse pas ; aussi ne donnerons-nous que l'indication d'un volume de *chansons diverses* publié par M. Albert Montémont, et de quelques pièces de vers que nous a fait parvenir Mme Fanny Dénoix.

*Histoire.* Dans cette section de notre compte rendu, l'histoire de l'Académie elle-même doit occuper le premier rang. Deux morceaux remarquables, chacun dans leur genre, ont été préparés pour votre séance séculaire. Le premier est le coup d'œil sur l'histoire de notre Société par M. Edmond Simonin. Il y avait l'année dernière un siècle que le Roi de Pologne a fondé l'Académie de Nancy, et M. Simonin s'est attaché à rappeler, dans un morceau aussi remarquable par la précision que par le coloris du style, tous les faits, toutes les re-

cherches scientifiques et toutes les découvertes qui se rattachent à l'histoire de ce corps savant, dont les destinées ne furent pas sans gloire et sans utilité. Résumer un résumé est chose impossible ; il faut donc nous borner à rappeler le mémoire de M. Simonin, en invitant les personnes qui n'assistaient pas à la dernière séance publique à le lire dans vos mémoires, au milieu desquels il a trouvé une place honorable.

Le travail de M. de Haldat a eu pour but de retracer avec plus de détails deux phases intéressantes de l'histoire de l'Académie : sa destruction en 1793, lorsqu'un décret de la Convention supprima toutes les sociétés savantes, véhémentement soupçonnées de ne pas approuver les horreurs qui se commettaient alors ; et son rétablissement en 1802, lorsque le Consulat permit à la France de respirer après tant de hontes et de malheurs. Neuf années s'écoulèrent entre ces deux époques, et beaucoup de Membres de la première Académie étaient morts ou avaient quitté la Lorraine, lorsqu'il fut possible de songer à organiser la Société nouvelle. Quelques-uns des anciens Académiciens, et quelques professeurs de l'Ecole centrale, au nombre desquels se trouvait notre secrétaire-perpétuel, se concertèrent, rétablirent l'ancienne Société sous un nouveau nom, et bientôt cette réunion, d'abord si modeste, se développa et redevint l'Académie de Stanislas.

Dans un mémoire intitulé : *Considérations sur l'histoire de Lorraine,* et qui lui a servi de discours de ré-

ception, M. Henri Lepage a signalé le goût de notre époque pour les études historiques sérieuses ; ce goût s'est révélé chez nous de deux manières : par la passion des collections lorraines, et par la publication de travaux plus ou moins importants, mais offrant tous un certain degré d'intérêt. Après avoir indiqué ce qui a été fait par nos écrivains des siécles passés, et énuméré les causes qui ont empêché notre histoire de devenir populaire, M. Lepage passe en revue les différentes questions que l'on n'a pas encore abordées, et qui mériteraient de devenir l'objet d'études approfondies. Il parle, entre autres choses, des affranchissements des communes, de ce qui touche aux arts, à la littérature, aux sciences, à l'industrie, en un mot, à la civilisation. Il fait voir combien, sous ces différents rapports, le trésor des chartes de Lorraine, malgré les mutilations qu'il a subies, est encore riche en matériaux inédits de toute nature, que ne doivent pas négliger les hommes qui s'occupent de recherches historiques sur notre pays. M. Lepage montre, en terminant, combien les Lorrains se sont distingués à toutes les époques par leur patriotisme, patriotisme dont ils font encore preuve aujourd'hui en restaurant les monuments élevés par nos péres, et en cherchant à réunir, dans l'ancien palais ducal, les produits des arts qui ont échappé aux ravages du temps ou des révolutions.

Nous devons au même Académicien deux nouveaux chapitres de ses recherches si curieuses sur l'industrie

en Lorraine, et principalement dans le département de la Meurthe : le premier concerne les papeteries, le second la fabrication des cartes à jouer. M. LEPAGE indique les différentes manufactures de papier qui existaient dans notre province et l'époque de leur établissement ; il parle notamment de la papeterie de Frouard, qui était en activité au XV^e^ siècle ; de celles de Mangonville ou de Bayon, de Baccarat, de Jezainville, de Champigneulles, d'Abreschwiller, de Condé (aujourd'hui Custines), de Nancy, et enfin des nombreuses papeteries qui s'établirent dans les Vosges. L'auteur rappelle aussi les diverses ordonnances de nos ducs concernant cette branche d'industrie.

Après avoir retracé sommairement l'histoire des cartes à jouer, et fait connaître, d'une manière approximative, à quelle époque leur usage s'introduisit en Lorraine, M. LEPAGE signale l'existence de quelques cartes trouvées dans la reliure d'un exemplaire de la Nancéide, et qui offrent une particularité curieuse ; elles contiennent, en effet, des allusions satiriques contre le roi de France Henri III. Ces cartes ont été fabriquées à Epinal, où cette branche d'industrie acquit une certaine importance. Notre confrère indique les différentes fabriques de cartes qui existèrent à Nancy, décrit quelques-uns des types bien rares qui nous ont été conservés, et analyse les ordonnances des ducs de Lorraine et des rois de France qui réglementèrent cette industrie.

M. LEPAGE nous a communiqué d'intéressantes ré-

cherches sur la dépopulation de la Lorraine au XVII^e^ siècle. Dans ce travail, qui a été imprimé dans l'*Annuaire de la Meurthe pour* 1851, notre confrère a montré combien les villes et les villages de notre département ont souffert, à cette époque, des fléaux qui ont affligé notre malheureuse patrie. Les notes qu'il a recueillies l'ont mis à même d'indiquer la part qu'ont eue dans ces fléaux chacun de nos hameaux, chacun de nos villages, chacune de nos villes. Il a prouvé, par des documents authentiques et irrécusables, que les récits contemporains qui paraissaient exagérés et fabuleux sont encore au-dessous de la réalité, et que notamment l'élégie du versificateur Héraudel n'est que l'expression de la vérité. Cette effrayante statistique de la dépopulation de nos contrées explique comment des localités autrefois considérables ont perdu leur importance, lorsqu'elles n'ont pas complétement disparu ; ce qui est arrivé pour un grand nombre de villages dont il ne reste plus que le nom.

M. DE HALDAT nous a remis un volume qu'il vient de publier sous le titre suivant : *Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc, suivi de la relation de la fête célébrée à Dom-Remi en* 1820, *et de mémoires sur la maison de Jacques Darc et sur sa descendance.* Ce livre se compose de deux parties bien distinctes : dans la première, l'auteur discute, avec méthode et clarté, tous les faits qui se rattachent à l'enfance de Jeanne Darc, à sa mission miraculeuse, à ses exploits, à sa condamnation et à

sa mort ; il examine et compare les récits des chroniqueurs contemporains, et renverse ainsi les systèmes erronés de certains auteurs modernes ; à la suite de cette première partie se trouvent les dépositions du comte de Dunois et du duc d'Alençon dans la procédure pour la réhabilitation de la mémoire de la Pucelle ; la seconde partie renferme une nouvelle édition de la relation de la fête célébrée à Dom-Remi et des discours prononcés dans cette circonstance ; des recherches sur l'authenticité de la maison qui passe pour avoir été habitée par Jeanne Darc ; une dissertation sur les monuments consacrés à Jeanne dans l'ancienne Lorraine ; des notes sur les descendants de la famille de l'héroïne, sur Jacques Darc, Jean et Pierre Dulys ses fils, etc.

Nous avons reçu de M. Noël une *Table des matières contenues dans l'histoire de Lorraine de Dom Calmet*, et d'un autre de nos correspondants, M. l'abbé Clouet, une *Notice historique sur les hôpitaux de Verdun*. Cet opuscule renferme des détails très-exacts sur les institutions charitables qui existaient dans l'antique cité de Verdun, où l'on voyait autrefois deux grands hôpitaux appelés Maisons-Dieu, deux petits hôpitaux nommés aumôneries, deux maladreries ou refuges de lépreux, et une aumône publique. Les quatre premiers de ces établissements avaient été à l'origine les *hospitalités* des moines, c'est-à-dire, les lieux où ils recevaient les hôtes et distribuaient leurs aumônes aux indigents.

Un de nos correspondants français, M. Berger de

Xivrey, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous a envoyé ses *Recherches historiques sur l'abbaye du Breuil-Benoît, au diocèse d'Evreux*. Ce volume, orné de planches fort remarquables, contient l'histoire d'un monastère qui, depuis sa fondation au XII^e^ siècle jusqu'à la révolution française, exerça une assez grande influence dans cette partie de la vallée de l'Eure comprise entre Dreux et Ivry-la-Bataille, et qui fut comme le centre religieux des populations de cette vallée. Des pièces justificatives nombreuses et bien choisies augmentent le mérite de cette publication.

Enfin, nous rangerons encore au nombre des productions historiques, quoiqu'il puisse l'être également parmi les poésies, un volume de M. Gindre de Mancy intitulé : *La gloire militaire de la Franche-Comté.*

*Biographie.* La biographie, qui est une des branches importantes de l'histoire, ne nous fournit, cette année, qu'un petit nombre de mentions. Nous placerons en première ligne les discours prononcés par M. de Haldat, parlant au nom de l'Académie, à l'inauguration de la statue de M. de Dombasle, et aux funérailles de M. de Villeneuve-Trans ; ainsi qu'un autre discours lu par M. Edmond Simonin, président de l'Académie, à l'enterrement de M. Leuret. Dans ces discours, MM. de Haldat et Simonin se sont attachés à reproduire, avec autant de concision que possible, les principaux faits qui se rattachent à la biographie de ces hommes distingués qui figurèrent tous trois, et pendant longtemps, au nombre de nos confrères.

M. Levallois a fait imprimer à Paris et nous a envoyé un *Eloge du général Drouot*. Ce morceau, communiqué à l'Académie le 17 février 1848, devait être lu dans la séance publique du mois de mars suivant, qui n'eut pas lieu à cause des événements politiques.

M. Lepage a consacré une intéressante notice à un des artistes lorrains de la première moitié du XVI^e^ siècle, Mansuy Gauvain, qui, malgré l'importance de ses travaux, dont quelques-uns subsistent encore, était resté complétement inconnu. Mansuy Gauvain est, en effet, l'auteur de la statue du duc Antoine, qui était placée sur la *porterie* du palais ducal, et probablement aussi des sculptures qui décorent cette *porterie*. C'est à lui que l'on doit, en outre, une statue de la Sainte Vierge qu'on admire encore aujourd'hui, derrière le maître-autel, dans l'église de Bonsecours. Mansuy avait exécuté beaucoup de travaux d'art au palais ducal, et quelques-uns au couvent des Claristes de Pont-à-Mousson. Il eut un fils qui fut aussi sculpteur, mais sur la vie et les ouvrages duquel on ne possède pas de détails. Mansuy Gauvain mourut en 1543.

M. Clesse, de Commercy, nous a remis un manuscrit intitulé : *Notice biographique sur Pingeron, ingénieur français ;* mais nous nous bornerons à mentionner cet envoi, dont l'analyse nous entraînerait trop loin.

*Archéologie.* M. Lepage nous a lu une *Notice sur le château d'Amance*. Quelques documents inédits, parmi lesquels un ancien plan du château d'Amance,

que notre confrère a découverts dans les archives confiées à sa garde, lui ont permis de déterminer à quelle époque ce château fut détruit, et quelle en était la disposition. Dom Calmet prétend qu'il était pentagone ; mais il résulte du plan dont nous venons de parler qu'il était octogone, avec une tour à chacun des angles. Ce n'est pas non plus, comme le dit le savant abbé de Senones, Richelieu qui fit détruire ce château ; il avait été démoli, au moins en très-grande partie, bien antérieurement à l'invasion française. M. Lepage a réuni, à la fin de sa notice, quelques renseignements au sujet de l'état actuel du terrain sur lequel s'élevait autrefois l'importante forteresse d'Amance.

M. Aug. Digot a présenté à l'Académie des *Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table Théodosienne appelle andesina ou indesina.* Plusieurs antiquaires ont essayé, sans y réussir, de fixer la position de cette localité ; suivant M. Walckenaer, ce serait Nancy ou Essey ; suivant M. Beaulieu, Laneuveville-devant-Nancy. M. Digot combat ces différentes opinions ; à son avis, c'est le bourg de Grand qui serait désigné sous le nom d'*andesina* sur la Table Théodosienne, et ce nom serait incomplet ; deux lettres auraient été effacées au commencement du mot, et au lieu d'*andesina,* on devrait lire *Grandesina*, nom qui s'est conservé, au moyen-âge, sous les formes altérées *Grandesia*, *Grandesa* et *Grandis.* Cette localité, figurée sur la Table par un édifice thermal, était située à sept

lieues gauloises de *Noviomagus* (Neufchâteau), et sa position, si longtemps incertaine, serait enfin fixée. M. Digot fait ainsi connaître l'origine d'une ville importante, que les historiens, les géographes et les archéologues s'étonnaient, avec raison, de ne voir mentionnée par aucun auteur ancien ; enfin, dans son système, les renseignements fournis par les itinéraires romains s'accordent mieux les uns avec les autres, et tous avec l'état des lieux.

Le même Membre vous a lu une *Notice sur le calice, la patène et l'évangéliaire de saint Gozlin.* On sait que saint Gozlin a occupé le siége épiscopal de Toul de 922 à 962. Le calice est en or, de forme hémisphérique, soutenu par un pied et orné de moulures élégantes, dans lesquelles sont enchâssées plusieurs pierres précieuses non taillées, des perles fines, et des émaux verts et bleus, d'un beau travail. La patène est non-seulement du même style que le calice, mais il est impossible, quand on l'examine, de ne pas reconnaître qu'elle est évidemment l'œuvre du même orfèvre. La partie supérieure est en or, mais le dessous est seulement en vermeil ; le point de jonction des deux faces est dissimulé par un cordon, en forme de torsade, qui entoure la patène ; l'aire a la forme d'une rosace composée de cinq arcs de cercle, dans lesquels sont incrustées des pierres précieuses, entre autres une pierre antique offrant l'image d'un scarabée, et des émaux, dont l'un représente, sur un fond vert, un chien bleu à tête brune et portant un

collier. L'évangéliaire mérite une longue description; mais nous nous bornerons à dire que la partie postérieure de la couverture paraît plus ancienne que la partie antérieure qui présente, comme le calice et la patène, des pierres et des émaux enchâssés ; le manuscrit précieux que recouvre cette riche reliure a été exécuté pour un des prédécesseurs de saint Gozlin, Arnald qui siéga de 872 à 894.

Cet évangéliaire a fourni à M. Digot la matière d'une note, dans laquelle il prouve que l'usage de figurer les symboles des quatre évangélistes remonte au moins à la seconde moitié du IX^e^ siècle. On n'en voit pas, il est vrai, de représentations aussi anciennes sur les édifices religieux, mais il ne faut pas oublier que la France ne possède aucune église que l'on puisse, d'une manière certaine, attribuer aux IX^e^ et X^e^ siècles. Il est bien probable que si quelque édifice de cette époque était venu jusqu'à nous, on y retrouverait les symboles en question. On peut aussi admettre que les figures des quatre animaux ont été, d'abord et exclusivement, destinées à orner les couvertures et les pages des évangéliaires, et que plus tard seulement elles ont été sculptées sur les tympans des portes romanes.

Le même Membre, qui continue ses recherches sur les édifices religieux des époques romane et ogivale que la Lorraine a conservés, en trop petit nombre malheureusement, vous a communiqué une *Notice sur l'église prieurale de Blanzey,* qui nous fournit un spécimen

assez complet de l'architecture religieuse en Lorraine pendant la période de transition, c'est-à-dire, pendant le XII[e] siècle. Comme cette notice est destinée à un autre recueil, où chacun pourra la consulter, nous nous bornons à la mentionner ici.

M. Digot a également donné lecture d'une *Note sur la véritable époque de la fondation de l'église de Saint-Nicolas*. On attribue généralement cette fondation à Simon Moycet, prêtre séculier qui remplissait les fonctions de curé à Saint-Nicolas-de-Port, et on croit que la construction de la basilique n'a été commencée qu'en 1495, bien qu'on remarque dans l'intérieur des vitraux datés de 1508 et des années suivantes. Mais un passage de la *Chronique de Lorraine*, rapporté par M. Digot, prouve que la construction de l'église de Saint-Nicolas a été commencée en 1481 ; on comprend de la sorte comment on pouvait dès l'année 1508 placer des vitraux dans cet édifice.

Nous avons reçu d'un de nos correspondants lorrains, M. Ch. Robert, deux brochures concernant des points de numismatique. Dans la première, M. Robert décrit dix tiers de sou d'or mérovingiens, qui étaient jusqu'à présent demeurés inédits, et dont plusieurs ne manquent pas d'intérêt ; dans la seconde, adressée sous forme de lettre à l'Académie grand-ducale de Luxembourg, il discute et fixe l'attribution d'une maille brabançonne, dont l'épigraphie présentait de sérieuses difficultés.

Un ciboire du XVI[e] siècle est devenu pour M. Clesse

le sujet d'une note curieuse. Ce vase sacré est en ivoire et d'un assez beau travail ; M. Clesse pense qu'il appartenait autrefois à une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, et qu'il cessa de servir, au moment où la réforme de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, à laquelle adhérèrent presque toutes les abbayes de bénédictins situées dans les duchés de Lorraine et de Bar, au moment où cette réforme, disons-nous, prescrivit de ne plus employer pour conserver la Sainte-Eucharistie que des vases en métal.

*Beaux-Arts.* M. Paul Laurent vous a rendu compte d'un nouveau procédé de gravure, qui peut être utile aux arts dans un grand nombre de cas. Prêt à publier un ouvrage sur la physiologie végétale, dans lequel doivent être reproduits de nombreux dessins exécutés au moyen d'un fort grossissement, il a cherché si le métal avec lequel les caractères d'imprimerie eux-mêmes sont composés ne résisterait pas bien à l'action de l'eau forte, et s'il ne serait pas possible d'y exécuter, à l'aide de cet agent, des traits assez profonds pour que le noir du rouleau des imprimeurs en caractères ne parvînt pas à les remplir. Les essais de M. Laurent ont été couronnés d'un succès complet, et vous avez tous entre les mains un dessin exécuté d'après ce procédé, et dans lequel les figures se détachent en blanc sur un fond noir d'une manière très-nette et très-satisfaisante pour l'œil.

Telle est, Messieurs, l'analyse des mémoires dont la lecture a rempli vos séances, des envois qui sont venus

enrichir votre bibliothèque. Cette analyse a dû parfois vous paraître bien sèche et bien incomplète ; mais il ne faut pas oublier que les usages de l'Académie tracent à votre rapporteur des limites qu'il ne saurait franchir ; il est donc quelquefois obligé d'être obscur pour ne pas donner à son œuvre des proportions trop considérables. Au surplus, il se rassure en songeant que plusieurs d'entre vous ont rempli, avant lui, les fonctions de secrétaire et connaissent par conséquent les difficultés de la tâche dont il vient de s'acquitter.

# INAUGURATION

DE LA STATUE DE

# MATHIEU DE DOMBASLE.

## DISCOURS DE M. DE HALDAT,

Secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.

MESSIEURS,

C'est sans doute à mes relations amicales avec M. de Dombasle, bien plus qu'à mes faibles connaissances agricoles, que je dois l'honneur de vous entretenir une seconde fois, au nom de l'Académie de Nancy, des qualités qui le distinguaient, des travaux qui l'ont illustré et auxquels nous rendons maintenant un juste tribut d'hommage, en inaugurant la statue que votre reconnaissance et celle des amateurs de l'Agriculture lui ont consacrée.

Je ne pourrais vous parler avec exactitude des premières années de notre savant compatriote : il y avait entre son âge et le mien trop de différence pour que nous ayons été condisciples; nous ne nous sommes connus que dans l'âge adulte, entraînés l'un vers l'autre par des

goûts communs. A cette époque voisine des orages les plus funestes de nos révolutions politiques, privés des ressources de l'enseignement public, les livres furent nos seuls maîtres. C'est vous dire, Messieurs, que M. de Dombasle ne doit qu'à lui-même la célébrité qu'il s'est acquise. Il ne s'occupait alors que de littérature, dont il jugeait avec goût, et de l'étude du dessin, qu'il aimait avec passion. Grand admirateur de Callot et de Rembrandt, il se proposait, en les imitant, de réunir l'élégance du trait et la fierté du burin de l'un au charme du clair-obscur de l'autre. Le projet était grand, sans doute, et son exécution difficile; mais on pouvait beaucoup espérer des dispositions du graveur néophite qui montra constamment de si heureuses dispositions pour tout ce qu'il entreprit.

Je ne pourrais vous assurer s'il avait entendu quelques unes des dernières leçons de Nicolas, professeur de chimie à l'Université de Nancy, depuis à l'école centrale, et auquel j'ai succédé. Mais ce qui est certain, c'est qu'il avait, à la même époque, beaucoup de zèle pour la chimie. Je l'enseignais par devoir, M. de Dombasle la cultivait par goût; il avait très-bien compris les découvertes récentes de Lavoisier et l'influence que devait avoir sur une science naissante le génie du grand homme qui venait d'être frappé par la hache révolutionnaire. M. de Dombasle s'exerçait aux expériences fondamentales dans le silence et la méditation, et ne tarda pas à donner une preuve de sa grande perspicacité dans un petit ouvrage

qui avait pour but l'examen des eaux minérales par la voie humide. Quoique ce ne fût qu'un essai d'analyse qualitative, on y reconnut cet esprit d'invention et d'originalité qu'il a montré dans tous ses travaux. Si donc il se fût attaché à la chimie, il s'y serait certainement distingué, comme il est arrivé à quelques hommes privilégiés qui se sont illustrés dans toutes les sciences auxquelles ils se sont consacrés.

Notre ingénieux compatriote, esprit très-positif, ne pouvant se contenter de connaissances spéculatives, voulait que l'application à quelque industrie vint confirmer ses conceptions théoriques. C'était alors l'époque du séquestre ou blocus qui devait ruiner l'Angleterre au profit des continents européens, mais qui ne produisit qu'une immense élévation dans les prix des denrées coloniales et surtout dans celui du sucre.

Notre ami aperçut immédiatement, dans l'art de remplacer cette denrée, une industrie précieuse et patriotique. Il s'y livra avec l'ardeur que lui inspiraient toutes les sciences et tous les arts dans lesquels il entrevoyait des perfectionnements probables. Chez lui l'exécution suivait presque toujours la pensée. Des terres considérales, dont il était alors propriétaire, sous les murs de Nancy, furent bientôt consacrées à la production de la betterave ; de vastes bâtiments furent construits, et un établissement monté sur une grande échelle, présenta en peu de temps les produits d'une industrie encore très-peu connue. Les opérations se multipliant et la

direction devenant trop fatigante, Dombasle sentit le besoin de s'adjoindre un collaborateur : il me proposa de l'aider, comme il l'a fait depuis, bien plus avantageusement, à M. Braconnot. En réunissant leurs vues et leurs soins, ces deux hommes habiles perfectionnèrent les opérations sous le rapport de l'économie du temps et de la dépense. Les recherches du savant chimiste que je viens de nommer, caractérisèrent une fermentation visqueuse, sur laquelle la science n'avait pas fixé son attention, et firent connaître l'existence du nitrate d'ammoniaque uni au suc des racines cultivées dans des terres trop fumées. Ce sel, qui diminuait les produits en rendant la cristallisation imparfaite, fut neutralisé selon les règles de l'art. L'établissement, s'augmentant chaque année pour la quantité et la qualité des produits, était alors parvenu, en 1814, au plus haut degré de prospérité : 50,000 kilog., que j'ai vus, devaient être, sous quelques jours, livrés à la consommation, quand l'étranger, ouvrant les barrières, par une invasion à jamais déplorable, fit descendre le sucre du prix de 10 à 12 fr. le kil. à 3 fr.

Dombasle supporta en philosophe la perte immense qu'il éprouva subitement, car les bénéfices réalisés étaient destinés à couvrir des dépenses faites avec une largesse qu'on aurait pu taxer d'avantureuse dans un homme moins ingénieux et moins actif qu'il ne l'était. Il ne désespéra pas cependant de son génie industriel et tourna dès lors ses vues vers l'agronomie, qui avait fixé son attention à raison des soins qu'il avait donnés aux betteraves

pour l'entretien de sa fabrique. Il se consacra donc à l'agriculture; non à celle qu'on n'apprend que dans les livres et qu'on ne pratique que dans le cabinet, mais à l'agriculture réelle avec tous ses moyens de fertiliser les terres, d'en rendre le travail plus parfait, plus productif, moins pénible. Toujours dirigé par des vues sur la multiplication du bétail, le moyen de le nourrir et de tirer le meilleur parti des produits d'une ferme, notre judicieux compatriote n'entendait pas autrement l'agriculture. Muni de connaissances étendues dans l'industrie manufacturière, il ne voulut pas débuter par une petite exploitation, dont les profits couvrent rarement les dépenses et qui sont ordinairement incapables de résister au choc des sinistres, soit par les ravages des saisons, ou la perte des bestiaux. Il réunit péniblement un capital à peine suffisant, et qu'il ne pouvait plus trouver dans sa fortune particulière totalement anéantie; il loua dès lors, à long bail, dans un terrain d'une valeur médiocre, une ferme qui s'éleva promptement à l'état d'un établissement modèle, propre à répandre les bonnes méthodes de culture dans les campagnes environnantes. Toutefois, il ne se borna pas à ce mode d'enseignement, qu'il regardait cependant comme le plus efficace : il y joignit la théorie de l'art, qu'il communiquait par des leçons régulièrement données à des jours déterminés et dans les temps de l'année où le cultivateur est forcé au repos. Il les a continuées jusqu'à l'époque où il put les confier à des élèves nourris de ses principes.

Ses leçons de pratique étaient très-exactement suivies et il les dirigeait toujours lui-même. Pendant vingt ans, tous les travaux de sa ferme furent exécutés par ses ordres : lorsque sa santé ne lui permettait pas de les surveiller, il s'en faisait rendre compte, et, tous les soirs, des notes précises, destinées à former les éléments de sa comptabilité, étaient inscrites en sa présence, et lui fournissaient l'occasion de donner à ses élèves des développements instructifs sur les travaux de chaque jour.

Notre nouveau Columelle (c'est ainsi que l'avait nommé très-judicieusement M. de Villeneuve-Bargemont, notre confrère) commença à publier, sous la dénomination d'Annales de Roville, un recueil où se trouvent consignées ses vues sur les assolements, la fabrication et l'emploi des engrais, sur l'éducation, l'entretien et l'amélioration du bétail, et enfin les préceptes d'une pratique qui en confirmait chaque jour les avantages.

Doit-on s'etonner, d'après cet exposé très-incomplet de l'organisation de l'école de Roville, qu'elle ait obtenu de grands succès? Sa réputation se répandit promtement dans toute l'Europe et même en Orient ; puisque des Egyptiens et des Turcs vinrent y chercher les connaissances nécessaires pour fertiliser ces belles contrées, livrées à l'ignorance et à la barbarie.

Tandis que notre savant agronome continuait à administrer sa ferme et à diriger l'école qu'il y avait établie, il faisait encore, avec une infatigable activité, des excursions particulières dans quelques parties des arts

industriels et dans les questions d'économie politique se rattachant à la richesse de la France et au bien-être de la classe agricole. Pendant son séjour de vingt ans à Roville, il publia neuf volumes de ses Annales, six éditions du Calendrier du Bon Cultivateur, une traduction du Traité d'Agriculture de J. Sinclair, plusieurs écrits sur l'ingénieuse méthode d'extraction du sucre de la betterave, connue et pratiquée sous le nom de macération. Les chemins vicinaux, le code rural, les droits d'entrée sur les laines et sur les bestiaux, l'avenir industriel de la France, le système métrique, les forêts, l'avenir de l'Algérie, et surtout l'impôt sur le sucre indigène, furent successivement l'objet de ses méditations, et donnèrent naissance à de nombreuses publications, écrites avec une remarquable lucidité, toujours empreintes d'une noble indépendance et d'un amour ardent de son pays. Précédemment, il avait donné son avis sur une interdiction de la police relative à l'usage des pommes de terre hâtives, sur le tarif des douanes, sur l'utilité d'une halle aux blés dans notre ville ; il avait publié, sur la charrue, un mémoire qui est toujours consulté avec fruit ; un petit traité, réimprimé deux fois depuis, sur la fabrication du sucre de betteraves ; une instruction sur la fabrication des eaux-de-vie de grains ; un savant examen des éléments de chimie agricole de Davy ; un mémoire sur le mode de nutrition des plantes aux diverses époques de leur végétation ; enfin il avait traduit la description des nouveaux instruments d'agriculture donnée, en

allemand, par celui qu'il a toujours regardé comme son maître, l'illustre Thaer. Tels sont, indépendamment de ses travaux agricoles, les titres qui recommandent la mémoire de Mathieu de Dombasle, et qui lui ont mérité son admission à l'Institut de France et à trente-sept Académies ou Sociétés savantes nationales et de presque tous les Etats de l'Europe.

Cependant la fin du bail de la ferme de Roville approchait, et la santé de notre savant ami, si variable pendant sa vie, s'affaiblissant de plus en plus, l'obligeait à une séquestration presque absolue et à de constantes précautions pour ne pas augmenter les dangers de son fâcheux état. Sa vue s'était altérée au point qu'il ne pouvait plus que dicter. Il sentit alors le besoin du repos; mais un esprit laborieux comme était le sien n'aurait pu s'accommoder d'une retraite oisive. Sa fabrique avait déjà produit plus de huit mille instruments d'agriculture, inventés ou perfectionnés par ses soins. Comprenant qu'un bel avenir était réservé à cette industrie, parmi les divers établissements qu'il avait fondés à Roville, il ne conserva que celui-ci. Il le plaça à Nancy dans un vaste et beau local, et revint, après vingt ans d'absence, dans la ville où il était né, n'ayant d'autre ambition que de consacrer les dernières années de sa vie à l'administration de sa fabrique et à la rédaction d'un Traité complet d'agriculture, dans lequel il avait résolu dès longtemps de résumer tous les principes fondés sur sa longue expérience. Il y travaillait avec l'activité de la jeunesse,

lorsque la mort l'a frappé inopinément à une époque de sa vie où rien n'annonçait un danger imminent (1).

On se demandera peut-être comment, dans un état de santé dont je ne pourrais ici décrire les anomalies, vivant incessamment sous la domination d'une névralgie habituelle très-variée dans ses phénomènes et souvent insupportable, l'honorable et savant agronome a pu composer tous les ouvrages qui ont paru sous son nom? Nous répondrons que quelques physiologistes prétendent que là est souvent la cause et l'aiguillon du génie, et qu'il était chez notre confrère la source de l'activité dévorante qui le dominait. Ils citent, à l'appui de leur opinion, l'exemple de J.-J. Rousseau, de Pascal, de Voltaire, de Bonaparte, et de plusieurs autres grands personnages; pour moi, je me contente d'exposer leur opinion.

Messieurs, si je n'ai peint Mathieu de Dombasle qu'à grands traits, si je ne l'ai pas suivi avec détail dans tous ses travaux, si je n'ai pas appelé à leur examen les sources de cette critique juste et bienveillante que l'on doit aux grandes renommées, c'est que je suis convaincu que quelques observations sur les diverses méthodes de culture pratiquées en un grand nombre de pays de l'Europe, seraient très-insuffisantes pour apprécier les ouvrages d'un esprit supérieur, longtemps appliqué au

(1) Christophe-Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle, né à Nancy le 26 février 1777, y est mort le 27 décembre 1843.

premier des arts et enrichi de beaucoup d'ingénieuses observations: cette tâche appartient de droit à quelques-uns de nos savants agriculteurs.

Il y aura bientôt sept années, Messieurs, que, réunis comme nous le sommes maintenant, nous avons exprimé sur la tombe de notre savant ami les témoignages de nos regrets; répétons les aujourd'hui, et ajoutons les tributs d'honneur que nous devons à l'homme de bien qui a consacré ses talents à l'intérêt public, en les appliquant au perfectionnement de la plus précieuse des sciences, de celle qui touche le plus directement aux intérêts de l'humanité et sur laquelle repose principalement le bien-être de notre département.

Honneur à Dombasle (1)!

(1) M. de Haldat a complété son travail au moyen des notes qu'a bien voulu lui fournir M. de Meixmoron, gendre de M. de Dombasle.

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

*MÉMOIRES*

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.


# RECHERCHES

SUR

# L'INDUSTRIE EN LORRAINE,

ET PRINCIPALEMENT

## DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE,


PAR M. HENRI LEPAGE.



(*Mémoire lu dans la Séance du 21 février 1850.*)


## CHAPITRE II.

### DES PAPETERIES.

Les documents relatifs à l'histoire de l'industrie dans notre province se bornent à des notes sommaires, éparses, çà et là, dans des registres longs et fastidieux à compul-

ser, à quelques ordonnances ou lettres-patentes, qu'on ne découvre souvent qu'après avoir feuilleté de volumineux recueils, où toutes les matières sont confondues. Ce double obstacle, provenant du manque de renseignements et de la difficulté de mettre la main sur ceux qui existent, je l'ai principalement rencontré lorsqu'il s'est agi d'industries auxquelles nos princes n'accordaient qu'une protection secondaire, et je crois que celle dont je vais parler peut être, du moins pour les premiers temps, rangée dans cette catégorie. En m'occupant des verreries, j'étais guidé, non-seulement par un chroniqueur des temps passés et par un écrivain consciencieux de notre époque, mais je trouvais encore, dans une layette toute entière du Trésor des Chartes, les premiers éléments de mon travail, un point de départ qui m'indiquait la route à suivre.

L'industrie papetière n'avait sans doute acquis qu'une médiocre importance dans nos contrées, lorsque Volcyr composa ses Singularités du Parc d'honneur, car il n'y fait mention d'aucune usine de ce genre, et les historiens qui sont venus après lui, imitant son exemple, ont gardé le même silence. Je serai donc forcé de me borner aux quelques notes que j'ai pu recueillir; elles me permettront, sinon d'entrer dans de longs détails, au moins de constater l'existence d'anciennes usines qui ont, pour la plupart, disparu sans laisser aucun vestige après elles.

L'opinion généralement admise fait remonter au règne

de Philippe-de-Valois, c'est-à-dire, vers l'année 1340, l'établissement en France de la première papeterie. Les plus anciens titres écrits sur du papier composé de chiffes ou chiffons, ne sont guère, au dire de Le Moine (1), que de cette époque. La fabrication du parchemin, matière qui, auparavant, était fort en usage, devait former une branche d'industrie importante, à en juger par le nombre considérable de titres de tout genre qui remplissent nos dépôts d'archives; je n'ai point de documents à cet égard; tout ce que je sais, c'est qu'en 1436, un nommé Didier était parcheminier à Saint-Mihiel, et qu'en 1501, Thirion, de Pont-à-Mousson, fournissait au duc de Lorraine les parchemins destinés au Trésor des Chartes.

(1) *Diplomatique-pratique* ou *Traité de l'arrangement des Archives*. « Quoique l'invention du papier de chiffe paraisse remonter au XIII^e^ siècle, il ne fut d'un usage ordinaire que dans le courant du siècle suivant. Le plus ancien titre sur papier de chiffe, que Mabillon ait rencontré, est une lettre de Joinville à Louis X.» (*Éléments de Paléographie*, par M. Natalis de Wailly.)

« Vers 1340, dit M. Leber, dans le tome 2 de sa Collection, on vit paraître en France les premiers moulins à papiers, dans les environs d'Essonne et de Troyes; et, s'il faut en croire quelques bibliographes, les Allemands nous avaient devancés de cent ans dans ce genre de fabrication. » (*Examen d'un fait singulier cité dans les recherches de Bullet sur les cartes à jouer, et relatif à deux chemises de Marie d'Anjou*, par C. Leber.)

C'est à deux lieues de Nancy, au village de Frouard, dont la situation sur la Moselle offrait toutes les conditions désirables pour une usine de ce genre, que s'établit la première papeterie dont l'existence soit attestée par des titres authentiques (1). Les recherches auxquelles je me suis livré ne m'ont rien fait connaître sur la date précise de son origine ; ce qu'il m'est seulement permis d'affirmer, c'est qu'elle était en pleine activité dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, sous la direction d'un nommé Antoine Vacot, et que nos princes en tiraient déjà le papier qui leur était nécessaire soit pour leur correspondance particulière, soit par l'usage du secrétariat du Palais et celui de la Chambre des Comptes (2).

(1) L'établissement de papeteries dans le Barrois remonte à une époque beaucoup plus éloignée ; on trouve, en effet, dans l'Inventaire du Trésor des Chartes (lay. *Bar, Chambre des Comptes, III*), l'indication du titre suivant, qui ne peut laisser aucun doute à cet égard :

« 19 septembre 1381. Lettres de Robert, duc de Bar, de l'admodiation faite à Jean de Bar, papetier, du moulin à papier de Ville-sur-Sault, rivière et profits de pêche, en payant chacun an, à la recette de Bar, 26 florins et 3 muids de blé, moitié seigle et avoine. »

(2) Le registre des lettres patentes, de 1473 à 1478, fait mention d'une somme de « sept vingt » francs barrois payée à Anthoine Vacot, papellier à Frouart, « en quoy feu Monseigneur estoit tenu audit Authoine. »

Cette *papellerie,* comme la plupart des usines existant à cette époque, faisait partie du domaine ducal, et c'était sur les deniers de la recette générale de Lorraine que se payaient les réparations fréquentes qu'il fallait y faire, à la suite des inondations ou des débâcles des glaces. On trouve, presque chaque année, à partir de 1492, des sommes payées par le Receveur pour remettre en état « les moulins à blé, à papier et le foulant de Frouard. »

En 1507, ces usines, et la papeterie en particulier, eurent beaucoup à souffrir : cette dernière fut, selon l'expression du Receveur général, *jetée jus,* et son exploitation suspendue pendant plus d'un an. On jugea alors nécessaire de la reconstruire tout à neuf. Marché fut passé, à cet effet, avec plusieurs ouvriers de Nancy, de Saint-Dizier ( aujourd'hui le faubourg des Trois-Maisons), de Pompey, d'Aulnois, et, entre autres, avec un nommé Guillaume Tremel, charpentier de Troyes, fort expert, sans doute, dans ce genre d'ouvrages (1).

La papeterie de Frouard pourrait bien être contemporaine des premières usines de ce genre qui s'établirent dans le Pays-Messin; car c'est seulement de 1445 à 1447 qu'il fut créé à Metz un *moulin à papier.* (Voir *Mémoire sur les Moulins de la Moselle,* par M. Auguste Prost, inséré dans les Mémoires de l'Académie de Metz, 30me année, 1848-49 ; l'*Histoire des Sciences, des Lettres et des Arts dans le Pays-Messin,* par M. Bégin, et l'*Histoire de Metz,* par des Bénédictins, T. V, preuves, p. 570.)

(1) A Guillaume Tremel, charpentier demeurant à Troyes, pour

La réfection « tout à neuf » de la papeterie de Frouard ne préserva pas cette usine des ravages des eaux de la

la marchandie faicte avec lui de reffaire et mettre en bon estat la papelerie dudit Frowart, assavoir une roe (roue) toute neufve, des rouetz, toutes les piles, deux arbres, deux piles neufves et rehaulsier les vielles, les fournir de mailletz, rehaulsier la traveure et autres menus ouvraiges, 40 fr. 4 gros.

A Robert le mesgnien (chaudronnier) de Sainct Disier, pour avoir remis à point la chauldiere de la papelerie, 6 gros.

A Pierre le mesgnien de Nancey, pour une peille d'arain qu'il a vendu et delivré pour servir en ladite papelerie, dix gros 5 deniers.

A Jehan de l'ospital d'Aulnoy, pour avoir fait une cuve en façon d'un bouge à ouvrer le papier avec une cacque de bois, 18 gros.

A Mathis de Pompain (Pompée), pour deux cuvelz et six petits sillons de chesne pour servir en ladite papelerie, 4 fr. 1 gros 5 deniers.

A Jehan d'Orléans cordier, demeurant à Sainct Disier, pour 628 livres de corde pour mettre en tandeur de ladite papelerie à mettre suer le papier dessus et espandre, 36 fr. 2 gros.

A Robert le charpentier de Nancy, pour 44 journées de lui et son valet qu'ilz ont ouvré en ladite papelerie au faire une grande paroy du loing de ladite papelerie avec une petite au travers le presseux, deux presses fournies de vixe, les espandeux et les planchiez dessus dits, 18 fr. 6 gros 5 deniers. (*Receveur général de Lorraine pour l'année* 1507-1508.)

Moselle : en 1509 et 1510, il fallut y faire de nouvelles réparations ; en 1514, le 16 février, « les glaces et les grandes eaux qui survinrent » rompirent la vanne, et on fut obligé de refectionner encore le moulin, le battant et la papellerie.

Le 10 avril 1522, le duc Antoine racheta « des mains de Renault de Preny, quinze francs de rente qu'il prenait et lui étaient assignés sur les moulins et papellerie de Frouard. »

Tous les registres du Receveur, jusqu'en 1540, continuent à faire mention, chaque année, de sommes dépensées pour l'entretien de cette usine. Elle fut détruite, sans doute, vers cette dernière époque, pour ne plus se relever, car les registres de 1543 à 1567 renferment toujours cette note : « La papellerie de Frouard est arruynée dès longtemps. » On avait probablement désespéré de la rendre assez solide pour résister aux crues de la Moselle, et on l'avait abandonnée, car ses produits ne devaient pas servir à couvrir le Domaine des frais qu'entraînaient ses continuelles réparations.

Dans cet intervalle, une papeterie nouvelle s'était créée sur un autre point du pays : par une lettre datée du 18 mars 1500, « les dames, abbesse et couvent de Bouxières donnèrent grâce et permirent à Claude ....., jadis maire de Roville, et Jehanne, sa femme, pour eux et leurs hoirs, de pouvoir ériger et construire, sur le ruisseau de Chaulrux, au-dessus et au-dessous du moulin de Chaulrux, situé au ban de Mangonville, une

papelterie avec une demeurance pour y demeurer et nourir bestial (1). »

Cette note succincte est le seul document que j'aie pu découvrir sur la papeterie de Mangonville ; je crois cependant avoir retrouvé cette usine sous une autre désignation à une époque postérieure. En 1540, 1543 et 1546, les comptes du Receveur général font mention de sommes payées à un nommé Anthoine, le papellier de Bayon, « pour six rames de papier et à grand volume qu'il a fourni et délivré en la Chambre des Comptes, pour servir aux affaires de notre souverain Seigneur, » — « pour huit rames de papier achetées de lui pour employer aux affaires de Monseigneur, » — et « pour cinq rames de papier délivrées en la Chambre des Comptes. » Le voisinage de Mangonville et de Bayon permet, je crois, de supposer que ces deux usines n'en font qu'une ; car il n'est guère admissible qu'il y en ait eu dans chacune de ces localités.

Quoi qu'il en soit, la papeterie de Mangonville ou de Bayon, non plus que celle de Frouard, ne paraissent pas être arrivées à un haut degré de perfection, notamment en ce qui concerne les papiers destinés à la typographie ; car lorsqu'il s'agit d'imprimer le *Liber Nanceïdos*, œuvre nationale s'il en fut, et à laquelle le duc de Lor-

(1) *Inventaire des Titres de l'abbaye de Bouxières*, Archives du département.

raine, de même que l'éditeur, devaient, pour me servir d'une expression moderne, désirer voir donner un cachet tout à fait local, c'est aux papeteries strasbourgeoises qu'on est forcé de recourir pour leur emprunter leurs produits (1).

Il est vivement à regretter que le savant bibliographe auquel j'emprunte cette remarque, ne l'ait pas étendue à tous les ouvrages qu'il a si consciencieusement et si exactement décrits, car nous pourrions savoir quels sont les livres à la fois lorrains par le papier, par les caractères typographiques et par le nom de leur auteur.

La papeterie de Bayon était, d'après ce qu'on vient de voir, la seule usine de ce genre existant, au milieu du XVI^e^ siècle, dans toute l'étendue de territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meurthe; la seule, du moins, sur laquelle j'aie pu trouver des données certaines (2). Ces établissements étaient devenus beaucoup

(1) M. Beaupré dit, en décrivant le *Liber Nanceïdos*, imprimé, comme l'on sait, à Saint-Nicolas-de-Port, en 1518 : « Le papier, dans lequel on voit empreinte une fleur de lys, ce qui semble indiquer une origine strasbourgeoise, possède, comme tous les papiers du temps, cette force et cette consistance qui les fait sonner agréablement à l'oreille du bibliophile. (*Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine.)*

(2) Il existait aussi, probablement vers cette époque, près de la ville de Baccarat, une papeterie sur laquelle je ne possède qu'un renseignement extrêmement sommaire. On lit dans un *Papier*

plus nombreux dans les Vosges, et l'on vit s'y créer, dans le courant de ce siècle, ceux qui, aujourd'hui encore, jouissent de la plus grande réputation.

Dès 1509, il existait, près d'Epinal, probablement sur le territoire de cette ville, une papeterie exploitée par un nommé Antoine Raulin ou *Raoulin*, à qui le duc Antoine accorda, par lettres-patentes du 2 mars de cette année, une pièce de terre à Uxegney, « en ung lieu désert dit le Pré Pusel », pour la mettre en nature de pré et y édifier une maison (1).

Le 1er décembre 1547, Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, confirma l'ascensement précédemment fait à Bastien Demengeon, d'Arches, d'une papellerie située sur le ruz de Raon, ban d'Arches, appelée la papellerie Loys Bonnet, moyennant douze gros de cens annuel (2).

En 1551, un nommé Nicolas Courvisier, demeurant à Docelles, adressa une requête à la régente de Lorraine, Christine de Danemarck, pour obtenir la permission de

*terrier* de la châtellenie de Baccarat, dressé en 1605, à l'article des cens en argent dus par les habitants : « Mariotte vefve de feu Jean Clement de Baccarat, et ses enfans, doibvent annuellement quatre frans assignés sur ung prey proche la ripviere au dessus du pont de pierre dudit Baccarat; *où du passé souloit estre une papellerie*, laquelle a été ruinée par les débordements des eaux. »

(1) Registre des Lettres-patentes de 1505 à 1509.

(2) *Ib.*, de 1550-51.

« construyre, eriger et bastir une papellerie sur son propre heritaige et vieil assencement..... seant on finaige de Docelle, au lieu qu'on dit à la Brennerye, sur la riviere de Voullongne, joindant à une aultre *ancienne papellerie* à luy appartenant..... » Il fut fait droit à cette demande, et Nicolas Courvisier put élever sa nouvelle usine, en se soumettant à payer un cens annuel de 18 gros (1er décembre 1551) (3).

Par lettres-patentes du 28 décembre 1554, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, administrateur du duché, ascensa « à Goery Mulnier le jeune, d'Espinal, pour luy, ses hoirs et ayans cause, une pièce de terre vague contenant trois jours à prendre de costé et d'aultre du ruz de Dinozel, ban et finaige d'Arches, avec le cours dudit ruz, pour y faire ériger papellerie, moulin à blé et ung bastant..... en payant par chacun an la somme de huict gros..... »

En 1562, Didier Harlachoux, de Cheniménil, adressa au duc Charles une requête contenant « que puis nagueres il aurait acquesté une usuyne ung peu loing du village de Docelle au lieu dit *au vray Champs,* où il y a ung moulin à papier et à bled... lequel moulin il aurait oppinion oster et transporter du lieu où il est et le remectre et eriger en ung aultre lieu plus commode et proche dudit Docelle... » Le prince fit droit à cette demande et accorda au postulant « une petite place et

(1) Registre des Lettres-patentes de 1551-53.

lieu de l'extendu d'ung quart de jour de terre ou environ scitué audit village de Docelle, sur la rivière de Barbey, les pontz par où l'on entre et sorte dudit Docelle du costé vers Bruyeres devers dessus et le dessoub à la riviere de Voulongne, avec pouvoir d'y faire vanne et retenue d'eau... »

Par lettres-patentes données à Nancy, le 14 mars 1585, le duc Charles ascensa à Marguerite des Hazards, veuve de René Bazoille, demeurant à Sainte-Marie, « la papellerie de Vraichamps, le cours d'eau d'icelle, avec ses appartenances. » Il est dit dans ces lettres : « Avons trouvé que de bien long temps noz predecesseurs ducz de Lorraine permirent à ung nommé Jean Guyert de Chenumesnil (Cheniménil) d'eriger une papellerie du costé dudit Chenumesnil sur le finage de Docelle, et se servir du cours de la riviere de Voulongne (Vologne) en paiant quatre gros de cens à nostre recepte de Bruyeres, laquelle papellerie obvenue soit de succession ou par achapt à Jean Vagney et Colin son frère, finablement seroit tumbée ez mains du susnommé René Bazoille... »

Les produits de ces usines alimentaient sans doute les nombreuses imprimeries qui existaient en Lorraine à la fin du XVI^e^ siècle, car les papeteries de notre province avaient acquis, même dans les pays étrangers, une grande réputation, et il ne fallait plus, comme du temps de l'auteur de la Nancéïde, aller emprunter aux contrées voisines les matériaux nécessaires à nos établissements typographiques.

Aussi voit-on nos princes commencer à se préoccuper, autrement que par l'octroi de simples concessions, de l'industrie papetière, et promulguer des ordonnances afin d'en assurer le développement. La première, que je sache du moins, fut rendue, le 27 octobre 1599, par le duc Charles III; elle est imprimée dans le *Dictionnaire des Ordonnances* de Rogéville et porte ce qui suit :

« Comme le trafique et commerce du papier qui se façonne en nos pays, ait été de tout tems favorable et célèbre jusques à présent parmi toutes les nations circonvoisines, tant pour la facilité des ouvriers qui s'emploient journellement à la conduite et manufacture du papier, que par la bonté et perfection d'icelui; toutesfois nous sommes avertis que plusieurs marchands, tant de nos pays qu'autres, vendent indifféremment par les foires et marchés toutes sortes de vieux linges, frapouilles, drapeaux et autres choses de cette même nature, avec lesquelles se compose ledit papier, ce qui se fait à l'entière ruine et cours de commerce d'icelui; mais encore les ouvriers et papetiers, faute de besogne, se laissent plus facilement persuader d'aller hors de nos pays pour continuer l'exercice de leurdit métier; à quoi désirant pourvoir, sçavoir faisons que nous avons deffendu et deffendons à tous papetiers et autres personnes travaillant de l'art et métier, de se transporter hors de nosdits pays sans en avoir expresse et particulière permission de nous, à peine de cent francs d'amende.

» Pareilles deffenses sont faites à tous marchands, soit grossiers ou autres, de transporter hors de nos états et pays, soit directement ou indirectement, aucuns drapeaux, linges, frapouilles, drilles et autres telles sortes de marchandises propres à faire papier, à peine de confiscation de ladite marchandise et de vingt francs d'amende pour la première fois, et du double pour la seconde. »

D'autres causes que les progrès de l'imprimerie vinrent contribuer au développement de l'industrie papetière : ainsi l'établissement de l'Université de Pont-à-Mousson amena la création, dans les environs de cette ville, d'une papeterie spécialement destinée à fournir à la consommation des *argumentabor*. Cette usine, construite en 1602 suivant Rogéville, en 1604 suivant Bexon, était située entre les villages de Jezainville et de Blénod ; elle fut détruite vers 1777, et remplacée par un moulin qui a conservé le nom de moulin de la Papeterie (1).

En 1605 (2), il s'établit, près de Champigneules, sur

(1) *Dictionnaire des Ordonnances,* au mot *Université.* (Voir aussi le *Rapport de l'ingénieur du corps impérial des ponts et chaussées de l'arrondissement de Nancy sur les moulins dits de Blénod et de la Papeterie de Jezainville*, 18 novembre 1808. (Archives du département.)

(2) On trouve, sous la date du dernier octobre 1603, des lettres reversales d'Adam Thouvenel, par lesquelles il promet payer au

le ruisseau qui descend de la forêt de Haie, une papeterie qui a subsisté jusque dans ces derniers temps. Par lettres-patentes du 1er septembre de cette année, le duc Charles III, voulant relever le sieur d'Arbois, marchand à Nancy, des pertes que lui avait fait éprouver la mise en bannalité des moulins de cette ville, lui permit « d'ériger et faire bâtir une *papellerie* à Champigneules au lieu et place d'un moulin à lui appartenant » ; et comme il se trouvait, sur le même cours d'eau, un polissoir d'armes appartenant à Jean Danière, oncle du sieur d'Arbois, et dont l'exploitation pouvait nuire à celle de la nouvelle usine, le prince autorisa la cession que Danière avait faite à son neveu, du polissoir. Cette double concession fut faite à Jean d'Arbois, moyennant une redevance annuelle de quatre francs (1).

La papeterie de Champigneules prit fort peu de développements jusqu'en 1771 ; mais, à cette époque, M. Hœner en étant devenu propriétaire, l'augmenta progressivement, et, en 1789, il y travaillait avec trois cuves. Cette usine avait pris, de nos jours, une grande extension sous la direction de M. Gentil, qui y avait introduit les procédés mécaniques. Malheureusement,

duc de Lorraine 6 francs barrois, à cause de la permission de construire et ériger une papeterie et battant pour foulans, au ban de Goncourt. (Trésor des Chartes, lay. *La Mothe, Bourmont* et *Foug.*)

(1) *Ib.*, lay. *Nancy.*

dans le courant de 1847, un incendie l'a complétement réduite en cendres, et elle n'a pas été reconstruite.

J'ai dit, en parlant des verreries, que les comtes de Linange avait attiré des habitants dans le pays de Dabo, en leur accordant certains droits dans les forêts de leur domaine, et qu'à la faveur de ces concessions, il s'était élevé différentes usines, parmi lesquelles des papeteries. Deux de ces dernières s'établirent sur le ban d'Abreschwiller, en 1605 et en 1608, par suite de baux emphytéotiques passés au profit des sieurs Jean Craus et Jean Grausing (1). Ces usines furent plus tard exploitées par François Valette (1631), Daniel Grandnicolas et Veiland, Abraham Sambin, de Metz (1631). Elles sont encore aujourd'hui en activité.

Dix ans après l'érection de la papeterie de Champigneules, il s'en fonda une nouvelle à peu de distance de ce village.

Au mois de mars 1615, le sieur Charles de Pullenois, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Condé et Val des Faulx, adressa une requête au duc Henry, à l'effet d'obtenir l'ascensement d'une place sur le ruisseau de

(1) Bail emphytéotique au profit du sieur Jean Craus et sa femme d'une place à construire une papeterie devant le village d'Abreschwiller. 4 novembre 1605. — Bail emphytéotique à Jean Grausing d'un emplacement sur le ban d'Abreschwiller pour y construire une papeterie. 2 juillet 1608. (Titres du comté de Dabo, Archives du département.)

Malleney, au-dessous du moulin dudit lieu, pour y ériger une *papellerie,* et la permission de prendre le *desgoust* de la source de la fontaine allant au château de Condé, moyennant une redevance annuelle de quatre francs. Mais le sieur de Contrisson, voué de Condé, et possesseur d'un moulin situé sur le ruisseau, près de ce village, ayant remontré le préjudice qui résulterait pour son usine de l'établissement de la papeterie, le sieur de Pullenois demanda de construire cette dernière sur une autre place appartenant au duc, au-dessous du château, « où était l'ancien passage, » d'y faire conduire les fontaines voisines, actuellement inutiles, pour le lavoir de la papeterie, et de prendre de l'eau en la rivière de Moselle, « qui déjà fait un cours au-dessous dudit lieu, quand elle est un peu haute, ce qu'il s'en trouvera être nécessaire pour faire aller et travailler ladite usine. »

Par lettres-patentes du 9 février 1616, Charles de Pullenois obtint l'autorisation qu'il demandait, plus l'ascensement à perpétuité d'un saulcy appelé le « Saulcy du Vieil Passage (1). » Mais l'établissement de cette usine eut-il lieu ? je l'ignore, quoiqu'à en juger d'après une note des comptes du Receveur de Condé, il soit presque permis d'affirmer que le projet du sieur de Pullenois ne fut pas mis à exécution : j'y trouve, en effet, à la date de 1620, la mention d'une somme payée,

(1) Registre des Lettres-patentes de 1616.

*pour achat de papier,* à Me Claude Louys, « librairier » de Son Altesse à Nancy. Quelles que soient les conséquences qu'on puisse tirer de cette note sommaire, toujours est-il qu'aucun document postérieur à l'autorisation du duc Henry ne confirme l'existence de la papeterie de Custines, et, si elle fut créée, il est plus que probable qu'elle n'eut pas le bonheur d'échapper à la dévastation générale du pays, lorsque les troupes françaises vinrent assiéger la capitale de la Lorraine et ruinèrent, en grande partie, les villages environnants (1).

Dans le courant du XVIIIe siècle, il s'éleva encore, sur différents points, plusieurs nouvelles papeteries : le 23 février 1730, un arrêt de la Chambre des Comptes autorisa un nommé Thomas le Sergent à « détourner partie des eaux tant du ruisseau de son moulin d'Aydoilles, que de celui qui descend de la colline de Saint-Oger, pour les réunir en un seul canal, pour y construire une papetterie, moyennant six gros par chacun cours d'eau de cens annuel et perpétuel (2). »

(1) Par acte du 5 août 1624, les doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale de Toul permettent aux sieurs Braconnier et Marchal de construire une papeterie sur le ruisseau de Vacon, village (près de Void) dont ils sont seigneurs, à charge d'une redevance annuelle. On voit, par un titre de 1698, qu'il y avait encore une autre papeterie sur le ruisseau de Vacon. (Titres de la cathédrale de Toul, Archives du département.)

(2) Trésor des Chartes, layette *Bruyères.*

Par décret de la régente Elisabeth-Charlotte, du 21 avril 1733, Jean le Né, marchand libraire à Nancy, obtint l'ascensement « d'un terrain contigu et joignant les Grands-Moulins de cette ville, ensemble du cours de l'eau de la rivière de la Meurthe pour y construire une papeterie, à condition que les bastiments de ladite papeterie seront séparés au moins de six pieds de roy desdits moulins, et à charge d'en payer un cens annuel de 50 francs au Domaine (1).

On trouve enfin, sous la date du 30 juillet 1735, « l'ascensement à Bon Gournier, la veuve Louis Humbert et fils, marchands à Remiremont, de la permission de construire une nouvelle papeterie sur le terrain communal de la Nol et ruisseau du Tholy, de la consistance de trois jours, à charge d'en rendre un cens de trois francs, moitié au domaine et moitié au chapitre de Remiremont (2). Cette papeterie fut emportée par une inondation.

Parmi les autres papeteries établies en Lorraine à une époque plus ou moins éloignée, et dont je ne me propose pas d'écrire ici l'histoire, je citerai celle de Ville-sur-Saulx, prévôté de Bar, donnée en 1524, par le duc de Lorraine, à Alexandre Guyot, son conseiller ; celle éta-

(1) Trésor des Chartes, layette *Nancy VI*. Il existe, aux Archives du département, une carte topographique du terrain ascensé à Jean le Né.

(2) Trésor des Chartes, layette *Arches*.

blie, en 1594, sur la rivière de Senel, près Longwy; enfin celles de Dilling, Cuffigny et Létange, sur lesquelles je n'ai pas découvert de titres remontant au-delà du XVIIIe siècle (1).

Dans le courant de ce siècle, il fut fait plusieurs réglements concernant les papeteries, et destinés à contribuer au développement de cette branche d'industrie. En 1732, le duc François III avait ascensé à Jean-François Rouelle, substitut à Saint-Avold, un étang domanial situé proche Hombourg, aux fins d'y établir une papeterie. Celle-ci fut construite à grands frais; mais le propriétaire ayant représenté que, pour assurer le roulement et l'entretien de cette usine, il était nécessaire qu'il s'assurât le ramas de la plus grande partie des vieux linges et drapeaux qui pouvaient se trouver dans le bailliage d'Allemagne, la Régente rendit, le 25 février 1754, un arrêt par lequel il fut fait défense « à toutes personnes non résidantes dans les Etats, dans les Trois Evêchés et lieux où il y a réciprocité de commerce établie par les traités et concordats, d'enlever sans la permission de S. A. R., aucuns vieux linges, drapeaux, drilles et pattes servans à la fabrication du papier, dans l'étendue du bailliage

(1) Il semble, d'après le nom donné à une usine existant à Saint-Nicolas-de-Port, qu'il y eut, dans cette ville, une papeterie qu'on croit avoir été créée dans le courant du XVIIIe siècle ; mais on ignore si elle fut jamais en activité. Le bâtiment dit la Papeterie a été incendié dans le courant de l'année 1849.

d'Allemagne, pour le transporter hors de l'Etat, à peine de 500 francs d'amende et de confiscation. »

Louis XV étant informé que les précautions prises par les règlements antérieurs, notamment par celui du 21 juillet 1671, n'étaient pas suffisantes pour assurer la bonne qualité du papier, rendit, le 29 janvier 1739, un arrêt en soixante-un articles, qui fut adressé à l'intendant de Lorraine, avec ordre de le faire imprimer et de le mettre à exécution dans cette province. Cet arrêt, qui est un code complet de l'industrie papetière, et qui règle les droits et les devoirs réciproques des maîtres et des ouvriers, ne se trouve pas dans nos Recueils d'ordonnances ; c'est pourquoi j'ai cru devoir lui donner place ici ; en voici le texte (1) :

ART. 1. A l'avenir, et à commencer du jour de la publication du présent arrêt, les drapeaux, chiffons, peilles ou drilles (2) destinés à la fabrication des différentes sortes et qualités de papiers qui se font dans le royaume, seront préparés de façon que lesdites matières soient parfaitement déchirées, effilochées, broyées et affinées, en se servant des pilles ordinaires, ou en y employant

(1) Je l'ai trouvé dans l'Encyclopédie. *Arts et Métiers*, tome V, 2e partie.

(2) Les chiffons portaient différents noms suivant les provinces : on les nommait *peilles* en Limousin, en Périgord, en Gascogne et en Auvergne ; *pilots* en Bretagne ; *drapeaux*, *drilles*, *pattes*, en Lorraine et dans d'autres provinces.

d'autres machines propres à ces opérations, après néanmoins avoir obtenu la permission du Roi, de faire usage desdites machines; faisant Sa Majesté défenses de se servir d'aucune machine tranchante, pour autre usage que pour préparer les matières à être effilochées, broyées et affinées; le tout à peine de confiscation desdites machines et de 200 livres d'amende.

ART. 2. Les pilles ou autres machines servant à la fabrication de toutes sortes de papiers, gris, trasses et cartons, et les pourrissoirs dans les moulins où l'on fait pourrir les drapeaux, seront placés dans des lieux clos et couverts : faisant Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses de fabriquer aucuns papiers et cartons dans les moulins dont les pilles ou autres machines, et les pourrissoirs seraient à découvert et exposés aux injures de l'air et à la poussière, à peine de 3,000 livres d'amende contre les propriétaires des moulins qui les auraient donnés à loyer dans cet état, et de mille livres d'amende contre les maîtres fabricants.

ART. 3. Seront tenus les maîtres fabricants de faire purifier l'eau dont ils se serviront, tant pour le lavage de la pâte destinée à fabriquer le papier, que pour détremper la colle, en faisant passer ladite eau dans quatre différents vaisseaux ou réservoirs, dont le dernier au moins sera sablé, pour faire reposer dans les premiers et filtrer à travers le sable du dernier, à peine, en cas de contravention, de 50 livres d'amende contre lesdits maîtres fabricants.

ART. 4. L'eau, au sortir desdits vaisseaux ou réservoirs, sera introduite dans les pilles ou autres machines servant à broyer les drapeaux, à travers d'un linge appelé couloir, à peine de trois livres d'amende.

ART. 5. Défend Sa Majesté de mêler avec les drapeaux ou chiffons, ou avec la pâte destinée à la fabrication des différentes sortes de papiers, même des papiers gris, trasses et cartons, aucune sorte de chaux ou autres ingrédients corrosifs; à peine, en cas de contravention, de confiscation desdits drapeaux ou chiffons et pâte dans lesquels il en aurait été mêlé, et même des papiers qui auraient été fabriqués avec lesdites matières, et de trois cents livres d'amende contre lesdits maîtres fabricants.

ART. 6. Veut Sa Majesté qu'à l'avenir et à commencer du jour de la publication du présent arrêt, les maîtres fabricants soient tenus de faire coller également les papiers des différentes sortes et qualités, destinés pour l'imprimerie, pour le tirage des estampes et pour l'écriture, à peine de confiscation des papiers destinés pour l'imprimerie et pour le tirage des estampes, qui ne seraient pas aussi parfaitement collés que ceux pour l'écriture, et de cent livres d'amende.

ART. 7. Défend Sa Majesté auxdits maîtres fabricants de se servir d'aucune graisse ou savon pour lisser les papiers, à peine, en cas de contravention, de confiscation desdits papiers, et de cent livres d'amende contre lesdits maîtres fabricants, et de dix livres contre l'ouvrier, appelé *saleran*, qui en aurait employé.

ART. 8. Toutes les différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le royaume, seront à l'avenir des largeurs, hauteurs et poids fixés par le tarif attaché sous le contre-scel du présent arrêt : à l'effet de quoi, ordonne Sa Majesté que dans le délai de six mois, à compter du jour de la publication du présent arrêt, toutes les formes destinées à la fabrication des papiers, seront réformées et faites sur les largeurs et hauteurs mentionnées audit tarif, à peine de confiscation, tant des formes, qui, après ledit délai de six mois expiré, seraient trouvées ou trop grandes ou trop petites, lesquelles seront brisées, que des papiers qui se fabriqueraient dans lesdites formes, ou d'un poids différent de ceux fixés par ledit tarif, et de cent livres d'amende contre les maîtres fabricants; pourront néanmoins lesdits maîtres fabricants faire des papiers de largeurs et hauteurs au-dessus de celles fixées par ledit tarif, pour le papier appelé *grand-aigle*; à la charge que le poids des rames desdits papiers sera augmenté à proportion de l'augmentation de la largeur et de la hauteur des feuilles.

ART. 9. N'entend néanmoins Sa Majesté que les maîtres fabricants puissent être poursuivis dans les cas où les feuilles de leurs papiers se trouveront de quelques lignes au-dessus ou au-dessous des dimensions portées par ledit tarif, lorsqu'il paraîtra que lesdites augmentations ou diminutions peuvent provenir de la saison dans laquelle les papiers auront été fabriqués, et non du défaut des formes et de la mauvaise qualité de la

matière, et ne causent pas une différence de poids de chaque rame au-delà d'une quarantième partie de celui fixé par le tarif.

ART. 10. Et afin que les maîtres fabricants ne puissent se servir à l'avenir d'aucunes formes défectueuses, ordonne Sa Majesté que dans le délai de six mois ci-dessus prescrit, elles seront toutes représentées avec leurs cadres volants appelés *couvertes,* par devant les juges des manufactures, en présence des gardes des maîtres fabricants; et que lorsqu'elles seront trouvées conformes aux dimensions portées par le tarif, lesdites formes et leurs cadres ou couvertes, seront marquées à feu, et le poinçon qui aura servi à appliquer ladite empreinte sera déposé dans le greffe de ladite juridiction; faisant Sa Majesté défenses à toutes personnes de contrefaire ladite marque, à peine d'être poursuivies extraordinairement comme pour crime de faux, et à tous maîtres fabricants de faire usage d'aucunes formes qui ne soient ainsi marquées, à peine de confiscation des formes, qui seront rompues et brisées, et de cent livres d'amende contre lesdits maîtres fabricants, et de trois livres contre l'ouvrier qui s'en serait servi.

ART. 11. Les maîtres fabricants seront tenus de mettre sur le milieu d'un des côtés de chaque feuille des différentes sortes de papiers qu'ils fabriqueront, la marque ordinaire pour désigner chaque sorte de papier; et sur le milieu de l'autre côté de ladite feuille, en caractère de quatre à six lignes de hauteur, la première lettre du

nom et le surnom en entier du maître fabricant, avec l'un de ces mots, aussi en entier : *fin, moyen, bulle, vanant* ou *gros-bon,* suivant la qualité du papier, et le nom de la province; et à l'égard du papier appelé cartier fin, le nom de la province, la première lettre du nom et le surnom en entier du maître fabricant, seront mis à l'extrémité de chaque feuille ; le tout à peine, en cas de contravention, de confiscation des papiers, et de trois cents livres d'amende contre les maîtres fabricants : faisant Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses auxdits maîtres fabricants, de marquer aucuns papiers de qualités inférieures, du nom servant à désigner une qualité supérieure, à peine de confiscation desdits papiers et de mille livres d'amende, et d'être déchus pour toujours de la fabrication et du commerce des papiers.

Art. 12. Défend Sa Majesté à tous maîtres fabricants de mettre les nom et surnom d'un autre maître fabricant, ou un nom supposé, au lieu du leur, sur les papiers qu'ils fabriqueront ou feront fabriquer; comme aussi de faire fabriquer du papier marqué de leur nom dans d'autres moulins que ceux qui leur appartiennent, ou qu'ils tiennent à loyer, à peine, en cas de contravention, de confiscation des papiers, de mille livres d'amende, et d'être déchus pour toujours de la fabrication et du commerce des papiers.

Art. 13. Les veuves des maîtres fabricants, qui, après le décès de leur mari, voudront continuer à faire fabriquer des papiers, seront tenues de mettre le mot

*veuve* en entier, avant la première lettre du nom et le surnom en entier de leur mari; et les fils de maîtres fabricants, qui auront le même nom de baptême que leur père actuellement vivant, et qui après leur réception à la maîtrise, fabriqueront ou feront fabriquer des papiers pour leur compte particulier, ajouteront le mot *fils* en entier, après la première lettre du nom et le surnom de leur père; le tout à peine, en cas de contravention, de confiscation des papiers et de cent livres d'amende.

ART. 14. Seront tenus les maîtres fabricants de trier ou faire trier exactement les feuilles dont chaque main de papier doit être composée; de mettre le fin avec le fin, le moyen avec le moyen, le bulle avec le bulle, le vanant ou gros-bon avec le vanant ou gros-bon, selon leur qualité, sans qu'il y ait aucun mélange de papiers de différentes qualités dans une même main ni dans une même rame; leur faisant Sa Majesté défenses d'y employer des feuilles trop minces, trop courtes, trop étroites, et celles qui seront cassées, trouées, ridées ou autrement défectueuses; à peine, en cas de contravention, de confiscation des papiers et de trois cents livres d'amende.

ART. 15. Veut Sa Majesté que toutes les feuilles de papier dont chaque main sera composée, soient d'une égale largeur; faisant défenses auxdits maîtres fabricants de rogner aucune desdites feuilles sur la largeur, à peine de confiscation desdits papiers et de cinquante livres d'amende.

ART. 16. Permet Sa Majesté auxdits maîtres fabricants de vendre en cahiers, de quelque grandeur que ce soit, les papiers sains, entiers et parfaits qu'ils pourront retirer des feuilles des papiers cassés ou autrement défectueux, sans néanmoins qu'ils puissent mêler dans lesdits cahiers du papier fin avec du moyen ou d'autre qualité inférieure, ni des papiers forts avec des papiers faibles, à peine de confiscation desdits papiers et de cinquante livres d'amende. Permet pareillement Sa Majesté auxdits maîtres fabricants de vendre dans le royaume les papiers cassés, troués, ridés ou autrement défectueux, par demi-feuilles, en paquets et au poids, sans qu'ils puissent en composer des rames, des mains, ni même des cahiers, ni que lesdits papiers puissent être envoyés dans les pays étrangers, sous quelque prétexte que ce soit; le tout à peine de confiscation desdits papiers qui seraient trouvés en mains, en rames ou en cahiers, et de cent livres d'amende contre les contrevenants.

ART. 17. Veut Sa Majesté que dans trois mois, à compter du jour de la publication du présent arrêt, lesdits maîtres fabricants et les marchands papetiers soient tenus de faire trier les papiers des différentes qualités, qu'ils auront dans leurs moulins, boutiques et magasins, pour être les feuilles cassées, trouées, ridées ou autrement défectueuses, tirées des rames; à peine de confiscation desdites rames dans lesquelles, après l'expiration dudit délai, il serait trouvé des feuilles de papier défectueuses, et de cent livres d'amende.

ART. 18. La rame de toutes sortes de papiers sera composée de vingt mains, chaque main de vingt-cinq feuilles, non compris les feuilles d'enveloppe, qui se mettent dessus et dessous, et sera chaque rame, outre lesdites feuilles d'enveloppe, recouverte de deux feuilles de gros papier appelé *maculature,* sur l'une desquelles seront marqués, en caractères lisibles, la sorte du papier dont la rame sera composée, en distinguant les qualités de *fin, moyen, bulle, vanant* ou *grosbon;* le poids de ladite rame, sans y comprendre les enveloppes; le nom en entier de la province ou généralité dans laquelle les moulins sont situés, et les nom et surnom du maître fabricant, aussi en entier; le tout à peine, en cas de contravention, de confiscation du papier et de cent livres d'amende.

ART. 19. Fait Sa Majesté défenses auxdits maîtres fabricants de fabriquer ni faire fabriquer, vendre ni débiter des papiers d'autres sortes et qualités, ni d'autres largeurs, hauteurs et poids, que celles fixées par le tarif attaché sous le contre-scel du présent arrêt, et que lesdits papiers ne soient conformes à ce qui y est prescrit; comme aussi de vendre ni débiter, sous quelque prétexte que ce soit, les papiers cassés et de rebut, autrement qu'en la manière prescrite par l'art. 16 ci-dessus; le tout à peine, en cas de contravention, de confiscation desdits papiers et de cent livres d'amende.

ART. 20. Défend pareillement Sa Majesté à tous marchands d'acheter, vendre ni débiter aucune des diffé-

rentes sortes de papiers comprises dans le tarif attaché sous le contre-scel du présent arrêt, qu'ils ne soient des largeurs, hauteurs et poids fixés par ledit tarif, et conformes à ce qui est prescrit par ledit arrêt ; comme aussi d'acheter, vendre ni débiter, sous quelque prétexte que ce soit, les papiers cassés et de rebut, autrement qu'en la manière prescrite par ledit article 16 ci-dessus ; le tout sous les peines portées par l'article précédent.

ART. 21. Et néanmoins, pour faciliter la vente et le débit des différentes sortes de papiers qui se trouveront dans les moulins et magasins desdits maîtres fabricants, six mois après la publication du présent arrêt, sans y être conformes, permet Sa Majesté auxdits maîtres fabricants de les vendre et débiter pendant une année, à compter du jour de l'expiration du délai de six mois, accordé par l'article 8 ci-dessus ; à la charge par lesdits maîtres fabricants de faire, dans le premier mois de ladite année, leur déclaration de la quantité des différentes sortes desdits papiers qu'ils auront en leur possession, pardevant les juges des manufactures, qui en dresseront des procès-verbaux, lesquels seront par eux directement envoyés au sieur intendant ou commissaire départi dans la province ou généralité, dans l'étendue de laquelle lesdits moulins ou magasins seront situés ; après lesquels délais, tous les papiers qui se trouveront dans lesdits moulins et magasins, sans être conformes au présent arrêt, seront confisqués, et les contrevenants condamnés en cent livres d'amende.

Art. 22. Et afin que les marchands papetiers puissent aussi se défaire de tous les papiers mentionnés dans l'article précédent, qu'ils auraient achetés desdits maîtres fabricants, veut Sa Majesté que lesdits marchands puissent les vendre et débiter pendant une année, à compter du jour que le délai accordé auxdits maîtres fabricants sera expiré; à la charge, par lesdits marchands, de faire, dans le premier mois de ladite année, leur déclaration des différentes sortes desdits papiers qu'ils auront en leur possession, pardevant les juges des manufactures du lieu de leur domicile, qui en dresseront des procès-verbaux; après lesquels délais, tous les papiers qui se trouveront dans les magasins des marchands papetiers, sans être conformes au présent arrêt, seront confisqués, et les contrevenants condamnés en cent livres d'amende.

Art. 23. Permet Sa Majesté auxdits maîtres fabricants de faire des papiers des sortes, largeurs, hauteurs et poids qui leur seront demandés par les étrangers, en se conformant au surplus à ce qui est prescrit par le présent arrêt, et sous les peines y portées, et à la charge d'en obtenir la permission par écrit du sieur intendant et commissaire départi dans la province ou généralité dans l'étendue de laquelle leurs moulins seront situés, dans laquelle permission il sera fait mention des qualités et quantités desdits papiers : n'entend néanmoins comprendre dans le présent article les papiers destinés à être envoyés dans le Levant, par rapport auxquels Sa Majesté se réserve de pourvoir par un arrêt particulier.

Art. 24. Et pour assurer la sortie des papiers qu'il aura été permis auxdits maîtres fabricants de faire pour l'étranger, ordonne Sa Majesté que lors des envois desdits papiers, lesdits maîtres fabricants seront tenus de déclarer au bureau des fermes du lieu de leur demeure, ou au bureau le plus prochain, le nombre des balles, la quantité des rames et les sortes et qualités des papiers; d'y faire plomber lesdites balles de déclarer le port par lequel ils intendent les faire sortir, etc...

Art. 25. Défend Sa Majesté auxdits maîtres fabricants, de vendre, et à tous marchands d'acheter ni débiter dans le royaume aucuns papiers dont la fabrication aura été permise pour être envoyés à l'étranger...

Art. 26. Tous les cartons seront faits des largeurs, hauteurs et poids qui seront demandés par les ouvriers à l'usage desquels ils seront destinés, et ne pourront être composés que de vieux papiers ou des rognures des cartes et de celles des papiers; faisant Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses à tous maîtres fabricants d'employer à la fabrication desdits cartons, aucunes sortes de drapeaux, chiffons, peilles et drilles, à peine de confiscation des cartons qui en seraient fabriqués, et de cent livres d'amende contre les contrevenants.

Art. 27. Seront réputés maîtres fabricants de papiers tous ceux qui font actuellement fabriquer du papier en leur nom, dans des moulins à eux appartenants ou qu'ils tiennent à loyer, sans qu'aucuns puissent l'être à l'avenir qu'après avoir fait apprentissage et satisfait aux autres

formalités prescrites par le présent arrêt, pour parvenir à la maîtrise.

Art. 28. Ordonne Sa Majesté que dans trois mois, à compter du jour de la publication du présent arrêt, il sera, par chacun des sieurs intendants et commissaires départis dans les provinces et généralités du royaume, fait des arrondissements des différentes villes et lieux desdits provinces et généralités dans lesquelles sont situés les moulins à papier; et que, dans chaque chef-lieu de manufacture desdits arrondissements, il sera fait incessamment et sans frais, si fait n'a été, un tableau qui contiendra les noms et surnoms des maîtres fabricants établis dans les villes et lieux compris dans chacun desdits arrondissements...

Art. 29. Veut Sa Majesté que tous les maîtres fabricants dont les moulins à papier sont situés dans les lieux qui se trouveront compris dans les arrondissements qui auront été faits par lesdits sieurs intendants et commissaires départis, soient tenus, dans un mois au plus tard, à compter du jour que lesdits arrondissements auront été formés, de s'assembler dans chaque chef-lieu de la manufacture, suivant lesdits arrondissements, au jour qui leur sera été indiqué par lesdits sieurs intendants et commissaires départis, pardevant les juges des manufactures de chacun desdits lieux, pour procéder, en la présence desdits juges, à la pluralité des voix, à la nomination de quatre ou de deux gardes, suivant qu'il sera réglé par lesdits sieurs intendants et commissaires départis, à pro-

portion du nombre des maîtres fabricants qui seront établis dans l'étendue de chaque arrondissement; lesquels gardes prêteront serment pardevant lesdits juges, de se bien et fidèlement acquitter de leurs fonctions, et les exerceront jusqu'au dernier décembre 1739.

Art. 30. Ordonne Sa Majesté qu'à l'avenir, et à commencer au mois de décembre 1739, il sera tous les ans, depuis le premier jusqu'au 10 dudit mois, procédé, en la forme et manière prescrite par l'article 29 ci-dessus, à la nomination de deux nouveaux gardes, dans les villes et lieux où il en aura été élu quatre, pour remplacer les deux anciens qui sortiront de charge, et entrer en exercice au 2 janvier suivant; avec les deux gardes de la précédente élection...

Art. 31. Veut Sa Majesté que le même ordre soit observé dans les villes et lieux où il n'aura été nommé que deux gardes, et qu'il en soit élu un tous les ans pour remplacer celui qui sortira d'exercice.

Art. 32. Lesdits gardes feront au moins quatre visites générales par chacun an, et des visites particulières toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, tant dans les moulins et magasins à papier établis dans la campagne, que dans les magasins établis dans les villes qui seront dans l'étendue de leur district; lors desquelles visites, tous les maîtres fabricants, les marchands papetiers, commissionnaires et autres chez lesquels il y aurait des papiers déposés, seront tenus de faire auxdits gardes ouverture de leurs moulins, maisons et magasins; à peine,

en cas de refus, de cinq cents livres d'amende ; et où il se trouverait des papiers qui ne seraient pas conformes à ce qui est prescrit par le présent arrêt et au tarif attaché sous le contre-scel d'icelui, lesdits gardes les feront saisir et enlever par un huissier, et en poursuivront la confiscation avec les condamnations d'amendes portées par le présent arrêt.

Art. 33. Ordonne Sa Majesté que les rames des papiers dont la confiscation aura été ordonnée, seront percées d'un poinçon dans le milieu, et qu'elles seront remises dans le moulin à papier, pour y être employées comme matière ; et que du prix auquel elles seront estimées comme matière, il en appartienne moitié aux gardes, et l'autre moitié à l'hôpital le plus prochain du lieu où les jugements auront été rendus.

Art. 34. Nul ne pourra être admis à faire apprentissage, qu'il n'ait au moins douze ans accomplis, et il sera passé brevet dudit apprentissage pardevant notaires, entre le maître fabricant et celui qui se présentera pour être apprenti, lequel brevet sera enregistré dans le registre qui sera tenu à cet effet par les gardes en exercice de chaque communauté, en payant par ledit apprenti la somme de trois livres pour ledit enregistrement.

Art. 35. Le temps de l'apprentissage sera de quatre années consécutives, pendant lesquelles l'apprenti sera tenu de demeurer chez son maître et de le servir fidèlement ; et ceux desdits apprentis qui quitteront leur maître avant le temps desdites quatre années accompli,

n'acquerront aucun droit pour parvenir à la maîtrise, et leurs brevets seront et demeureront nuls, et rayés du registre dans lequel ils auront été enregistrés.

Art. 36. Dans le cas où le maître, chez lequel l'apprenti aurait commencé son apprentissage, cesserait de fabriquer ou faire fabriquer du papier avant le terme de l'apprentissage accompli, les gardes en charge placeront ledit apprenti chez un autre maître, pour y finir le temps qui restera à expirer de son apprentissage, ce qui sera pareillement observé par lesdits gardes, si le maître vient à décéder, et que sa veuve ou ses enfants ne continuent pas à faire fabriquer du papier.

Art. 37. Les quatre années d'apprentissage expirées, l'apprenti sera tenu de servir pendant quatre autres années chez les maîtres, en qualité de compagnon.

Art. 38. Les fils de maîtres qui auront demeuré jusqu'à l'âge de seize ans accomplis chez leur père ou leur mère veuve faisant fabriquer du papier, seront réputés avoir fait leur apprentissage, et seront néanmoins tenus de servir quatre années en qualité de compagnons, chez leur père ou leur mère veuve, ou chez d'autres maîtres.

Art. 39. L'aspirant à la maîtrise, qui se présentera pour être reçu, sera préalablement tenu de représenter aux gardes en charge et aux anciens maîtres qui seront nommés à cet effet par le corps des maîtres fabricants, son brevet d'apprentissage et le certificat en bonne forme du service qu'il aura fait chez les maîtres en qualité de compagnon; il sera ensuite admis à faire, en présence

desdits gardes et principaux maîtres fabricants, son chef-d'œuvre, qui consistera dans les différentes opérations de la fabrique du papier, et interrogé sur la qualité des différentes sortes de papiers qui lui seront présentées à cet effet; et si, après cet examen, ledit aspirant est trouvé capable par ledit garde en charge et principaux maîtres fabricants, il sera par eux présenté aux juges des manufactures, pour prêter serment pardevant eux, et inscrit dans le tableau des maîtres fabricants, en la forme prescrite par l'article 28 ci-dessus, en payant la somme de six livres pour les droits desdits juges, et pareille somme pour la communauté.

Art. 40. Les fils de maîtres qui se présenteront pour être reçus à la maîtrise, ne feront aucun chef-d'œuvre, mais seront seulement tenus de représenter les certificats du service qu'ils auront fait en qualité de compagnon, chez leur père ou leur mère veuve, ou chez d'autres maîtres, et seront interrogés, tant sur les opérations de la fabrique du papier, que sur la qualité des différentes sortes de papiers; et si, après cet examen, ils sont trouvés capables, ils seront reçus en la forme prescrite par l'article précédent, en payant la somme de six livres, pour les droits des juges des manufactures, et pareille somme pour la communauté.

Art. 41. Les sommes qui seront payées, tant pour l'enregistrement des brevets d'apprentissage, que pour les réceptions à la maîtrise, seront reçues par l'ancien garde en charge, qui en tiendra registre, et employées

aux affaires de la communauté, dont il sera tenu de rendre compte à la fin de son exercice en présence des autres gardes et des anciens maîtres fabricants, qui seront nommés à cet effet par la communauté assemblée; et sera tenu ledit ancien garde de remettre les deniers qui resteront entre ses mains, en celles de l'ancien garde qui lui succédera, ce qui sera exécuté d'année en année.

Art. 42. Défend Sa Majesté à tous gardes et maîtres fabricants de prendre ni recevoir des aspirants à la maîtrise, aucuns présents ni autres et plus grands droits que ceux fixés par le présent arrêt, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de destitution et de cent livres d'amende; comme aussi auxdits aspirants, de donner aucuns repas auxdits gardes ou maîtres fabricants, à peine de nullité de réception.

Art. 43. Les veuves des maîtres fabricants jouiront des droits et priviléges de leur mari, et pourront continuer de faire fabriquer du papier tant qu'elles resteront en viduité, sans néanmoins pouvoir faire d'apprentis; et au cas qu'elles se remarient avec quelqu'un qui ne soit pas maître fabricant, elles seront déchues desdits droits et priviléges.

Art. 44. Ordonne Sa Majesté que les maîtres fabricants de papiers, leurs fils travaillant dans les fabriques, les colleurs ou salerans, les ouvriers qui mettent les matières sur les formes, ceux qui couchent les papiers, ceux qui les lèvent, seront personnellement exempts de la collecte des tailles, du logement de gens de guerre et

de la milice, et qu'ils seront cotisés d'office à la taille par le sieur intendant et commissaire départi dans la province où ils seront établis, suivant les états qui lui en seront remis tous les ans par les gardes en charge, sans que les cotes d'office puissent être augmentées par les collecteurs.

ART. 45. Veut Sa Majesté que l'ouvrier employé à faire et à réparer les formes servant à la fabrication des papiers, appelé *formaire,* jouisse des mêmes priviléges et exemptions accordés par l'article 44 ci-dessus, aux maîtres fabricants et à leurs ouvriers, à l'effet de quoi il sera compris dans les états ordonnés par le même article.

ART. 46. Fait Sa Majesté défenses aux gardes de comprendre dans lesdits états aucuns maîtres fabricants qui ne continueront pas à faire fabriquer du papier, ou d'autres ouvriers que ceux qui seront actuellement travaillans dans les moulins, à peine de trois cents livres d'amende.

ART. 47. Les maîtres fabricants pourront employer ceux de leurs compagnons et apprentis qu'ils jugeront à propos, à celles des fonctions du métier de papetier qu'ils trouveront leur être plus convenables, sans qu'aucun desdits compagnons puissent s'y opposer pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, à peine de trois livres d'amende payable par corps, contre chacun desdits compagnons qui auraient formé de pareilles oppositions, et de plus grandes peines s'il y échéait.

Art. 48. Fait Sa Majesté défenses aux compagnons et ouvriers de quitter leurs maîtres pour aller chez d'autres, qu'ils ne les aient avertis six semaines auparavant en présence de deux témoins, à peine de cent livres d'amende payable par corps, contre les compagnons et ouvriers, et de trois cents livres contre les maîtres fabricants qui recevraient à leur service et engageraient aucuns compagnons et ouvriers, qu'ils ne leur aient représenté le congé par écrit du dernier maître chez lequel ils auront travaillé, ou du juge des lieux, en cas de refus mal fondé de la part du maître; lesdites amendes applicables moitié au profit de Sa Majesté, et l'autre moitié au profit des maîtres que les compagnons et ouvriers auraient quittés sans congé; seront aussi tenus les maîtres d'avertir lesdits compagnons et ouvriers en présence de deux témoins, six semaines avant que de les renvoyer, à peine de leur payer leurs gages et nourriture pendant lesdites six semaines.

Art. 49. Défend aussi Sa Majesté auxdits maîtres fabricants de débaucher les compagnons et ouvriers les uns des autres, en leur promettant des gages plus forts que ceux qu'ils gagnaient chez les maîtres où ils travaillaient, sous les peines portées par l'article précédent, tant contre lesdits maîtres fabricants que contre lesdits compagnons et ouvriers.

Art. 50. Ordonne Sa Majesté que s'il arrivait qu'un compagnon ou ouvrier, pour forcer son maître à le congédier avant le temps, gâtât, par mauvaise volonté, son

ouvrage, et qu'il en fût convaincu, tant par la comparaison de ses autres ouvrages, que par la déposition des autres compagnons et ouvriers travaillant dans le même moulin, ledit compagnon ou ouvrier sera condamné, outre le dédommagement, à la même peine que s'il avait quitté son maître sans congé.

ART. 51. Veut Sa Majesté que les compagnons et ouvriers papetiers soient tenus de faire le travail de chaque journée, moitié avant midi et l'autre moitié après midi, sans qu'ils puissent forcer leur travail, sous quelque prétexte que ce soit, ni le quitter pendant le courant de la journée, sans le congé de leur maître, à peine, en cas de contravention, de trois livres d'amende payable par corps, contre lesdits compagnons et ouvriers, applicable au profit des pauvres de l'hôpital le plus prochain du lieu où les jugements seront rendus.

ART. 52. Défend Sa Majesté à tous compagnons et ouvriers de commencer leur travail, tant en hiver qu'en été, avant trois heures du matin, et aux maîtres fabricants de les y admettre avant ladite heure, ni d'exiger desdits compagnons et ouvriers des tâches extraordinaires appelées *avantages,* à peine de cinquante livres d'amende contre lesdits maîtres fabricants, et de trois livres contre lesdits compagnons et ouvriers, pour chaque contravention, lesdites amendes applicables comme ci-dessus.

ART. 53. Pourront les maîtres fabricants prendre dans leurs moulins tel nombre d'apprentis qu'ils jugeront à

propos, soit fils de compagnons ou autres, comme aussi de recevoir dans leurs moulins les compagnons qui viendraient leur demander du travail, en représentant par eux le congé du dernier maître qu'ils auront quitté, visé sans frais par le juge du lieu du domicile dudit dernier maître, le tout sans que les autres compagnons et ouvriers puissent les inquiéter ou maltraiter, ni exiger d'eux aucune rétribution, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce soit, à peine, en cas de contravention, de vingt livres d'amende payable par corps, contre chacun desdits compagnons et ouvriers, et de plus grande peine s'il y échéait.

Art. 54. Défend Sa Majesté à tous compagnons, ouvriers et apprentis, de vendre aucuns papiers ni aucune matière ou colle servant à la fabrication desdits papiers, et à tous colporteurs et autres d'en acheter, à peine de cinquante livres d'amende payable par corps, même d'être lesdits compagnons, ouvriers, apprentis et colporteurs, poursuivis extraordinairement, si le cas y échéait.

Art. 55. Fait pareillement Sa Majesté défenses à tous artisans d'acheter pour revendre, aucuns vieux linges, vieux drapeaux, peilles ou drilles servant à la fabrication du papier, et à tous merciers et colporteurs d'en acheter dans la distance d'une demi-lieue de chaque moulin à papier, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de confiscation et de pareille amende de cinquante livres contre les contrevenants, payable par corps, même de plus grande peine, s'il y échéait.

ART. 56. Fait aussi Sa Majesté défenses à tous maîtres fabricants de vendre, et à toutes personnes d'acheter, sous quelque prétexte que ce soit, aucune matière réduite en pâte propre à fabriquer du papier, à peine de confiscation et de mille livres d'amende, tant contre le vendeur que contre l'acheteur.

ART. 57. Permet Sa Majesté auxdits maîtres fabricants de fabriquer ou faire fabriquer dans leurs moulins, soit en laine, coton, poil ou autres matières, les étoffes destinées à coucher leurs papiers au sortir de la forme, appelées *flottes* ou *feutres*, sans néanmoins qu'ils puissent fabriquer ou faire fabriquer aucunes autres sortes d'étoffes avec lesdites matières, sous quelque prétexte que ce puisse être, même pour leur propre usage, à peine de confiscation et de mille livres d'amende.

ART. 58. Les procès-verbaux qui seront dressés des contraventions faites au présent arrêt, feront mention des articles de l'arrêt auquel il aura été contrevenu, et les amendes qui seront prononcées pour raison desdites contraventions, dont l'application n'est pas ordonnée ci-dessus, seront appliquées, savoir : un tiers au profit de Sa Majesté, un tiers au profit des gardes qui auront fait les saisies, et l'autre tiers au profit des pauvres de l'hôpital le plus prochain des lieux où les jugements auront été rendus.

ART. 59. Veut Sa Majesté que les registres qui seront tenus par les gardes des maîtres fabricants, soit en papier commun et non timbré, etc.

ART. 60. Veut pareillement Sa Majesté, que toutes les saisies qui seront faites pour raison des contraventions qui seront commises au présent arrêt, et les contestations qui pourront naître sur l'exécution d'icelui, soient portées, à Paris, pardevant le sieur lieutenant-général de police, et dans les provinces, pardevant les sieurs intendants et commissaires départis, pour être par eux jugées, chacun en droit soi, définitivement, sauf l'appel au conseil, leur en attribuant, à cet effet, pendant cinq années consécutives, à compter du jour de la publication du présent arrêt, toute cour, juridiction et connaissance, que Sa Majesté interdit à toutes ses cours et autres juges.

ART. 61. Déroge au surplus Sa Majesté à tous règlements, arrêts et statuts particuliers contraires au présent arrêt..... (1)

Un arrêt du Conseil des Finances, du 21 août 1756, fait défenses de transporter à l'étranger les vieux drapeaux, peilles, drilles, pâtes et autres matières servant à la fabrication du papier. Voici le texte de cet arrêt :

« Le Roi étant informé que plusieurs marchands s'ingèrent de transporter dans les pays étrangers les vieux drapeaux, peilles, drilles, pâtes et autres matières ser-

(1) Le 18 septembre 1741, le Roi rendit un nouvel arrêt interprétatif du précédent, modifia quelques articles de ce dernier et dérogea à plusieurs autres. On ne dit pas si ce second arrêt fut introduit en Lorraine et y fut mis en vigueur.

vant à la fabrication du papier, qu'ils amassent dans ses Etats de Lorraine et Barrois, ce qui prive les manufactures de sesdits Etats des plus belles matières qui devraient y être employées, et empêche que les papiers qui s'y fabriquent ne soient portés au degré de perfection où ils pourraient être. Ces pratiques étant d'ailleurs contraires au bien des sujets de Sa Majesté, et directement opposées aux défenses faites dès l'année 1599 par le duc Charles, etc.

» Le Roi... fait très-expresses défenses à tous marchands, négociants et autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de tenir, d'établir et de faire, ni souffrir qu'il soit établi, tenu et fait chez eux, dans leurs maisons et ailleurs, des amas de vieux drapeaux, peilles, drilles, pâtes et autres matières propres à la fabrication du papier, en aucuns lieux situés à une distance moindre que de quatre lieues des frontières de ses Etats de Lorraine et de Barrois, les provinces du royaume de France exceptées; ensemble à tous charetiers, voituriers, batteliers et autres de les charger et conduire au-delà desdites quatre lieues, à peine de confiscation desdites matières, des chevaux, charettes, équipages, bateaux et barques servant à la conduite, et de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, qui ne pourra être remise ni modérée; lesdites amende et confiscation applicables au profit de ceux qui auront fait des saisies...»

Un autre arrêt du Conseil d'Etat, du 10 mai 1763, donne la liberté aux fabricants de papier de se servir

des machines qu'ils jugeront à propos pour la fabrication des papiers. Cet arrêt est ainsi conçu :

« Sur ce qui a été représenté au Roi, en son Conseil, qu'il serait plus avantageux pour le progrès et la perfection des fabriques de papier, de laisser aux fabricants le choix des machines propres à la fabrication, que de leur prescrire celles dont ils doivent se servir, et de les assujettir à n'en faire usage d'aucunes sans une permission de S. M., ainsi qu'ils y sont astreints par l'art. 1er du règlement du 27 Janvier 1739... Le Roi ordonne qu'il sera libre à l'avenir aux fabricants de papier de faire usage, pour la fabrication des papiers, des machines et instruments qu'ils jugeront les plus convenables... »

Enfin, le Roi, étant informé que plusieurs ouvriers employés aux papeteries formaient des cabales et quittaient leurs maîtres, ordonna, par arrêt du 24 juin 1772, que celui du 27 janvier 1739 serait exécuté dans sa forme et teneur (1).

(1) L'arrêt de 1772 porte : « Sa Majesté étant informée que plusieurs ouvriers et employés aux Papeteries, formoient des cabales et quittoient leurs maîtres, sans se conformer à ce qui est prescrit par l'arrêt du 27 janvier 1739 ; que cet abus se multiplioit avec d'autant plus de facilité, que plusieurs maîtres admettoient les compagnons sans congé, ce qui favorisait la désertion ; et qu'enfin ces compagnons se ménageoient l'impunité, en changeant de ressort aussitôt qu'ils étoient poursuivis par leurs maîtres, pour les rappeler à l'exécution dudit arrêt : et Sa Majesté

Telles sont les diverses ordonnances rendues au sujet des papeteries : le nombre de ces règlements prouve l'importance qu'attachaient nos souverains à ce que ces usines prissent tous les développements possibles.

Aussi, vers la fin du XVIII^e^ siècle, les papeteries s'étaient beaucoup multipliées dans notre province, à en juger par ce qu'en dit Durival, dans sa *Description de la Lorraine*, publiée en 1778; mais il leur manquait encore diverses conditions pour qu'elles pussent atteindre à un développement complet. « Les papeteries, dit l'historien que je viens de nommer, sont en grand nombre dans les deux provinces. La matière qu'on y emploie

voulant prévenir les suites d'abus qui ne tendroient qu'à la ruine des manufactures. A quoi voulant pourvoir... le Roi... ordonne que l'arrêt de son Conseil, du 27 janvier 1739, portant règlement pour les Papeteries, sera exécuté suivant sa forme et teneur ; en conséquence... évoque Sa Majesté, à soi et à son Conseil, les demandes et contestations qui pourroient survenir pour raison de l'exécution dudit règlement, soit entre les maîtres vis-à-vis des ouvriers, soit des ouvriers vis-à-vis des maîtres ; et icelles, circonstances et dépendances, les a renvoyées et renvoie pardevant les sieurs Intendans et Commissaires départis, chacun en droit soi dans leur généralité, à l'effet de tenir la main à son exécution ; leur attribuant à cet effet, Sa Majesté, toute cour, jurisdiction et connoissance, icelles interdisant à toutes ses autres Cours et Juges : Fait défenses aux parties de se pourvoir ailleurs que pardevant lesdits sieurs Intendans, à peine de nullité, cassation de procédure, et de tous dépens, dommages et intérêts... »

est abondante chez nous, parce qu'on y consomme beaucoup de linge : l'air et les eaux y sont favorables. On pourrait y faire d'aussi beau papier qu'en Auvergne et en Hollande, comme il a été prouvé par des essais faits sous le règne de Stanislas : mais il faudrait la demande des consommateurs, et que les barrières du royaume fussent ouvertes par une grande diminution de droits. Ces manufactures sont plus à protéger que celles qui consomment le bois et le rendent d'une cherté qui va toujours en augmentant. »

Un document, postérieur encore à l'époque où écrivait Durival (1786 ou 1788), donne une énumération complète des papeteries qui existaient sur les différents points de la Lorraine; on y lit ce qui suit :

« A Arches, Archettes et Dinozey, entre les villes d'Epinal et Remiremont, trois papeteries, les plus considérables de la province, occupent ensemble 150 ouvriers. Depuis un an, leurs productions sont consacrées à la fourniture d'une imprimerie qui s'est établie aux Deux-Ponts (1).

(1) Dès le commencement du XVII[e] siècle, les papiers des Vosges jouissaient d'une réputation justement méritée, en France et à l'étranger. Ils imitaient les papiers superfins d'Auvergne, de Hollande et d'Angleterre, alors si en vogue. Leur blancheur, leur consistance, leurs prix modérés les faisaient rechercher; ils étaient propres à l'écriture, à l'impression, aux tentures... Si ces papiers n'étaient pas entièrement absorbés par les imprimeries

» A Docelles, entre les villes d'Epinal et Bruyères, trois fabriques ont ensemble environ 120 ouvriers ; elles sont parvenues à égaler le papier de Hollande, et elles fournissent en outre la formule de la province.

» A Epinal, trois petites fabriques, d'environ 50 ouvriers ensemble, ne font que du papier commun pour l'impression.

» A Remiremont, quinze ouvriers au plus pour l'impression.

» A Rambervillers, quarante ouvriers travaillent, moitié pour l'impression et moitié pour l'écriture.

» A Sainte-Marie-aux-Mines, trente ouvriers fabriquent tant pour l'écriture que pour l'impression.

» A Sainte-Croix, trente ouvriers ne font que de l'épais et commun pour écrire.

» A Etival, dix ouvriers ne font que du papier gris.

» A Plombières, 25 ouvriers ne font que du papier d'impression.

» A Trémonsey, près Fontenoy-le-Château, quinze ouvriers ne font que du papier très-commun en gris et blanc.

» A Saint-Mihiel et à Pichomey, Relincourt, Bellaire,

vosgiennes. ils trouvaient d'autres débouchés dans les imprimeries étrangères. Les papeteries de Docelles fournissaient à Kehl les papiers nécessaires à l'impression des œuvres de Voltaire et de J.-J. Rousseau, et le célèbre Caron de Beaumarchais fabriquait à Arches et à Plombières des papiers qui recevaient une semblable destination. (*Statistique des Vosges.*)

Deuxnoux-sous-les-Côtes et Létange, aux environs de cette ville, ont environ 150 ouvriers ensemble, et ne font que du papier gris pour emballage (1). »

Il est étonnant qu'il ne soit pas fait mention, dans cette assez longue nomenclature, de la papeterie de Champigneules, qui était alors en pleine activité; quant à celles d'Abreschwiller, qui n'y sont pas non plus rappelées, ce silence s'explique en raison de la situation de ce village dans le ressort d'une souveraineté particulière.

Il résulte des faits que je viens d'exposer, que c'est dans la portion de territoire formant aujourd'hui le département de la Meurthe, que s'établit la plus ancienne usine papetière connue en Lorraine, la plus ancienne, du moins, dont il soit fait mention dans les titres nombreux que j'ai compulsés; malheureusement, la papeterie de Frouard, de même que celles de Mangonville ou de Bayon, de Condé, de Jezainville, de Nancy, ont disparu à une époque plus ou moins éloignée; celle de Champigneules ne s'est pas relevée de ses ruines, et, à part celles d'Abreschwiller et de Cirey, nous ne possédons plus aucun établissement de ce genre (2); tandis que, dans les Vosges, elles se sont multipliées considérablement et ont atteint un haut degré de prospérité (3).

(1) Notice des Manufactures de Lorraine et Barrois. (Papiers de l'Intendance de Lorraine, Archives du département.)

(2) En 1825, un nommé Nicolas Chanal avait établi une papeterie sur le ruisseau du village de Blainville-sur-l'Eau; mais cette usine n'a subsisté que fort peu de temps.

PL. I.

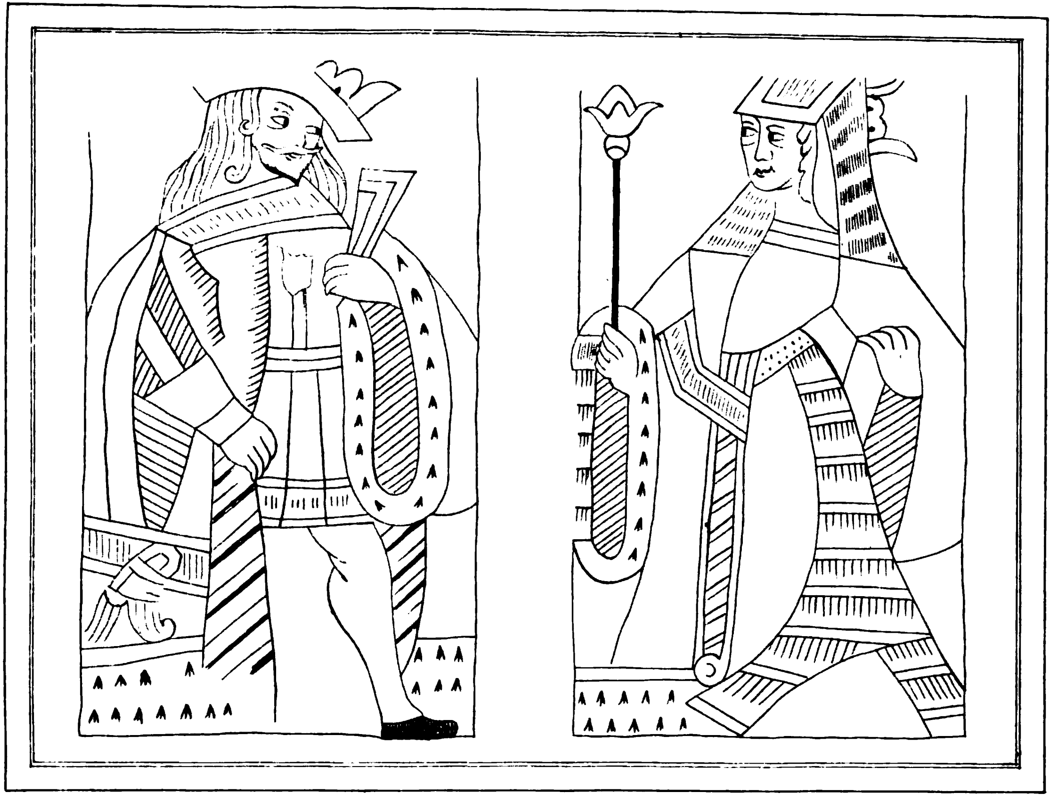

PL.II.

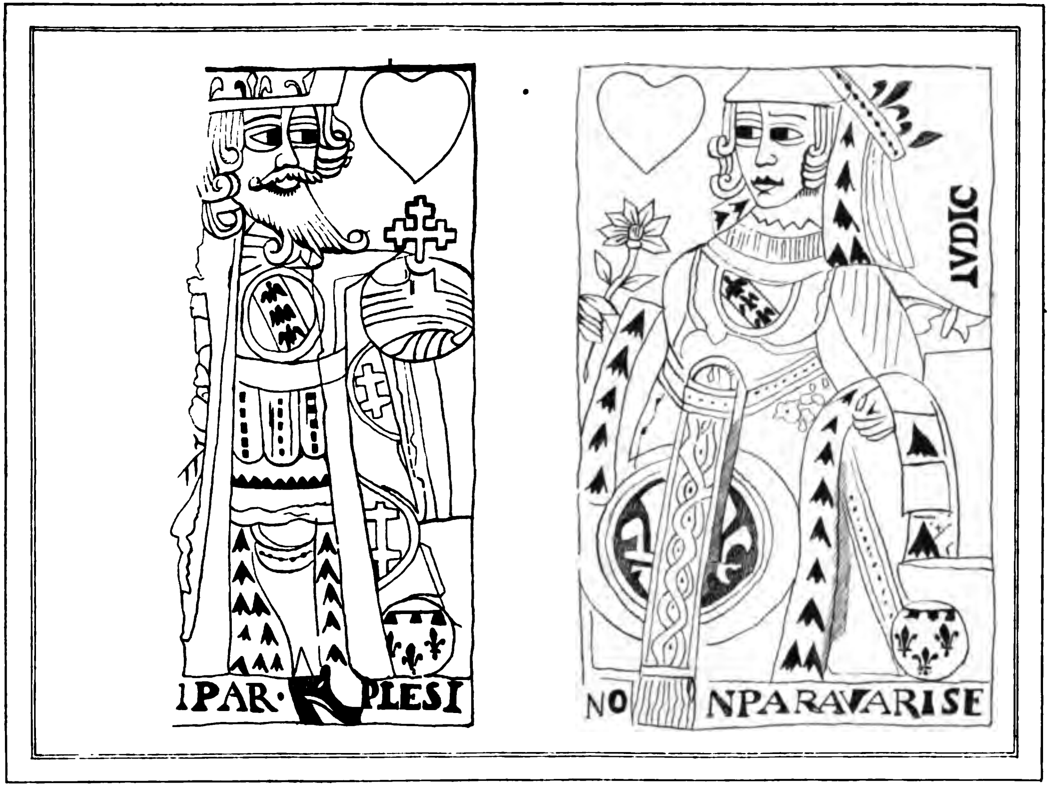

N° 2. PL. III. N° 1.

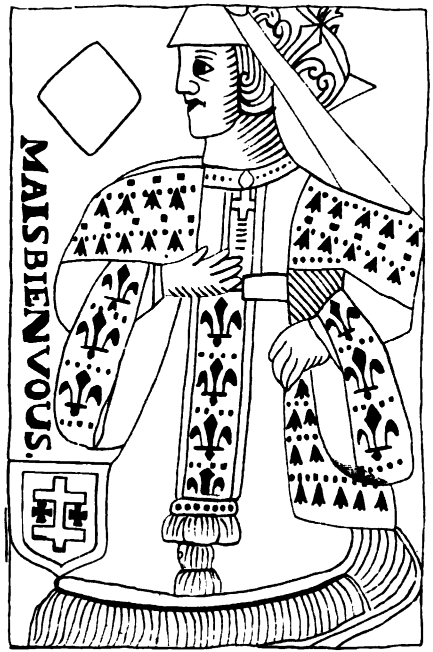


Lith. L. Christophe Nancy

## CHAPITRE III.

### DE LA FABRICATION DES CARTES A JOUER,

### PAR LE MÊME.

L'origine et l'histoire des cartes à jouer ont donné matière à de longues et nombreuses dissertations, et beaucoup de savants de différents pays n'ont pas dédaigné de s'occuper de ce sujet, malgré sa frivolité apparente. Je dis apparente; car s'il faut en croire le baron de Heinecken, un des hommes les plus versés dans la connaissance des produits primitifs de la xylographie, la première empreinte tirée sur un ais grossièrement sculpté, qui parut en Europe, était une carte; la gravure des cartes à jouer conduisit à celle des images des saints, qui donna l'idée de la gravure des inscriptions ou légendes, d'où naquit l'imprimerie.

Je n'ai pas l'intention de résumer ici les divers systèmes émis, soit de nos jours, soit à une autre époque, sur l'origine des cartes à jouer, sur le pays qui les a vues naître, non plus que sur les transformations qu'elles ont subies et les significations symboliques qu'on leur attribue; je me bornerai à envisager la question au point de vue de l'industrie nationale, et si j'entre dans quelques considérations générales, c'est seulement parce qu'elles sont indispensables pour l'intelligence du sujet.

Une opinion assez communément admise fait remonter les cartes à jouer au temps de Charles VI : ce fut, dit-on, pour amuser ce malheureux roi, qu'un peintre de Paris, nommé Jacques ou Jacquemin Gringonneur, imagina de retracer sur de petites feuilles de carton, ces portraits de rois, de dames et de *varlets,* devenus si populaires de nos jours.

C'est là une double erreur : d'abord, les cartes actuelles sont postérieures au règne de Charles VI ; ensuite, celles que Gringonneur peignit pour ce prince, ne sont pas des cartes proprement dites, mais des tarots, dont l'origine remonte beaucoup plus loin que la fin du XIV^e^ siècle.

Les tarots (*tarocchi* ou *tarocs*) qui, comme je le dirai plus tard, furent aussi en usage dans notre pays, tirent leur nom, suivant M. Paul Lacroix, de la province lombarde *Taro,* où ce jeu fut d'abord inventé, à moins qu'on ne préfère le tirer d'une allusion à la *tare* que la Mort (1) fait éprouver au monde (*phtora,* corruption),

(1) Les dix-sept cartes que l'on conserve au cabinet des estampes de Paris, et qu'on attribue à l'*imager* du roi Gringonneur, faisaient, dit M. Paul Lacroix, partie d'un jeu qui était certainement une imitation de la célèbre *danse macabre,* cette allégorie si philosophique de la vie humaine, que le moyen-âge avait tant multipliée à l'aide de tous les arts. Ces cartes, peintes et dorées, représentent le *pape*, l'*empereur*, l'*ermite,* le *fou*, le *pendu*, l'*écuyer*, le *triomphateur,* les *amoureux*, la *lune* et les astrologues, le *soleil* et la *Parque*, la *Justice*, la *Fortune,* la *Tempérance,* la *Force,* puis la *Mort*, puis le *jugement des âmes*, puis la *maison de Dieu.*

ou bien de la fabrication même de ces cartes, enluminées sur un fond d'or piqué à compartiments (*térém*, trouer).

Voici comment M. Leber (1) indique ce qu'on doit entendre par tarot : « Les figures du tarot proprement dit n'ont rien de commun avec celles des cartes ordinaires. Ce sont ces tableaux que le véritable inventeur du jeu de cartes associa dans une combinaison d'idées essentiellement religieuses et morales. Leur nombre est communément de vingt-deux, qui forment la base du jeu de tarots, et qui sont autant d'*atouts* fixes. Indépendamment de ces atouts, un jeu de tarot comprend cinquante-deux autres pièces équivalant aux cartes de reversis, plus quatre cavaliers : ce sont conséquemment des rois, dames, valets, cavaliers, et, pour les cartes numérales, des signes ou couleurs, telles que épées, bâtons, coupes, deniers, glands, grelots, etc. Il n'y a dans un même jeu que quatre de ces couleurs; elles s'appliquent à toutes les figures des quadrilles; mais elles demeurent étrangères aux vingt-deux tarots-atouts, qui se distinguent entre eux par des chiffres d'ordre, et que rien, d'ailleurs, ne lie aux autres cartes, preuves d'une origine différente. Nous appelons, en France, tarots, les cartes aux couleurs de cette espèce, quoiqu'elles

(1) *Etudes historiques sur les cartes à jouer, principalement sur les cartes françaises*, etc. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. VI, nouvelle série. 1842.)

ne forment en réalité que des jeux de reversis ou de bassette, sous des livrées différentes des nôtres ; mais le vrai jeu de tarots est celui qui renferme les vingt-deux atouts spéciaux, d'où dérivent les règles et le nom de ce jeu. »

Quant aux cartes à jouer proprement dites, c'est-à-dire, celles de notre jeu de piquet, on est à peu près unanime pour leur attribuer une origine française et pour les faire remonter à l'époque de Charles VII. C'est ce que prouvent les habits, à défaut des noms des portraits. « Non-seulement le costume des cartes, étudié sous un point de vue général, comme une copie chargée d'originaux français, nous ramène à ce temps ; mais, en examinant chaque pièce avec attention, on trouve que les formes les plus arrêtées de ce costume n'ont leurs analogues bien caractérisés que dans les monuments du règne de Charles VII. Par exemple, rien ne ressemble plus à un valet de cartes français qu'un personnage armé d'une pertuisane, placé au premier plan dans un des compartiments de la tapisserie de Charles-le-Téméraire, qui passe pour avoir été exécutée vers 1456 (1).

(1) Le sujet de cette tapisserie, que l'on conserve à Nancy depuis des siècles, est, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer dans mes *Etudes sur le Théâtre en Lorraine,* une action théâtrale qui paraîtrait avoir été représentée avec un succès extraordinaire par les clercs de la basoche, dans le XV^e^ siècle, et reproduite, au commencement du XVI^e^, sous le titre suivant :

Elle représente une action allégorique du genre des moralités. Il est naturel d'inférer de cette ressemblance que le portrait carte et le portrait tapisserie ont été esquissés d'après le même modèle, et que ces produits d'un même goût se rapportent au même temps. Les devises, qui tiennent lieu de noms propres dans plusieurs de nos figures, donneraient à cette présomption un nouvel appui.

» Il n'existe que deux types bien tranchés de cartes exclusivement destinées et employées au jeu, en Europe,

*La Nef de Santé, avec le Gouvernail du corps humain et la Condamnation des banquets à la louange de Diepte et Sobriété, et le Traicté des passions de l'âme.* Quoique le livre soit dédié au roi Louis XII, il n'en résulte point que l'ouvrage ou le sujet ne soit pas plus ancien. Les exemples de dédicaces renouvelées périodiquement, sous différents noms, ne sont pas rares dans les éditions de cette époque. Celle du *Mystere de la vengeance et destruction de Hiérusalem* a été successivement adressée à Charles VIII, à Louis XII, à François Ier, et peut-être ne donnons-nous ni le commencement ni la fin de cette liste. La tapisserie de Nancy ne serait-elle pas celle dont parle Monstrelet en 1461, et dont il est fait aussi mention dans la relation de l'*Entrée de Louis XI à Paris, le 31 août*, même année? « Le duc de Bourgogne (Charles) fut toujours logé en son hostel d'Artois (à Paris), qui estoit tout tendu et paré moult noblement et de *la plus riche tapisserie* que les Parisiens eussent oncques veue ; si y estoit tant riche et tant noble que prince tenist oncques. » (M. Leber travail cité plus haut.)

depuis un temps immémorial : les tarots et les cartes analogues à celles du piquet, dont les figures entrent dans la composition de tous les autres jeux. Ces deux types ont beaucoup varié, notamment en Allemagne : le cadre, le costume et les parties accessoires de simple ornement ont subi l'influence du temps et du goût, bon ou mauvais, des peintres et des cartiers; mais le fond, l'ensemble, le caractère, l'économie symbolique du jeu de cartes s'y sont toujours conservés sans aucune altération. Les tarots de Charles VI sont encore les tarots des Italiens et des Allemands de notre époque (1). En vain on a introduit dans les cartes, des Grecs, des Romains, des Parisiens, des Berlinois; Lancelot, Lahire, Charlemagne et Regina (Argine) reparaissent toujours (2).

(1) M. Leber.

(2) Voici quelques particularités curieuses consignées dans les Remarques faites par M. Depping (*Revue encyclopédique*, T. IV, année 1819. — *Recherches sur l'histoire des cartes à jouer, etc., par Samuel Weller Singer.*) sur la collection des cartes françaises et étrangères du cabinet des estampes. « Les noms des personnages, y est-il dit, varient assez souvent. Dans un jeu, les quatre rois sont Priape, Crésus, Bacchus et Jupiter ; les dames, Flore, Diane, Cérès, Junon ; et les valets, Esculape, Actéon, Silvain, Mercure. Ce jeu s'écarte d'autant plus des jeux communs, que chaque figure est munie de ses attributs distinctifs. L'attribut de Priape est on ne peut plus décent ; il représente une corne d'abondance.

» Dans un autre jeu, les rois, en costume espagnol, c'est-à-dire, en manteaux noirs, chapeaux ronds et hauts-de-chausses bouf-

Il suffit, pour se convaincre du peu de changements apportés dans les figures des personnages, de comparer les cartes actuelles avec celles dites de Charles VII, dont plusieurs accompagnent le travail de M. Leber.

Néanmoins, l'attachement aux vieux personnages des cartes n'a pas empêché qu'on ne les altérât quelquefois pour faire des allusions aux événements récents, et pour les transformer en caricatures politiques. C'est ainsi que sur un jeu de cartes français du XVI^e^ siècle, conservé au

fants, sont indiqués ainsi qu'il suit : Auguste, Constantin, Salomon et Clovis. Les dames, en paniers et toupet, s'appellent Clotilde, Elisabeth, Didon, Pentasilée. Au-dessous des quatre valets, représentés tête nue et en cheveux frisés, on lit : *Valet de noblesse*, *valet de cour*, *valet de chasse*, *valet de pied* ; chacun est muni des attributs de ses fonctions.

» Dans des jeux faits apparemment pour flatter le goût militaire du temps, les quatre couleurs sont remplacées par de petits drapeaux, des casques, des canons, des trompettes, des tambours ; entre ces objets, surtout lorsqu'ils sont au nombre de quatre, pour pouvoir être rangés aux quatre coins, on a représenté les forteresses de Lille, Gravelines, Charleroy, Tournay, etc. Peut-être ces jeux ont-ils été faits dans la Flandre française, au temps où elle fut abandonnée par les Espagnols.

» J'ai encore remarqué un jeu dans lequel, au lieu de cœurs, on a représenté des oiseaux ; au lieu de carreaux, des fruits ; au lieu de piques, des quadrupèdes, et au lieu de trèfles, des fleurs. Ces objets, tous coloriés, varient d'espèce à chaque carte, et forment une diversité agréable. »

musée de Berlin, le roi est représenté avec un éventail et la reine avec un sceptre. On les regarde comme une satire sur le règne du faible Henri III (1). Quelquefois aussi les cartes ont eu un but d'utilité ou d'instruction quelconque.

A l'époque de la révolution française, plusieurs types, plus en rapport avec les idées du moment que les anciens types aristocratiques, furent inventés : c'est ainsi que les quatre dames furent supplantées par quatre *vertus* républicaines, les quatre valets chassés par quatre réquisitionnaires *républicains*, et les quatre rois détrônés par quatre philosophes : Voltaire, Rousseau, La Fontaine et Molière.

Un autre jeu républicain présente les figures ou les symboles suivants : *Cœur*. Génie de la guerre, Liberté des cultes, Egalité des devoirs. — *Pique*. Génie des arts, Liberté de la presse, Egalité de rangs. — *Trèfle*. Génie de la paix, Liberté du mariage, Egalité de droits. — *Carreau*. Génie du commerce, Liberté des professions, Egalité de couleurs.

Dans un autre type, aussi de l'ère républicaine, les rois sont remplacés par les éléments, les dames par les saisons, et les valets par des cultivateurs.

Un jeu fait en 1810, donne les noms des rois (David, Alexandre, César et Charles) en hébreu, en grec et en lettres romanes.

(1) M. Depping.

En 1811, de nouvelles figures furent instituées par décret et habilement gravées ; les personnages sont, pour le *cœur :* Charles, Hildegarde et Ogier ; pour le *pique,* David, Abigaïl, Azaël ; pour le *trèfle,* Alexandre, Statira, Parménion ; enfin, pour le *carreau,* César, Calpurnie et Curion (1).

Quelque temps après, d'autres figures remplacèrent encore les précédentes ; les personnages de *cœur* devinrent Henry IV, Jeanne d'Albret et Sully ; ceux de *pique,* Charlemagne, Hildegarde et Roland ; ceux de *trèfle,* François Ier, Marguerite de Valois et Bayard ; enfin ceux de *carreau,* Louis IX (saint), Blanche de Castille et le sire de Joinville. L'inventeur de ces nouvelles cartes avait voulu établir un certain rapport entre le caractère des personnages et leur marque distinctive, c'est pourquoi il avait fait de Charlemagne, illustre par la gloire des armes, le roi de pique ; du *vert-galant,* le roi de cœur ; une figure d'Apollon, placée derrière François Ier, était destinée à rappeler la renaissance des lettres ; les rois sont assis, les dames debout et en grand costume et les valets armés de toutes pièces. Mais, en

(1) Dans le jeu de 1810, ou du moins dans l'épreuve non coloriée que j'ai eue sous les yeux, les dames et les valets ne portent pas de noms ; il est très-probable, toutefois, qu'ils représentent les mêmes personnages que ceux du jeu de 1811, quoique les costumes soient différents. Cette différence existe également pour les rois. Des exemplaires de ces deux jeux sont à la bibliothèque publique de Nancy, où je les ai déposés.

dépit des améliorations qui furent apportées dans leur fabrication, en dépit même des révolutions, les cartes finirent toujours par rester, à peu de chose près, ce qu'elles avaient été dès leur origine (1).

La fabrication des cartes à jouer avait pris en France, dès le milieu du XVIe siècle, une importance telle, qu'on jugea nécessaire de réglementer par des ordonnances cette branche d'industrie. Plusieurs édits, rendus en 1542, frappent les cartes d'une imposition (2).

Des lettres-patentes en forme d'édit, du mois d'octobre 1584, maintiennent les maîtres cartiers dans tous leurs droits et priviléges.

Le dernier mars 1594, les maîtres du métier de cartier de la ville et des faubourgs de Paris (*Guymier,* Jean *Merieu, Marole,* Martin *Huillart,* Jean *Merieu,* Laurent *Taupin,* Daniel *Merieu* et Jean *Gripon*) rédigent des réglements et statuts en 22 articles, qui sont auto-

(1) C'est en 1816, que les anciens types ont été changés et les cartes actuelles adoptées par l'administration des contributions indirectes.

(2) M. Leber, qui mentionne ces édits sans en faire connaître les dispositions, cite encore, presque aussi sommairement, une déclaration de Henri III, du 22 mai 1583, qui contient ce préambule: « Comme chascun voit par expériences que les jeux de cartes..., au lieu de servir de plaisir et récréation, selon l'intention de ceux qui les ont inventés, ne servent à présent que de dommages, et font scandale public... »

risés par sentence du 12 juillet 1594, et enregistrés ès registres de la prévôté de Paris, le 7 décembre de la même année.

Au mois de décembre 1613, Louis XIII donne des lettres-patentes pour l'exécution des anciens statuts du dernier mars 1594, qui ordonnent que tous les maîtres reçus au métier de cartier et faiseur de cartes, tarots, feuillets et cartons à Paris, seront tenus de mettre leurs noms et surnoms, enseignes et devises qu'ils auront optées, au valet de trèfle de chaque jeu de cartes, tant larges qu'étroites, sous peine de confiscation et de soixante livres d'amende.

Une ordonnance du garde de la Prévôté, lieutenant civil du Châtelet de Paris, du 20 mars 1648, porte qu'il sera élu deux d'entre les maîtres cartiers, pour être maîtres de confrairie de leur communauté, laquelle élection se fera à la pluralité des voix, etc. (1).

(1) Ces ordonnances et règlements sont réunis dans une brochure in-4°, ayant pour titre : *Statuts et règlemens pour les Maîtres Cartiers, Papetiers, Faiseurs de Cartes, Tarots, Feuillets et Cartons, réimprimés à la diligence des sieurs Pierre Lebrun et Mathieu Raisin, jurés en charge.* Paris, 1764.

On trouve, en outre, dans ce recueil, les pièces suivantes, que je me bornerai à rappeler :

Lettres-patentes du mois de février 1722, par lesquelles Sa Majesté confirme et autorise les anciens Statuts et Règlements des mois d'octobre 1594 et 5 janvier 1613, registrés au Châtelet,

**Parmi les anciens cartiers, ceux sans doute qui s'étaient fait remarquer par l'importance et la beauté de**

pour être exécutés par les maîtres cartiers, ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent.

Arrêt de la cour de Parlement, du 4 septembre 1722, pour l'enregistrement des lettres-patentes du mois de février 1722.

Délibération de la communauté des maîtres et marchands cartiers, faiseurs de cartes, pour l'exécution des statuts et des lettres-patentes du mois de février 1722. Du 22 juin 1722.

Cette délibération est signée par Jean *Dionis*, Charles *Richard*, Nicaise *Mouillet*, Nicolas *Robert*, Nicolas *Le Roi*, Jacques *Le Cat*, Claude-Pierre *Desgrez*, Joseph *Vimont*, Antoine *Dauvergne*, Jean *Alard*, Nicolas *Thoyer*, Jean-Charles *Le Brun*, François *Noyal*, Jacques *Pezaut*, Nicolas *Fillieux*, Nicolas *Dubois*, Michel *Fullerot*, Pierre *Le Tellier* et Pierre *Regnard*.

Sentence de police, du 13 décembre 1725, qui ordonne que les compagnons cartiers ne pourront exiger pour leur travail un prix plus élevé que celui qui se paie à présent, sauf par la suite aux maîtres à régler les prix suivant les temps ; et fait défense aux compagnons de les quitter sans les avoir avertis un mois auparavant.

Signée par Nicolas *du Bois* et Laurent *Jolly*, jurés en charge de la communauté des maîtres cartiers ; Jean *Le Brun*, Léonard *Caurilleux*, Christophe *Le Comte*, Louis *Gourdin*, maîtres cartiers ; Jean *Simon*, Abel *Beauvais*, etc., compagnons, apprentis cartiers.

Extrait des sentences du Châtelet de Paris, des 7 janvier 1735 et 15 juin 1736, qui jugent que les papetiers-colleurs n'ont

leurs produits, M. Depping cite Jean *Volay*, dont le nom revient le plus fréquemment ; Jean *Noblet*, Jullien *Rosnet*, Pierre *Leroux*, Jacques *Vievil*, Pieter *Mefferdt*, Jean *HEMAU* et Claude *Gérard* à Epinal. J'insiste

aucun droit de vendre et débiter des cartes, soit à la livre, soit en jeux.

Sentence du Prévôt de Paris, du 30 décembre 1735, rendue en faveur des maîtres et marchands cartiers, par laquelle ils sont maintenus en la possession et jouissance de vendre et débiter toutes sortes de papiers façonnés et non façonnés, et de se servir à cet effet des outils nécessaires.

Extrait de la sentence du Châtelet de Paris, du 17 août 1736, qui ordonne l'exécution des sentences et réglements des maîtres cartiers.

Sentence de police, du 27 juin 1738, qui fait défenses aux maîtres cartiers de se débaucher les compagnons les uns des autres, ni leur donner à travailler, s'ils n'ont un consentement par écrit du maître de chez lequel ils sortent ; fait pareillement défenses aux maîtres, travaillant comme compagnons, et aux compagnons de s'assembler ni faire aucune cabale, ni exiger plus haut prix que celui qui sera réglé par les jurés tous les ans, au bureau, en présence des anciens.

Signé : Alexandre *Raisin*, Jacques *Bouquet*, *Dionis* père, *Richard*, *Auzout*, *Ruelle*, *Dufour*, *Trouillé*, *Langlois*, *Chaponet*, *Mouillet*, *Dumont*, *Morin*, Jean *Hallart*, *Lormier*, *Hallart* fils, *Baraut*, *de La Rue*, *Noblet*, *Brebant*, *Linard*, *Mesnier*, *Dionis* fils, *Le Jeune*, François *Noyal*.

Extrait de l'arrêt de la Cour du Parlement, du 18 août 1760, qui

principalement sur Jean Hemau, dont j'aurai bientôt occasion de parler, et je vais m'occuper maintenant des cartes en ce qui concerne spécialement l'histoire de notre pays.

L'usage des cartes à jouer paraît s'être introduit en Lorraine et dans le Pays-Messin à peu près à l'époque de leur invention. Toutefois, il serait difficile de pouvoir affirmer qu'on n'ait pas donné le nom de cartes aux tarots, qui, comme je l'ai dit précédemment, ont une origine beaucoup plus ancienne.

On lit dans l'arrêt rendu, en 1412, au parlement de Paris, au sujet des discussions du duc Charles II et des bourgeois de Neufchâteau, que les malfaiteurs qui parcouraient le bailliage de Chaumont, « brûlaient les maisons, jetaient au feu les panonceaux du Roi, disaient et criaient *trente-un Roi*, le Roi chet, le Roi art, et maintes manières de moqueries disaient et faisaient du Roi et de sa puissance. »

Ferri II, comte de Vaudémont, par son codicile fait en 1470, ordonne quelques aumônes pour restitution de

maintient la communauté des maîtres cartiers dans tous leurs droits et priviléges, etc.

Règlement de la communauté des maîtres cartiers, homologué par sentence de police du Châtelet de Paris, rendu sur les conclusions de M. le Procureur du Roi, concernant le devoir des compagnons et ouvriers dudit métier, et la fixation du prix de leurs ouvrages (24 juillet 1764).

plusieurs petites sommes qu'il avait prises dans sa jeunesse pour *jouer aux cartes*.

On lit dans les *Chroniques de la ville de Metz*, qu'en 1441, « le vingt troisiesme jour du mois de novembre, ung soldoieur de Mets, nommé le Gouverneur, en juant aux cartes, tua ung aultre soldoieur, nommé Forquignon, qui estoit son compaignon d'armes... »

Au mois de mars 1481, les magistrats de Metz firent « ung cry et huchement que nul, queil qu'il fust, ne jurast ne maulgreast ou renoiast Dieu, la vierge Marie ne ses saincts... et que on ne juast à nul jeu quelconcque, de cairtes ne de dez ne de aultres jeux deffendus, sus peine de quarante solz d'amende ; et qui ne les polroit paier, on le feroit saillir en la xippe (1) »

La même année, « le tiers jour de julet, on fist saillir

(1) *Xeuppe*, *Cheuppe* ou *Xippe*, ancienne punition infamante prononcée par la justice dans des cas qui ne méritaient ni la mort ni la mutilation des membres. Pour faire subir le supplice de la *Xeuppe*, on dressait au-dessus d'un égoût une espèce de potence dans les bras de laquelle était placée une poulie d'où partait une corde qui répondait, au-dessous, à une sorte de cage appelée *bassin ;* le bourreau faisait placer le coupable dans cette cage ; on l'élevait ensuite, et de là on le faisait sauter dans les immondices de l'égoût. Le maître des hautes œuvres et ses valets l'y retournaient jusqu'à ce que ceux des Treize et les comtes qui assistaient à cette punition avec leurs sergents et les gens de la garde journalière, fissent cesser l'exécution. (*Dictionnaire français-vallon.*)

en la xippe trois compaignons, et le quart eult grace. La cause estoit pourtant que lesdits compaignons avoient baireté (trompé) et deceu ung pouvre homme, lequel ilz avoient mené juer aux cartes, et estoient d'accord et se monstroient l'ung à l'autre leurs cartes, et en donnant se donnoient malicieusement les bonnes cartes l'ung à l'autre, et par ceste maniere deceuprent et tromperent le pauvre homme et luy gaingnont tout son argent; duquel fait justice en fut advertie, et furent apprehendés et pugnis comme dit est. »

S'il n'est pas permis d'affirmer qu'il s'agisse, dans les passages que je viens de citer, de cartes plutôt que de tarots, il est bien certain que les cartes du jeu de piquet furent en usage en Lorraine à partir de la fin du xv^e^ siècle : un grand nombre de notes des comptes des Trésoriers généraux, de 1495 à 1601, font mention de sommes perdues, soit par le duc, soit par les princes, à *la triomphe* (1), à *la luette* (2), au *flux* (3), à *la prime* (4), au *reversis* (5), au *lansquenet* (6) et à la *quarante de rois* (7).

(1) Au Roy le xxix^e^ jour d'avril, pour jouer au *triumphe* à Vezelise, deux frans. — Encor audit seigneur Roy, le premier jour de may pour jouer audit *triumphe* à Vezelise, deux florins d'or (4 fr.) — Au Roy, pour jouer aux *quartes*, deux florins d'or. (6^e^ *Compte de Jehan Gerlet d'Amance, chambre aux deniers*, pour 1495-1496. — Archives du département.)

(2) Deux frans au fils de monsieur de Remeycourt pour bailler

Les cartes se partageaient, avec le jeu de paume et les exercices chevaleresques, les loisirs des princes. Dans

au Roy pour jouer à la *luyette* le jour de la Magdelaine. (12e *Compte de Jehan Gerlet*, pour 1501-1502.)

Dans le 16e compte du même Jean Gerlet, pour 1505-1506, il est fait mention d'une somme de 6 gros, délivrée « à Monseigneur Loys (le marquis du Pont) pour jouer aux cartes. »

(3) A Monsieur le seneschal de Barroys pour semblable somme qu'il avoit desboursée à la dame de Fontenoy pour jouer *aux flux* trois florins d'or. Appert par mandement du Roy donné à Bar... (18e *Compte de Jehan Gerlet*, pour 1507-1508.)

(4) A Mengin de Pullenoy, valet de chambre de Monseigneur, la somme de quarante neuf escuz d'or sol et six gros, au pris de quatre frans l'escus, valent cent quatre vingtz seize frans six gros, et ce pour payer le jeu de la *prisme* que mondit seigneur avoit perdu le vije de may au Pont Sainct Vincent contre monsieur de Vaudemont, les sieurs de Meley et Boulain. (5e *Compte de Pierre Leclerc, Trésorier général*, pour 1566-1567.)

Le Tresorier faict despence de la somme de cent vingt cinq escus sol, à raison de quatre frans neuf gros piece, revenans à cinq cens quatrevingtz treize frans neuf gros qu'il a mis ez mains de Son Altesse, et laquelle somme elle a perdu au jeu de la *prime*. Comme appert par mandement donné à Rheins le deuxieme jour de may mil vc quatrevingtz et treize. (10e *Compte de Jean Vincent, Trésorier général*, pour 1593.)

(5) A Monsieur de Removille vingt escus vallans quatre vingtz dix frans que Son Alteze at perdu contre luy au jeu de la *prime*.

Faict despence de la somme de cent escus à soixante sols l'ung

le récit en vers du voyage du duc Antoine à Valenciennes, pour traiter de la paix entre Charles-Quint et

qu'à diverses fois le commis de ce tresorier at mis es mains de Son Alteze pour jouer à la *prime*.

Par mandement donné à Sainct Germain le xix^e^ novembre 1601, délivré et mis es mains de Son Alteze cent trente six escus à soixante souls tournois piece vallans six cens frans pour jouer au jeu de la *prime* et du *reversin* en la chambre du Roy. (6^e^ *Compte de Claude de Malvoisin, Trésorier général*, pour 1601.)

(6) Delivré et mis es mains de Monseigneur (le duc de Bar) la somme de dixhuict frans lesquels il at perdu l'apres souppée au jeu de *lansquenet* contre les sieurs comte de Housse, Bouvet et aultres.

(7) Délivré à Monseigneur dix sept frans qu'il a perdu, scavoir cinq frans jouant au *quarante trois*, les aultres douze au pary du jeu de paulme contre les sieurs des Morteaux et Couvonges.

Plus la somme de vingt ung ducattons vallans quatre vingtz quatre frans, qu'à diverses fois sont estés délivrées à Monseigneur, scavoir... deux ducattons perdus au jeu du *quarantrois* contre monsieur le comte de Tournielles... et les aultres trois aussy perdus au jeu du *reversin* contre lesdits sieurs comte de Tournielles, Campremy et Couvonges.

Par autre mandement mis es mains de Monseigneur la somme de vingt six frans scavoir à l'apressoupper huict frans en deux ducattons pour jouer au *reversin*...

Faict despence ledit tresorier de la somme de vingt neuf frans six gros qu'il at délivré et mis es mains de Monseigneur, et les-

François Ier, Edmond du Boulay raconte que le bon duc, après s'être entretenu avec l'Empereur,

Descendit en bas pour saluer la Royne.
Incontinent l'Impérialle Seur
Feit le bon Duc asseoir en grand'doulceur
Assez près d'elle et en grande amitié
. . . . . .
Parlant tout bas par l'espace d'une heure,
Tant que la nuit vint leurs propos coupper
Et fait chascun retirer pour soupper.
Au départir le Duc luy feit promesse
Pour lendemain se trouver à la messe
En son palais ? et avant retourner
Elle promist luy donner à digner
Ce qu'elle feit avec magnificence
D'ung beau festin de parfaicte excellence ?
Après digner ? *aux Cartes ils jouèrent*
Le jeu fini les deux Princes allèrent
Au hault palays, où l'Empereur estoit
Qui pour parler à eulx les attendoit ?

quels il at perdu à la *prime* contre les sieurs de Couvonges et de Poulenger.

Icy en despence la somme de vingt cinq frans neuf gros délivré du commandement expres de Monseigneur, scavoir... unze frans six gros que mondit seigneur at perdu au *Quarantroys* contre monsieur le comte de Tournielles. (*Compte premier de Nicolas de Pullenoy, Trésorier et receveur général des finances de monseigneur le duc de Bar*, pour l'année 1601.)

On se servait aussi des tarots en Lorraine, mais beaucoup moins que des cartes; car je n'ai trouvé qu'une seule mention relative à ce jeu (1).

Le plus ancien monument de l'industrie *cartière* dans notre pays, est une feuille de cartes trouvée dans une reliure du *Liber Nanceidos,* avec une feuille d'indulgences dont on fait remonter l'impression aux premières années du XVI^e^ siècle. Ces cartes, qui n'ont pas encore passé par les mains de l'enlumineur, sont au nombre de huit entières : quatre dames, trois rois et un valet; et de deux aux trois quarts coupées, représentant un roi et un second valet. Elles ont beaucoup d'analogie, tant par le costume que par la pose des personnages, avec celles dites de Charles VII, dont la reproduction est jointe au travail de M. Leber; elles s'en rapprochent même par la gravure. Mais nos cartes offrent une particularité qui leur donne un certain degré d'intérêt ; un roi et une dame, que je crois être le roi et la dame de cœur, sont représentés, le premier avec un éventail et la seconde avec un sceptre à la main. Ne serait-ce pas là, sinon le type primitif, du moins la reproduction des cartes satiriques signalées par M. Depping, faites sous le règne de Henri III, et destinées à tourner en ridicule la faiblesse de ce prince?

(1) Au sieur de Bourbonne, chambellan de Monseigneur, soixante escus sol qu'il a gaigné contre mondit seigneur au jeu du *tarot.* (*Manuel de dépense faite par le Trésorier général de Monseigneur, pour* 1582.)

D'un autre côté, le valet de trèfle porte un écusson à la barre engrellée, et, à ses pieds se lit un nom : I. (pour Jean) HEMAU, qui ne peut être que celui du fabricant (1).

Les deux particularités que je viens d'indiquer présentent une contradiction qu'il n'est possible d'expliquer qu'à l'aide de suppositions.

Henri III commença à régner en 1574 et fut tué en 1589.

Les statuts enjoignant aux maîtres cartiers de mettre leurs noms et surnoms, enseignes et devises au valet de chaque jeu de cartes fabriqué par eux, ne sont que du dernier mars 1594.

Comment concilier ces deux dates, peu éloignées, il est vrai, l'une de l'autre, mais séparées néanmoins par quelques années? Peut-on admettre que le type de ces cartes satiriques avait tellement plu aux cartiers, qu'ils le conservèrent, sans y attacher d'importance, même après la mort de Henri III ; ou bien doit-on supposer qu'il existerait, relativement à l'inscription du nom des cartiers sur le valet de trèfle, des statuts antérieurs à ceux de 1594, et qui n'auraient été connus, ni des savants qui se sont occupés de la question des cartes à jouer, ni de ceux qui ont recueilli les ordonnances et règlements relatifs à cet objet? ou bien encore, est-il à croire que les cartiers lorrains étaient dans l'usage de mettre leurs noms sur les cartes qui sortaient de leurs ateliers?

(1) Voir la planche I.

C'est à cette dernière hypothèse qu'il faut, je crois s'arrêter; car ces cartes sont de fabrication lorraine. A quelle époque ont-elles été faites? Dans quel temps vivait Jean Hemau? Celui-ci en fut-il l'inventeur, ou se borna-t-il à reproduire un type imaginé par les cartiers français? Telles sont les questions qui se présentent et que je ne prétends pas résoudre, mais sur lesquelles je vais essayer, du moins, de fournir les renseignements qu'il m'a été possible de recueillir.

Je dirai d'abord que les personnages figurés sur ces cartes satiriques tiennent essentiellement à notre pays, et que l'on comprend fort bien, dès lors, comment leur type a pu être reproduit, imaginé peut-être même par un cartier lorrain. En effet, la femme d'Henri III était Louise de Lorraine, petite-fille du duc Antoine et fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, administrateur du duché pendant la minorité de Charles III.

Quant à Jean Hemau, voici le résultat des recherches que M. Depping a bien voulu faire au cabinet des estampes à la bibliothèque nationale : Ce cartier exerçait son industrie à Epinal; une de ses cartes est décorée d'un cartouche composé de deux écussons, dont l'un porte une sorte de monogramme indéchiffrable, tandis que l'autre est coupé par cinq barres transversales; entre ces deux écussons est une bande rectangulaire, sur laquelle on lit ces mots :

*Faictes*
*à Espinal.*

Les quatre valets ont sous leurs pieds une banderolle jaune, où est inscrit le nom du fabricant : JEHAN HEMAV. Quatre autres cartes, destinées sans doute à représenter les as, ont chacune un drapeau tricolore, rouge, jaune et vert, dont l'un porte un gland, l'autre un grelot, le troisième une fleur, et le quatrième un petit écusson, où se trouvent, à la partie supérieure, les initiales N G, et à la partie inférieure, une croix dont les bras sont appuyés sur deux montants. Ces quatre cartes ont un monogramme dont il est impossible de deviner la signification. Deux autres cartes ont une bande transversale rouge et une rose à cinq feuilles. Le jeu entier présente, du reste, une particularité assez remarquable ; c'est que les points sont remplacés par des écussons qui paraissent être plutôt le résultat d'une simple fantaisie du cartier, que la production d'armoiries véritables.

Dans un autre jeu, grossièrement fait, et sorti également des ateliers de Jean Hemau, une des cartes porte à ses quatre coins des grelots jaunes coupés d'une bande transversale rouge, et au milieu une tour crénelée, qui partage cette inscription :

FAIC TES
A ES PINAL

On sait que les armes d'Epinal sont de gueules à la tour crénelée et tourrelée d'argent, maçonnée de sable.

Reste maintenant à savoir à quelle époque vivait Jean

Hemau, et c'est ce qu'aucune inscription placée sur ses cartes ne vient nous apprendre ; on peut toutefois admettre, sans faire une supposition trop hasardée, que le fabricant des ateliers duquel étaient sorties les cartes satiriques d'Henri III, vivait et exerçait son industrie à Epinal dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

Maintenant, les cartes dont il s'agit sont-elles de fabrication lorraine ?

Vers la même époque, Jean *Caboche* et Etienne *de Salmon,* le premier valet de chambre, le second contrôleur « en l'état » du comte de Vaudémont, proposèrent au duc Charles III les moyens d'établir et d'introduire dans la Ville-Neuve de Nancy, la fabrication des cartes, tarots et dés, en y amenant des ouvriers experts dans cet art. Le duc, ayant apprécié les avantages qui pouvaient résulter pour sa capitale de l'introduction de cette nouvelle branche d'industrie, permit, par lettres-patentes du 12 mai 1599, à Salmon et Caboche de faire venir le nombre d'ouvriers qu'ils jugeraient nécessaire, à la condition que les cartes et tarots qui sortiraient de leurs ateliers, seraient de même qualité que ceux qui se faisaient à Lyon sous le nom de Cathelin Geoffroy, et qu'ils n'y emploieraient que du papier provenant des papeteries lorraines. Charles III régla le prix des jeux de cartes et de tarots, accorda certaines franchises aux principaux maîtres ouvriers, fixa à cinquante ans la durée du privilége qu'il concéda à Salmon et Caboche, et défendit, sous peine d'amende, la vente, dans ses

États, d'autres cartes ou tarots que de ceux faits par ces fabricants ou leurs ayant cause.

Voici le texte de ces lettres-patentes :

Charles, etc. Comme depuis l'erection de nostre Ville Neufve en ce lieu de Nancy, Nous ayons tasché et advisé de l'embellir et rendre peuplée, tant par l'introduction du commerce et traficque de plusieurs sortes de marchandises estrangeres qu'aultrement, le tout au soulagement et utilité de nos subiects et païs voisins, et soit que nos amez et feaulx Jean Caboche, premier valet de chambre de nostre tres cher et tres amé filz le Duc de Bar, et Estienne de Salmon, controlleur en l'estat de nostre aussy tres cher et tres amé filz le Comte de Vaudemont, Nous ayent proposé moyens d'establir et introduire en ladite Ville Neufve l'estat et mestier de faire cartes, taraulx et dez, en y amennant bon nombre d'ouvriers à ce expertz et congnoissans, ce qui donneroit occasion aux marchans estrangers d'y en achepter en gros et les envoyer eux mesmes hors nos païs, Scavoir faisons que veuz les articles sur ce à nous presentez, et pour certaines bonnes considerations inclinans à ce que lesdits Caboche et Salmon requreent, Nous avons à iceulx.... permis et octroyé, permectons et octroyons par et en vertu des presentes, qu'ilz ou leurs ayans cause puissent et leur soit loisible de faire venir et habituer en nostredite Ville Neufve, à leurs frais et despens neantmoins, tel nombre d'ouvriers qu'il sera requis et necessaire pour faire et façonner lesdites cartes, taraulx et dez, lesquelles cartes et taraulx seront et devront estre aussy belles et bonnes que celles qui se font à Lion soubz le nom de Cathelin Geoffroy, et n'y pourront lesdits ouvriers employer autres papiers que ceux des papelliers de nos païs ; Et pour l'esgard des dez, s'en fera de toutes sortes. Ne pourront aussy

lesdits Caboche et Salmon, leurs commis ou ayans cause, vendre le jeu de cartes plus de trois gros, le jeu de taraulx fins neuf gros, le jeu de trialles de taraulx cinq gros, le jeu de trialles de cartes deux gros, et la balle de dez quatre gros huict deniers, monnoie de noz païs ; Et affin de leur donner tant plus de moyen et commodité de faire venir telz ouvriers et mettre sus ledit estat et mestier, Nous avons, par ces mesmes, exempté et affranchi, exemptons et affranchissons les deux principaulx maistres desdits ouvriers de toutes tailles, subsides, charges, servitudes, gardes de portes et murailles, qu'aultres nos subietz bourgeois et habitans de ladite Ville Neufve non affranchis sont attenuz. Sy avons en oultre interdict et deffendu, interdisons et deffendons à tous indifferemment quelz ilz soient de faire cartes, taraulx et dez en nosdits païs par l'espace de cinquante ans subsecutifz, si ce n'est de la permission desdits Caboche et Salmon, leurs hoirs et ayans cause, comme aussy de pouvoïr vendre aultres cartes, taraulx et dez, que ceulx et celles qui se feront par eulx ou leurs commis et ayans cause, et ce trois mois après l'introduction dudit art et faciende, à compter de la publication de ceste, à peine, aux contrevenans, pour la premiere fois de cent frans, pour la seconde de deux cens, et pour la troisieme de trois cens frans, ung tiers applicable aux supplians, leurs hoirs ou ayans cause, pendant lesdits cinquante ans seulement, le second au rapporteur, et le troisieme au hault justicier soubz lequel telle contravention sera commise..... Données en nostre ville de Nancy, le douzieme jour de may mil cinq cens quatrevingt et dixneuf. Signé CHARLES (1).

(1) Registre des Lettres-Patentes pour 1598 et 1599. Archives du département.

Nonobstant la défense contenue dans l'ordonnance de Charles III, un nommé Nicolas *Collins,* cartier, se permit, en 1617, de façonner, vendre et distribuer des cartes en Lorraine, sans en avoir préalablement obtenu la permission des fabricants privilégiés, Salmon et Caboche. Collins fut condamné à une amende de cent francs par les maître échevin et échevins de Nancy; mais le duc Henri II lui fit remise de sa peine (1).

Vers 1625, Salmon et Caboche cédèrent leurs droits, moyennant une somme considérable, à Edme Pillon, fourrier en l'hôtel du duc Charles IV; mais ce dernier, s'étant vu troublé dans la jouissance de son privilége par un nommé Nicolas *Veillard,* marchand cartier à Nancy, qui prétendait avoir le droit de façonner et débiter des cartes, adressa au duc Charles IV une requête par laquelle il demandait le remboursement des deniers qu'il avait versés à ses cessionnaires, sinon qu'il lui fût permis de marquer d'une marque particulière toutes les cartes qui se fabriqueraient en Lorraine et de prendre, tant pour la marque de chaque jeu de cartes, que pour

(1) Il a plu à Son Altesse, de grace speciale, remettre et quitter à Nicolas Collins, cartier (on ne dit pas où) la somme de cent frans à laquelle il auroit été condamné par les M^e^ echevin et echevins de Nancy, pour avoir vendu, façonné et distribué des cartes ez pays de Son Altesse sans permission des sieurs Salmon et Caboche qui ont brevet de Son Altesse. (*Compte* 16^e^ *de Philippe Fournier, receveur du domaine de Nancy.)*

son remboursement, quatre deniers par jeu, s'offrant, en échange, de payer à la recette du domaine de Nancy une somme de 200 francs pour chacune des vingt-trois années qui restaient encore jusqu'à l'expiration des cinquante accordées à Salmon et Caboche pour la durée de leur privilége.

Le duc ayant ouï les parties, permit à Veillard et à tous autres cartiers de ses Etats d'y façonner toutes sortes de cartes bonnes et loyales, supprima, en faveur du commerce, les priviléges ou défenses antérieurs, et, faisant droit à la demande d'Edme Pillon, l'autorisa à prélever, durant l'espace de vingt-trois ans, quatre deniers sur chaque jeu de cartes fines et trois deniers sur les triales, à charge d'une redevance annuelle de 200 francs ; il ordonna, en outre, qu'à l'expiration de ces vingt-trois années, le droit imposé sur les cartes serait uni à la recette et domaine de Nancy.

Ces lettres-patentes sont ainsi conçues :

Charles, etc. A tous ceulx qui les presentes verront, Salut. Nostre amé et feal fourier de nostre hostel, Edme Pillon, nous a par requeste humblement fait remonstrer que nostre cher et bien amé Estienne de Salmon, controlleur en l'hostel de monsieur le duc François, nostre seigneur et pere, et feu Jean Caboche, vivant valet de chambre du feu duc Henry deuxieme, de haulte et louable memoire, nostre tres honnoré oncle et beaupere, que Dieu absolve, avoient (1)..... et estably en Lorraine et Barrois les manu-

(1) Plusieurs passages de cette pièce sont ou effacés ou déchirés, et j'ai dû remplacer par des points les mots illisibles.

factures de cartes, tarotz et dez, et ce par permission à eulx donnée pour le temps et espace de cinquante ans par le feu duc Charles troisieme du nom, de haulte et louable memoire nostre tres honnoré seigneur et ayeul, qui soit au Ciel, comme le tout est plus amplement déclaré par les lettres patentes de laditte permission, en datte du douzieme jour du mois de may mille cinq cens quattrevingt dixneuf, et lesquels Estienne de Salmon et feu Jean Caboche ayans à luy Edme Pillon, remonstrant, cedé les droicts qu'ilz avoient esdites manufactures moiennant une notable somme de deniers à eulx par luy fournie, nous aurions, à sa tres humble supplication et requeste, confirmé par nos lettres patentes du dernier apvril mille six cens vingt cinq, non seulement le contenu esdites patentes du douzieme may mille cinq cens quattre vingt dixneuf, mais aussi ladite cession, pour en jouyr par luy pendant les vingt quattre ans qui restoient lors desdits cinquante ans, le tout aux conditions et charges cy declarées, en consequence et vertu de laquelle confirmation, se promettant et assurant de jouyr pleinement et paisiblement de l'effect d'icelles, il y seroit au contraire troublé, traversé et empesché, cause pour laquelle il nous a, par ladite requeste, tres humblement suplié de le faire rembourser desdits deniers par luy baillez audit Estienne de Salmon et feu Jean Caboche pour ladite cession, sinon de luy permettre et octroyer de faire, durant l'espace de vingt trois ans qui restent presentement desdits cinquante ans, marquer d'une marque expresse toutes les cartes qui se feront en nos pays, et qu'à cest effet il commettra et emploira en chacune des villes d'iceulx pays un commis afin qu'il ne se commecte aucun abus en la fasson desdites cartes, moiennant qu'il luy soit par nous permis de prendre et se faire paier quattre deniers de nostre monnoye, tant pour la marque de chacun jeu de cartes, que pour sondit

remboursement, offrant pour ce de nous paier, à nostre recepte du domaine de Nancy, deux cens frans par chacun desdits vingt trois ans restans, et nous, en outre, supliant tres humblement de luy prouvoir de nos lettres à ce convenables et portans peines contre ceulx qui vendront cartes non marquées de ladite marque.

Scavoir faisons que nous ayans entendus en nostre conseil le rapport que nostre tres cher et feal conseiller d'Etat et M^e^ des requestes ordinaires de nostredit hostel, Claude Bourgeois, nous a fait sur ladite requeste et notamment sur la difficulté meue entre ledit supliant Edme Pillon, comme estant au droit dudit Estienne de Salmon et dudit feu Jean Caboche pour ladite manufacture desdites cartes, et Nicolas Veillard, marchand cartier demeurant à Nancy, pretendant droit de façonner cartes et les debiter en vertu d'un decret de l'Altesse dudit feu duc Henry, et sur quoy lesdites parties ayans esté ouyes en nostre conseil et quant et quand, veüs les tiltres produits respectivement par lesdites parties, nous.. avons..... permy et par les presentes permettons audit Veillard et à tous autres de nosdits pays d'y faire façonner toutes sortes de cartes bonnes et loyalles et d'y en faire le debit nonobstant tous privileges et deffences à ce contraires, lesquelles nous avons levées et levons en faveur du commerce, outre ce, pour certaines bonnes considerations et pour desinteresser ledit Edme Pillon, Nous avons... ordonné et ordonnons.... que tous les jeux de cartes qui seront faicts cy apres en nosdits pays seront marquez par un des commis qu'il tiendra en chacun lieu que besoing sera pour..... et aura iceluy Edme Pillon comme aussi ses hoirs et ayans cause, pendant lesdits vingt trois ans qui restent dudit privilege octroyé auxdits Salmon et Caboche quattre deniers, dite monnoye, de chacun jeu de cartes fines, et trois deniers de chaque jeu de triales, sans que pour ce il soit

loisible..... prix desdites cartes, et à charge que ledit Edme Pillon et ayans cause nous paieront, à nostredite recepte, deux cens frans dite monnoye pour chacun desdits vingt trois ans..... Et estant lesdits vingt trois ans expirés, ledit droit de quattre deniers par jeu pour les fines et de trois deniers pour les triales sera uny à nostredite recepte et domaine ; que s'il se trouvoit aucun ou aucuns jeux de cartes non marquez apres la publication du present octroy deuement faict à cry publicque aux cartiers afin qu'ilz n'en pretendent cause d'ignorance, seront confisquez à nostredit proffit, et ceux qui les auront debitez et exposez en vente, mulctez de deux cens frans d'amende pour chacune fois, un thier applicable audit Edme Pillon, ses hoirs et ayans cause, le second thier au rapporteur, et le troisieme thier au hault justicier sous lequel telle contravention aura esté commise, à charge que ledit Edme Pillon fournira lettre reversalle en notredite Chambre des Comptes de Lorraine avant de jouyr du fruict de cest octroy, et moiennant ce, ledit privilege concédé ausdits de Salmon et Caboche demeurera estainct et de nulle force, et ledit Nicolas Veillard renvoyé hors de cour et de proces, sans despens..... Donné en nostredite ville de Nancy, le vingt cinquieme septembre mil six cens vingt six. Signé CHARLES.

On voit paraître à Epinal, dans la première moitié du XVII^e^ siècle, un cartier dont quelques-uns des produits sont encore conservés au cabinet des estampes de la bibliothèque nationale. Voici, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. Depping, la description d'un jeu sorti des ateliers de ce fabricant : Les quatre as sont entourés de guirlandes ou plutôt de couronnes de

fleurs et de feuillage, le tout peint, comme dans les cartes de Jean Hemau, en vert, rouge et jaune. On a conservé un cartouche qui servait apparemment d'étiquette sur les enveloppes des jeux de cartes de Claude Gérard ; à la partie supérieure se trouvent deux tours, au milieu desquelles, dans une couronne de feuillage, sont les lettres C et G entrelacées et surmontées d'une espèce de 4 ; au-dessous sont écrits ces mots :

CLAUDE GERARD

Et plus bas en lettres un peu moins grosses :

CARTES FINES FAITES PAR
CLAUDE GÉRARD A ESPINAL.

En 1641, Claude Gérard, qui s'était marié avec Barbe, fille d'Edme Pillon, et qui avait été subrogé sans doute aux droits de son beau-père, était fermier du droit des cartes qui se fabriquaient en Lorraine (1), moyennant un canon annuel de *cent frans* seulement.

(1) On lit dans le *Compte troizieme de Henry Gascon, receveur d'Espinal, pour l'an* 1642 :

*La ferme des cartes.*

Le Comptable rapporte la somme de cent frans qu'il a receu de Claude Gerard et Barbe Pillon, sa femme, cartier d'Espinal, et ce pour avoir obtenu, le cinquiesme apvril 1641, audit Espinal, la marque des cartes qui se façonnent au pays de Lorraine, pour dix années....

Cette diminution dans le prix de la ferme des cartes doit, sans aucun doute, être attribuée aux pertes que cette branche d'industrie, comme toutes les autres, avait souffertes pendant les années calamiteuses de la peste et de l'invasion étrangère. Déjà, en 1631, Edme Pillon avait été obligé d'adresser une requête au duc pour obtenir, non pas seulement une diminution, mais la suppression totale du droit qu'il était tenu de payer en raison du privilége qui lui avait été concédé, parce que la contagion et les troupes des gens de guerre avaient complétement arrêté la vente des cartes (1).

Ce droit fut successivement affermé à Antoine *Richier*, de Nancy, pour 243 francs par année (de 1658 à 1663); à Nicolas et Charles les *Gérard*, d'Epinal, moyennant 340 francs (de 1664 à 1666); enfin, à Charles *Gérard*, pour 400 francs par an (de 1667 à 1669).

Ce ne sont pas les seuls membres de cette famille qui se livrèrent à la fabrication des cartes à jouer : en 1667,

(1) Le S$^{r}$ Pillon, fourrier en l'état de S. A., ayant présenté requête à icelle et lui remontré qu'il lui avait plu lui accorder et laisser la permission des cartes, tarotz et dez, et d'en percevoir 4 deniers pour la marque de chacun jeu de cartes, moyennant la somme de 200 fr. par chacqune année, que la contagion arrivée depuis deux ans en Lorraine et des troupes et gens de guerre ont causés que l'on n'a fait aucunes distributions desdites cartes, et autres considérations, S. A. lui a quitté ladite somme de 200 fr. (3$^{e}$ *Compte de Nicolas Henry*.)

Claude et Louis Gérard exerçaient la même industrie à Epinal (1); en 1703, Antoine Gérard, aussi de cette ville, intenta un procès à un nommé Dominique *Tisserand,* cartier au même lieu, qui s'était servi de la marque de ses cartes. Gérard n'ayant pas obtenu gain de cause au bailliage d'Epinal, en appela à la Cour Souveraine, qui cassa l'arrêt de cette juridiction et condamna Tisserand à changer la marque dont il se servait pour envelopper ses cartes (2).

Mais, si, des noms de cartiers lorrains se trouvent en assez grand nombre dans les documents du XVII^e^ siècle, il n'en est malheureusement pas de même des productions sorties des ateliers de ces fabricants. On ne rencontre, en effet, dans les collections pourtant si riches de nos bibliophiles, aucune carte au bas de laquelle il soit possible de mettre à la fois un nom et une date précise, ou même seulement l'une de ces indications. J'en serai donc réduit à des conjectures plus ou moins probables, plus ou moins admissibles.

Les cartes connues que je crois avoir été le plus anciennement fabriquées dans notre pays, et qui portent des signes non équivoques d'une origine lorraine, se

(1) Ces noms se trouvent dans un rôle des habitants d'Epinal, dressé au mois de novembre 1667. (*Compte quatriesme que rend Jean-Chrysostome Thierry, receveur du domaine d'Espinal, pour l'année* 1667.)

(2) *Jurisprudence de Lorraine,* par Guillaume de Rogéville.

trouvent dans le cabinet de M. Noël. Elles ne sont qu'au nombre de trois : une dame de carreau, un roi et une dame de cœur. La première (1) est un peu plus petite que les deux autres et d'une exécution plus grossière; elle présente, du reste, quelques caractères qui la distinguent des dernières.

Le nom de Rachel y est remplacé par une devise en trois mots, que le graveur a réunis en un seul : MAISBIENVOUS, et au bas du personnage que la carte représente, est un écusson avec la double croix de Lorraine; la devise est placée verticalement, tandis qu'elle est horizontale dans les deux cartes suivantes (2), qui ont évidemment fait partie d'un même jeu.

La dame de cœur (*Judic*) a sur la poitrine un écusson à la bande chargée de trois alérions; sur la robe, est un autre écusson, plus grand que le précédent, et orné d'une fleur de lis; la devise, placée au bas de la carte, porte les trois mots NON PARAVARISE, coupés par la ceinture de la dame.

Le roi de cœur, de même que la dame, a sur la poitrine un écusson avec la bande chargée de trois alérions; deux autres écussons placés sur ses vêtements, portent la croix de Lorraine; cette carte est en partie déchirée, et il ne reste de la devise que les mots : PAR PLESI..., devant lesquels le fragment d'une N indique seul le mot *non* qui complète le sens.

(1) Voir planche III, n° 1.

(2) Voir planche II.

Il résulte évidemment de ces devises que ces cartes appartenaient à des jeux par demandes et par réponses. Mais où et par qui ont-elles été fabriquées ? Voilà ce qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser. Toutefois, ce qui est essentiel à constater et ce qui est indubitable, c'est qu'elles sont de fabrication lorraine, et qu'elles sont postérieures à l'occupation française, ce qu'indiquent les emblèmes qui y sont figurés.

Outre les cartes que je viens de décrire, je puis encore en citer huit autres, dont l'origine est évidemment la même que celle des précédentes ; ces cartes, dont je dois la communication à M. l'abbé C....., sont moins anciennes que celles de M. Noël, mais ne sont pas postérieures à la première moitié du XVIII^e^ siècle, puisqu'elles servaient de couverture à un cahier commencé vers 1736. Elles ressemblent beaucoup aux cartes fabriquées il y a trente ou quarante ans, bien qu'elles soient d'une exécution plus grossière encore. Les différences qui existent entre elles et ces dernières sont trop peu importantes pour que je croie devoir les mentionner ici ; le valet de trèfle seul est remarquable par l'écusson à la double croix de Lorraine, qu'il tient de la main droite, et par cette inscription qui remplit toute la partie inférieure de la carte :

CARTES FABRIQVEZ PAR
IEAN ODIBER (1).

(1) Voir la Planche III, n° 2.

Malheureusement il m'a été impossible de trouver nulle part le nom de ce Jean Odiber, et je ne puis dire si c'était à Nancy ou à Epinal qu'il exerçait son industrie. Quant aux tarots fabriqués en Lorraine, je n'ai pu en découvrir aucun échantillon.

Par lettres-patentes du 26 octobre 1726, Léopold, voulant arrêter les fraudes journalières que commettaient les joueurs de profession, en substituant des cartes pipées aux autres, ordonna l'établissement d'un bureau général à Nancy, et, dans les principales villes de ses Etats, de bureaux de second ordre, où les enveloppes des cartes seraient marquées d'un cachet ou d'une empreinte particulière; il décréta des peines sévères contre ceux qui seraient trouvés en contravention; régla l'exportation des cartes lorraines; défendit la vente et le débit, dans toute l'étendue de la province, des cartes étrangères qui n'auraient pas été préalablement soumises à la marque; établit, enfin, sur la marque des cartes, tant fines que communes, un impôt dont le produit serait consacré à payer les employés attachés aux divers bureaux.

Voici le texte de ces lettres-patentes :

Léopold, etc.... Les subtilités et les tours étudiés qui se commettent tous les jours, dans toutes sortes de jeux de cartes, par certains joueurs de profession, qui s'introduisent dans les compagnies et assemblées où l'on joue, et qui substituent adroitement des cartes pipées qu'ils ont en poche, en place de celles qui sont

sur le jeu, ce qui cause des pertes certaines, qui donnent presque toujours lieu à des bruits et querelles ; nous avons cru qu'il était bon de les éviter, en prenant des précautions pour bannir du jeu de semblables cartes pipées. A ces causes..... Nous voulons et nous plaît ce qui suit :

Article I. Qu'il soit incessamment établi un bureau général en notre ville de Nancy, qui sera composé d'un directeur général, d'un ou plusieurs commis, gardes et autres officiers, ainsi qu'il sera trouvé le plus convenable par ledit directeur général, qui aura soin d'établir d'autres bureaux particuliers dans les principales villes de nos Etats.

Art. II. Du jour de la publication du présent Édit, toutes les cartes qui se trouveront dans nos États, pour y être consommées, soit qu'elles y aient été fabriquées, ou tirées des États voisins, seront portées dans lesdits bureaux par les fabricants, marchands en gros ou détaillans, pour y être marquées sur l'enveloppe de chacun jeu, et sur celles des sixains, grosses et balles, d'un cachet ou empreinte, à telles armes et devises que ledit directeur général trouvera à propos ; et seront les empreintes desdits cachet et marque déposées au greffe des lieux où il y aura bureau, pour y avoir recours le cas échéant. Permettons audit directeur de changer les mêmes empreintes, cachets et marques, lorsqu'il le trouvera à propos, pour éviter la fraude, et de remarquer *gratis* de la nouvelle empreinte, les cartes de la précédente marque.

Art. III. Lesdites cartes, qui seront ainsi portées au bureau par les fabricants de nos États, seront enveloppées, comme il est d'usage, d'une feuille de papier, sur laquelle sera empreinte leur devise, leur nom et le lieu de leur résidence, sous les peines portées en l'article suivant.

Art. IV. Les fabricants et marchands seront obligés de donner

par écrit, au bureau de leur résidence, chaque quinze jours, des déclarations en papier non timbré, signées d'eux, contenant celles des fabricants, le nombre et la qualité des cartes qu'ils auront faites, en état de vente, pendant ladite quinzaine ; et les marchands, celles qu'ils auront fait venir des fabrications étrangères ; lesquelles déclarations seront reçues par le directeur ou principal commis, sans frais ; et lesdites cartes seront, dans la quinzaine suivante pour le plus tard, portées audit bureau pour y être marquées, conformément à l'article II, le tout à peine de confiscation et de cinq cent livres d'amende, applicable un tiers au dénonciateur, un tiers à l'hôpital du lieu le plus prochain de la reprise, et l'autre tiers audit directeur général.

ART. V. Faisons défenses, sous les peines portées en l'article précédent, à tous fabricants, marchands en gros, en détail, et à toutes autres personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles soient, de vendre en gros, en détail, ni de donner à jouer, et se servir d'aucunes cartes, qu'elles ne soient marquées de l'empreinte et cachet du bureau.

ART. VI. Permettons auxdits fabricants et marchands, après qu'ils auront fait leur déclaration au bureau du lieu de leur résidence, s'il y a bureau, sinon au plus prochain, d'envoyer et faire passer hors de nos États telle quantité de cartes en sixains, grosses, balles et caisses de la fabrique de Lorraine, qu'ils trouveront à propos, à charge de prendre un certificat du principal directeur ou commis, lequel sera donné *gratis*, portant la quantité de cartes et la déclaration du lieu de leur destination : faute de quoi étant trouvés en contravention, les marchandises, ensemble les chariots, charrettes, chevaux, barques, bateaux, équipages et bêtes de charge qui se trouveront chargées desdites cartes, seront confisqués, et les marchands et conducteurs condamnés en outre en cinq cens livres d'amende, applicable comme en l'article IV.

Art. VII. Pourront pareillement les marchands Lorrains et ceux des pays voisins, tirer des cartes des fabriques étrangères, et les faire passer et traverser dans nos États, en balles ou caisses, sans payer aucun droit de marque, à charge qu'elles passeront debout, sans pouvoir être déballées, et que lesdits marchands ou conducteurs feront viser au plus prochain bureau d'entrée en Lorraine, l'acquit qu'ils auront pris dans le lieu du chargement ; lequel *visa* sera donné *gratis ;* le tout sous les peines portées ès articles IV et VI ci-devant.

Art. VIII. Lorsque le principal directeur ou ses commis et préposés soupçonneront qu'il sera entré dans nos États des cartes étrangères, pour y être vendues et débitées sans avoir été marquées, ils pourront, lorsqu'ils le jugeront à propos, en faire la recherche et perquisition dans les magasins, boutiques et lieux des maisons sur lesquelles le soupçon sera tombé, de même que dans les maisons des particuliers qui donneront à jouer publiquement, et se saisir des cartes qu'ils trouveront non marquées, pour être les contrevenants punis conformément à l'article IV, à charge que les reprises seront faites par deux commis ou ambulans ; ou s'il n'y en a qu'un, qu'il sera assisté de deux témoins, et de dresser procès-verbal en bonne forme de ladite reprise, qu'ils affirmeront véritable par devant le plus prochain juge de la justice locale.

Art. IX. Si la reprise est faite chez un particulier, qui donnerait à jouer des cartes faussement marquées, il sera obligé de déclarer sur le champ le nom du fabricant ou marchand qui les lui aura vendues, et le fait vérifié, ledit fabricant ou marchand sera condamné aux peines portées en l'article IV. Mais si ledit particulier se trouve lui-même coupable du faux, il sera condamné auxdites peines.

Art. X. Permettons audit directeur général d'établir à ses frais

telles fabriques de cartes que bon lui semblera, et des bureaux d'entrepôt et de débit, où il aura ses commis et préposés, en observant les formalités voulues par le présent Édit, sans cependant qu'il puisse empêcher nos autres sujets de continuer leurs fabriques, ni les marchands de faire venir des cartes de pays étrangers, en se conformant aussi de leur part audit présent Édit.

Art. XI. Les commis, ambulans, receveurs et préposés qui seront employés par le directeur général, pour l'exécution du présent Édit, seront tenus et obligés de prêter serment entre ses mains, et de lui rendre compte, et ils pourront être révoqués et destitués au bon plaisir dudit directeur général.

Art. XII. Enjoignons à tous nos officiers militaires, baillis, lieutenants généraux, prévôts, chefs et gens de police, mayeurs et à tous nos sujets, de prêter main forte aux commis ambulans et préposés dudit directeur général, toutes fois et quantes ils en seront par lui requis, pour l'exécution du présent Édit.

Art. XIII. Et d'autant que pour entretenir lesdits directeur général, commis, ambulans et préposés qui veilleront à ce que le public ne soit point trompé, et qu'il ne s'introduise dans les compagnies où l'on joue, des cartes pipées, il conviendra leur donner des gages et appointements ; nous voulons qu'il soit payé pour la marque de chaque jeu de cartes fines, un sol six deniers, et un sol pour chacun jeu de communes, et que tout le produit en soit remis audit directeur général par ceux qu'il aura commis à la marque et recette, pour en être par lui rendu compte, ainsi et comme il sera ordonné.

Art. XIV. Dispensons le directeur général, ses receveurs, commis et préposés, de se servir de papier timbré pour les registres qu'ils seront obligés de tenir, et pour les certificats qu'ils pourront donner.

Art. XV. La connaissance des reprises et contestations qui pourront survenir, au sujet de l'exécution du présent Édit, tant au civil qu'au criminel, circonstances et dépendances, appartiendra en première instance aux juges ordinaires des lieux où lesdites reprises auront été faites, sauf l'appel en notre Chambre des Comptes de Lorraine, pour ce qui regarde son ressort; et pour le Barrois, comme il est d'usage et d'ancienneté.

..... Donné à Lunéville au mois d'octobre 1726. Signé Léopold.

Dès le 17 septembre 1748, Stanislas avait fondé douze places au collége de Pont-à-Mousson, en faveur de jeunes gentilshommes lorrains appartenant à des familles pauvres, et qui devaient, après son décès, y recevoir une éducation convenable. Voulant faire jouir immédiatement ses sujets du bénéfice de cette fondation, il revint sur ses premières dispositions, et, par édit du 11 novembre 1751, attribua à l'Ecole-Militaire que venait de créer Louis XV, la fondation précédemment faite pour le collége de Pont-à-Mousson. Afin de subvenir aux frais de cette nouvelle création, le roi de Pologne établit un impôt d'un denier de France sur chaque carte et tarot qui seraient mis en circulation dans la Lorraine et le Barrois.

Par cet édit, Stanislas ordonne que le papier sur lequel s'impriment les figures et les points, sera dorénavant fourni aux cartiers, sans qu'ils puissent se servir d'autre papier; il défend la fabrication des cartes dans toute autre ville que Nancy et Epinal; défend l'entrée

et le Commerce dans ses Etats des cartes fabriquées dans les pays étrangers, etc. Des peines extrêmement sévères sont portées contre les individus qui contreviendraient à ces ordonnances, et, dans certains cas, ils sont menacés des galères et assimilés à ceux qui se rendraient coupables du crime de faux.

Voici le texte de l'édit du roi de Pologne :

Stanislas, etc. Ayant par nos Lettres-patentes du 17 septembre 1748, confirmatives du contrat passé en notre nom, le 14 du même mois, avec le Père Provincial des Jésuites de la province de Champagne, tant en son nom qu'en celui de la maison de Pont-à-Mousson, conformément au traité passé entre l'envoyé extraordinaire de notre... gendre... fondé à perpétuité dans ladite maison douze places pour des gentils hommes pauvres de nos États, qui y recevaient, après notre décès, une éducation convenable à leur naissance... ; et désirant faire jouir dès à présent, et avec beaucoup plus de fruit, cette portion précieuse de nos sujets de l'avantage que nous lui assurions après nous, par cet établissement, nous avons préféré de l'associer, du consentement du Roi notre gendre, pour la même quantité de places, au bénéfice de l'École Royale-Militaire que Sa Majesté vient de créer... à l'effet de quoi nous avons résilié avec ledit père Provincial des Jésuites de Pont-à-Mousson, ledit contrat du 14 septembre 1748, par acte du 18 avril dernier ; et pour concourir à la solidité générale dudit établissement... nous avons résolu de faire usage des mêmes moyens que le Roi... emploie à cet effet, en imposant aussi dans nos États le même droit sur les cartes à jouer, par la considération que cette charge est la moins onéreuse pour le peuple, dont le soulagement

sera toujours le premier objet de nos attentions. A ces causes... statuons et ordonnons...

Art. I. Que le contrat par nous passé le 14 septembre 1748, avec le père Provincial des Jésuites de la province de Champagne, soit et demeure nul et résilié ; en conséquence, que les douze places que nous avions fondées par ledit contrat, soit converties en autant de places dans l'école Royale-Militaire créée et établie par le Roi... pour en jouir, par les sujets que nous jugerons à propos d'y nommer, conformément aux dispositions dudit Édit, lesquelles seront exécutées à leur égard, de même que pour les enfants de la noblesse de France.....

Art. II. Voulons qu'à commencer du jour de la publication du présent Édit, il soit établi, imposé et levé dans nos États de Lorraine et Barrois, un denier de France par chaque carte à jouer, dont seront composés les différents jeux de cartes et tarots, qui sont et pourront être dans la suite en usage, pour le produit en être appliqué, dudit jour, à l'établissement et entretien de ladite École Militaire.

Art. III. La régie et perception du droit ci-dessus imposé, sera faite par Léonard Maratray, nommé par arrêt du Conseil d'État du roi notre gendre, pour faire la régie de pareil droit établi en France, au profit de l'école Royale-Militaire, et que nous nommons et établissons à cet effet pour régir et administrer ledit droit dans nos États, par lui, ses procureurs et commis préposés, lui permettant de pourvoir à tout ce qui sera jugé nécessaire pour l'exploitation dudit droit, d'établir des bureaux où il en sera besoin, nommer des commis, les destituer, y en substituer d'autres, etc.

Art. IV. Aussitôt après la publication du présent Édit, il sera fait, à la diligence dudit Maratray, des procès-verbaux et inventaires des cartes et tarots qui se trouveront fabriqués chez les

maîtres cartiers, ouvriers et tous autres fabriquans et débitans des cartes, et ce par les commissaires qui seront nommés à cet effet par le sieur de La Galaizière, notre chancelier, et intendant de Lorraine et Barrois.

Art. V. Seront compris dans les procès-verbaux et inventaires, les cartes non assorties en jeux, ensemble les cartons peints et non peints, préparés pour la fabrication des cartes, ainsi que des feuilles imprimées de figures, qui pourraient n'avoir pas encore été mises en carton.

Art. VI. Les jeux de cartes et tarots qui se trouveront assortis, seront collés avec une bande de controlle, conformément à l'article XXI ci-après; et à l'égard des cartes non assorties et des autres matières préparées, seront tenus lesdits maîtres cartiers de les représenter en jeux, dans le délai qui leur sera prescrit, eu égard à la quantité qu'ils en auront, pour être pareillement collés.

Art. VII. Le droit d'un denier sera acquis à la Régie, sur les jeux assortis, au moment que les inventaires en auront été faits, et seront tenus lesdits maîtres cartiers et tous autres fabricants et débitants, chez lesquels se seront trouvées lesdites cartes, d'en payer le droit comptant, ou en leurs billets payables à certains termes; et il en sera usé de même, par rapport aux cartes et matières préparées, mentionnées en l'article VI, lorsqu'elles seront assorties en jeux et collées.

Art. VIII. Les moules et planches qui ont servi jusqu'à présent à l'impression des cartes à têtes ou à figures seront représentées aux commissaires par les maîtres cartiers, ouvriers et fabricants, pour être lesdits moules et planches remis sur-le-champ audit Maratray, ses commis ou préposés, dont il sera fait mention dans lesdits procès-verbaux ou inventaires, lesquels contiendront d'ailleurs la déclaration desdits maîtres cartiers, ouvriers et fabricants,

qu'ils n'ont pas d'autres planches ni moules que ceux par eux représentés; et s'il s'en trouve d'autres chez eux après la clôture desdits procès-verbaux, ils seront et demeureront confisqués au profit de la Régie, et lesdits maîtres cartiers, ouvriers et fabriquants condamnés en trois mille livres d'amende, payables en espèces au cours de France, ainsi que toutes celles dont il sera fait mention ci-après, applicable un tiers au dénonciateur; et seront en outre déchus de leur maîtrise et commerce de cartes, sans qu'il soit permis de les y rétablir, sous quelque prétexte que ce soit.

Art. IX. Seront tenus à l'avenir lesdits maîtres cartiers, ouvriers et fabricants, de porter aux bureaux de la régie les feuilles en papier des cartes à têtes ou figures, pour y être imprimées des mêmes figures que celles qui sont en usage dans nos Etats, sauf au régisseur à y mettre telles marques qu'il jugera nécessaires pour les reconnaître. Faisons défenses à tous graveurs, tant en cuivre qu'en bois, et à tous autres, de contrefaire les moules, planches, poinçons, cachets, dont ledit régisseur se servira pour l'exploitation de sa régie, et auxdits maîtres cartiers, ouvriers et fabricants, de se servir chez eux, ou ailleurs, de moules, planches, poinçons et cachets contrefaits, à peine de trois mille livres d'amende, applicable un tiers au dénonciateur, et du carcan, pour la première fois, et des galères à perpétuité, en cas de récidive.

Art. X. Le papier sur lequel s'impriment les figures et les points, sera dorénavant fourni par la régie auxdits maîtres cartiers, ouvriers et fabricants, sans qu'ils puissent se servir d'autre papier.... Permettons au régisseur de faire entrer dans la composition dudit papier, tels filigrammes que bon lui semblera. Faisons très-expresses inhibitions et défenses à tous fabricants de papier, autres que ceux qui seront préposés par la régie, et à tous autres,

de fabriquer, contrefaire, vendre et débiter dudit papier, à peine d'être poursuivis extraordinairement comme pour crime de faux.

ART. XI. Le droit d'un denier par chaque carte sera levé et perçu par le régisseur sur ledit papier, à proportion de ce que chaque feuille contiendra de cartes, et ce indépendamment du prix marchand dudit papier, lesquels droit et prix marchand seront payés comptant par les cartiers, lors des livraisons qui leur seront faites, à la déduction du droit de dix feuilles au-dessus de chacun cent, dont il leur sera fait remise, pour leur tenir lieu de tout déchet....

ART. XII. Ne sera délivré dudit papier auxdits maîtres cartiers, ouvriers et fabricants, qu'à proportion de l'emploi qu'ils en pourront faire dans leur fabrication; à l'effet de quoi ils seront tenus dans le délai d'un mois, de se faire inscrire aux bureaux de la régie et d'y faire leur déclaration du nombre d'ouvriers, compagnons et apprentis qui travailleront chez eux à la fabrique et apprêt des cartes et tarots; desquels compagnons, apprentis et ouvriers ils donneront les noms, surnoms, âges, demeures et pays, et ne pourront en renvoyer un ou plusieurs, ni en recevoir de nouveaux sans faire une pareille déclaration, à peine de cinq cent livres d'amende, applicable un tiers au dénonciateur.

ART. XIII. Défendons aux maîtres cartiers et à tous autres de fabriquer des cartes ailleurs que dans nos villes de Nancy et Epinal, nonobstant tous statuts, règlements, lois, usages et priviléges à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons. Voulons que les cartiers qui sont établis dans les autres villes, bourgs et lieux de nos Etats de Lorraine et Barrois, soient tenus de remettre au bureau de la régie leurs moules à imprimer les figures des cartes, et qu'ils ne puissent continuer à faire des cartes après avoir consommé les moulages qu'ils se trouveront avoir en leur posses-

sion lors des inventaires qui seront faits chez eux après la publication du présent Edit, sauf à eux à s'établir dans les villes de Nancy et Epinal, à peine, contre ceux qui continueraient leur commerce ou qui s'établiraient dans la suite ailleurs que dans nos villes de Nancy et Epinal, contre la présente disposition, de trois mille livres d'amende, applicable comme dessus, et d'être exclus pour toujours de la profession de cartier.

Art. XIV. Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, autres que les maîtres cartiers ci-dessus, de vendre, débiter et colporter aucunes cartes à jouer, même dans les lieux où il n'y aura pas de maîtres cartiers, sans une permission par écrit du Régisseur, lequel pourra refuser et révoquer ladite permission lorsqu'il le jugera à propos ; le tout à peine de confiscation des cartes et de mille livres d'amende, applicable comme dessus.

Art. XV. Ne pourront lesdits maîtres cartiers travailler à l'aprêt et fabrication des cartes ailleurs que dans les maisons et lieux par eux occupés, soit à titre de propriété, soit à titre de bail ; leur défendons d'avoir des ateliers secrets et inconnus à la Régie, sous les peines portées par l'article VIII, et les propriétaires ou locataires des maisons où lesdits ateliers secrets et cachés auront été découverts, seront condamnés personnellement à pareille amende de trois mille livres, applicable comme dessus, sans que cette peine puisse être réputée comminatoire en aucun cas ; et pour prévenir toutes difficultés sur l'exécution du présent article, seront tenus lesdits maîtres cartiers d'insérer dans la déclaration ordonnée par l'article XII, le nombre d'ateliers qu'ils auront dans les lieux par eux occupés, soit à titre de propriété, soit à titre de bail ; et ne pourront, sous les mêmes peines, aucuns propriétaires ni principaux locataires de maisons, louer, sous-louer, ni prêter

leurs maisons, en tout ou en partie, à aucun maître cartier et fabricant de cartes, sans en faire leur déclaration aux bureaux de la Régie, laquelle déclaration sera inscrite et par eux signée sur un registre qui sera tenu à cet effet.

Art. XVI. Faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de retirer dans leurs châteaux, hôtels et maisons, même dans les lieux privilégiés, communautés et couvents, ni laisser travailler chez eux aucun desdits maîtres cartiers, ni autres que ce soit, à la fabrique desdites cartes et tarots, à peine de désobéissance et de trois mille livres d'amende, applicable comme dessus. Permettons au Régisseur, ses commis et préposés, de faire leurs visites dans tous ceux desdits lieux où ils auront avis qu'il se commettra quelque contravention au préjudice du Droit, soit dans la fabrique, vente et usage desdites cartes et tarots, en prenant une Ordonnance ou en se faisant assister d'un juge de police ou autre juge sur ce requis, sans qu'il puisse leur être apporté aucun empêchement, et en cas du refus desdites visites, ordonnons à tous juges, commissaires, prévôts, exempts et archers, de leur prêter main-forte et assistance, à la première réquisition, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

Art. XVII. Sera permis audit Régisseur, ses commis et préposés, de faire des visites chez les maîtres cartiers et les débitants de cartes, toutes fois et quantes ils le jugeront à propos, pour y reconnaître s'ils ne contreviennent en rien aux dispositions du présent Édit, et y faire généralement toutes les vérifications et recherches nécessaires pour l'exploitation et la conservation du Droit, à peine, contre les maîtres cartiers et débitants de cartes qui s'opposeraient auxdites visites, de cinq cents livres d'amende, et d'être déchus pour toujours de leur maîtrise et permission de vendre et débiter des cartes.

ART. XVIII. Les commis et préposés du Régisseur ne seront assistés d'aucuns juges, dans les visites mentionnées en l'article précédent et en l'article XXIV ci-après, pourvu toutefois que lesdits commis aient prêté serment en justice, auquel cas foi sera ajoutée à leurs procès-verbaux et rapports, en y observant par eux les formalités ordinaires, et telles qu'elles s'observent sur le fait des Fermes; jouiront aussi lesdits commis et préposés des priviléges et exemptions dont jouissent ou doivent jouir les commis des Fermes.

ART. XIX. Si par l'événement desdites visites et vérifications, il se trouvait que la quantité de cartes fabriquées par lesdits maîtres cartiers, excédât celle qu'ils auraient dû fabriquer avec le papier à eux délivré, déduction faite des dix au-dessus de chacun cent de déchet, à eux accordés par l'article XI, ils ne paieront, dans ce cas, aucun Droit pour cet excédant, pourvu qu'il ne soit pas plus fort que les dix au-dessus de chacun cent, et qu'il soit bien constaté que toutes lesdites cartes auront été fabriquées avec le papier de la Régie, notre intention étant qu'ils jouissent pleinement de la remise des dix au-dessus de chacun cent, sans que néanmoins ils puissent en exiger une plus forte, dans le cas où ils prétendraient que leur déchet serait plus fort.

ART. XX. Seront tenus lesdits maîtres cartiers, pour faciliter l'opération ci-dessus, de séparer les différentes espèces de jeux assortis, qu'ils auront chez eux, de sorte qu'une espèce ne soit pas confondue avec une autre, et de les représenter dans le même ordre aux commis et préposés de la Régie, pour être par eux comptés, vérifiés et ensuite collés avec la bande de controlle.

ART. XXI. Les cartiers seront tenus de mettre dans leurs enveloppes les jeux et sixains, à mesure qu'ils les assortiront. Veut Sa Majesté que lesdits jeux et sixains soient collés par les commis

de la Régie, chez les cartiers, avec une bande sur laquelle sera empreinte la marque du Régisseur ; leur fait Sa Majesté défenses d'avoir chez eux des jeux assortis qui ne soient dans les enveloppes, sans qu'ils puissent en vendre aucun jeu avant que l'enveloppe ait été collée avec la bande du controlle de la Régie, à peine de confiscation des cartes et de mille livres d'amende au cours de France.

Art. XXII. Enjoignons à toutes personnes qui, après la publication du présent Édit, se trouveront avoir des cartes, de les porter ou envoyer au bureau le plus prochain de la Régie dans les trois mois suivants, pour y recevoir *gratis* la bande de controlle du régisseur, à peine contre ceux chez qui il en serait trouvé après les trois mois, à compter du jour de la publication du présent Édit, de confiscation et de cinq cents livres d'amende.

Art. XXIII. Le régisseur déposera au secrétariat de l'Intendance l'empreinte des moules, timbres, cachets, paraffes, impressions, dont il voudra se servir pour l'exploitation du Droit, afin d'y avoir recours en cas de contrefaction, lequel dépôt sera reçu, sans frais, et retiré à chaque changement ; il déposera pareillement des feuilles du papier qu'il délivrera aux maîtres cartiers, pour y avoir recours en pareil cas.

Art. XXIV. Défendons à toutes personnes tenant académies, cafés, cabarets, tabagies, jeux de paume, de billard ou de boule, aux épiciers, merciers, chandeliers, grenetiers, et même à ceux qui ayant exercé la profession de cartiers, auraient cessé ou déclaré cesser leur commerce, d'acheter, vendre, tenir dans leurs maisons ou souffrir qu'il y soit présenté aux joueurs aucuns jeux de cartes qui n'auraient pas été fabriqués avec le papier de la Régie, enveloppés et collés, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à peine de confiscation des cartes et de cinq cents livres d'amende, aussi au cours de France, applicable un tiers au dénonciateur.

ART. XXV. Défendons pareillement à tous particuliers de travailler en quelques lieux et maisons que ce soit, à recouper des cartes, à peine de confiscation des cartes, outils et ustensiles, de mille livres d'amende, applicable comme dessus, pour la première fois, et de carcan, en cas de récidive, même des galères, dans tous les cas où lesdits particuliers se trouveraient avoir contrefait les enveloppes des maîtres cartiers, les timbres, cachets et parafes de la Régie. A l'effet de quoi leur procès sera fait et instruit extraordinairement par les juges qu'à ce faire nous commettons. Seront les particuliers qui auront souffert ce commerce frauduleux dans leurs maisons, condamnés en trois mille livres d'amende, applicable comme dessus; et sera permis au Régisseur, ses commis et préposés, de faire toutes les visites nécessaires en quelques lieux que ce soit, pour rechercher ce genre de fraude, en prenant une Ordonnance, ou en se faisant assister d'un juge, lorsqu'ils feront leurs visites ailleurs que chez les cartiers, les débitants et les personnes dénommées dans l'article précédent. Faisons très-expresses inhibitions et défenses auxdits maîtres cartiers et débitants des cartes, et généralement à tous autres, de vendre, débiter et colporter des cartes recoupées, sous les mêmes peines ordonnées ci-dessus contre les recoupeurs. Permettons au commis du Régisseur d'arrêter et d'emprisonner ceux et celles qui seront surpris voiturant ou colportant des cartes recoupées ou des cartes de fraude.

ART. XXVI. Défendons l'entrée et le commerce des cartes fabriquées dans les pays étrangers, et même dans les Principautés enclavées dans le royaume de France et dans nos États; enjoignons à tous commis et gardes d'arrêter et d'emprisonner ceux qui en introduiront, lesquels seront condamnés en trois mille livres d'amende. Défendons l'usage desdites cartes à tous nos sujets, à

peine, contre ceux qui s'en trouveront saisis, de mille livres d'amende, applicable comme dessus.

Art. XXVII. Déclarons toutes les cartes qui seront fabriquées par lesdits maîtres cartiers, indistinctement, sujettes au droit, quand même elles seraient destinées pour l'étranger : permettons néanmoins au Régisseur d'accorder des modérations sur les droits des cartes ainsi destinées, conformément aux ordres particuliers qui pourront leur en être donnés. Défendons à tous voituriers, tant par eau que par terre, de se charger ni transporter des cartes en caisses, balots ou autrement, sans un congé du régisseur ou de ses préposés, lesquels pourront être présents aux chargements et déchargements des voitures, à peine, contre les maîtres des carosses, coches et autres, de cinq cents livres d'amende et de confiscation desdites cartes, des chevaux, charrettes et voitures.

Art. XXVIII. Voulons qu'il soit procédé contre les maîtres cartiers et autres redevables du droit, par la voie des contraintes, ainsi qu'il est porté ci-dessus en l'article XI.....

Art. XXIX. Permettons au Régisseur de faire informer contre ceux qui contreferaient les moules, formes, cachets et timbres, qui se serviraient de ceux qui auraient été contrefaits, et même contre ceux qui en auraient favorisé la contrefaction ou l'usage, pour les faire condamner aux peines portées par notre présent Édit.

Art. XXX. Voulons que ceux qui auront été condamnés à des amendes pour rebellion, fraude ou contravention au droit sur les cartes, puissent être contraints au payement d'icelles, même par corps.

Art. XXXI. Les contraventions qui pourront arriver, tant dans la fabrication et le débit des cartes à jouer, que dans la perception du droit établi sur lesdites cartes par le présent Édit, seront instruites et jugées sommairement par le sieur de La Galaizière,

notre chancelier, garde de nos sceaux, chef de nos Conseils et Intendant de Lorraine et Barrois, auquel nous avons attribué et attribuons la connaissance, ensemble de toutes les demandes et contestations qui pourront naître à l'occasion dudit droit, circonstances et dépendances, sauf l'appel en notre Conseil. Faisons défenses à tous autres juges d'en connaître, et à toutes parties de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité, cassation de procédures, et de tous dépens, dommages et intérêts ; et seront lesdits jugements de notre dit Chancelier, Intendant de Lorraine, exécutés par provision, nonobstant l'appel.....

Donné en notre ville de Lunéville, le 11 novembre 1751.

Enfin, le 8 mai 1779, Louis XVI donna des lettres-patentes ordonnant la perception des huit sols pour livre en sus du droit sur les cartes, dans les duchés de Lorraine et Barrois, et accordant, sur le produit desdits huit sols pour livre, une somme de six mille livres à l'hôpital des Enfants trouvés de Nancy.

Tels sont les documents, malheureusement incomplets sous certains rapports, qui concernent la fabrication des cartes à jouer dans notre pays. On peut juger, par l'augmentation progressive du prix de la ferme des cartes dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, des développements qu'avait pris cette branche d'industrie. Les diverses ordonnances destinées à la réglementer, attestent également son importance. Il est seulement regrettable que les échantillons des manufactures lorraines soient devenus si rares, et que les noms des cartiers du siècle

dernier nous soient à peu près tous inconnus. Peut-être le hasard les fera-t-il découvrir quelque jour.

Les villes d'Epinal et de Nancy, qui, bien avant l'édit de 1751, semblent avoir possédé seules des fabriques de cartes, ont joui de fait de ce privilége longtemps encore après la réunion de la Lorraine à la France. Ce n'est que depuis quelques années que la ville de Lunéville est venue leur faire concurrence. Un fait à signaler aussi, c'est la transmission quasi-héréditaire de cette industrie dans certaines familles : ainsi, les Gérard, d'Epinal, ont été cartiers de père en fils, comme le sont encore aujourd'hui les Boucher, de Nancy, qui ont acquis, dans ce genre de fabrication, une réputation méritée.

# NOTE

SUR UNE

# NOUVELLE ESPÈCE D'HYSSOPE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

(*Lu à la Séance du 1er août 1850.*)

PAR M. GODRON.

Le genre *Hyssopus,* tel que l'ont circonscrit les botanistes modernes, ne renfermait jusqu'ici qu'une seule espèce, l'*Hyssopus officinalis,* répandue dans presque toute la partie méridionale de l'Europe et de l'Asie. M. Reboud, chirurgien sous-aide, qui a passé l'été de 1849 en garnison à Mont-Louis, a découvert, dans les Pyrénées-Orientales, une espèce nouvelle, nettement caractérisée et dont je vais donner la diagnose.

HYSSOPUS ARISTATUS racemo spiciformi, secundo, versus apicem crasso densoque; calyce eximiè striato, dentibus erectis, eleganter reticulato-venosis, lanceo-

latis, in aristulam filiformem ciliolatam dentesque subæquantem acuminatis; foliis glabris, ferè eglandulosis, haud punctatis, subsessilibus, linearibus vel linearilanceolatis, obtusis; caule basi frutescente, erecto.

*Hab.* In rupibus Pyrenæorum-Orientalium versùs ripas torrentis, dicti Le Tech, suprà La Cassagne, invenit Reboud. ♃.

L'*Hyssopus officinalis L.* se distingue de cette espèce par ses fleurs en glomérules moins fournis, formant une grappe spiciforme plus étroite et moins dense au sommet; par ses bractées et ses bractéoles mucronées, mais non aristées; par son calice bien plus petit, à tube faiblement nervié, bien plus dilaté vers la gorge, à dents un peu étalées, bien moins longues, nullement réticulées-veinées, acuminées en une pointe fine et beaucoup plus courte que la dent; par sa corolle à tube plus large, plus dilaté à la gorge; par ses feuilles souvent pubescentes et même blanchâtres, glanduleuses et fortement ponctuées sur les deux faces.

# NOTICE

SUR LA

# MINIÈRE DE FER DE FLORANGE,

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE,

ET SUR

## SES RELATIONS

## AVEC LE GRÈS SUPER-LIASIQUE

(MARLY-SANDSTONE DES ANGLAIS),

PAR M. J. LEVALLOIS,

Ingénieur en chef des mines.

On exploite, à 3 kilomètres environ au Nord-Est des forges d'Hayange, dans l'arrondissement de Thionville (Moselle), une minière de fer d'une importance assez petite, soit quant à l'étendue des travaux, soit quant à la richesse et à la qualité du minerai, en comparaison des grands groupes de minières d'Aumetz et de Saint-Pancré, et de leurs analogues si répandus sur le plateau oolithique qui constitue l'arrondissement de Briey; mais qui est intéressante à considérer, en raison précisément

de ce qu'elle se distingue complétement de ces dernières : c'est la minière de Florange, dont les produits, d'ailleurs, entrent depuis plus de quarante ans, mais pour une petite partie, dans la composition des charges des hauts-fourneaux d'Hayange, lorsqu'ils roulent en fonte *métis* ou en fonte *tendre*.

La minière de Florange est située au milieu du bois domanial de ce nom. Ce bois est dans la plaine, et il en forme le commencement, à l'altitude moyenne de 210 mètres, pendant que la Moselle, distante de 5 kilomètres environ, est à l'altitude 150. Le sol en est exclusivement formé par de l'argile sableuse ou par du sable. Cette argile est jaunâtre, jaspée de blanc, et présente souvent sur ses surfaces de séparation un enduit bleu dû sans doute à de l'oxyde de manganèse. La minière a environ 4 mètres de profondeur, et la coupe ne montre pas autre chose qu'une alternance de sable avec l'argile sableuse dont il vient d'être parlé. Le sable est très-fin et d'un blanc-jaunâtre. A mesure qu'on s'approfondit, il devient de plus en plus blanc, et la proportion par rapport à l'argile devient aussi de plus en plus grande.

C'est dans ce dépôt argilo-sableux que gît le minerai, et on le trouve remplissant jusqu'aux interstices des racines du gazon qui couvre le sol de la forêt. Le minerai n'est pas en grains ronds, mais en petits morceaux plus ou moins polyédriques, arrondis seulement sur les angles, et qui n'atteignent pas le volume d'un centimètre cube. Le plus généralement ces morceaux sont aplatis

sous forme de ce qu'on appelle *plaquettes*, et souvent aussi ces plaquettes présentent une surface mamelonnée, plus ou moins contournée, à l'instar des hématites. Tous ces grains appartiennent au genre *fer oxydé hydraté*. Ils sont accompagnés d'autres grains stériles dont les forme sont beaucoup plus arrondies, et qui sont constitués par un grès micacé argileux, jaune ou blanc-jaunâtre, s'égrenant facilement entre les doigts. Quelques grains métalliques se montrent aussi intimement pénétrés de ce grès.

Le minerai de Florange est lavé aux lavoirs de Marspich, situés à un kilomètre et demi de la minière, pour le débarrasser des parties terreuses qui le souillent; il subit ensuite un relavage à l'usine. La terre à mine rend à peu près 25 p. 0/0 de minerai lavé, et il sort annuellement des lavoirs 12,000 quintaux métriques environ de ce dernier. Rendu à l'usine, le minerai lavé revient, par quintal, à 71 centimes, qui se décomposent ainsi qu'il suit :

| | cent. |
|---|---|
| Main d'œuvre de l'extraction et du lavage. . . . | 22,5 |
| Indemnité pour la valeur du minerai. . . . . | 7,5 |
| Nivellement des terrains fouillés et indemnité pour la moins-value du sol. . . . . | 4,0 |
| Indemnités diverses pour l'établissement des lavoirs, pour le curage de l'étang qui reçoit les boues de lavage, et pour l'entretien des chemins communaux . . . . . | 6,0 |
| *A reporter*. . . . | 40,0 |

| | |
|---|---|
| *Report*. . . . . | 40,0 |
| Transport des terres à mine aux lavoirs. . . . . | 22,5 |
| Transport du minerai lavé à l'usine. . . . . | 7,5 |
| Relavage à l'usine. . . . . | 1,0 |
| Total. . . . | 71,0 |

L'analyse du minerai lavé a été faite au laboratoire de l'École des mines par M. l'ingénieur Rivot, qui l'a trouvé composé ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| Argile et sable. . | 0,27 |
| Eau. . . . . | 0,12 |
| Peroxyde de fer. | 0,61 |
| | 1,00 |

L'essai par la voie sèche a donné, pour 1 de minerai, 0,415 d'une fonte grise cassante. Cette fonte contient une trace de soufre et d'arsenic, et près de 1 p. 0/0 de phosphore : quantité très-notable et qui rend raison de ce fait, que le mélange du minerai de Florange dans les charges est considéré comme produisant de la fonte particulièrement propre au moulage.

Il faut remarquer d'ailleurs que l'échantillon analysé était complétement débarrassé des fragments de grès, de sorte que la richesse de 41 p. 0/0 accusée par l'essai dépasse de beaucoup la teneur moyenne. En grand, on n'estime pas le rendement au-dessus de 27 p. 0/0.

J'ai dit que la minière a environ 4 mètres de profondeur. Au delà de ce terme, on trouve du sable blanc stérile, et il paraît qu'un sondage poussé jusqu'à plus

de 30 mètres n'a pas rencontré autre chose. Le sable est exploité pour le moulage dans une autre partie de la forêt.

Quoi qu'il en soit, on reconnaît, non loin de la minière, que ce terrain de transport repose sur des marnes bleuâtres qui appartiennent évidemment au groupe des marnes supra-liasiques. Or, à l'Ouest de la minière, s'étend du Sud au Nord, entre les villages de Marsphich et de Volkrange, une petite colline dont le sommet est élevé de 259 mètres au-dessus du niveau de le la mer, et de 40 mètres, par conséquent, au-dessus de la plaine qu'occupe le bois de Florange. Cette colline n'est composée extérieurement que de sable au milieu duquel on trouve beaucoup de plaquettes de fer hydroxydé; mais les nombreux ravins qui la sillonnent montrent qu'elle est constituée par une roche parfaitement stratifiée, laquelle roche n'est autre chose qu'un grès micacé argileux (psammite), friable, blanc-jaunâtre, et pénétré en tous sens de petits filons de fer oxydé hydraté. Plusieurs de ces ravins, d'ailleurs, entament jusqu'aux couches qui font la base de la colline, ce qui permet de constater directement que le grès repose sur les marnes bleues supra-liasiques, indiquées tout à l'heure auprès de la minière. Que l'on examine maintenant la nature des éléments qui composent ce grès, ainsi que celle des petits filons ferrugineux qui le traversent, et l'on reconnaît qu'il y a identité complète, d'une part avec le sable, et de l'autre avec les grains et les plaquettes de fer oxydé

hydraté de la minière de Florange ; de telle sorte qu'il est impossible de douter que cette minière ne soit une alluvion formée aux dépens de la colline de grès de Marspich qui borde la plaine à l'Ouest. Et ce qui vient surabondamment à l'appui de cette conclusion, c'est la composition tout analogue de l'alluvion qui se forme tous les jours, et sous nos yeux pour ainsi dire, au pied de cette colline. Toutefois, on ne peut pas songer à attribuer une origine moderne au dépôt ferrifère de Florange, ce dépôt étant intimement lié, comme je l'ai dit en commençant, à l'argile jaune, jaspée de blanc, à taches manganésiennes, laquelle forme la base et comme le type du *diluvium* sur les deux revers des Vosges, ainsi que je l'ai établi dans les différents mémoires que j'ai adressés depuis 1836 à l'Administration des mines, sur la géologie du département de la Meurthe (1).

(1) L'argile jaune diluvienne s'observe sur les coteaux comme dans les plaines. Je l'ai vue depuis l'altitude 210 jusqu'à l'altitude 360, recouvrant le grès vosgien tout aussi bien que l'oxford-clay, et partout avec les mêmes caractères. Un des plus remarquables, parmi ces caractères, c'est que l'argile diluvienne ne renferme que des galets de quartz et jamais de galets de granit ou des autres roches anciennes des Vosges, que roulent aujourd'hui en si grande abondance les cours d'eau qui descendent de ces montagnes. Cette circonstance conduit à voir l'origine de ces galets et de l'argile elle-même dans le grès des Vosges, qui aura été détruit et lavé sous l'influence de puissants cours d'eau. Et l'on trouve un té-

Bien que la colline de Marspich soit isolée et que le grès n'y soit pas recouvert, l'application de cette colline sur les marnes bleues suprà-liasiques, sa situation au bord de la plaine, où elle forme comme un premier gradin, au-dessus duquel on en voit s'élever, plus à l'Ouest, un autre (alt. = 320) que couronne le calcaire oolithique, conduisent déjà à assimiler le grès dont il s'agit au *marly-sandstone* des Anglais. Mais voici, du reste, des preuves directes à l'appui de cette opinion.

Le village de Beuvange-sous-Saint-Michel, situé à 5 kilomètres au Nord de Marspich, est assis sur les marnes bleues suprà-liasiques. On les observe très-bien au bas d'un ravin où elles sont caractérisées par les ovoïdes ferrugineux. Or, si l'on remonte ce ravin de l'Est à l'Ouest, pour atteindre la côte oolithique d'Algrange, on observe au-dessus des marnes : 1° du grès jaune, micacé,

moignage direct de ce lavage dans les dépôts sableux que l'on observe en beaucoup de points de la Lorraine, et nommément à Bühl, à Domèvre-sur-Vesouze et à Gosselming (Meurthe), ainsi qu'à Harskirch (Bas-Rhin); car le sable qui constitue ces dépôts, et qui est fort estimé pour les constructions parce qu'il est fort pur, n'est composé que de petits cristaux ébauchés de quartz hyalin, de couleur rosée, dans lesquels on ne peut méconnaître les éléments habituels du grès vosgien, tels qu'on les obtiendrait de la trituration et du lavage de cette roche. A Bühl le dépôt sableux atteint jusqu'à 7 mètres d'épaisseur et il est couronné par l'argile jaune.

avec plaquettes ferrugineuses, que l'on ne saurait différencier de celui de la colline de Marspich ; 2° un calcaire sableux renfermant de ces mêmes plaquettes; 3° un calcaire jaunâtre, marneux et très-schisteux ; 4° une couche de mine de fer oolithique entremêlée de calcaire rougeâtre coquillier ; 5° un calcaire tout analogue au n° 4, mais plus marneux encore au contact de la couche de mine, et renfermant quelques lamelles d'encrines. Cette couche de mine était exploitée il y a une douzaine d'années pour les hauts-fourneaux d'Hayange, au moyen de quelques galeries ouvertes presque au sommet de la côte. Le plateau (alt. = 397) qui couronne celle-ci est formé par le calcaire oolithique bien caractérisé.

Des relations géognostiques toutes pareilles s'observent quand on monte du village de Knutange à la mine de ce nom (au N.-O. d'Hayange), ainsi que dans une foule d'autres points du département de la Moselle ; et il me paraît infiniment probable que le marly-sandstone règne sans discontinuité d'un bout à l'autre de ce département, et de même dans celui de la Meurthe. Que s'il échappe souvent à l'observation, c'est qu'il arrive rarement qu'il soit aussi facile à observer que près de Marspich, parce que ce n'est aussi qu'exceptionnellement qu'il constitue des collines à lui seul.

Le petit monticule qui porte le village de Mont-Saint-Martin, au N.-E. de Longwy, est constitué également par un grès jaune, que couronnent quelques lambeaux de couches de minerai oolithique. Ce minerai, lui (nous le

nommerons *minette,* comme dans le pays) apparait dans tout son développement sur le flanc Ouest de la grande route qui remonte vers Longwy, formant là un système dont l'épaisseur ne va pas à moins de 15 mètres, et qui est interrompu par des lits horizontaux bien marqués de calcaire chisteux verdâtre, ainsi que par de nombreuses veines hématiteuses très-minces, ce qu'on appelle du minerai en plaquettes. Comme cela se présente d'habitude dans les gîtes ferrifères de cet horizon, la partie supérieure du système est formée par de l'oolithe rouge, tandis que c'est de l'oolithe brune qui constitue la partie inférieure. Celle-ci, en outre, est sableuse et toute pénétrée de petites veines hématiteuses ; et cette double circonstance de la présence des plaquettes hématiteuses dans la minette tout comme dans le grès qui lui sert de base, et de la pénétration dans cette même minette du sable dont le grès est composé, établit une liaison évidente entre la formation du minerai oolithique et celle du marly-sandstone.

C'est aussi ce grès que l'on observe dès qu'on sort du village de Saulnes (à 4 kilomètres vers l'Est de Mont-Saint-Martin) du côté du Nord-Est ; et là encore il constitue un petit coteau formant la base d'un escarpement de minette, laquelle est exploitée pour les forges voisines d'Herserange.

En remontant vers le Sud le petit vallon de la Moulaine qui descend à ces forges, on arrive au moulin dit *de la Platinerie,* près duquel deux hauts-fourneaux

ont été récemment élevés. Or, une exploitation de minette est ouverte pour ces hauts-fourneaux, sur le flanc Ouest du vallon, et voici ce qu'on y observe. Le gîte métallifère occupe une dizaine de mètres de hauteur et il repose sur du grès tout infiltré de plaquettes hématiteuses. Là, comme près de Mont-Saint-Martin, la partie supérieure du gîte est formée par de l'oolithe rouge et la partie inférieure par de l'oolithe brune, celle-ci étant toute pénétrée de la matière du grès et tout infiltrée comme ce dernier, de veines hématiteuses, qui parfois se présentent formant une série de courbes fermées, concentriques, ainsi que cela se voit souvent dans les marbres. Ici les couches supérieures (l'oolithe rouge) se montrent interrompues par de gros blocs arrondis ou de grosses glandes de calcaire jaune, et qui, en raison de cette différence de couleur donnent à l'ensemble un aspect tout bariolé. Parfois, les blocs calcaires deviennent si gros et si rapprochés que la minette n'est plus que la partie accessoire, formant seulement quelques taches rouges intercalées entre eux. Les couches métallifères ont là pour toit un banc formé d'un calcaire qui empâte des nodules soit ronds, soit anguleux soit cylindroïdes, quelquefois fort gros, d'argile ferrifère brune, et qui ont cela de remarquable que leur surface présente le luisant qui est propre aux hématites, comme si on les avait passés au brunissoir. Enfin, par-dessus ce banc calcaire, il apparaît une mince couche d'argile grise, au-dessus de laquelle encore se développe le calcaire oolithique proprement dit. Une source se fait jour à ce contact.

Cette dernière circonstance, qui pendant longtemps n'a pas été remarquée, s'observe en un grand nombre d'autres points de la contrée. Ainsi, à la sortie du village de Thil, sur le chemin de Villerupt, on voit une source couler en formant une petite cascade par-dessus un escarpement de minette rouge; ce qui établit suffisamment qu'il y a des couches marneuses superposées à cette minette. Ces marnes se montrent même, atteignant une assez grande puissance, sur le chemin qui monte, au Sud de Villerupt, à travers le bois; et, à Ottange, un sondage les a traversées sur plus de 15 mètres d'épaisseur avant d'arriver à la minette. Elle sont, là, bleuâtres et parfaitement analogues aux marnes suprà-liasiques sur lesquelles repose le *marly-sandstone*.

De semblables rapports de superposition s'observent aussi bien dans les couches minérales qui constituent les environs de Metz, et, par exemple, sur les flancs de la côte oolithique appelée le mont Saint-Quentin. La butte dite de *Charles-Quint*, qui flanque cette côte au regard de l'Est et assez près de son sommet, est formée par un grès jaune, traversé par de petits filons de fer oxydé hydraté, lequel grès n'est évidemment rien autre que le marly-sandstone; il repose sur des marnes bleuâtres que l'on observe en particulier dans le petit col qui sépare la butte de Charles-Quint de la masse de la côte, et au contact desquelles il apparaît un premier niveau d'eau. D'ailleurs et en remontant le flanc de cette côte, au-delà du petit col, on retrouve encore le même grès, renfermant là

quelques parties bleues très-dures qu'on jugerait, d'après leur aspect, propres à fournir des pavés. Au-dessus du grès, on atteint une couche de marne d'un gris-clair, par-dessus laquelle enfin vient le calcaire oolithique. Une petite fontaine accusée par quelques peupliers, et qui regarde l'Est un peu Sud, sort évidemment du contact de ces marnes avec le calcaire oolithique; en sorte qu'il y a sur cette côte deux niveaux d'eau distincts. Toutefois, la fontaine dont je viens de parler est très-souvent à sec; ce qui doit tenir au peu d'étendue du plateau oolithique qui forme comme son récipient alimentaire, et cela par suite de la configuration quasi-insulaire du mont Saint-Quentin. Du reste, la minette semble manquer là, et il est assez remarquable que le calcaire oolithique du plateau présente des parties tout à fait sableuses avec des plaquettes hématiteuses absolument pareilles à celles du marly-sandstone. Quoi qu'il en soit, la minette existe dans le petit vallon qui descend du mont Saint-Quentin vers le village de Plappeville, et elle repose encore là sur le marly-sandstone.

Ce grès s'observe très-bien aussi en aumont de Metz, près du village de Sainte-Rufine, dans la vallée de la Moselle, et on a reconnu qu'il forme partout, sur le flanc gauche de cette vallée jusqu'au rupt de Mad, la base des couches de minerai oolithique qui ont été constatées d'une manière presque continue. En un point situé entre Vaux et Ars, le toit de la mine n'est pas seulement argileux, comme je l'ai déjà souvent indiqué, mais argilo-sableux,

et passant même plus ou moins au grès, et même à un grès bleu et dur, analogue à celui que j'ai mentionné tout à l'heure à la butte de Charles-Quint. Et ce fait conduirait à faire considérer la minette comme subordonnée au grès, ainsi que cela a précisément lieu dans l'Albe du Wurtemberg, aux mines d'Aalen et de Wasser-Alfingen.

Un fait tout pareil s'observe à Champigneules, près Nancy, où l'on exploite aussi la minette. On la voit là formant un système de plus de 10 mètres de hauteur, lequel repose sur une couche de sable argileux et est également recouvert par une couche d'argile sableuse gris-bleuâtre.

Près de Chavigny, vers le Sud-Ouest de Nancy, le système des couches ferrifères, qui y est exploité, a une douzaine de mètres de hauteur, et il est couronné par une couche d'argile grise bien marquée. D'allieurs, si le marly-sandstone ne s'observe pas dans l'escarpement, je l'ai vu très-distinctement entre Chavigny et Neuves-Maisons.

Il résulte de tous les développements dans lesquels je viens d'entrer que le grès de Marspich, aux dépens duquel a été formé le dépôt ferrifère de Florange, appartient à un horizon bien marqué et qui est précisément celui qu'occupe le marly-sandstone des Anglais; que ce grès est intimement lié à la minette, et que la minette est habituellement separée du calcaire oolithique par des couches marneuses fort analogues à celles qui supportent

le grès lui-même. Et si j'ajoute que les fossiles abondamment renfermés dans la minette (1) se rapprochent bien plus de ceux des marnes supra-liasiques que de ceux du calcaire oolithique, on se trouve conduit à rattacher à la fois au groupe de ces marnes et la minette et le marly-sandstone, de telle sorte que le système oolithique ne commencerait que là où commencent habituellement les couches vraiment résistantes et de couleur claire, les calcaires de l'*inferior-oolith*.

Que si jusqu'ici, en général, on a, tout au contraire, rattaché à ce calcaire le marly-sandstone et la minette,

(1) Ces fossiles, déterminés par M. l'ingénieur Bayle, sont les suivants :

Belemnites tripartitus (Schlotheim).

Belemnites irregularis (Schlotheim). = B. digitalis (Faure-Biguet).

Belemnites Bruguieranus (d'Orbigny). = B. paxillosus (Schlotheim).

Ammonites opalinus (Reinecke). = A. primordialis (Schlotheim). = A. alensis (Zieten).

Gryphæa cymbium (Lamarck).

Trigonia costata (Lamarck), = T. similis (Agassiz).

L'*Ammonites opalinus*, le *Belemnites tripartitus* et la *Gryphæa cymbium* se présentent surtout en grande abondance.

On reconnaît aussi les genres Astarte, Pinna, Pholadomia Pleurotomaria, etc., mais sans qu'on puisse déterminer les espèces qui les représentent.

c'est parce qu'on ne tenait pas compte de la couche de marnes qui recouvre celle-ci et qu'on se préoccupait outre mesure, selon moi, d'une part de la connexion qui existe souvent (il faut le reconnaître) entre le calcaire et les bancs de minerai, et d'autre part de la structure oolithique de ce minerai, structure qu'on ne peut évidemment pas considérer comme caractéristique de l'âge des couches, puisqu'elle s'observe dans le lias inférieur et même dans le muschelkalk. Dans cet ordre d'idées, la limite se trouvait bien marquée à la jonction du grès et des marnes sur lesquelles il repose, jonction que l'on considérait comme accusée par les sources qui se manifestent ordinairement vers ce niveau, sur le flanc des coteaux couronnés de l'inferior-oolith. Mais bien qu'il existe souvent, en effet, une nappe d'eau à cette jonction, on se faisait certainement illusion en rapportant à cette nappe les sources considérables que l'on avait en vue, et qui, bien évidemment, comme je l'ai constaté depuis, coulent à un niveau supérieur et non pas inférieur à la minette.

Le marly-sandstone constituant d'après ce qui précède, un horizon bien marqué dans tout le département de la Moselle, il a dû se former nécessairement plus d'un dépôt d'alluvion analogue à celui de Florange; mais c'est le seul qui soit exploité comme minière de fer. Cependant, dans ces dernières années, l'attention des maîtres de forges s'est portée sur des amas plus ou moins abondants de *plaquettes* disséminées dans du sable, lesquels amas se trouvent au pied des côteaux oolithiques, dans la

commune de Rédange, village situé vers le Nord de Villerupt, tout près du chemin dudit village à Thil et de la source du ruisseau de la *Côte-Rouge*, et qui ont certainement la même origine que le gîte ferrifère de Florange.

Le minerai de Florange répond précisément, par ses caractères, au *blattererz* des Allemands, lequel n'est, comme on sait, qu'un minerai de transport formé de petits fragments de mine *plate;* et tel est, par exemple, celui qu'on exploite, près de Zinswiller, dans le département du Bas-Rhin; mais tandis que le dépôt ferrifère de Florange a été formé aux dépens des petites veines hématiteuses qui parcourent en tout sens le marly-sandstone, celui de Zinswiller est manifestement formé de fragments des *œtites*, que l'on rencontre en si grande abondance dans les marnes supra-liasiques. D'ailleurs, ces deux dépôts, appartiennent certainement à la même époque; car il résulte d'observations de M. Daubrée que le gîte de Zinswiller est associé à l'argile jaune diluvienne que j'ai caractérisée ci-dessus. Et l'on conçoit parfaitement que le phénomène diluvien, qui a dû attaquer indifféremment tous les terrains, ait donné lieu à des alluvions empreintes dans chaque localité des caractères particuliers qui sont empruntés au terrain avoisinant, bien que présentant partout les mêmes caractères généraux.

Il est fort rare que l'on puisse parvenir, comme je l'ai pu faire ici, à remonter d'une alluvion ancienne aux couches-mères d'où elle a été arrachée, et c'est ce qui

nous a paru surtout propre à donner quelque intérêt à cette notice. En étendant de pareilles recherches, on serait d'ailleurs probablement conduit à un résultat assez important, même au point de vue pratique, à reconnaître que le nombre des minières de fer que l'on range parmi les gîtes d'alluvion doit être extrêmement réduit, et que les minerais qui forment la richesse en fer du Centre, de l'Est et du Sud-Ouest de la France, ceux-là auxquels est due principalement la réputation de la fabrication française, ne sont précisément pas des minerais d'alluvion. Ainsi, quand on considère que l'on trouve dans les minières d'Aumetz, au fond de cavités de 25 mètres et plus de profondeur, les blocs de mine, à structure concrétionnée, qui atteignent jusqu'à 200 mètres cubes, sans qu'il s'en rencontre jamais de pareils à la surface du sol ; quand on considère que ces cavités s'allongent dans des directions rectilignes, comme d'étroites vallées encaissées entre des parois de calcaire oolithique, aux couches horizontales, et qui souvent même pénètrent, en boyaux souterrains, sous ces couches ; quand on voit ces parois toutes déchiquetées et corrodées, comme cela pourrait arriver par le passage de gaz ou d'eaux acides, il paraît impossible de penser que ces blocs, non plus que leurs analogues des minières de Saint-Pancré, aient été amenés là par un courant diluvien ; et l'on est bien plutôt porté à attribuer leur formation à l'éjaculation d'eaux gazeuses chargées de carbonate de fer, qui se seraient fait jour par quelque fente préexistante, et par où au-

raient fait d'abord irruption les agents acides auxquels serait dû le creusement ou l'élargissement des cavités elles-mêmes (1). Il faut ajouter, toutefois, qu'il se serait produit là un double phénomène, et qu'après cette action accomplie, du minerai, bien caractérisé pour être de transport, a été charrié tout au travers de la contrée; car telle est la nature du minerai que l'on trouve habituellement répandu à la surface du sol, et que l'on rencontre cependant aussi dans la profondeur, mêlé aux autres matériaux diluviens qui ont comblé les cavités et nivelé le terrain. Aussi bien, la grande réputation dont jouissent depuis un temps immémorial les minières d'Aumetz et de Saint-Pancré, pour la qualité de leurs produits, ne s'applique-t-elle pas indifféremment à tous les minerais; elle appartient, avant tout, aux blocs dits *de fondation* qui auraient été formés *sur place*, dans les circonstances indiquées ci-dessus.

(1) On observe, dans les minières de Saint-Pancré, des boules qui n'ont point le caractère de pierres roulées, et qui sont formées d'un quartz-jaspe, gris, mat à la surface, qui ne se rencontre nulle part dans les formations stratifiées environnantes. On concevrait très-bien que ces boules de jaspe eussent été, tout comme le minerai, déposées sous l'action des eaux gazeuses émanées du foyer central.

LE

# CHATEAU D'AMANCE,

PAR M HENRI LEPAGE.

Sur le monticule qui domine le village d'Amance s'élevait, au moyen-âge, une forteresse importante, bâtie peut-être sur l'emplacement d'un ancien *castellum* romain. La date de sa construction n'est pas connue, mais il est probable que, comme la plupart des demeures féodales, cette forteresse précéda la fondation de la ville qui s'étendait autour et à l'abri de ses murailles. Ce qui pourrait fortifier cette présomption, c'est le nom de *Amantium Castrum* donné, par quelques-uns de nos historiens, au village d'Amance, autrefois qualifié de ville et d'antique chancellerie de Lorraine *(antiqua Lotharingiæ cancellaria)*.

D'après cette hypothèse, qui me semble parfaitement admissible, car il est certain que les châteaux, de même que les monastères, ont été le noyau d'un grand nombre de localités devenues dans la suite importantes, notre pays en offre beaucoup d'exemples, et Nancy ne paraît pas avoir d'autre origine ; d'après cette hypothèse, dis-je, le château d'Amance remonterait au IX^e^ siècle, puisque

la ville à laquelle il a donné son nom existait déjà à cette époque éloignée. On la trouve, en effet, mentionnée dans une charte de Louis de Germanie, du 25 novembre 875, et dans un diplôme de Thierry Ier, du mois de février 962, par lesquels ces deux princes confirment les biens de l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz, parmi lesquels se trouvent les dîmes d'Amance et les offrandes de la chrétienté de Dommartin.

La forteresse d'Amance remonterait donc aux premiers âges de la féodalité, c'est-à-dire, aux temps où s'élevèrent de toutes parts ces châteaux qui couvrirent notre sol et dont les ruines y sont encore éparses çà et là.

On sait qu'avant l'invasion germaine, les grands propriétaires habitaient soit dans les cités, soit dans de belles maisons agréablement situées dans leur voisinage, ou dans de riches plaines, sur le bord des fleuves et des rivières. Dans les campagnes proprement dites étaient semées les *villa*, espèces de métairies, grands bâtiments servant à l'exploitation des terres, et à la demeure des colons ou des esclaves qui les cultivaient.

Tel était, pour les diverses classes, le mode de distribution et d'habitation que les peuples germaniques trouvèrent en Gaule au moment de l'invasion. Ils s'établirent d'abord dans les habitations des Gallo-Romains, soit dans les cités, soit dans les *villa*, au milieu des campagnes et de la population agricole; plutôt même dans ces dernières demeures, dont la situation était plus conforme à leurs habitudes nationales. Cependant un chan-

gement commence bientôt à s'opérer. Les invasions continuent; le désordre et le pillage se renouvellent sans cesse; les habitants des campagnes, anciens ou nouveaux venus, ont besoin de se garder et de se tenir sans cesse sur la défensive. On voit les *villa* s'entourer peu à peu de fossés, de remparts de terre, de quelques apparences de fortifications.

Du reste, avant même que l'invasion fût consommée, et pour résister à ses désordres, pour échapper à ses dangers, la population des campagnes avait commencé, sur plusieurs points, à se réfugier sur les hauteurs, dans des lieux de difficile accès, et à les entourer de certaines fortifications.

Dans l'épouvantable anarchie des siècles suivants, les causes qui avaient poussé la population à chercher de tels refuges, et à les environner de moyens de défense, devinrent de plus en plus pressantes; il y eut nécessité de fuir les endroits aisément accessibles, de fortifier sa demeure. Et non seulement on chercha ainsi la sécurité, on y vit un moyen de se livrer sans crainte au brigandage, et d'en mettre à couvert les fruits. Parmi les conquérants, beaucoup menaient encore une vie de course et de pillage; il leur fallait un repaire où ils pussent se renfermer après quelque expédition, repousser les vengeances de leurs adversaires, résister aux magistrats qui essayaient de maintenir quelque ordre dans le pays. Tel fut le but qui fit construire, dans l'origine, un grand nombre de châteaux. C'est surtout après la mort de

Charlemagne, sous les règnes de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, qu'on voit le territoire se couvrir de ces repaires ; ils devinrent bientôt si nombreux et si redoutables, que Charles-le-Chauve, malgré sa faiblesse, et dans l'intérêt de l'ordre public comme de son autorité, crut devoir tenter de les détruire. Il publia, à cet effet, en 864, un capitulaire qui n'amena aucun résultat, et dont ses successeurs ne réclamèrent pas même l'exécution. Aussi le nombre des châteaux alla-t-il croissant, sous les derniers Carlovingiens, avec une extrême rapidité.

Tel est le tableau, que trace l'auteur de l'*Histoire de la Civilisation en France,* de l'époque barbare à laquelle se rattache, sans aucun doute, l'origine de la plupart des forteresses qui couvrirent le sol de la Lorraine, et parmi lesquelles celle d'Amance, dont les derniers vestiges ont aujourd'hui disparu, joua un rôle d'une certaine importance. On pourrait ajouter, je crois, que les débris des constructions romaines servirent, sur différents points, à Mousson par exemple, peut-être aussi à Amance, si l'opinion de quelques antiquaires était admise, de fondements aux châteaux-forts du moyen âge.

Quoiqu'il en soit, les premiers propriétaires connus du château et de la terre d'Amance, sont, au dire de nos historiens, les comtes de Lunéville, l'abbaye de Sainte-Glossinde ne jouissant, sans doute, que de certains droits sur les dîmes.

Mais c'est seulement à partir des dernières années du XI^e^ siècle que nous trouvons des documents précis sur l'existence de ce château : on lit dans un Cartulaire du prieuré de Laître, qu'en 1085, Sophie, comtesse de Bar et d'Amance, donne à l'abbaye de Saint-Mihiel une petite chapelle sous Amance, que Thierry I^er^, son grand-père, avait construite sur son propre fonds, ensemble la chapelle du *château* et les dîmes des places vides, des défrichements, des fonds seigneuriaux, etc.

Par une charte datée de 1102, Ricuin, évêque de Toul, atteste que le comte Frédéric a donné, en sa présence, à l'abbaye de Saint-Mihiel, pour son salut et pour celui de ses ancêtres, l'église de Sainte-Marie-sous-Amance, avec la chapelle du *château*, et toutes les dîmes, grosses et menues du *château* et du bourg.

Ainsi donc, il résulte de titres authentiques que le château d'Amance existait au XI^e^ siècle, et qu'il appartenait aux comtes de Bar. Environ un siècle plus tard, il échut aux ducs de Lorraine par le mariage d'Agnès, fille du comte Thibaut I^er^, avec le duc Ferry II.

C'est en 1207 qu'avait lieu cette alliance, et onze ans ne s'étaient pas écoulés, que déjà ses nouveaux possesseurs attiraient, contre la forteresse d'Amance, les armes d'un ennemi puissant. Le duc Thibaut ayant ravagé les terres de l'Empereur, celui-ci entre en Lorraine, menaçant le duc de toute sa vengeance. Thibaut cherche un asile dans le château d'Amance, regardé sans doute alors comme une des meilleures places de guerre de la

province. L'empereur s'avance sous ses murs avec une armée grossie par les troupes de Blanche, comtesse de Champagne. Thibaut se défend vaillamment, mais son courage est impuissant contre le nombre de ses ennemis; Amance est pris d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée, le duc étroitement enfermé dans une tour où il est gardé à vue et d'où il ne sort, dit un chroniqueur, « que quand il eut dit et promit qu'il se regarderoit tenir en tant que vassal li dit Amance de la comtesse de Champagne. »

Je ne raconterai pas les suites de cet événement; je ne dirai pas comment l'Empereur emmena Thibaut prisonnier en Allemagne, et comment, pour se débarrasser de ce prince, dont il redoutait la valeur, il le fit lâchement empoisonner par une courtisanne; ces faits, diversement racontés par nos historiens, n'entrent pas dans le cadre que je me suis tracé; mais ce qui ressort de tout ce que je viens de rappeler sommairement, c'est que le château d'Amance, à la suite de l'assaut qui lui fut livré par les troupes réunies de l'empereur et de la comtesse de Champagne, dut être détruit en partie, ou du moins considérablement endommagé. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que, depuis cette époque, il est à peine fait mention de cette forteresse, si ce n'est d'une manière tout-à-fait secondaire. On raconte bien que l'évêque de Metz, Conrard Bayer de Boppart, fut enlevé, en 1439, du *chastel* d'Amance, pour être conduit de là prisonnier à Condé; mais on ne dit rien du rôle que

joua ce château dans les guerres de la fin du xv^e^ siècle, pendant que la Lorraine, envahie par un ennemi acharné à sa perte, puisait, dans le patriotisme de ses enfants des forces pour lutter contre ce terrible duc de Bourgogne, qui faisait trembler Louis XI lui-même sur son trône.

Il faut donc se borner à des faits matériels, si je puis m'exprimer ainsi, et essayer, à l'aide des quelques documents que nous possédons, de dire ce qu'était autrefois ce château, dont il ne reste pas même de ruines qui puissent faire juger de son antique splendeur.

Suivant D. Calmet, le château d'Amance, qui fut démoli par les ordres de Richelieu, était pentagone, ayant de grosses et fortes tours à ses cinq angles, et sa situation, sur une montagne, le rendait une place de réputation.

A part la dernière, ces assertions du savant abbé de Senones paraissent dépourvues de fondement.

Richelieu a couvert d'assez de ruines le sol de notre pays, sans qu'on doive encore le rendre responsable des destructions qu'il n'a pas commises. A l'époque de l'invasion française, époque de malheurs pour nos contrées, et dont le souvenir s'est tristement conservé jusqu'à nous, le château d'Amance n'existait déjà plus, ou du moins il était tellement mutilé qu'il ne ressemblait plus en rien à la forteresse dans laquelle le duc Thibaut avait pu résister pendant quelque temps aux troupes réunies de l'empereur et de la comtesse de Champagne.

Du XIII^e^ au XVII^e^ siècle, ce château avait été successivement possédé, ainsi que la terre d'Amance, par différents seigneurs, et, en dernier lieu, par Othon, comte sauvage du Rhin et de Salm, seigneur de Fénétrange.

Le 24 avril 1607, Charles III acquit de ce dernier, moyennant la somme de 19,000 francs, ce qu'il avait aux château, enclos et appartenances de la ville d'Amance.

Près du château était alors une *fort belle tour* appartenant au duc de Lorraine, et qu'on appelait la *Tour de la Porterie.* Les murailles en étaient encore bonnes, mais il n'y avait plus de toiture, « à l'occasion de quoi, dit une remontrance du receveur du domaine, si on n'y remédie, elle se ruinera. »

En 1608, on répara le corps-de-logis du château du côté de l'église, « la tournelle et le pas d'âne au bout qui est du côté du puits, partie des corps-de-logis jusques et outre la chapelle. »

Enfin, en 1612, on recouvrit les deux tours du château.

Il paraît, néanmoins, que, malgré ces réparations partielles l'ensemble de l'édifice était dans un fâcheux état ; on trouve, en effet, dans les lettres-patentes du 10 février 1616, par lesquelles le duc Henry donne à Didier Dattel, son conseiller d'Etat, le château d'Amance et la colline sur laquelle il était bâti, les passages suivants : « Henry, etc. Reçue avons la supplication qui nous a été présentée par notre tres cher et féal conseiller d'Etat, Didier Dattel, contenante que comme par le décès

de feu son père, vivant notre gruyer et receveur à Amance, lui soient obvenus quelques biens et héritages au ban d'illec et lieux voisins, sans toutefois qu'il y soit pourvu d'aucune maison pour la retraite de lui et des siens, et que l'Altesse de feu notre honoré seigneur et père y ayant depuis plusieurs années en çà, acquesté le chasteau qui souloit appartenir au sieur comte Ottho... ledict chasteau seroit demeuré inhabité depuis lors et tellement deterioré qu'il seroit du tout impossible de pouvoir y habiter, n'estoit qu'on y emploie somme fort notable de deniers pour le reparer, ainsy qu'il nous seroit apparu par la visite qu'en a esté faicte par commission de nos conseillers... les surintendant de nos finances, président et gens des Comptes de Lorraine... et affin qu'il et ses hoirs se puissent ressentir de notre gratification, sans qu'elle leur soit par trop onereuse, il nous pleut luy prouvoir de quelque autre moyen pour le pouvoir entretenir, et aussy lui permettre de prendre le marnage et bois necessaires à l'entretennement d'iceluy es bois de notre gruyrie dudit Amance..... et aussy à charge et condition que les grains de notre domaine et recepte dudit Amance qui ont accoustumé d'y estre prins et delivrés, y seront logés en greniers commodes... » Le duc fait droit à cette requête, et donne à son conseiller d'Etat « ledict chasteau d'Amance et la colline sur laquelle il est construict, comme le tout se comporte et contient, » en ajoutant cette clause : « Voulons aussy et nous plaist qu'attendu que les tours et mu-

railles d'iceluy chasteau sont de soy fort vielles et caduques pour avoir jà des fort long temps esté negligées, s'il arrivoit par quel accident que ce soit, comme toutes choses prennent fin, que lesdictes tours et murailles qui font l'enceinte dudict chasteau ou partie d'icelles viennent à tumber en ruyne, iceluy Dattel ny ses hoirs ne soient ou puissent estre contrainctz à la reparation d'icelles, n'estante nostre volonté et intention que ceste nostre gratiffication luy puisse tourner à ruyne ny aux siens... »

Voilà dans quel état Richelieu trouva le château d'Amance; peut-être ordonna-t-il de raser les derniers pans de murailles, mais il ne fit que hâter l'œuvre du temps, que renverser des ruines, et réduire en poussière un squelette qu'un souffle eût suffi pour renverser.

Depuis lors il ne resta rien ou presque rien du château d'Amance; aussi, à la fin du siècle suivant, n'y avait-il plus de traces des anciennes constructions, mais seulement des amas de pierres et de démolitions qui couvraient toute la surface et le revers du monticule. Et de même que la propriété de ce château était regardée comme onéreuse en 1616, la propriété de son emplacement paraissait également, 150 ans plus tard, une charge, attendu qu'il ne pouvait être mis en culture qu'en faisant défricher le sol et transporter les pierres, ce qui devait être très-coûteux.

C'est ce qui ressort des termes d'une requête adressée en 1774, à la Chambre des Comptes, par M. André

Chappé, avocat au parlement de Nancy, qui demandait l'ascensement du monticule sur lequel avait existé le château d'Amance.

Avant de faire droit à cette demande, la Chambre des Comptes ordonna qu'il serait dressé un procès-verbal d'arpentage et levé un plan figuratif des lieux. Je parlerai tout-à-l'heure de ce plan, mais je dois d'abord reproduire quelques passages du procès-verbal.

« La monticule, y est-il dit, domine le village d'Amance, au pied de laquelle il est situé, et forme une espèce d'ovale, dans son plan, dont le sommet était occupé par l'ancien château domanial, dont il ne reste pour tous vestiges que les fondements d'une ancienne tour, et un puits qui est comblé, de manière qu'aujourd'hui cette partie n'est plus qu'un amas de pierrailles et un terrain fouillé de toute part, qui ne présente que des creux, des décombres mis en tas et une superficie des plus irrégulières et très-difficile à aplanir pour la mettre en état de culture, que nous estimons, y compris les murs de clôture qu'on sera contraint de faire dans son contour pour en soutenir les terres et les empêcher de descendre dans les chemins et rues qui l'entourent, au moins 1,250 livres de France, que le censitaire ne pourra se dispenser de faire, s'il veut tirer tout l'avantage possible de ce terrain.

» L'étendue de cette monticule, qui est bornée au nord et au couchant par des maisons et jardins de particuliers, au levant et au midi par un chemin qui est com-

mun aux rues du village, contient la quantité de cinq jours ou arpents trois hommées deux toises quarante-quatre pieds, mesure de Lorraine.

» Nous avons reconnu que la veuve Debout s'était procuré un logement dans le restant de la tour marquée du nombre 20...

» Nous avons de même reconnu que le mur de clôture du bas de ladite monticule existait encore dans ses fondements... »

Ainsi donc une portion du mur de clôture du monticule, un reste de tour, un puits comblé, des amas de pierrailles et un terrain couvert de décombres, voilà ce qui restait, à la fin du siècle dernier, du château d'Amance, que sa situation avait rendue autrefois une place de réputation. Ce n'est plus aux annales du passé qu'il faut recourir pour étudier son histoire, c'est dans un titre de concession de terrain! Ne semble-t-il pas voir un cimetière établi sur l'emplacement d'une ville qui aurait jadis été vaste et populeuse?...

Au titre que je viens de rappeler est heureusement joint un plan, dressé sur un plus ancien, et dont les lignes indiquent la configuration du château d'Amance. Il n'était point pentagone, comme le prétend D. Calmet, mais formait un octogone irrégulier, dont chacun des angles était défendu par une tour, fortifiée elle-même par une enceinte de murailles, des portes et des tours. Le château formait en quelque sorte le donjon de cette forteresse, que sa situation sur une haute mon-

tagne devait rendre extrêmement importante. Dans l'enceinte du château il y avait une chapelle qui a été détruite comme le reste de l'édifice, car on ne doit pas regarder comme la chapelle castrale celle de Saint-Nicolas, figurée sur le plan comme attenant au monticule, et qu'en 1776 son état de vétusté avait fait interdire.

Aujourd'hui, le monticule où s'élevait le château d'Amance est entouré de murs peu épais et construits à sec ; le terrain est cultivé et l'on y voit encore le puits, large et très-bien fait, qui doit remonter à une époque fort éloignée. Plus heureuse que le château, la ville d'Amance a conservé quelques vestiges de ses murailles, qui étaient d'une épaisseur remarquable; mais ses portes et ses poternes ont été détruites, et de sa splendeur passée il ne reste plus que des souvenirs.

# MONOGRAPHIE

DES

# *SILENE* DE L'ALGÉRIE,

PAR MM. SOYER-WILLEMET ET GODRON.

Ce travail devait être inséré dans le magnifique ouvrage édité, aux frais de l'État, par la Commission scientifique de l'Algérie. M. le capitaine Durieu, botaniste de l'expédition, dont les savants travaux sont connus et appréciés de tous, nous avait confié l'étude et la rédaction du genre *Silene*. Déjà trois des espèces nouvelles que nous avons à faire connaître, ont été gravées et se trouvent dans la collection des planches de la partie botanique de l'expédition.

Mais l'impression de ce grand ouvrage, auquel s'attache un intérêt scientifique si puissant, vient d'être indéfiniment suspendue, l'allocation nécessaire à sa continuation ayant été rayée momentanément du budget de l'État. Nous avons cru dès lors devoir publier, sous forme de monographie, les *Silene* de l'Algérie. Le nombre des espèces de ce genre trouvées dans ce pays par Desfontaines et par Poiret, s'y trouve presque doublé, et quelques-unes d'entre elles ont été, de notre part, l'objet d'observations critiques, que nous avons cru utile de faire connaître.

## SILENE L. *gen.* 772.

**Calyx tubulosus, quinquedentatus, nervis commissuralibus donatus. Corollæ petala 5, carpophori stipitiformis apici inserta, unguiculata, fauce nuda vel appendiculata. Stamina 10, cum petalis inserta. Styli 3, intùs stigmatosi. Capsula basi plùs minùs distinctè trilocularis, apice in dentes duplo stylorum numero dehiscens. Semina plurima, columellæ centrali inserta, reniformia vel lenticularia. Embryo annularis vel hemicyclicus, albumen farinaceum cingens; cotyledonibus incumbentibus.**

*Obs.* Nous avons décrit avec soin la forme des graines, qui fournit d'excellents caractères spécifiques, et celle des tubercules qui les recouvrent; mais nous devons prévenir que c'est toujours leur état de maturité complet que nous avons eu en vue.

§ 1 BEHEN *Mœnch, meth.* 709. — Calyx vesiculoso-inflatus, 20-nervius. Petala æstivatione imbricata.

### S. INFLATA *Sm.*

**S. floribus cernuis, in racemo dichotomo dispositis, ramis inæqualibus; bracteis scariosis; calyce vesiculoso, umbilicato; petalis bipartitis, fauce bigibbosis; stylis apice incrassatis; capsulâ globosâ, apice rotundatâ, breviter stipitatâ; seminibus acutè tuberculatis; foliis ovatis vel lanceolatis.**

Syn. *S. inflata Sm. fl. brit.* 467. *Cucubalus Behen L. sp.* 591. *Behen vulgaris Mœnch, meth.*

Hab. in Algeriâ (*Desf.*).

S. TENOREANA *Coll.*

S. floribus cernuis, in racemo dichotomo dispositis, ramis inæqualibus; bracteis scariosis; calyce vesiculoso, umbilicato; petalis bipartitis, fauce bigibbosis; stylis apice æqualibus; capsulâ ovoïdeâ, apice contractâ, acuminatâ, breviter stipitatâ; seminibus acutè tuberculatis; foliis lineari-lanceolatis vel oblongo-lanceolatis.

Syn. *S. tenoreana Coll. herb. ped.* 1, *p.* 528; *Godr. fl. de France* 1, *p.* 203. *S. angustifolia Guss. prodr. fl. sicul.* 1, *p.* 500, *non Bieb. Cucubalus angustifolius Tenor. fl. nap.* 1, *p.* 235.

Icon. *Tenor. fl. nap. tab.* 58.

Hab. in Algeriâ (Constantine, Bone, Alger, Tlemsen, Milianah, etc.). ☿. Aprili-majo.

*Obs.* Cette plante, décrite d'abord par Tenore sous le nom de *Cucubalus angustifolius*, puis par Gussone sous celui de *Silene angustifolia*, et admise en premier lieu par ces auteurs comme espèce distincte, a été ensuite considérée par eux comme simple variété du *S. inflata*. C'est que ces auteurs, qui d'abord avaient cru trouver, dans l'étroitesse des feuilles de la première de ces deux plantes, un caractère suffisant pour la distinguer spécifiquement de la seconde, se sont aperçu que la largeur des feuilles est extrêmement variable dans toutes les espèces de *Silene*, et cela est telle-

ment vrai, qu'il faudrait les dédoubler presque toutes, si l'on avait égard à cette circonstance. Aussi le *Cucubalus angustifolius*, fondé exclusivement sur l'étroitesse des feuilles, ne pouvait pas être admis. Mais l'examen attentif de cette plante nous a fait découvrir des caractères bien plus importants, qui la séparent du *S. inflata*. Ainsi le *S. tenoreana* se distingue de cette dernière espèce par ses styles non épaissis supérieurement; par sa capsule ovoïde, contractée au sommet en un petit cône; par ses graines plus petites; enfin ses feuilles, dont la largeur est très-variable, sont cependant toujours proportionément plus longues que dans le *S. inflata*.

Nous avons dû adopter le nom de *S. tenoreana*, de préférence à celui de *S. angustifolia*, non-seulement parce que ce dernier nom est mauvais, la plante ayant quelquefois les feuilles larges; mais surtout parce que la même dénomination a été donnée antérieurement, par Marschall de Bieberstein, à une plante du Caucase.

Il ne faut pas confondre avec le *S. tenoreana* une plante qui croît en France sur les coteaux de Châtillon-sur-Seine, où elle a été signalée par MM. Lorey et Duret. Celle-ci est remarquable par sa petite taille, par ses tiges grêles, et par l'étroitesse de ses feuilles; mais néanmoins elle n'est qu'une simple variété du *S. inflata*, et il faut supprimer ici le synonyme de Tenore, que les auteurs de la Flore de la Côte-d'Or y rapportent.

§. 2. CONOIMORPHA *Otth*, *in DC. prodr.* 1, *p* 371. — Calyx inflato-vesiculosus, conicus, 30-nervius. Petala æstivatione contorta.

### S. CONICA *L.*

**S. floribus in racemo dichotomo dispositis; calyce fructifero ovato-conico; petalorum limbo parvo, bilobo; capsulâ ovato-conicâ, sessili; herbâ breviter villosâ.**

Syn. *S. conica L. sp.* 598, *non Rchb. S. conoidea Rchb. non L.*

Icon. *Reichenb. iconogr. n°* 5061.

Exsicc. *Soleir. It. cors. n°* 911.

Hab. in locis herbidis et rupestribus Algeriæ (Tlemsen, plateau de Sétif à 1100 mètres, pentes inférieures du Mansourah à 600 mètres : *Durieu*). ⊙ Majo-junio.

S. CONOIDEA *L.*

*S.* floribus in racemo dichotomo dispositis; calyce fructifero globoso, longè acuminato-conico; petalorum limbo obovato, integro vel dentato; capsulâ basi inflatâ, globosâ, abruptè acuminatâ; herbâ glanduloso-pubescente.

Syn. *S. conoidea L. sp.* 598, *non Rchb. S. conica Rchb. non L.*

Icon. *Reichenb. iconogr. n°* 5062.

Hab. in arvis Algeriæ (*Desf.*). ⊙. Majo-junio.

§ 3. EUSILENE *Godr. infl. des Silene p.* 32. — Calyx haud inflatus, æqualiter 10-nervius. Petala æstivatione contorta.

α *Flores in racemo spiciformi secundo dispositi.*

S. CINEREA *Desf.*

S. floribus secundis, approximatis, in racemo spiciformi, geminato, basi composito dispositis; bracteis oppositis, inæqualibus, lanceolatis vel ovatis; calyce fructifero

valdè ampliato, obovato-turbinato, non umbilicato, nervoso, non reticulato-venoso, dentibus margine scariosis, oblongis, obtusis; petalis bifidis, squamâ longiusculâ bipartitâ coronatis; staminum filamentis glabris; capsulâ ovoïdeâ, breviter acuminatâ, thecaphorum subæquante; seminibus.....; herbâ puberulâ.

Syn. *S. cinerea Desf. atl.* 1, *p.* 355; *DC. prodr.* 1, *p.* 372.

Hab. in arvis propè Oran, Tlemsen. ⊙ Majo.

*Descript.* Radix alba, ramosiuscula. Caulis erectus, ramosus, pube brevissimâ reflexâ conspersus, ad nodos tumescens. Folia pallidè viridia, brevissimè puberula, ciliolataque; inferiora latè obovata, obtusa; reliqua lanceolata; superiora remota. Flores approximati, ad nodos solitarii, bini ternive, in racemis terminalibus geminatis secundis densis dispositi. Pedunculi brevissimi; alares longiusculi. Bracteæ oppositæ, inæquales, pilis confervoideis longis ciliatæ, lanceolatæ vel ovatæ, pedunculis longiores. Calyx sub anthesi longè tubulosus, infernè attenuatus, fructu crescente valdè ampliatus, obovato-turbinatus, membranaceus, nervis prominulis pilosis percursus, non umbilicatus, albo et viridi fasciatus; dentibus margine albo-scariosis, oblongis, obtusis, ciliatis. Corolla albida vel subochroleuca; petala libera, fauce squamâ bipartitâ dentatâque longiusculâ munita; limbus bifidus, lobis linearibus; ungues exserti, dorso pilosuli, marginibus glabri. Antheræ linearioblongæ; filamenta glabra. Capsula lutea, minutè corrugata, coriacea, ovoïdea, breviter acuminata; thecaphorum pubescens, capsulam æquans. Semina.....

## S. HISPIDA *Desf.*

S. floribus vespertinis, secundis, plùs minùs confertis; racemis geminatis, simplicibus, strictis ; calyce fructifero ovoïdeo, apice contracto, insigniter clavato, non umbilicato, nervoso, hispido, cum squamulis interjectis, non reticulato-venoso, dentibus margine scariosis lanceolatis acutis ; petalis bifidis ; squamis coronæ in tubo campanulato et crenulato coadunatis; staminum filamentis glabris ; capsulâ ovoïdeâ, breviter acuminatâ, thecaphorum subæquante ; seminibus leviter corrugatis, dorso lato canaliculatis, facie utrâque excavatis ; herbâ hirsutâ.

Syn. *S. hispida Desf. atl.* 1, *p.* 548 ; *Presl. fl. sicul.* 1, *p.* 130; *Guss. pl. rar. p.* 174, *et syn.* 1, *p.* 483; *Tenor. fl. nap.* 4, *p.* 209, *et syll. p.* 212; *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 574 ; *Moris, fl. sard.* 1, *p.* 257. *S. hirsuta Poir. voy.* 2, *p.* 163. *S. sabuletorum Link in Spreng.* 1, *nov. prov.* 39. *S. bellidifolia Jacq. hort. vindob.* 3, *non Thunb. S. vespertina Sebast. et Mauri, fl. rom. p.* 151 *(certè ex loco natali), an Retz ?*

Icon. *Jacq. l. c. tab.* 81; *Moris, fl. sard. tab.* 19.

Hab. ad sepes in collibus arenosis ; vulgaris in provinciis orientalibus, ex. gr., propè Bone, La Calle, etc. ⊙ Aprili-majo.

*Obs.* Nous avons longtemps partagé l'opinion de Sebastiani et Mauri, qui, dans leur Flore romaine (*Flor. rom. Prodr.*, *p.* 151), rapportent le *S. hispida Desf.* au *S. vespertina Retz.* Nous avons

même vu un échantillon, recueilli à Modon par M. Despréaux, qui semble intermédiaire à ces deux plantes. Cependant il faut avouer que le *S. vespertina* a les semences et les organes floraux plus grands, quoique de même forme; que les fleurs sont plus écartées les unes des autres et seulement au nombre de 3 ou 4 sur chaque épi; enfin que le port est différent. Ces circonstances, jointes à l'usage, nous engagent à conserver à la plante qui croît en Italie, en Grèce, en Algérie, en Corse, le nom de *S. hispida Desf.* Mais il n'en reste pas moins vrai que ces deux plantes sont extrêmement voisines, et qu'il serait, nous le croyons du moins, fort difficile de leur assigner des caractères spécifiques suffisants pour les séparer.

## S. GALLICA *L.*

S. floribus diurnis, secundis, sæpiùs approximatis, in racemo spiciformi, simplici, sæpè geminato dispositis; calyce fructifero ovoïdeo, apice contracto, non umbilicato, nervoso, haud reticulato-venoso, dentibus herbaceis longis lineari-setaceis; petalis integris vel emarginatis, squamâ brevi, bipartitâ, truncatâ dentatâve coronatis; staminum filamentis infernè villosis; capsulâ ovoïdeâ, subsessili; seminibus nitidis, corrugatis, tumidulis, dorso planis, facie utrâque excavatis; herbâ villosâ.

Syn. *S. gallica L. sp.* 595; *All. ped.* 2, *p.* 79; *Sebast. et Maur. fl. rom. prod. p.* 151; *Guss. fl. sicul. prod. supp.* 122, *et syn.* 1, *p.* 572; *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 571; *Moris, fl. sard.* 1, *p.* 260; *Gren. et Godr. fl. fr.* 1, *p.* 206. *S. lusitanica Desf. atl.* 1, *p* 347, *non L.*

*(ex Guss). S. quinquevulnera L. sp.* 595*; Desf. atl.* 1*, p.* 348 *(forma petalis disco intensè purpureo, marginibus pallidis).*

Icon. *Vaill. bot. par. tab.* 16*, f.* 12*; Rchb. icon. tab.* 5054, 5055.

Exsicc. *Schultz, fl. gall. et germ. exsicc.* 2 *cent. n°* 18*; Welwitschii it. lusit. n°* 497 *!*

Hab. inter segetes Algeriæ vulgaris. ⊙ Februario-aprili.

*Obs.* Les filets des étamines de cette espèce sont velus dans leur tiers inférieur, comme l'un de nous l'a déjà signalé *(Voy. Mém. Acad. Nancy*, 1846, *p.* 166*)*. Ce caractère nous a paru constant : nous l'avons observé sur une masse considérable d'échantillons que nous avons examinés, et sur toutes les formes de cette espèce polymorphe. Il est très-rare dans les *Silene;* les *S. gallica*, *neglecta* et *scabrida* nous l'ont seuls présenté.

MM. Soyer-Willemet *(Obs. bot., p.* 32) et Bentham *(Cat. Pyr., p.* 122) ont depuis longtemps émis cette opinion que les *S. gallica, anglica, lusitanica* et *quinquevulnera* ne sont que de simples variations d'une seule et même espèce. Nous pensons qu'il faut aussi y ajouter les *S. cerastoïdes Auct. gall.* (*non L.*), *S. tridentata Ram.* (*non Desf.*), *S. sylvestris* et *marginata Schott.* Les pétales diversement dentés ou entiers, les différences dans la couleur de ces organes, le plus ou le moins de pubescence du calice, sont des caractères qui se nuancent et se confondent par des intermédiaires, et sont par conséquent de nulle valeur. Mais la forme du calice, de la capsule et des graines, la brièveté du thécaphore, qui fait paraître la capsule presque sessile, enfin les

organes de la végétation, sont identiques dans toutes ces variations.

### S. DISTICHA *Willd.*

S. floribus distichis, imbricatis; racemis geminatis, brevibus, simplicibus, densis; calyce fructifero ovoïdeo, apice contracto, brevissimè clavato, non umbilicato, nervoso, hispido, vix reticulato-venoso, dentibus herbaceis linearibus acutis; petalis bifidis, squamâ brevi obtusè bipartitâ coronatis; staminum filamentis glabris; capsulâ ovoïdeâ, thecaphorum quater quinquiesve superante; seminibus leviter corrugatis, dorso latè canaliculatis, facie utrâque excavatis; herbâ villosâ.

Syn. *S. disticha Willd. enum, p. 476; Cambess. balear. p. 47. tab. 3. S. tricuspidata hort. par. (non Desf.)*

Hab. in provinciis centralibus et orientalibus Algeriæ non rarò. ⊙ Junio.

### S. CERASTOIDES *L.*

S. floribus secundis, laxiusculis, in racemo spiciformi simplici flexuoso dispositis; calyce fructifero ovoïdeo, sub dentes et basi contracto, non umbilicato, costato, reticulato-venoso, dentibus brevioribus porrectis subulatis; petalis exsertis, bifidis, squamâ longâ bifidâ coronatis; staminum filamentis glabris; capsulâ ovoïdeâ, breviter acuminatâ, stipitatâ, thecaphorum quater quinquiesve

superante; seminibus corrugatis, dorso lato canaliculatis, facie utrâque excavatis ; herbâ pubescenti-scabridâ.

Syn. *S. cerastoides L. sp.* 596 (*herb. ex Guss.*); *Rchb. fl. excurs.* 813; *Sibth. et Sm. fl. græc. prodr.* 1, *p.* 292, *et fl. græc.* 5, *p.* 9 ; *Bertol. fl ital.* 4, *p.* 574 (*non DC. nec auct. gall.*). *S. rigidula L. amœn. acad.* 4, *p.* 313. *S. coarctata Lag. gen. et sp.* 15; *DC. prodr.* 1, *p.* 371 ; *Koch, deutsch. fl.* 3, *p.* 231.

Icon. *Viscago Cerastii foliis, vasculis erectis sessilibus Dill. elth.* 416, *t.* 309, *f.* 307; *Sibth et Sm. fl. græc. tab.* 412; *Rchb. Icon. n°* 5057.

Exsicc. *Salzmann, It. hisp.-ling. fasc.* 3 (*Sub nom. S. coarctatæ*); *L. Dufour, pl. hisp.* (*Sub nom. S. sclerocarpæ*).

Hab. in pratis maritimis et collibus calcareis propè Oran, Mostaganem. ⊙

## S. TRIDENTATA *Desf.*

S. floribus distichis, remotis, in racemo spiciformi simplici dispositis; calyce fructifero subgloboso, sub dentes eximiè contracto, non umbilicato, costato, reticulato-venoso, dentibus longis porrectis subulatis; petalis vix exsertis, tridentatis (*Desf.*), squamâ brevi acute bipartitâ coronatis; staminum filamentis glabris; capsulâ globosâ, longè abruptèque acuminatâ, sessili; seminibus corrugatis, dorso lato canaliculatis, facie utrâque excavatis; herbâ pubescente.

Syn. *S. tridentata Desf. atl.* 1, *p.* 349; *DC. prodr.* 1, *p.* 371.

Icon. *Lychnis sylvestris VI Clus. hist.* 290, *ic.*

Exsicc. *L. Dufour, pl. hisp.* (*Sub nom. S. rostratæ*); *Salzmann, iter. hisp.-ting.* (*Sub nom. S. calycinæ*).

Hab. in arvis Algeriæ, vulgaris. ⊙ Aprili-majo.

### S. RAMOSISSIMA *Desf.*

S. floribus diurnis, longè pedunculatis, in racemo spiciformi, laxo, subcomposito dispositis ; calyce fructifero ovoïdeo, apice contracto, non umbilicato, eximiè nervoso, haud reticulato-venoso, dentibus margine scariosis, lanceolatis, acutis ; petalis bifidis, squamâ bipartitâ coronatis ; staminum filamentis glabris ; capsulâ ovoïdeâ, acuminatâ, subsessili ; seminibus parvis, compressis, lævibus, dorso angustè canaliculatis, faciebus convexiusculis ; herbâ viscoso-villosâ.

Syn. *S. ramosissima Desf. atl.* 1, *p.* 354; *DC. prodr.* 1, *p.* 378.

Icon. *Nulla.*

Exsicc. *L. Dufour, pl. hisp. (Sub nom. S. graveolentis).*

Hab. in arenosis maritimis Algeriæ (Mascara, Arzew, El-Oudja à l'est d'Oran). ⊙ Aprili.

*Obs.* Cette plante, trouvée en Algérie par Desfontaines, existe aussi en Espagne : c'est certainement elle que M. L. Dufour a distribuée sous le nom de *S. graveolens*. Elle a des graines très-

remarquables et qui jusqu'ici n'ont pas encore été décrites : elles sont arrondies, comprimées, lisses, à dos étroit et finement canaliculé ; les faces sont planes-convexes. Nous n'en connaissons d'analogues que celles des *S. corsica Lois.*, et *S. succulenta Forsk.*

## S. APETALA *Willd.*

S. floribus sæpè apetalis, infernè remotis, in apice caulis approximatis, in racemo subsimplici dispositis; calyce fructifero brevi, campanulato, apice aperto, non umbilicato, nervoso, haud reticulato-venoso, dentibus margine scariosis, lanceolatis ; petalis nullis, vel inclusis, rariùs exsertis ; staminum filamentis glabris ; capsulâ globosâ, subsessili ; seminibus dorso profundè canaliculatis, alâ undulatâ utrinquè marginatis ; herbâ gracili, pubescente.

Syn. *S. apetala Willd. sp.* 2, *p.* 307 ; *DC. prodr.* 1, *p.* 369. *S. aspera hort. S. præcox et glauca hort. par.*

Icon. *Rchb. Iconogr.* n° 5060 (*Seminibus malè depictis*).

Exsicc. *L. Dufour, pl. hisp.* (*Olim sub nom. S. anomalæ, dein apetalæ*); *Kotschy, pl. pers. ed. Hohenack.* 1845, n° 192 *et* n° 24 (*Sub nom. S. vilis Fenzl.*).

Hab. in locis herbidis ; vulgaris circà Oran et Mostaganem. ☉ Aprili.

*Obs.* Les graines de cette espèce sont très-remarquables. Elles

sont plus petites que celles des *S. bipartita* et *ambigua*, mais elles en ont exactement la forme, et, comme dans ces deux dernières espèces, le sillon dorsal est bordé de deux ailes saillantes et onduleuses. Il n'est pas possible dès-lors de considérer cette plante comme une simple forme du *S. nocturna*. Il est fâcheux que les auteurs aient autant négligé de décrire les graines des *Silene*; car elles fournissent d'excellents caractères spécifiques, *pourvu toutefois qu'on les examine à l'état de maturité*.

Le *S. apetala* manque ordinairement de pétales, ou bien ils sont rudimentaires et inclus. Cependant nous avons des échantillons, reçus sous le nom de *S. cerastoides*, recueillis par Spruner aux environs d'Athènes, qui présentent des pétales très-développés et exsertes. Nous avons également reçu la même forme de Portugal (*Welwitschii It. lusit.*, n° 490) sous le faux nom de *S. Lagascæ Boiss.* Les graines de cette plante et tous les autres caractères sont identiques avec ceux de la forme ordinaire dépourvue de pétales.

## S. NEGLECTA *Tenor.*

S. floribus dichotomis, secundis, in racemo spiciformi, simplici, inferné laxo dispositis; calyce fructifero ovato-oblongo, apice aperto, non umbilicato, nervoso, non reticulato-venoso, dentibus omninò herbaceis linearibus acutis; petalis emarginato-bifidis, squamâ longiusculâ obtusè bipartitâ coronatis; staminum filamentis infernè villosis; capsulâ ovato-oblongâ, subsessili; seminibus tenuiter corrugatis, dorso canaliculatis, in utrâque facie depressione auriculæformi notatis; herbâ villosâ.

Syn. *S. neglecta Tenor! fl. nap. app.* 6, *p.* 13 (*excl. var.* β.); *Guss. fl. sicul. prod.* 1, *p.* 497, *et syn.* 1, *p.* 482; *Sang. cent.*, *p.* 63. *S. nocturna var.* β. *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 576.

Icon. *Tenor. l. c. tab.* 230, *f.* 1.

Hab. in collibus aridis vel sylvaticis circà Bone, Constantine, El Arrouch, Stora, Alger, etc. ⊙ Martio-Aprili.

*Obs.* Les fleurs de cette espèce sont roses, odorantes; elles s'ouvrent l'après-midi, longtemps avant le coucher du soleil.

Cette plante croît aussi en France : M. Gay nous l'a donnée de Fréjus.

## S. NOCTURNA *L.*

S. floribus nocturnis, secundis, in racemo spiciformi, simplici, infernè laxissimo dispositis; calyce fructifero cylindrico-oblongo, apice aperto, haud umbilicato, nervoso, supernè reticulato-venoso, dentibus margine scariosis, latè lanceolatis acutis; petalis bifidis, squamâ brevi acutè bipartitâ coronatis; staminum filamentis glabris; capsulâ oblongo-cylindraceâ, breviter stipitatâ; seminibus corrugatis, dorso lato leviter canaliculatis, in utrâque facie depressione auriculæformi notatis; herbâ breviter pubescente.

Syn. *S. nocturna L. sp.* 595; *Bertol. amœnit. ital. p.* 150, *et fl. ital.* 4, *p.* 575 (*excl. var.* β.); *Tenor. syllog. p.* 212 *et* 598; *Guss. fl. sicul. prod.* 1, *p.* 497,

*et syn.* 1, *p.* 482; *Bory et Chaub., exp. Morée, p.* 120; *Moris, fl. sard.* 1, *p.* 258. *S. spicata DC. fl. fr.* 4, *p.* 759. *S. matutina Presl, fl. sicul.* 1, *p.* 149. *S. nyctantha Willd. enum.* 472 (*Forma petalis virescentibus*).

Icon. *Barr. ic.* 1027, *f.* 1; *Tenor. fl. nap. tab.* 230, *f.* 3; *Reich. iconogr.* 5059.

Hab. in montosis herbidis circà Bone, Constantine, Tlemsen, Mascara, Mostaganem, Oran, etc. ⊙ Majo.

β. *Lasiocalyx Nob.* Calyce pilis longis confervoïdeis lanuginoso; petalis exsertis; capsulâ magnâ, paulò longiùs stipitatâ.

Hab. propè Constantine (Vallée du Rummel).

γ. *Brachypetala Benth. cat. pyr.* 122. Calyce piloso, non lanuginoso; petalis inclusis, emarginatis; capsulâ minore, breviùs stipitatâ.

Syn. *S. brachypetala Rob. et Cast. ! in DC. fl. fr.* 5, *p.* 607; *Jord. observ. fragm.* 5, *p.* 32.

Icon. *Rchb. iconogr. n°* 5058; *Jord. l. c. pl.* 1, *f. A.*

Hab. propè Oran, Ghelma, Mascara, etc.

*Obs.* Les fleurs sont blanches, verdâtres au-dessous.

### S. VESTITA *Soy.-Willm. et Godr.*

S. floribus distichis, remotis, in racemo spiciformi simplici laxissimo dispositis; calyce fructifero cylindrico-oblongo, apice aperto, basi attenuato, haud umbilicato,

nervoso, non reticulato-venoso, dentibus margine scariosis, linearibus obtusis ; petalis bifidis, squamâ minimâ emarginatâ coronatis ; staminum filamentis glabris ; capsulâ oblongo-cylindricâ, breviter stipitatâ ; seminibus minimis, compressis, corrugatis, dorso canaliculatis, facie utrâque planis ; herbâ pilis longis vestitâ.

Icon. *Exped. scient. en Algérie, part. bot. tab.* 81, *f.* 2 (1).

Hab. in arenosis planitiei dictæ Hachem-Gharabas versùs Oran. ☉ Aprili.

*Descript.* Radix annua, gracilis, simplex. Caulis erectus, simplex, vel ramosus, pilis longis confervoïdeis mollibus obtectus. Folia villosa ; inferiora lanceolata, in petiolum longum decurrentia ; superiora linearia obtusa. Flores remoti, distichi, racemum simplicem laxissimum formantes. Pedunculi inferiores floribus æquales ; superiores breviores. Bracteæ elongatæ, herbaceæ, lineares, obtusiusculæ, longè ciliatæ, florem subæquantes. Calyx pilis longis sericeis obductus, sub anthesi cylindricus, basi attenuatus, ad maturitatem ampliatus, oblongus, basi contractus, apice apertus, nervis viridibus percursus ; dentes margine scariosi, lineares, obtusi. Petala vix exserta, fauce squamulâ emarginatâ coronata ; limbus parvus, bifidus, lobis parvis ovatisque. Capsula lutea, leviter corrugata, oblongo-cylindracea ; thecaphorum glabrum, vix quartam partem capsulæ æmulans. Semina minima, fucescentia, compressa, dorso canaliculata, faciebus planiusculis.

(1) Dans la fig. 2ᵉ, le dessinateur a inséré à tort le pétale et l'étamine à la base du thécaphore, au lieu de les placer au sommet.

*Obs.* Le *S. hirsutissima Otth* est très-voisin de notre espèce ; il lui ressemble complétement par la nature de son vestimentum soyeux. Mais il s'en distingue par sa grappe plus fournie, unilatérale ; par ses pétales à limbe beaucoup plus grand, plus profondément divisé ; par son thécaphore égalant la capsule. Il croît à Tanger et pourrait se trouver dans l'Algérie occidentale.

Depuis que nous avons étudié cette plante, nous avons su, grâce à l'obligeance de M. Reuter, qu'elle pourrait bien être le *S. micropetala* de Lagasca (*Gen. et sp.* 15). En effet, M. Boissier possède un échantillon, recueilli dans le lieu classique (Sandal, près de Madrid) par Caregno, élève de Lagasca, mais toutefois étiqueté par lui *S. hispida Desf.*; cette plante est positivement la même que la nôtre. Mais d'abord le nom de *S. micropetala* doit être rejeté, puisque DC. (*Hort. monsp.* 146) l'avait donné auparavant à une tout autre espèce. Il est vrai que Lagasca assure (*l. c.*) que sa plante est la même que celle qui a été étiquetée par Link, dans l'herbier de Cavanilles, sous le nom de *S. micrantha*; ce qui a engagé Otth (*In DC. Prodr.* 1, *p.* 372) à conserver ce nom. Mais il nous reste un doute sur ce *S. micrantha*, doute que nous n'avons pu éclaircir. En effet, s'il s'agit réellement ici de notre plante, comment se fait-il que Sprengel (*Syst.* 2, *p.* 409) ait pu la citer comme synonyme du *S. cerastoïdes*, espèce qui a la capsule subglobuleuse, et non allongée-cylindrique comme notre *S. vestita* ? Nous avons dès lors cru devoir laisser à notre espèce le nom que nous lui avions imposé primitivement et sous lequel elle a été dessinée dans l'Expédition scientifique en Algérie.

## S. OBTUSIFOLIA *Willd.*

S. floribus diurnis, remotiusculis, subsecundis, in ra-

cemo spiciformi, sæpè geminato dispositis; calyce fructifero axi adpresso, oblongo, basi attenuato, apice aperto, non umbilicato, nervoso, non reticulato-venoso, dentibus margine scariosis, oblongis, obtusis; petalis bifidis, squamâ bipartitâ coronatis; staminum filamentis glabris; capsulâ oblongâ, thecaphorum subæquante vel paulò longiori; seminibus griseis, tenuiter striatis, dorso lato subcanaliculatis, faciebus excavatis; herbâ villosâ.

Syn. *S. obtusifolia Willd. enum. p.* 473.

Exsicc. *Salzmann, It. hisp.-ting.* (*Sub nom. S. cheiranthifoliæ*).

Hab. in arenosis propè Djemma-Ghazaouat. ⊙

S. IMBRICATA *Desf.*

S. floribus diurnis, confertis, secundis, in racemo spiciformi, simplici, stricto dispositis; calyce fructifero axi adpresso, cylindrico, breviter clavato, apice aperto, non umbilicato, nervoso, supernè subreticulato-venoso, dentibus margine scariosis, lanceolatis acutis; petalis bifidis, squamâ brevi dentatâ coronatis; staminum filamentis glabris; capsulâ oblongo-cylindraceâ, thecaphorum bis terve superante; seminibus compressis, tenuissimè corrugatis, dorso profundè canaliculatis, faciebus planis; herbâ infernè hirsutâ.

Syn. *S. imbricata Desf. atl.* 1, *p.* 349.

Icon. *Desf. l. c. tab.* 98.

Hab. in collibus calcareis calidis propè Alger, Oran, Thiaret, Sahel, Milianah. ⊙ Martio-aprili.

*Obs.* Les fleurs sont blanches, légèrement verdâtres à l'extérieur, s'ouvrant vers cinq heures du soir ; elles sont très-odorantes et leur odeur est suave.

### S. AMBIGUA *ambess.*

S. floribus secundis, in racemo terminali, sæpiùs geminato, simplici dispositis; bracteis oppositis, parùm inæqualibus, lineari-setaceis; calyce umbilicato, demùm valdè ampliato, turbinato; petalis squamâ brevi bipartitâ truncatâ coronatis, limbo parvo, cuneato, bifido ; capsulâ subglobosâ, thecaphorum sulcatum æmulante ; seminibus dorso profundè canaliculatis et alâ undulatâ utrinque marginatis ; foliis basi attenuatis ; herbâ breviter pubescente.

Syn. *S. ambigua ambess. in Herb. mus. par., et.....? S. pyriformis hort. par.*

Icon. *Nulla.*

Exsicc. *L. Dufour, pl. hispan. (Sub nomine S. setabensis dein S. Saponaria Cav. !); Bové, herb. maurit. (Sub s. sp. nov.) ; Salzmann, It. hisp.-ting. fasc.* 3 *(Sub nomine S. decumbentis).*

Hab. in collibus calcareis Algeriæ ; vulgaris in provinciis occidentalibus, ex. gr., circâ Oran; propè Alger rariùs. ⊙ Aprili-majo.

*Descript.* Radix alba, gracilis, ramosiuscula. Caulis erectus, teres, ad nodos tumidus, pubescentiâ reflexâ adspersus, ramosus ; ramis

sæpiùs furcatis. Folia viridia, breviter pubescentia, margine ciliolata; inferiora lanceolata, acuta, in petiolum longiusculum producta; superiora linearia, utrinque attenuata. Flores erecti, in racemis terminalibus, sæpiùs geminatis, simplicibus, secundis dispositi. Pedunculi graciles; superiores brevissimi. Bracteæ oppositæ, parùm inæquales, villosæ, lineari-setaceæ, pedunculis longiores. Calyx sub anthesi oblongus, infernè attenuatus, fructu maturescente valdè ampliatus et turbinatus, puberulus, umbilicatus, albus, sed nervis virentibus prominulis percursus, sub apice venis 2-3 anastomosantibus transversis notatus; dentibus lanceolatis, acutis. Corolla rosea; petala libera, fauce squamâ brevi bipartitâ truncatâ munita; limbus parvus, cuneatus, bifidus, lobis oblongis; ungues inclusi. Antheræ oblongæ. Capsula lutea, lævis, subglobosa; thecaphorum puberulum, sulcatum, supernè crassius, capsulam æquans. Semina magna, nigricantia, eximiè compressa, tenuissimè et radiatim striata, facie utrâque planiusculâ, dorso profundè canaliculato et alis prominentibus parallelis undulatis marginato.

*Obs.* Cette espèce, souvent confondue avec le *S. bipartita Desf.*, s'en sépare nettement. Outre les caractères que nous avons indiqués, on peut ajouter qu'elle s'en distingue encore par sa capsule et ses graines du double plus grosses; par ses pétales à limbe beaucoup plus court, moins profondément divisé, muni à la gorge d'écailles bien plus courtes, jamais aiguës; par son calice à la fin plus élargi au sommet, à bandes vertes beaucoup plus larges, à dents plus étroites; enfin par ses bractées plus longues, bien plus étroites, peu inégales. Dans le *S. bipartita*, les bractées ont une forme très-différente : elles sont très-inégales à chaque nœud, et celle à l'aisselle de laquelle naît le bourgeon floral, dis-

paraît même souvent complétement dans les fleurs supérieures ; ce qui ne se voit jamais dans le *S. ambigua.*

## S. BIPARTITA *Desf.*

S. floribus secundis, diurnis, in racemo terminali, sæpè geminato, simplici dispositis ; bracteis oppositis, valdè inæqualibus, ovatis vel lanceolatis ; calyce umbilicato, demùm ampliato et obovato-clavato ; petalis squamâ longiusculâ acutè bipartitâ coronatis, limbo magno cuneato bipartito ; capsulâ ovoïdeâ, thecaphorum sulcatum superante ; seminibus magnis, dorso profundè canaliculatis, alâ undulatâ utrinquè marginatis ; foliis mediis obversè lanceolato-oblongis ; herbâ plùs minùsve pubescente.

Syn. *S. bipartita Desf. atl.* 1, *p.* 352 ; *Gren. et Godr. fl fr.* 1, *p.* 208. *S. colorata Poir. dict.* 7, *p.* 161 (*non Schousb. nec DC.*). *S. sericea* α *Guss. syn. fl. sicul.* 1, *p.* 483, *non All.* (*Excl. syn. Retz*). *S. vespertina Rchb. fl. excurs.* 814 (*non Retz*).

Icon. *Desf. l. c. tab.* 100 ; *Rchb. iconogr. fig.* 5068.

Exsicc. *Rchb. fl. germ. exsicc.* n° 2498 (*Sub nomine S. sericeæ Poll.*); *L. Duf. pl. hisp.* (*Sub nomine S. tubifloræ*).

Hab. propè Bone, Ghelma, Constantine. ⊙ Februario-aprili.

β. *Lasiocalyx Nob.* Formæ primariæ formâ foliorum

et caule erecto similis, sed calyx pilis longis confervoïdeis lanatus.

Syn. *S. Duriæi Spach!*

Exsicc. *Salzmann, It. hisp.-tingit. fasc.* 3 (*Sub nom. S. vespertinæ*).

Hab. in provinciis occidentalibus propè Oran, Thiaret, Mascara, Médéah, ad radices Atlantis.

γ. *Spathulæfolia Nob.* Caule erecto; foliis latè obovato-spathulatis, obtusis.

Hab. propè Bone, Constantine.

δ. *Canescens Nob.* Caule ascendente vel diffuso; foliis obovato-oblongis, canescentibus.

Syn. *S. canescens Tenor! fl. nap.* 1, *p.* 236. *S. vespertina Sibth. et Sm. fl. græc.* 5, *p.* 7 (*non Retz*). *S. sericea var.* β. *Guss. syn. fl. sicul.* 1. *p.* 484.

Icon. *Tenor. l. c. tab.* 39; *Sibth. et Sm. l. c. tab.* 409.

Hab. propè La Calle.

ε. *Decumbens Nob.* Caule humili, decumbente; foliis crassiusculis, suborbiculatis spathulatisque; racemis brevioribus, paucifloris.

Syn. *S. sericea* γ *crassifolia Moris, fl. sard.* 1, *p.* 253.

Icon. *Moris, l. c. tab.* 17, *f.* 2.

Hab. circà Alger.

*Obs.* Le *S. bipartita* est extrêmement polymorphe, et plusieurs de ses formes ont été considérées comme espèces. Desfontaines

avait déjà observé la forme à calice velu, recueillie dans le Maroc par Broussonet; il la rapporte comme nous au *S. bipartita*.

La synonymie de cette espèce est embrouillée. Reichenbach l'a publiée sous le nom de *S. sericea Poll.* Gussone la décrit aussi sous le nom de *S. sericea All.* (*Prod. fl. sicul.* 1, *p.* 498 *et Syn.* 1, *p.* 483). Bertoloni (dans les *Opuscoli scientifici* de Bologne, et peut-être même dans la 3e décade *Rariorum Liguriæ plantarum*, publiée 7 ans auparavant) rapporte le *S. bipartita Desf.* comme synonyme du *S. sericea All.* et y joint même le *S. vespertina Retz*; il confond ainsi les trois espèces (*Fl. ital.* 4, *p.* 380). La plante d'Allioni en est cependant bien distincte : nous l'avons vue de la localité classique, d'Oneille (*Oneglia*); elle est commune en Sardaigne et en Corse, et Soleirol l'a distribuée sous le n° 933. Elle diffère du *S. bipartita Desf.* par son inflorescence moins fournie et le plus souvent uniflore; par son calice plus longuement tubuleux, à dents obtuses (et non aiguës), à nervures moins saillantes; par ses pétales à limbe bifide (et non bipartite), munis à la gorge d'écailles ovales; par son thécaphore un peu plus allongé; mais surtout par ses graines dont les ailes ne sont pas ondulées.

Bertoloni n'est pas le seul auteur qui ait considéré le *S. vespertina Retz* comme simple synonyme du *S. bipartita Desf.* Il a été imité en cela par Sibthorp et Smith (*Prodr. fl. græc.* 291), par DC., Gussone, Koch et par plusieurs autres botanistes. Cependant Poiret déjà (*Dict. encycl. suppl.* 5, *p.* 148) avait émis des doutes sur cette réunion; et il est impossible en effet que ces deux plantes soient identiques. La description du *S. vespertina*, donnée par Retz, est caractéristique, et il nous suffira d'en extraire les passages suivants qui ne peuvent s'appliquer au *S. bipartita Desf.* Retz dit de son *S. vespertina: Planta tota hirta..... Racemus bi-*

*fidus flore unico pedicellato in dichotomiâ, tribus vel quatuor alternis in singulo ramulo breviter pedicellatis, foliis duobus linearibus suffultis, carneis, vespertinis..... Petala bifida, corona coadunata...,. Semina minuta, reniformia, dorso sulcata.*

Or, le *S. bipartita* n'est jamais hérissé, mais est simplement couvert d'un duvet court appliqué ; les fleurs inférieures des deux branches de la grappe sont assez longuement pédonculées ; les bractées ne sont pas linéaires, mais ovales ou lancéolées, et l'une des deux manque même presque complétement aux fleurs supérieures ; les fleurs s'ouvrent de jour et non pas seulement le soir ; les pétales sont bipartites et non bifides, et les écailles de la corolule ne sont pas toujours soudées en tube ; on ne peut pas dire des graines qu'elles sont *minuta* ; elles sont au contraire remarquables par leur grosseur, et, chose rare dans le genre *Silene*, elles présentent sur le dos deux ailes saillantes et fortement onduleuses.

## S. NICÆENSIS *All.*

**S. floribus subsecundis, numerosis, in racemo terminali composito elongato dispositis ; bracteis oppositis conformibus, lanceolatis, pedunculo brevioribus ; calyce umbilicato, demùm clavato ; petalis squamâ brevi obtusè bifidâ coronatis, limbo profundè bifido ; capsulâ ovoïdeâ, thecaphorum subæquante ; seminibus minimis, compressis, facie utrâque lævi applanatis, dorso canaliculatis et tenuiter corrugatis, non alatis ; foliis carnosis, mediis oblongis vel oblongo-linearibus, obtusiusculis ; herbâ viscoso-villosâ.**

Syn. *S. nicæensis All. ped. t.* 2, *p.* 81; *DC. fl. fr.* 4, *p.* 754; *Tenor. fl. nap.* 4, *p.* 210; *Guss. fl. sicul. prod.* 1, *p.* 505, *et syn.* 1, *p.* 490; *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 624; *Moris, fl. sard.* 1, *p.* 256; *Gren. et Godr. fl. fr.* 1, *p.* 208. *S. arenaria Desf. atl.* 1, *p.* 354. *S. arenicola Presl. fl sicul.* 1, *p.* 153 (*Forma glabrata*). *S. viscosissima Tenor. fl. nap. prod. p.* 24, *et syll. p.* 213 *et* 556.

Icon. *All. l. c. tab.* 44, *f.* 2; *icon. taurin.* 17, *tab.* 96; *Rchb. iconogr. f.* 5065.

Exsicc. *Soleir. It. corsic. n°* 934; *Welwitschii It. lus. n°* 489.

Hab. in arenosis maritimis, propè Bone, La Calle. ⊙ Martio-majo.

## S. ARENARIOIDES *Desf.*

S. floribus in apice caulis solitariis, vel 2-3 in racemo brevi subsecundo dispositis; bracteis oppositis, conformibus, pedunculos æquantibus; calyce subumbilicato, demùm clavato; petalis squamâ longâ bipartitâ coronatis, limbo bifido; capsulâ ovoïdeâ, thecaphorum vix æquante; seminibus ignotis; foliis non carnosis, mediis angustè lineari-setaceis et infernè longè ciliatis; herbâ apice pubescente, haud viscosâ.

Syn. *S. arenarioïdes Desf. atl.* 1, *p.* 355 *!*

Icon. *Nulla.*

Hab. in arvis Algeriæ.

S. KREMERI *Soy.-Willm. et Godr.*

**S. floribus secundis, approximatis, in racemo spiciformi, solitario, composito dispositis; bracteis oppositis, inæqualibus, linearibus acutis; calyce fructifero ovoïdeo, longè clavato, non umbilicato, nervoso, non reticulato-venoso; dentibus margine scariosis, oblongis, obtusis; petalis bifidis, squamâ brevi bipartitâ coronatis; staminum filamentis unguibusque petalorum basi ciliatis; capsulâ ovoïdeâ, thecaphoro sesquilongiore stipitatâ; seminibus dorso lato planis, facie utrâque excavatis; herbâ scabridâ.**

**Hab. propè Ghelma, Constantine, Milah. ⊙ Majo-julio.**

*Descript.* Radix alba, gracilis. Caulis erectus, virgatus, simplex, infernè villosus, supernè pube scabridâ conspersus. Folia basi longè ciliata, margine et faciebus pilis brevibus spinulosis scabra; inferiora obovata, petiolata; reliqua lanceolata vel lineari-lanceolata. Flores approximati, ad nodos bini ternive, in racemo terminali unico, denso, secundo dispositi. Pedunculi brevissimi. Bracteæ oppositæ, inæquales, lineares, acutæ, dorso et marginibus hirtulæ, pedunculis longiores. Calyx sub anthesi longè tubulosus, infernè attenuatus, fructu maturescente ovoïdeus, abruptè et longè clavatus, nervosus, pilis brevibus adpressis totâ superficie conspersus, non umbilicatus; dentibus margine albo-scariosis, oblongis, obtusis, ciliatis. Petala fauce coadunata; squama coronæ brevis, bipartita, partitionibus obtusis; limbus bifidus, lobis

oblongis ; ungues exserti, dorso puberuli, margine molliter et longè ciliati. Antheræ ovatæ ; filamenta basi pubescentia. Capsula lutea, minutè corrugata, coriacea, ovoïdea. Thecaphorum pubescens, capsulâ sesquilongius. Semina striata, dorso lato plana, faciebus excavata.

*Obs.* Les *S. cinerea* et *Kremeri* sont voisins et se ressemblent par leur inflorescence. Mais il est plusieurs caractères distinctifs, tranchés, qu'il importe de mettre en opposition, pour rendre la diagnose plus évidente. Les dents du calice sont identiques dans les deux espèces; mais le tube est bien différent, surtout à la maturité. Dans le *S. cinerea*, il présente de larges bandes vertes, hérissées de poils courts et de poils longs articulés, tous ascendants ; les bandes blanches commissurales sont parsemées d'un duvet très-fin apprimé ; de plus, à la maturité, le tube se développe beaucoup ; il est atténué à sa base, qui reste épaisse et qui n'est pas appliquée immédiatement sur le thécaphore. Dans le *S. Kremeri*, au contraire, les bandes vertes du calice sont moins larges et les nervures moins saillantes ; le tube ne présente qu'un seul genre de poils, et ceux-ci sont courts, ascendants, appliqués; il se développe beaucoup moins à la maturité, il est brusquement contracté sous la capsule, sa partie inférieure est grêle et appliquée sur le thécaphore. Par sa forme, le calice fructifère du *S. cinerea* a de l'analogie avec celui du *S. ambigua*, et, dans le *S. Kremeri*, la ressemblance est plus grande avec le calice du *S. hispida*.

Dans le *S. cinerea*, les filets des étamines et les bords des onglets des pétales sont entièrement glabres. Dans le *S. Kremeri*, les onglets sont longuement ciliés dans leurs deux tiers inférieurs, et les filets des étamines sont pubescents à leur base. Ce dernier caractère s'observe rarement dans le genre *Silene* ; les *S. gallica* et *neglecta* toutefois nous l'ont déjà présenté.

Dans les *S. cinerea*, *Kremeri* et *viscosa*, l'inflorescence est identique. Elle résulte d'une dichotomie à branches très-inégales et avec une fleur placée dans l'angle de la dichotomie ; l'une des branches étant très-courte, ses fleurs sont rapprochées de la fleur centrale, ce qui les fait paraître fasciculées (*Conf. Godr. Obs. sur l'inflorescence des* Silene).

## S. SCABRIDA *Soy.-Willm. et Godr.*

S. floribus secundis, subapproximatis, in racemo spiciformi, stricto, simplici dispositis ; calyce fructifero fusiformi, apice contracto, non umbilicato, nervis latis squamigeris percurso, non reticulato-venoso, dentibus margine scariosis, linearibus, acutis ; petalis bifidis, squamâ brevi bipartitâ coronatis ; staminum filamentis glabris ; capsulâ ovoïdeâ, acutâ, thecaphorum æquante ; seminibus magnis, dorso lato leviter depressis, faciebus planis ; herbâ pubescenti-scabridâ.

Icon. *Exped. scientif. en Algérie, part. bot. tab.* 81, *f.* 1.

Hab. sepes, in collibus arenosis propè La Calle, Bone, Saïda, etc. ⊙ Junio.

*Descript.* Radix flexuosa, subsimplex. Caulis erectus, gracilis, ramosus, rubescens, à basi ad apicem pube brevissimo deflexo aspersus, scabridus ; ramis patentibus virgatis. Folia basi longè ciliata, paginâ inferiore pilis spinulosis brevibus scabra ; inferiora oblonga, in petiolum attenuata ; superiora linearia, utrinquè attenuata. Flores erecti, vespertini, odorem *Mirabilis longiflorœ* afflan-

tes, albi vel subrosei, subapproximati, in racemis terminalibus, strictis, solitariis, secundis, gracilibus, simplicibus dispositi. Pedunculi brevissimi. Bracteæ oppositæ, subæquales, basi latiusculâ longè ciliatæ, acuminato-setaceæ, pedunculis longiores. Calyx sub anthesi longè tubulosus, basi attenuatus, ad maturitatem fusiformis, et axi adpressus, non umbilicatus, nervis prominulis latis planis et squamulas acutas gerentibus percursus, inter nervos lævis; dentes margine scariosi, lanceolati, acuti, dorso obtusè carinati, longè ciliati. Petala libera, fauce squamâ brevi obtusè bipartitâ coronata; limbus cuneatus, bifidus, lobis obovatis; ungues inclusi. Antheræ lineari-oblongæ. Capsula lutea, tenuissimè corrugata, parvula, ovoïdea, thecaphoro subæqualis, apice angustè dehiscens; apertura seminibus non pervia. Semina magna, nigricantia, eleganter corrugata, dorso lato leviter depressa, faciebus plana.

*Obs.* Le *S. trinervia Sebast. et Maur.* est voisin de notre espèce; mais il s'en distingue par ses grappes plus lâches; par son calice plus grand, moins atténué inférieurement, ombiliqué à la base, muni sur les nervures de poils allongés, articulés, dressés-appliqués et bulbeux à la base, et, entre les nervures, d'une série de petits tubercules; par les dents du calice obtuses; par ses tiges plus robustes, non rudes au toucher, munies dans le haut de poils courts et ascendants, et, à la base, de longs poils mous, étalés, articulés.

Les *S. echinata Otth* et *squamigera Boiss.* s'en distinguent par leur inflorescence dichotome et par beaucoup d'autres caractères.

*β Flores terminales et alares, in racemo dichotomo dispositi.*

S. SEDOIDES *Jacq.*

S. floribus parvulis, in racemo dichotomo laxiusculo dispositis; ramis dichotomiæ inæqualibus, ascendentibus; calyce brevi, umbilicato, ferè enervi, ad maturitatem cylindrico-obconico, versùs apicem æquali, dentibus obtusis; petalis obovatis, subemarginatis, squamâ brevi bipartitâ coronatis; capsulâ membranaceâ, oblongâ; thecaphoro tertiam partem capsulæ æmulante; seminibus minimis, tenuissimè corrugatis, faciebus planis, dorso canaliculatis; foliis carnosis, obtusis; herbâ pusillâ, viscoso-pubescente.

Syn. *S. sedoïdes Jacq. collect. suppl. p.* 112; *Desf. atl.* 2, *p.* 449; *DC. fl. fr.* 5, *p.* 605 (*Excl. syn. Forsk.*); *Presl. fl. sicul.* 1, *p.* 152; *Guss. syn. fl. sicul.* 1, *p.* 486 (*Excl. syn. Clement.*); *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 623; *Gren. et Godr. fl. fr.* 1, *p.* 212.

Icon. *Lychnis maritima, supina, Cepeæ foliis Bocc. mus. t.* 118; *Jacq. coll. supp. t.* 41, *f.* 1; *Rchb. Iconog. f.* 5064 *b.*

Exsicc. *Reichenbach, fl. germ. exsicc. n°* 2497.

Hab. in rupibus maritimis propè La Calle. ⊙ Junio.

S. DIVARICATA *Clemente.*

S. floribus remotis, terminalibus et alaribus in omnibus dichotomiis; ramis dichotomiæ inæqualibus, divaricato-patulis; calyce longiusculo, umbilicato, nervoso, ad maturitatem ovato-oblongo, basi contracto, supernè attenuato, dentibus angustis, acutis; petalis cuneatis, emarginatis, squamâ bifidâ longiusculâ coronatis; capsulâ coriaceâ, ovato-oblongâ; thecaphoro tertiam partem capsulæ æmulante; seminibus griseis, corrugatis, dorso canaliculatis, faciebus profundè excavatis; foliis haud carnosis, superioribus semi-amplexicaulibus, lanceolatis, acutis; herbâ viscoso-pilosâ.

Syn. *S. divaricata Clemente, elench. hort. madrit.* 1806, *p.* 105; *Lag. gener. et sp. p.* 15.

Icon. *Nulla.*

Hab. propè Oran, Arzew, in collibus calcareis calidis, 550 m. altis. ☉ Majo.

*Descript.* Radix alba, gracilis, flexuosa, ramosiuscula. Caulis erectus, teres, ferè à basi dichotomè ramosus, ad nodos tumidulus, ut tota herba viscoso-pilosus; pilis inæqualibus, conferveïdeis, apice glanduliferis, patentissimis; rami divaricato-patuli. Folia viridia, haud carnosa, pubescenti-viscosa; inferiora approximata, basi longè attenuata; reliqua semiamplexicaulia, lanceolata, acuta. Flores ex omnibus dichotomiis exserti, et supremi terminales. Pedunculi graciles, flore plerumquè longiores; alares lateraliter patuli, calyce assurgente. Calyx sub anthesi fusiformis, demùm

fructu crescente ovato-oblongus, basi contractus et umbilicatus, à contracturâ baseos sensim supernè attenuatus, nervis prominulis viridibus percursus ; dentes omninò herbacei, angusti, lineares, acuti. Corolla parva, rosea, calycem excedens, unguibus supernè coadunatis tubulosa, coronata ; squamæ faucis lineares, acutè bifidæ, limbi tertiam partem æquantes ; lamina parva, cuneata, emarginata. Antheræ ovatæ. Styli filiformes, intùs à basi ad apicem papillosi. Capsula lutea, coriacea, nitens, minutè corrugata, ovato-oblonga, infernè trilocularis, thecaphoro glabro triplò longior. Semina grisea, concentricè et eleganter rugosa, subreniformia, dorso latè canaliculato, faciebus profundè excavatis.

*Obs.* Cette plante, comme Lagasca le fait judicieusement remarquer, est très-voisine du *S. sedoïdes Jacq.;* mais elle est au moins une fois plus développée dans toutes ses parties. L'analogie de port de ces deux espèces est en effet tellement saillante, qu'il est impossible de penser que le *S. divaricata* de Clemente ne soit, comme le veut Moris (*Fl. sard.* 1. *p.* 250), qu'un simple synonyme du *S. fuscata Link*, plante qui certainement ne ressemble pas au *S. sedoïdes*. Du reste, la description du *S. divaricata* que donne Lagasca, quoique très-courte, est tellement caractéristique, que nous avons dû, sans hésitation, y rapporter notre plante d'Oran.

## S. RUBELLA *L.*

**S. floribus plùs minùs approximatis, in racemo dichotomo subsecundo dispositis ; ramis dichotomiæ inæqualibus, erectis ; calyce non umbilicato, minutè nervoso, ad maturitatem turbinato, versùs apicem æquali, dentibus brevibus rotundatis ; petalis obovato-cuneatis,**

emarginatis vel bilobis; squamis coronæ brevibus, obtusè bipartitis; capsulâ coriaceâ, ovoïdeâ, thecaphorum bis terve superante; seminibus minutissimè corrugatis, dorso profondè canaliculatis, faciebus depressione auriculæformi notatis; foliis margine undulatis, obtusis; herbâ non viscosâ.

Syn. *S. rubella L. sp.* 600; *Delille, descr. de l'Egypte, ed.* 2, *p.* 88 *et* 285; *Sibth. et Sm. fl. græc.* 5, *p.* 18; *Moris, fl. sard.* 1, *p.* 249; *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 589. *S. turbinata Guss. fl. sicul. prod.* 1, *p.* 506, *et syn.* 1, *p.* 491; *Bertol. l. c. S. segetalis L. Dufour! ined.*

Icon. *Delille, fl. ægypt. tab.* 29, *f.* 3; *Moris, fl. sard. tab.* 14 (*forma brachypetala*); *Sibth. et Sm. fl. græc.* 5, *tab.* 426 (*forma longipetala*); *Rchb. iconog. fig.* 5078.

Exsicc. *Salzmann, It. hisp.-tingit. fasc.* 3; *L. Dufour, pl. hispan.* (*Sub nomine S. segetalis*); *Welwitschii It. lusit. n°* 286.

Hab. circà Médéah, Milianah, Alger, Constantine, Oran, Thiaret, etc., ⊙.

*Obs.* Moris réunit les *S. rubella* et *turbinata*; Bertoloni et Gussone au contraire les distinguent spécifiquement. Nous nous sommes rangés à l'opinion de Moris, parce que les caractères, par lesquels on a voulu distinguer ces deux espèces, ne nous paraissent, ni assez constants, ni assez importants. Ainsi 1° le *S. turbinata* a les feuilles plus étroites; mais, dans les *Silene*, la

largeur des feuilles varie beaucoup, et presque toutes les espèces présentent des formes à feuilles étroites et à feuilles larges; 2° Les feuilles supérieures sont écartées dans le *S. turbinata* et rapprochées dans le *S. rubella ;* mais nous avons vu ces deux dispositions dans des plantes provenant d'un seul et même semis, et du reste ce caractère ne concorde pas toujours avec les autres caractères par lesquels on a voulu distinguer ces deux prétendues espèces ; 3° La grappe plus allongée et plus lâche dans le *S. turbinata,* ne nous paraît être aussi qu'un fait accidentel, qui se lie du reste au précédent ; 4° La longueur du limbe des pétales est très-variable dans les *Silene*, et les *S. nocturna* et *apetala* nous offrent sous ce rapport des différences bien plus saillantes que celles qu'on a signalées dans le *S. rubella ;* 5° Il ne reste donc, pour distinguer les deux plantes dont nous parlons, que la longueur du calice, sa forme à la maturité, et la longueur du thécaphore. Mais la longueur du calice, sa forme plus ou moins atténuée à la base au moment de la maturité, nous semblent dépendre de la longueur du thécaphore relativement à la capsule. Or, la longueur du thécaphore est variable, d'après Bertoloni lui-même, puisqu'il dit du *S. turbinata : thecaphorum capsula triplò aut quadruplò, rariùs dimidiò brevius.* Si dans cette espèce le thécaphore peut avoir la moitié de la longueur de la capsule, comment en distinguer le *S. rubella,* auquel Bertoloni attribue précisément ces dernières proportions entre son thécaphore et sa capsule ?

Enfin nous ferons valoir en faveur de notre opinion un dernier fait : nous avons comparé un échantillon de *S. segetalis,* reçu de M. L. Dufour lui-même, à un échantillon authentique de *S. rubella Moris.* Ces échantillons sont de tous points identiques ; et cependant Bertoloni rapporte, sans hésiter, le *S. segetalis Dufour* au *S. turbinata,* et la plante de Moris au *S. rubella.*

## S. FUSCATA *Link.*

S. floribus in racemo dichotomo dispositis, in parte superiori ramorum congestis; ramis dichotomiæ inæqualibus, erecto-patulis; calyce umbilicato, nervoso, ad maturitatem clavato, versùs apicem æquali, dentibus obtusis; petalis oblongo-cuneatis, subintegris; squamis coronæ in tubo longiusculo et vix crenulato coadunatis; capsulâ coriaceâ, ovoïdeâ; thecaphoro capsulam æquante; seminibus tumidulis, minutissimè corrugatis, dorso plano, faciebus leviter excavatis; foliis margine undulatis, superioribus oblongo-lanceolatis acutis; herbâ viscoso-pubescente.

Syn. *S. fuscata Link in Brot. fl. lus.* 2, *p.* 187; *Tenor. syll. p.* 216; *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 585; *Moris. fl. sard.* 1, *p.* 250 (*excl. syn. Clem.*). *S. undulatifolia Moris, elench.* 1, *p.* 8. *S. pseudo-atocion Guss. pl. rar. p.* 180, *et prod.* 1, *p.* 506 (*non Desf.*). *S. simplicicorona Mutel, fl. fr.* 1, *p.* 148.

Icon. *Lychnis erecta Veronicæ foliis Bocc. mus. tab.* 118; *Moris, fl. sard. tab.* 15.

Exsicc. *Welwitschii iter lusit. n°* 246.

Hab. in arvis incultis ferè totius Algeriæ, Bone, Ghelma, Constantine, Ain-Sidjerara, Mascara, Mostaganem, Milianah, Alger, etc. ⊙. Decembri-majo.

## S. PSEUDO-ATOCION *Desf.*

**S. floribus in racemo dichotomo dispositis; ramis dichotomiæ subæqualibus, patulis; calyce umbilico basilari destituto, nervoso, ad maturitatem longè clavato, versùs apicem æquali, dentibus acutis; petalis oblongis, integerrimis; squamis coronæ brevibus, basi coadunatis, bicrenatis; capsulâ coriaceâ, ovoïdeâ; thecaphoro capsulam bis superante; seminibus tumidulis, minutissimè corrugatis, dorso planiusculo, facie utrâque profundè excavatâ; foliis planis, superioribus ovato-lanceolatis apiculatis; herbâ viscoso-pubescente.**

Syn. *S. pseudo-atocion Desf. atl.* 1, *p.* 353.

Icon. *Nulla.*

**Hab. in locis graminosis propè Oran, Ghelma, Constantine, Amman-Berdah, Alger, Milianah; circà Thiaret ad cataractam? Mimse.**

*Descript.* Radix alba, prælonga, gracilis. Caulis erectus, fistulosus, striatus, à basi sæpiùs alternatim et supernè dichotomè ramosus, viscosus, pilis brevibus confervoïdeis glanduligeris patentibus vestitus. Folia plana, viridia, utrâque paginâ glabra, margine ciliolata; inferiora oblongo-obovata, in petiolum basi ciliatum sensim attenuata; cætera ovato-lanceolata acuta. Folia floralia omninò herbacea, parva, lanceolata, acuminata. Flores in racemo dichotomè corymboso dispositi. Pedunculi terminales breves; alares longiusculi, attamen calyce sæpiùs breviores. Calyx sub anthesi longè tubulosus, infernè sensim attenuatus, fructu maturescente

clavatus, basi non umbilicatus, nervis prominulis fuscescentibus percursus; dentes prælongi, lanceolati, acuti. Corolla rosea, squamis brevibus basi coadunatis apice obtusè bicrenatis coronata; ungues exserti, liberi; lamina oblonga, integerrima. Antheræ oblongæ, sub anthesi pendulæ; filamenta capillaria, glabra, apice hamata. Styli filiformes, ovario triplò longiores, apice breviter papillosi. Capsula ovoïdea, coriacea, minutissimè granulata. Thecaphorum gracile, pubescens, capsulâ duplò longius. Semina brunnea, regulariter et minutissimè corrugata, dorso lato planiuscula, facie utrâque profundè excavatâ.

*Obs.* Le *S. pseudo-atocion* est très-voisin des *S. Atocion*, *S. integripetala* et surtout du *S. fuscata*. Mais convient-il de les considérer tous comme variétés d'une même espèce? c'est l'opinion de Mutel (*fl. fr. add. p.* 469); nous ne pouvons l'adopter.

Et d'abord, le *S. Atocion Murr.* se sépare nettement des trois autres espèces dont il est ici question, non-seulement par ses pétales bilobés, mais par deux dents latérales longues et aiguës qui, vers la base du limbe des pétales, se détachent de son bord, et de plus par ses bractées supérieures entièrement blanches et scarieuses, tandis qu'elles sont complétement herbacées dans les *S. pseudo-atocion*, *fuscata* et *integripetala*. Enfin les graines du *S. Atocion* sont plus grandes et couvertes sur toute leur surface de gros tubercules obtus.

Le *S. integripetala Bory et Chaub.* se distingue du *S. pseudo-atocion* par ses fleurs plus longuement pédonculées, en grappe plus lâche; par son calice ombiliqué à la base, à dents courtes et obtuses (et non allongées et aiguës); par sa corolle plus grande; par ses pétales obovés, munis à la gorge d'une écaille longue, libre, bipartite, à lobes linéaires aigus; par ses graines

deux fois plus petites, proportionnément moins épaisses, fortement canaliculées sur le dos, planes sur les faces. Il se distingue en outre du *S. fuscata* par ses pétales généralement plus grands et plus larges (caractère de peu de valeur dans les *Silene*); mais surtout par les écailles de la coronule; par ses anthères linéaires-oblongues (et non ovales); par la forme et la petitesse de ses graines; par sa grappe beaucoup plus lâche; par ses pédoncules allongés, dont les inférieurs sont plus longs que le calice; par ses feuilles planes, plus ovales.

Les *S. fuscata Link* et *pseudo-atocion Desf.* sont sans contredit les deux espèces les plus voisines. La première se distingue de la seconde par ses fleurs rapprochées au sommet des rameaux; par son calice ombiliqué à la base, à dents ovales, obtuses; par ses pétales plus petits; par sa coronule formée d'écailles soudées en un long tube dressé et finement crénelé au sommet; par ses anthères ovales; par son thécaphore égalant la capsule.

## S. MUSCIPULA *L.*

S. floribus remotis, terminalibus et alaribus in omnibus dichotomiis; ramis dichotomiæ æqualibus, erecto-patulis, strictis; calyce umbilicato, nervoso, reticulato-venoso, ad maturitatem cylindraceo-oblongo, clavato, integro, dentibus prælongis acutis; petalis cuneatis, obtusè bifidis, squamâ acutè bifidâ longiusculâ coronatis; capsulâ coriaceâ, elliptico-oblongâ, thecaphorum tertiâ parte superante; seminibus tuberculatis, dorso canaliculatis, faciebus planis; foliis mediis linearibus vel lineari-lanceolatis, utrinque attenuatis; herbâ glabrâ, viscosissimâ.

Syn. *S. Muscipula L. sp.* 601; *DC. fl. fr.* 4, *p.* 752; *Desf. atl.* 1, *p.* 353; *Tenor. nap.* 4, *p.* 213; *Guss. pl. rar. p.* 178, *et prodr. fl. sic. supp.* 1, *p.* 125; *Bertol. fl. ital.* 4, *p.* 613; *Gren. et Godron, fl. de France* 1, *p.* 215. *S. stricta Lapeyr. abr. pyr. p.* 246 (*non L.*). *Cucubalus dichotomus Lam. fl. fr.* 3, *p.* 32.

Icon. *Lychnis sylvestris III Clus. hist.* 1, *p.* 289, *f.* 1; *Reichenb. icon. fig.* 5077.

Exsicc. *Bové, herb. maurit. coll.* 2.

Hab. in collibus Algeriæ, Oran, Mascara, Tlemsen, Alger, Ouisert, Ghelma, Constantine. ⊙. Martio-aprili.

## S. STRICTA *L.*

S. floribus remotis, terminalibus et alaribus in omnibus dichotomiis; ramis dichotomiæ æqualibus, erecto-patulis, strictis; calyce umbilicato, nervoso, reticulato-venoso, antè maturitatem ovato-conico, clavato, demùm fisso, dentibus prælongis, acutis; petalis cuneatis, emarginatis, squamâ brevi bipartitâ coronatis; capsulâ coriaceâ, ovatâ, acuminatâ, thecaphorum bis superante; seminibus tuberculatis, dorso et faciebus planis; foliis mediis oblongo-lanceolatis, acutis; herbâ glabrâ, supernè viscosâ.

Syn. *S. stricta L. sp.* 599; *Guss. syn. fl. sicul.* 1, *p.* 487 (*non Lapeyr.*). *S. Muscipula Guss. prodr. supp. p.* 125 (*non L.*).

Icon. *Nulla.*

Hab. in cultis circà Oran, Ghelma (*Kremer*), et in Oued-Ghesha (*Laforest*). ⊙. Martio-Aprili.

*Descript.* Caulis erectus, 2-6 decim. altus, strictus, modò simplex, modò dichotomè ramosissimus, teres, haud striatus, ad nodos tumidus, supernè viscosus. Folia glabra, margine scabriuscula, faciebus minutè granulatis (in sicco); folia inferiora obversè lanceolata, in petiolum attenuata; media oblongo-lanceolata, acuta; floralia herbacea, elongata, linearia, acuminata, flore sæpè longiora. Flores in racemo laxo dichotomo dispositi; ramis erecto-patulis, strictis. Pedunculi superiores brevissimi; alares inferiores, in speciminibus ramosissimis, longiores et tamen calyce dimidio breviores. Calyx sub anthesi fusiformis, fructu crescente ovato-conicus, clavatus, demùm capsulâ ampliatâ longitudinaliter fissus, basi umbilicatus, glaber, nervis virentibus alternatim inæqualibus percursus, reticulato-venosus; dentibus longiusculis, lineari-lanceolatis, acutissimis. Corolla purpurascens, minima, vix calycem excedens, squamis brevibus, acutè bipartitis coronata; limbus obovato-cuneatus, emarginatus; ungues inclusi. Capsula coriacea, lutea, leviter corrugata, ovata, supernè acuminata conica; columella et dissepimenta dimidiam capsulam æquantia; funiculi umbilicales longi. Thecaphorum glabrum, capsulâ dimidiò brevius. Semina fusca, eximiè tuberculata, dorso et faciebus planis.

*Obs.* Le *S. stricta L.* fut indiqué d'abord en Espagne et à Toulouse : *Habitat in Hispania et Tolosæ,* dit Linné (*Sp. pl.* 399). C'est d'après l'herbier de Burser que cette dernière localité est signalée ; la conjonction *et* éloigne l'idée que Linné ait voulu parler de Tolosa en Espagne, comme le pense Lapeyrouse (*Abr. pyr.* 247). Cependant le *S. stricta* n'a pas été retrouvé à Toulouse, où M. Noulet n'a rencontré, mais en abondance, que le *S. Muscipula.* Cette dernière plante, avant le développement du fruit, est très-facile à confondre avec le *S. stricta,* et il nous semble vrai-

semblable que la plante rapportée de Toulouse par Burser et dont il est question dans le 1er vol. des *Amœnitates academicæ, p.* 158, est le *S. Muscipula*. Le véritable *S. stricta*, qui pour la première fois a reçu ce nom dans le 4e vol. du même ouvrage, et qui s'y trouve décrit d'une manière si caractéristique, habite non-seulement l'Espagne, mais Gussone l'indique en Sicile; rien d'étonnant alors qu'il se trouve aussi en Algérie.

C'est sans doute par suite d'une erreur typographique que, dans le Prodrome de De Candolle, les caractères du *S. stricta* sont attribués au *S. Muscipula* et réciproquement. Car De Candolle, qui a nié avec raison l'existence en France du *S. stricta*, admis par Lapeyrouse, lui donnerait gain de cause. Le *S. stricta* de Lapeyrouse et du Prodrome est certainement le *S. Muscipula*, dont l'existence en France n'est pas contestée.

## S. RETICULATA *Desf.*

S. floribus erectis, brevissimè pedunculatis, in paniculâ amplâ, laxâ, trichotomâ dispositis, ramis apice dichotomis cum flore alari; calyce fructifero ovato-conico, longissimè clavato, umbilicato, tenuiter nervoso, reticulato-venoso, dentibus lanceolatis acutis; petalis parvis, emarginatis, unguibus glabris, apice auriculatis; capsulâ ovato-oblongâ; thecaphoro capsulam bis superante; seminibus dorso canaliculatis, faciebus planis, tuberculatis; caulibus herbaceis, ramosis; radice annuâ; herbâ glabrâ, supernè viscidâ.

Syn. *S. reticulata Desf. atl.* 1, *p.* 350.

Icon. *Desf. l. c. tab.* 99.

Hab. in declivibus Atlantis, propè Blidah.

γ *Flores oppositi et terminales, in racemo paniculato dispositi.*

S. PATULA *Desf.*

S. floribus erectis, pedunculatis, in paniculâ amplâ, patente, trichotomâ dispositis, ramis apice dichotomis cum flore alari breviùs pedunculato; calyce fructifero ovato-oblongo, à medio clavato, umbilicato, tenuiter nervoso, haud reticulato, dentibus ovatis, obtusis; petalis bifidis, squamâ bidentatâ coronatis, unguibus glabris, exauriculatis; capsulâ ovato-conicâ; thecaphoro capsulam æquante; seminibus.....; caulibus herbaceis, ramosis; radice perenni; herbâ brevissimè pubescente, supernè viscidâ.

Syn. *S. patula Desf. atl.* 1, *p.* 556.

Hab. in arvis Algeriæ (*Desf.*). ♆

*Obs.* Les fleurs s'ouvrent le soir et exhalent une odeur agréable; elles sont blanches.

S. NUTANS *L.*

S. floribus nutantibus, sat longè pedunculatis, in racemo trichotomo secundo dispositis; calyce fructifero obovato, basi attenuato, demùm fisso, umbilicato, nervoso, dentibus lanceolatis acutis; petalis bipartitis, squamâ acutè bipartitâ coronatis, unguibus glabris, non

auriculatis ; capsulâ ovato-conicâ, sexdentatâ, thecaphorum ter quaterve superante ; seminibus dorso faciebusque planis, tuberculatis; caulibus herbaceis ; rhizomate lignoso ; herbâ pubescente, supernè viscosâ.

Syn. *S. nutans L. Sp.* 396 ; *Desf. atl.* 1, *p.* 349.

*Hab.* In Algeriâ (*Desf.*). ♆

S. MELLIFERA *Boiss. et Reut.*

S. floribus erectis, brevissimè pedunculatis, in apice ramorum solitariis vel ternis quinisve, racemum trichotomum laxum formantibus; calyce fructifero fisso, brevi, infrà capsulam abruptè contracto, clavato, umbilicato, vix nervoso, dentibus rotundatis, margine latè scariosis, ciliolatis ; petalis bifidis, fauce bigibbosis, unguibus glabris nec auriculatis ; capsulâ ovato-conicâ, sexdentatâ, thecaphorum paulisper superante ; seminibus dorso faciebusque planis, obtusè tuberculatis ; caulibus herbaceis, cæspitosis; rhizomate lignoso; herbâ supernè viscidâ.

Syn. *S. mellifera Boiss. et Reut. diagn. pl. hisp. p.* 8. *S. italica var. nevadensis Boiss. elench. pl. hisp. p.* 16.

Hab. in declivibus Atlantis suprà Blidah ; propè Medeah. ♃ Junio.

*Obs.* Les *S. nutans* et *italica* se distinguent nettement de cette espèce : Le *S. nutans*, par ses fleurs penchées et toutes dirigées d'un même côté, bien plus longuement pédonculées ; par

son calice fructifère obové, atténué à la base, à dents lancéolées aiguës ; par ses pétales bipartites à lobes linéaires (et non bifides à lobes obovés), munis à la gorge de deux écailles aiguës ; par son thécaphore trois fois plus court. Le *S. italica* s'en distingue par sa grappe plus dense, plus dressée ; par ses bractées herbacées ; par son calice du double plus long, formant une longue massue à la maturité ; par ses pétales à onglet auriculé au sommet et cilié vers le milieu ; par sa capsule égalant le thécaphore ou plus courte.

S. VELUTINA *Pourr.*

S. floribus erectis, brevissimè pedunculatis, in apice ramorum approximatis, racemum trichotomum densum formantibus ; calyce fructifero oblongo, longè clavato, umbilicato, tenuiter nervoso, glanduloso, dentibus brevibus margine scariosis obtusis ; petalis bifidis, fauce nudis, unguibus glabris nec auriculatis ; capsulâ oblongâ, acuminatâ, sexdentatâ, thecaphorum paulisper superante ; seminibus nigris, dorso canaliculatis, faciebus planis, obtusè tuberculatis ; caulibus herbaceis, simplicibus ; rhizomate lignoso, squamoso ; herbâ breviter albo-tomentosâ.

Syn. *S. velutina Pourr. in Desf. herb. ex Lois. in jour. bot. 2, p. 524 ; Godr. fl. franc. 1, p. 219. S. mollissima Sibth. et Sm. fl. græc. prodr. 1, p. 298 ; Viv. fl. corsic. diagn. p. 6 ; Bertol. fl. ital. 4, p. 592. S. Salzmannii Otth, in DC. prodr. 1, p. 381 (non Badarr. nec Bertol.). Cucubalus mollissimus L. Sp. 593.*

Icon. *Nulla.*

Exsicc. *Soleir. It. cors. n° 44.*

Hab. in præruptis montium calcareorum propè Constantine, Oran, Tlemsen. ♆ Majo-julio.

S. ROSULATA *Soy.-Willm. et Godr.*

S. floribus erectis, brevissimè pedunculatis, binis ternisve, in apice caulis approximatis, racemum trichotomum basi laxum formantibus; calyce fructifero ovato-conico, longè clavato, umbilicato, tenuiter nervoso, glabro, dentibus margine scariosis ovatis obtusis; petalis bifidis, fauce nudis; capsulâ ovatâ, longè conicâ, acutâ, tridentatâ, thecaphorum æquante; seminibus dorso canaliculatis, faciebus planis, tuberculatis; caulibus infernè suffruticosis, ad basim ramorum rosulas foliorum gerentibus; herbâ glaberrimâ.

Icon. *Exped. scient. en Algérie, part. bot. tab.* 82.

Hab. in locis rupestribus maritimis inter dumeta propè La Calle. ♆

*Descript.* Radix fibris carnosis fusiformibus crassis constans. Caulis 10-15 decim. longus, inter virgulta ascendens, sub sole erubescens, ad nodos tumidus, glaberrimus, ramosus; rami elongati, stricti, ad basim foliis numerosis, approximatis, quasi rosulatis muniti, apice floriferi. Folia rosularum ovato-lanceolata, acuminata, in petiolum longum basi ciliatum decurrentia, cæterùm glabra, margine undulata; folia superiora remota, lineari-lanceolata, acutissima. Flores in racemo trichotomo dispositi; paniculæ ra-

mis patentibus, duos vel tres flores apice gerentibus ; inferioribus remotis, superioribus approximatis, undè flores in summâ paniculâ congesti videntur. Pedicelli laterales brevissimi, alares longiores. Calyx 20-24 mill. longus, glaber, sub anthesi longè tubulosus, basi attenuatus, fructu maturescente ampliatus, ovato-conicus, longè clavatus, basi umbilicatus, nervis fuscescentibus tenuibusque percursus; dentes ovati, obtusi, margine scariosi, ciliolati. Petala alba, venosa, fauce subnuda; limbus bifidus, lobis obovatis ; ungues exserti, exauriculati. Staminum filamenta glabra. Capsula coriacea, sublævis, lutea, nitida, ex ovatâ basi sensim longèque conica, acuta, apice dentibus tribus brevibus dehiscens, sed apertura exigua, seminibus haud pervia. Semina nigricantia, compressiuscula, dorso latè canaliculata, facie utrâque plana, tuberculata.

## S. BUPLEUROIDES *L.*

S. floribus suberectis, longè pedunculatis, in racemo subsimplici laxo trichotomo dispositis, ramis strictis plerumque unifloris; calyce fructifero ellipsoïdeo, clavato, umbilicato, tenuiter nervoso, reticulato-venoso, dentibus margine scariosis lanceolatis acutis; petalis bipartitis, squamâ profundè divisâ coronatis, unguibus glabris, non auriculatis ; capsulâ ovato-oblongâ; thecaphoro capsulam æquante ; seminibus. . . . . ; caulibus herbaceis, subsimplicibus, strictis ; rhizomate lignoso; herbâ glaberrimâ.

Syn. *S. bupleuroïdes L. Sp.* 398 ; *Desf. atl.* 1, *p.* 351.

Hab. in Atlante (*Desf.*). ♃

# TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

## NOTE

SUR UNE DISPOSITION DU CONTACT MOBILE DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE, PROPRE A AUGMENTER LA SENSIBILITÉ DE CET APPAREIL ET LA RÉGULARITÉ DE SES FONCTIONS,

PAR M. EDMOND DENYS.

*Cette Note a été présentée à l'Académie le* 7 *mars* 1850 *et lue en la Séance du* 19 *juillet suivant.*

Après l'heureuse et féconde application de l'électricité à la régénération des métaux ou galvanoplastique, rien n'est plus curieux et plus digne d'exciter l'enthousiasme que l'emploi de ce fluide à la transmission instantanée aux plus grandes distances, des signaux exprimant la pensée ou *télégraphie.*

Au commencement de ce siècle, plusieurs savants distingués conçurent l'idée de se servir du fluide électrique comme agent télégraphique, mais sans succès pratique; il leur manquait la connaissance de l'action des courants électriques sur les aimants et sur le fer; un pas de plus et la science allait mettre la civilisation en posses-

sion d'un mode nouveau, admirable et instantané, de communication.

M. OErsted, en 1819, M. Arago, quelques années après, découvrent, l'un, l'action des courants sur l'aiguille aimantée, l'autre, la possibilité de communiquer au fer une aimantation fugitive par le moyen de ces mêmes courants. Le principe de la télégraphie électrique est dès lors trouvé.

Mais de là à l'application pratique que de difficultés ont surgi! Combien de savants distingués ou d'artistes dont le nom est resté obscur, sont venus apporter lentement et sucessivement leur pierre à l'édifice qui s'élevait, et ont enfin amené l'art de la télégraphie électrique au point de perfection où elle est depuis un an à peine.

Jusque-là, en effet, bien des esprits timides ou sceptiques avaient douté de la possibilité d'obtenir des résultats constants et certains.

Mais enfin, les travaux de MM. Morse et Waill, en Amérique, ceux de M. Wheatstone, en Angleterre, et en dernier lieu, ceux de M. Bréguet, en France, ont amené la télégraphie électrique à un point de perfection et de sûreté admirable.

Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il ne reste plus aucun progrès à faire : la science ne dit point si vite son dernier mot.

Une des difficultés que présente la télégraphie, c'est que le courant s'affaiblit à mesure qu'il s'éloigne de sa source, et que s'il se transmet à toutes distances à la sur-

face de la terre, avec une vitesse instantanée, son action diminue par la résistance des conducteurs, à tel point qu'il finit par ne plus se manifester qu'à l'aide d'appareils d'une grande sensibilité. Il devient alors nécessaire d'employer pour sa production de puissantes piles, dont l'entretien et les dépenses augmentent en proportion de la longueur du trajet que doit parcourir le courant pour arriver à son but.

Il suit de là que toute disposition des appareils qui permettra de se contenter de faibles courants, devra être utile dans la pratique. C'est ce qui m'a décidé à publier le résultat de mes recherches dans ce sens.

Pour faciliter l'intelligence de la disposition que je propose et qui fait l'objet de cette note, il est indispensable de rappeler succinctement en quoi consiste, dans son principe le plus général, tout télégraphe électrique.

Lorsqu'un courant galvanique provenant d'une source quelconque, mais particulièrement d'une pile composée de deux métaux, tels que le zinc et le cuivre immergés dans un liquide acidulé, traverse un fil de cuivre isolé par une enveloppe de soie et roulé en nombreuses spirales autour d'un cylindre de fer ordinaire; celui-ci sous l'influence d'un courant ainsi disposé, devient instantanément un aimant assez puissant. Tel est le fait fondamental découvert par M. Arago. Si le cylindre de fer, dont je viens de parler, est replié en forme d'U, nous aurons un aimant dit en fer à cheval, susceptible d'attirer par ses pôles ou extrémités de légers morceaux de fer.

Supposons donc qu'en face de ces pôles, on vienne à suspendre une mince plaque de fer mobile à l'une des extrémités d'un levier, il est évident que si elle se trouve à une petite distance de l'aimant ainsi formé, elle se précipitera sur lui et s'y attachera. Cette attraction durera tant que le courant électrique traversera le fil qui entoure le fer ; mais celui-ci n'ayant point la propriété comme l'acier de conserver le magnétisme, dès qu'en rompant le circuit métallique qui conduit le courant électrique, on fera cesser son action, le fer reprendra son état habituel et cessera d'attirer le fer que j'ai supposé mobile devant lui, et que l'on nomme *contact*. Cette pièce s'en détachera donc par son propre poids, ou par l'action d'un faible ressort.

Si nous rétablissons le courant électrique, à l'instant le magnétisme reparaîtra dans le fer, l'attraction se renouvellera ; une nouvelle interruption amènera une seconde séparation, et les mêmes effets se reproduisant sans cesse, on pourra produire un mouvement de va-et-vient parfaitement harmonique avec les interruptions et les rétablissements du courant. Or, quelle que soit la longueur du circuit que traverse un courant, et en quelque point de ce circuit que l'on opère la section ou le rapprochement du métal conducteur, l'effet que je viens de décrire se produit, sauf certaines conditions ; il est donc évident que si l'on place un élément électromoteur à Nancy par exemple, et un appareil construit d'après le principe que je viens d'énoncer à Paris, qu'un long

conducteur relie l'un à l'autre, en interrompant et rétablissant successivement à Nancy la communication électrique, on produira immédiatement à Paris la séparation ou l'attraction du contact, et par conséquent le mouvement de va-et-vient.

Il faudrait un traité spécial pour expliquer en détail tous les moyens que l'on emploie dans la pratique, d'abord pour produire un courant électrique suffisant et constant, en second lieu pour isoler les fils conducteurs qui doivent relier deux stations éloignées, troisièmement pour transformer le mouvement dont je viens de parler en signaux exprimant la pensée. Je dois me borner ici à compléter rapidement ce qu'il est indispensable de dire pour l'intelligence du principe.

La pile ou électromoteur est ordinairement celle de Daniel ou celle de Bunsen ; le nombre des éléments se proportionne à la résistance des fils conducteurs et à la sensibilité de l'appareil magnétique. Les fils ou le fil conducteur, car aujourd'hui la terre est employée en place du second fil, sont supportés à 3 ou 4 mètres du sol par des poulies en verre fixées sur des poteaux solidement plantés; des appareils de traction disposés de distance en distance servent à tendre le fil qui sans cela décrirait de trop grandes courbes. C'est le long de ce fil et en opérant son retour par la terre que le fluide se propage d'une station à l'autre. Chaque station est pourvue de trois appareils principaux : d'une pile, d'un appareil magnétique mis en mouvement par le fluide élec-

trique, ce qui lui a fait donner le nom d'*électro-magnétique*, et que j'appellerai aussi récepteur, enfin, d'un transmetteur ou manipulateur destiné à opérer la rupture ou le rétablissement du courant d'une manière facile et certaine.

Le récepteur électro-magnétique consiste en un électro-aimant qui met en mouvement la platine ou *contact* dont j'ai parlé; celui-ci est en relation mécanique avec la roue d'échappement d'une espèce de pendule et n'a d'autre fonction que de dégager cette roue à chaque vibration qu'il exécute, sous l'influence du courant dont le transmetteur dispose à sa volonté. Une aiguille fixée sur cette roue d'échappement parcourt les divisions correspondantes d'un cadran, dont elle occupe le centre; dans ces divisions sont placées les lettres de l'alphabet, comme les heures sur le cadran d'une montre; leur nombre est limité à 25, une 24e division sert de signe de repos, ou point de départ.

Cela posé, supposons que l'on établisse le courant à la station où est placée la personne qui veut transmettre une dépêche, le contact à la station opposée sera attiré par l'aimant électrique, la roue d'échappement étant dégagée, une de ses dents passera aussitôt, l'aiguille fixée sur son axe sautera du repos à la première lettre qui sera par exemple l'A. La rupture du courant à la première station amenant la désaimantation du fer, le contact retombe; ce second mouvement dégage une nouvelle dent et l'aiguille se place sur le B; si l'on continue

à rétablir ainsi douze fois le courant et à le rompre douze fois, l'aiguille dans sa rotation reviendra au point de départ, après avoir passé par toutes les divisions du cadran récepteur. Il est donc possible en s'arrêtant un peu sur les lettres que l'on veut transmettre, de les signaler au correspondant attentif qui suit les mouvements de l'aiguille. Mais comment sans voir le récepteur, s'arrêter à propos sur les lettres qui doivent être lues et passer rapidement sur les autres? C'est l'objet du transmetteur.

Cet appareil se compose souvent d'une roue ou cadran en métal portant 24 divisions, dont 12 sont métalliques et 12 garnies d'ivoire ou d'un corps isolant quelconque, ou seulement évidées; par son centre, ce cadran qui tourne sur un axe, est toujours en relation avec l'un des pôles de la pile; par sa circonférence au contraire il est en communication avec l'autre, mais seulement quand le fil conducteur métallique terminé par un ressort porte sur les divisions, aussi métalliques. Il résulte de cette disposition ou de toute autre analogue, qu'en faisant tourner le cadran, on établit douze fois la communication et qu'on la rompt douze fois, par chaque révolution; juste le nombre nécessaire comme nous venons de le voir, pour faire parcourir à l'aiguille du récepteur les vingt-quatre divisions de son cadran.

Supposons maintenant, que sur le transmetteur on ait gravé les mêmes lettres et en même ordre que sur le récepteur, il est clair qu'en tournant le premier nous amè-

nerons l'aiguille du second sur les mêmes lettres. Celles sur lesquelles s'arrêtera le transmetteur seront aussi celles sur lesquelles s'arrêtera l'aiguille du récepteur; si nous stationnons un temps suffisant sur celles de ces lettres qui entrent dans la composition de chaque mot, le correspondant attentif les écrira ou les retiendra à mesure, et finira par recevoir les mots, puis les phrases ainsi épelées.

Une seule précaution est ici nécessaire, c'est que les deux appareils partent toujours du même point, sans quoi les lettres de l'un ne correspondraient point à celles de l'autre.

D'ingénieuses dispositions qui ne peuvent être décrites ici, permettent de régler ce point de départ aussi souvent qu'il est nécessaire, ou dès que l'on s'aperçoit, par le non sens des dépêches transmises, qu'il y a eu dérangement, ce qui arrive assez fréquemment.

Peut-être semblera-t-il long au premier abord, de transmettre ainsi les phrases, lettre par lettre; cette pensée fait place à l'étonnement le plus vif lorsqu'on voit fonctionner un appareil; en effet, ceux qu'exécute M. Bréguet et qui sont d'une admirable perfection, peuvent transmettre sans aucune difficulté soixante lettres par minute, en moyenne. On peut même en faire passer 75, mais la lecture devient alors très-difficile; si l'on songe ensuite que rien n'empêche de faire usage d'un grand nombre d'abréviations, on sera frappé d'admiration en face d'une découverte qui, à mille lieues comme à *un*

*mètre* de distance, peut transmettre une phrase de cent lettres en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire !

Que devient à côté de cela la rapidité du télégraphe aérien dont s'émerveillaient nos pères, et qui, par le mode alphabétique, transmettait à peine une lettre en dix minutes de Paris à Lille.

Une seule objection subsiste, tout le monde l'a comprise, c'est la fragilité des fils ; ce n'est point que par eux-mêmes ils soient susceptibles de se rompre facilement, car ils ont quatre millimètres de diamètre et sont en fer ; mais ils ne sont point à l'abri de la malveillance. La loi, il est vrai, les a pris, comme les chemins de fer, sous sa protection ; mais sa sévérité ne suffit malheureusement pas toujours. Puisse le sentiment d'admiration que produit la vue des étonnants effets de ces frêles conducteurs, les protéger contre des tentatives insensées et coupables !

Revenons maintenant à l'objet de ce mémoire. J'ai dit que le courant s'affaiblit en s'éloignant de sa source, et qu'il y aurait quelques avantages à pouvoir utiliser de faibles actions, au lieu de les augmenter en multipliant le nombre des éléments qui composent les piles.

De nombreuses recherches ont été faites dans ce but, car on le conçoit, ce point était fort important pour les longues distances ; de grands perfectionnements ont été obtenus par une judicieuse disposition du fil inducteur ou magnétisant ; mais le contact mobile qui est cepen-

dant le siége de plusieurs dificultés ne paraît point avoir subi la moindre modification depuis l'origine.

M. Wheatstone, M. Pouillet et presque tous ceux qui se sont occupés de cette partie de la science, ont signalé la difficulté et il ne paraît pas qu'on ait cherché à la résoudre.

M. Glaessner, professeur à l'Université de Liége, me semble être le seul qui ait proposé une solution ; mais elle est inacceptable, parce qu'elle double la dépense d'établissement en nécessitant deux fils conducteurs.

Je vais essayer de faire comprendre en quoi consiste le problème que je me suis proposé et dont j'ai cru trouver la solution.

On a vu par ce qui précède que le mouvement de va-et-vient du contact, qui est à l'appareil électro-magnétique, ce qu'est aux êtres animés le battement du cœur, dépend de l'aimantation et de la désaimantation du fer ; si celui-ci, en effet, ne perdait pas son magnétisme quand le courant cesse de passer, on aurait une attraction, puis tout serait fini ; pour que le contact se sépare, il faut que le fer perde sa propriété attractive dès que le courant cesse ; or, c'est précisément ce qui n'arrive pas complétement.

Ainsi, l'expérience prouve que le fer le mieux choisi, conserve après le passage du courant, une quantité notable d'aimantation qui croît avec la puissance du courant magnétisant ou inducteur. Ce métal possède donc à un certain degré ce qu'on nomme la *force coërcitive ;*

en sorte que dans un électro-aimant, le fer est doué en quelque sorte de deux forces distinctes : l'une permanente faible, l'autre, fugitive plus forte, que lui communique le courant tant qu'il passe.

Cette dernière attire, à une distance plus ou moins grande, l'appendice mobile en fer dont j'ai parlé ; mais celui-ci une fois arrivé contre ou très-près des pôles de l'aimant électrique, y reste adhérant après la cessation du courant, en vertu du magnétisme permanent que le fer a acquis. Cette force est peu considérable, mais comme elle s'exerce à une distance extrêmement petite, elle produit un effet d'adhérence remarquable.

On a remédié à cet inconvénient en plaçant dans la pratique, près du contact, un arrêt qui l'empêche de venir s'approcher trop près des pôles de l'aimant temporaire, et de plus un ressort plus ou moins énergique qui le tire en arrière et assure son mouvement.

Mais il est résulté de là, d'une part, que l'action magnétique temporaire est forcée de s'exercer à une plus grande distance, ce qui en diminue considérablement la puissance, puisque celle-ci décroît en raison du carré des distances qui séparent les pôles, du contact ; d'autre part, que le ressort, agissant d'une manière constante, oppose à l'attraction une résistance égale à l'effort qu'il fait pour opérer la séparation de ce contact. On est donc forcé d'augmenter l'intensité du courant électrique, qui de son côté augmente un peu l'aimantation permanente du fer, ce qui ne fait que reculer la difficulté jusqu'à ce

qu'on parvienne au point où cette aimantation cesse de croître ; cela en définitive nécessite une plus grande dépense de force électrique, et par conséquent un plus grand nombre d'éléments.

En cherchant à parer à cette difficulté qui s'est plus ou moins présentée à tous les opérateurs, suivant les conditions dans lesquelles se trouvaient placés leurs instruments, il m'a semblé reconnaître que la direction suivant laquelle se faisait la séparation du contact était précisément de nature à exagérer tous les fâcheux effets de l'aimantation permanente dont le meilleur fer n'est jamais privé. En effet, dans tous les appareils dont j'ai pu me procurer la description, le contact se meut dans une direction perpendiculaire aux plans d'attraction ; or, on sait que c'est dans cette direction que les aimants naturels ou artificiels abandonnent le plus difficilement leurs contacts, tandis qu'au contraire, ceux-ci s'en séparent presque sans effort, quand on les tire obliquement en les faisant glisser ou tourner sur les plans tangents.

De cette observation fort simple, j'ai déduit une disposition du contact qui donne aux appareils électro-magnétiques, appliqués à la production du mouvement, une étonnante sensibilité.

Plusieurs moyens d'appliquer le principe que je viens d'indiquer se présentent naturellement à l'esprit ; parmi ceux que j'ai successivement essayés, celui que je vais décrire m'a paru réussir complétement ; son exécution est des plus faciles.

Je vais donner les dimensions et les détails des parties qui entrent dans la construction de mon appareil, non que je les regarde comme les mieux appropriés, mais parce qu'ils sont nécessaires pour les calculs comparatifs qui suivront.

Un cylindre de fer doux recuit, d'une longueur totale de 24 centimètres et d'un centimètre et demi de diamètre a été plié en forme de fer à cheval ou d'U. Je l'ai fixé solidement au moyen d'une vis, dans une position horizontale, sur une tablette en bois de vingt centimètres de côté. Comme il ne doit point toucher cette tablette, afin de laisser la place des bobines dont je vais parler, c'est par le dos qu'il est fixé après un rebord de cinq à six centimètres que porte l'un des côtés de la tablette. Le tout est représenté *planche* 1re, *fig.* 1re. TT' est la tablette, F le rebord sur lequel est attaché le fer à cheval B, au moyen de la vis G.

Les deux extrémités ou pôles de l'électro-aimant, sont creusés d'une profondeur de deux à trois millimètres et présentent ainsi deux bords saillants d'un millimètre d'épaisseur. Ils sont travaillés de manière à être parfaitement dans un même plan.

Les jambes de ce fer à cheval rond, sont engagées dans le centre de deux bobines en métal mince, ayant chacune huit centimètres de longueur. Sur ces bobines est enroulé soigneusement un fil de cuivre pur, revêtu d'une couche de soie, ayant cent-cinquante mètres de longueur, et un quart de millimètre de diamètre nu. Il

Fig. 1.

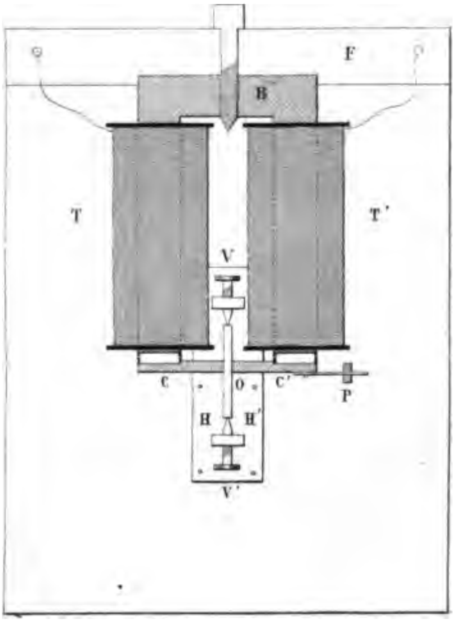


Fig. 2

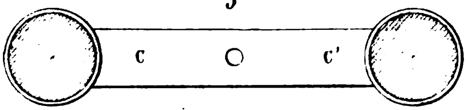


Fig. 3.

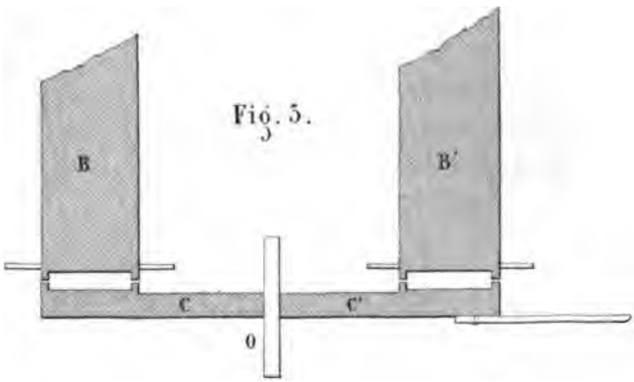

fait en tout environ 2,500 révolutions. En face des deux pôles est placé le contact CC' (*fig.* 1re), il se compose d'une pièce de fer doux, de quatre millimètres d'épaisseur, ayant la forme indiquée, *fig.* 2 en plan, et *fig.* 3 en coupe. Il est travaillé comme les pôles de l'électro-aimant du côté qui doit lui faire face, c'est-à-dire, creusé comme lui et présentant des bords saillants de même épaisseur et symétriques.

Ce contact est traversé à son centre par un axe O, en acier, soutenu à pivôt par les pointes aiguës et trempées de deux vis aussi en acier. Le tout est ainsi fixé sur une sorte de chaise mobile, mais à frottement rude, susceptible d'approcher et de reculer, afin de pouvoir placer le contact à une très-petite distance de l'électro-aimant qu'il ne doit pas toucher. HH' (*fig.* 1re) est la chaise mobile sur une platine fixée à la planchette TT'; VV' sont les vis à pointes supportant le contact.

D'après la disposition que je viens de décrire, on conçoit que le contact se balance devant les pôles du fer à cheval; mais lorsque le courant électrique détermine dans celui-ci une aimantation même très-faible, aussitôt les bords de ce même contact, sollicités par l'action attractive des bords symétriques de l'électro-aimant, se fixent en regard d'eux, encore bien qu'il existe une prépondérance notable de l'un des côtés de cet espèce de fléau sur l'autre ; quand au contraire le courant cesse, à l'instant cette prépondérance agissant, le contact s'incline du côté où elle existe. Il résulte comme on voit, de là,

un mouvement de balancier analogue au va-et-vient dont j'ai parlé dans ce qui précède.

Ces espèces d'oscillations pourraient avoir une très-grande amplitude qui, dans certains cas, serait utile ; mais ici il convient de la limiter à un millimètre au plus, afin d'obtenir un grand nombre de vibrations en un très-court espace de temps : on peut facilement en obtenir six cents entières par minute. Deux vis placées convenablement l'une au-dessous, l'autre au-dessus du contact, limitent à volonté l'amplitude de ces oscillations. Enfin, un léger poids, P (figure 1re), mobile sur un curseur fixé à l'une des extrémités du contact, permet d'augmenter ou de diminuer la prépondérance qui détermine le léger renversement de cette pièce, quand le magnétisme cesse de l'attirer.

Ainsi, sans s'éloigner dans le sens normal aux surfaces, le contact sort cependant de la sphère d'attraction de l'électro-aimant ou y est appelé, par le moindre effort et par un véritable *glissement*, ce qui est le but à atteindre. Aussi peut-on approcher le contact des pôles à la distance d'une simple feuille de papier, sans que l'aimantation permanente gêne le renversement de cette espèce de bascule ; d'un autre côté, l'action magnétique produite par le courant temporaire s'exerçant à une très-petite distance et n'ayant qu'une faible résistance à vaincre, il n'y a pour ainsi dire aucune perte du magnétisme développé ; quelque faible qu'il soit, il agit donc utilement.

Quelques mots suffiront pour expliquer pourquoi j'ai cru devoir creuser les pôles de l'aimant temporaire et du contact : c'est d'abord afin de mieux détruire encore l'effet de l'aimantation permanente qui se serait opposée dans un sens, au facile dégagement ou renversement du contact ; c'est ensuite afin de doubler l'effet des arêtes ou angles, qui sont, comme on le sait, les points où la puissance magnétique est à son maximum. De nombreuses expériences faites avec des contacts sans bords saillants ou avec ces bords, ont pleinement confirmé l'utilité de cette construction.

*Application.*

Un mouvement de balancier étant donné, rien n'est plus simple que son application aux divers systèmes de télégraphie actuellement en usage et notamment à celui dont j'ai essayé de donner une idée en commençant. Il était toutefois nécessaire de confirmer par des expériences directes ce que la théorie indiquait.

J'appliquai donc à mon appareil ainsi construit, un mécanisme très-simple, consistant en un marteau joint par un fil de soie à l'une des extrémités du contact, et frappant sur un timbre de pendule à chaque attraction produite par le passage du courant. Un coup suivi d'un court silence puis un second coup exprimait l'A. Un coup un silence, puis deux coups le B ; et ainsi de suite pour les autres lettres. Cinq coups pouvant se combiner

deux à deux, de 25 manières, je pouvais ainsi rendre toutes les lettres de l'alphabet et les exprimer à toutes distances. Ce moyen parfaitement simple, exempt d'erreur, provenant du mécanisme, ne peut à la vérité transmettre que 20 à 25 lettres par minute ; sa simplicité, la modicité du prix de l'appareil pourrait néanmoins dans quelques cas le rendre utile, c'est pourquoi j'ai cru devoir en dire un mot.

La seconde application, plus compliquée que la première, a transformé mon appareil en un véritable télégraphe du système Bréguet à cadran et à lettres. Le contact mobile ayant été mis en relation par un levier convenable, avec l'échappement d'un mouvement d'horlogerie construit spécialement pour cet usage, j'ai pu déterminer le nombre de tours qu'il était possible de faire opérer à l'aiguille indicatrice, en un temps donné, avec une force et une résistance connues.

*Résultat.*

N'ayant point à ma disposition un long conducteur isolé, tel que ceux employés dans la télégraphie du gouvernement et des chemins de fer, j'ai dû me créer des résistances factices équivalentes. Les lois de Ohm fournissent un moyen facile d'y parvenir. En effet, ces lois nous apprennent que la résistance que présentent au courant deux fils de même métal, sont en raison directe de leurs longueurs et inverse de leurs sections. Suppo-

sons donc que l'on désire trouver la longueur d'un fil de fer de 1/5 de millimètre de diamètre, dont la résistance au courant sera équivalente à celle d'un fil de même métal de 4 millimètres de diamètre et de 20,000 mètres de longueur ; les sections étant entre elles comme les quarrés des diamètres on aura la proportion suivante : $(4)^2 : (\frac{1}{5})^2 :: 20{,}000^m : x$. La valeur de $x$ sera précisément la longueur cherchée du fil de 1/5 de millimètre. Or, cette valeur, tirée de la proportion ci-dessus, égale 50 mètres. Donc ce fil de 50 mètres et de 1/5 de millimètre, créera au courant qui le traversera une résistance égale à celle d'un fil de 20 kilomètres de longueur et de 4 millimètres de diamètre ; mais tandis qu'il m'eût été presque impossible de me procurer un fil semblable à ce dernier, rien ne m'a été plus facile que d'isoler en le roulant sur une planchette, convenablement disposée pour que les tours ne se touchent pas, un fil de 50 mètres et de 1/5 de millimètre de diamètre.

Le courant d'un seul élément de Bunsen (charbon et zinc) faiblement amorcé a été dirigé à travers ce fil équivalant à 20 kilomètres, puis à travers le fil inducteur de l'électro-aimant.

Un transmetteur ou manipulateur, analogue à celui que j'ai décrit en commençant, interrompait et rétablissait le courant 960 fois par minute. Le cadran récepteur portant vingt divisions, l'aiguille faisait ainsi $\frac{960}{20}$ ou 48 fois le tour de ce cadran, par minute. Avec deux éléments on peut porter ce nombre à un chiffre bien plus

élevé ; mais cela me paraît plus curieux qu'utile, car avec cette vitesse, il n'est déjà plus possible d'écrire les lettres à mesure de leur transmission et il faut les retenir de mémoire ; ce qui devient alors très-difficile, quand il s'agit de dépêches chiffrées. Si l'on considère maintenant que chaque lettre n'exige pas un tour du cadran, puisqu'il en est qui se suivent à peu d'intervalle dans les mots, comme *de, que,* etc., on est conduit à admettre, en moyenne, un demi-tour de cadran par lettre, ce qui, dès lors, porte à 48 × 2 ou 96 le nombre de lettres que l'on pourrait piquer par minute ; mais pour que la lettre transmise se détache des autres, il faut que l'aiguille s'y arrête environ 1/5 de seconde, ce qui, pour 96 lettres, produit une demi-minute d'arrêt ou temps mort qu'il faut ajouter à la minute de mouvement, ainsi en dernière analyse, on peut indiquer 96 lettres en une minute 1/2 ou 64 lettres par minute. Cette vitesse est en général celle des appareils du même genre, employés sur les chemins de fer.

Il me reste maintenant à tirer les conséquences de l'expérience que je viens de rapporter.

*Conséquences.*

J'aurais pu multiplier les bobines de résistance construites en fil de fer de 1/5 de millimètre, et augmenter le nombre des éléments de la pile en proportion, puis répéter l'expérience qui précède ; mais, outre les difficultés

matérielles et l'ennui de semblables constructions, il en serait résulté pour moi une grande perte de temps ; j'ai donc encore ici eu recours aux principes si bien établis par les lois de Ohm. Elles prouvent, en effet, que quand la résistance propre de chaque élément qui fait aussi partie de celle du circuit, n'est qu'une très-petite portion de la résistance totale, on peut, sans erreur sensible, la négliger dans le calcul et admettre que l'intensité croît en raison directe du nombre des éléments de la pile. Or, la résistance propre d'un élément de Bunsen évaluée en longueur de fil de fer de 4 millimètres, est extrêmement minime comparativement à 20,000 mètres de ce fil ; je puis donc hardiment conclure que si, avec un seul de ces éléments, mon appareil donne les résultats que je viens d'analyser, avec trois il les donnera encore à l'extrémité d'un fil de 20,000 mètres × 3 ou 60 kilomètres, c'est-à-dire qu'il fonctionnera de Nancy à Metz, ou plus loin, en proportionnant le nombre des éléments à la distance à parcourir.

Je fais ici abstraction du fil de retour, qui devrait avoir le même développement que celui d'aller, parce qu'en effet il est supprimé aujourd'hui sur toutes les lignes, sans une augmentation de résistance bien notable ; le retour du courant ou son absorption se faisant par la terre qui agit comme réservoir commun, au moyen de deux plaques métalliques mises en relation avec les appareils et enterrées à chaque station extrême.

Toutefois, il existe une résistance que plusieurs physiciens ont nommée résistance de passage, pour laquelle un élément pourrait bien être nécessaire ; ainsi, en résumé, la théorie indique que mon appareil fonctionnerait de Nancy à Metz avec quatre éléments (1).

*Influence de l'augmentation du nombre des spires.*

Je viens de calculer l'accroissement de longueur ou de résistance qu'il serait possible de vaincre, avec une augmentation donnée de puissance ou d'intensité de la source électrique ; il est encore un autre moyen d'augmenter l'aimantation ou la force attractive du fer de l'électro-aimant, avec un courant d'une intensité donnée.

Ce moyen consiste dans l'accroissement du nombre de tours ou spires du fil inducteur revêtu de soie, autour du fer doux. M. Wheatstone et M. Pouillet démontrent, par des calculs qui ne peuvent trouver place ici, qu'à mesure que la longueur ou la résistance du circuit principal croît, on doit, pour obtenir les meilleurs effets de magnétisme possibles, diminuer la section du fil magnétisant et augmenter sa longueur, et par conséquent le nombre des révolutions qu'il fait sur le fer. On comprend en effet, que si d'une part l'intensité décroît par suite de l'allongement et de l'amincissement du fil inducteur

(1) Une expérience récente qu'il m'a été permis de tenter sur les fils de cette voie, a pleinement justifié mes déductions théoriques. Quatre faibles éléments de Daniel ont suffi pour faire marcher l'appareil que je viens de décrire.

qui fait partie du circuit total, par contre il y a plus que compensation à cause de l'augmentation du nombre des spires agissantes.

Il serait beaucoup trop long d'établir par le calcul le nombre des tours qu'il serait possible d'ajouter à mon appareil, pour lui donner toute la puissance dont il est susceptible relativement à la résistance d'une ligne, telle que celle de Nancy à Metz. Je dirai seulement que les constructeurs admettent aujourd'hui qu'en employant pour inducteur un fil de cuivre de 1/5 de millimètre de diamètre, sa longueur doit être telle, qu'il présente une résistance égale à environ une fois et demie celle du fil de la ligne sur laquelle l'appareil est destiné à fonctionner ; ainsi, sur une ligne de 60 kilomètres, le fil inducteur doit avoir une résistance égale à 90 kilomètres du fil de cette ligne. Si l'on tient compte du rapport de la conductibilité du fer au cuivre qui est 5 fois et demie plus grande dans le dernier que dans le premier, et des diamètres des uns et des autres fils, d'après la loi de Ohm, ci-devant rappelée, on trouvera environ 1300 mètres pour longueur du fil de cuivre qui devra revêtir les bobines de l'électro-aimant. Or, un fil aussi fin décrit facilement quinze mille révolutions, et son dernier tour ne s'éloigne cependant pas du fer à plus de 15 millimètres. On conçoit aisément dès lors que, quelque faible que soit l'influence d'un seul tour, multipliée ainsi quinze mille fois par elle-même, elle communique au fer une grande énergie. L'appareil que j'ai construit et décrit

est bien loin d'être armé de la sorte, puisque son fil inducteur, de 1/4 de millimètre de diamètre, n'a que 150 mètres, faisant seulement 2500 tours; il fonctionne avec quatre éléments, tandis que ceux dont je viens de parler et dans lesquels le contact se meut perpendiculairement aux surfaces d'attraction, en exigent de 14 à 16.

L'un est donc armé six fois moins puissamment que l'autre et néanmoins il exige un courant presque quatre fois moins fort; en admettant même que l'accroissement du magnétisme ne soit pas justement proportionnel au nombre des révolutions du fil inducteur, ne puis-je pas conclure, sans crainte d'être démenti par les faits, que la disposition du contact mobile, que je propose, augmente dans une grande proportion la sensibilité des moteurs électro-magnétiques, et permet dès-lors d'en simplifier la construction ou de diminuer le nombre des éléments électriques producteurs du courant? Telle est en effet la conséquence que je tire des expériences que j'ai variées de mille manières et dont j'ai essayé, dans cette notice, de donner un aperçu; heureux, si je pouvais contribuer pour une part, si minime qu'elle fût, aux progrès d'un art aussi merveilleux que la télégraphie!

# MÉMOIRE

SUR

# QUELQUES ILLUSIONS D'OPTIQUE

ET PARTICULIÈREMENT

## SUR LA MODIFICATION DES IMAGES OCULAIRES,

PAR M. DE HALDAT.

Les amateurs de l'optique et le public curieux ne tarderont pas à jouir d'une nouvelle invention de l'un des plus célèbres promoteurs de cette importante partie de la physique. L'illustre président de l'Académie royale d'Edimbourg, M. Bewster, a fait connaître, il y a quelques mois, à Paris, une invention qui modifie l'image de certaines figures, de manière à leur donner un relief remarquable et tel que les lignes qui représentent une pyramide sur un plan, lorsqu'on en examine attentivement l'ensemble, paraissent se déplacer, en sorte que le sommet tronqué semble s'approcher de l'œil en s'élevant sur sa base. Cet effet est obtenu au moyen d'un appareil dans lequel les deux yeux, dirigés simultanément sur une double image, produisent l'effet remarquable que je viens d'indiquer.

Quelques personnes ont pensé que le double organe donné à l'homme et à la plupart des animaux n'est pas absolument indispensable; puisqu'on peut jouir du spectacle de la nature avec un seul œil, elles se persuadent que le double organe de la vision est un don surabondant de la providence, destiné seulement à parer aux dangers de la cécité. Un grand nombre de faits bien appréciés des savants nous ont prouvé que le double organe donne naissance à des sensations qu'on n'obtiendrait pas avec un seul; l'usage des binocles le prouve assez. Dans mes recherches sur la double vision, publiées en 1806 (Journal de physique, fondé par Rozier), j'ai prouvé, non-seulement que chacun des deux yeux intervient dans l'impression de laquelle dépendent les jugements que l'on porte sur la forme des corps; mais aussi que les organes s'associent dans leurs actes, en sorte que la sensation qui résulte de l'influence de chacun d'eux, modifie celle de son congénère et produit une sensation mixte, différente de celle qu'ils donneraient séparément. Je ne fixai alors particulièrement mon attention que sur les faits relatifs aux couleurs et je prouvai que lorsqu'on reçoit, à la fois, par chacun des deux yeux séparément, l'impression de l'une des couleurs du prisme, l'image est semblable à celle que donnerait le mélange des matières colorantes que chacune d'elles peut produire; de sorte que le bleu étant vu de l'œil droit, tandis que le rouge agit sur le gauche, la sensation est celle du violet, comme elle est celle du vert, quand on emploie le jaune et le bleu.

J'ai réuni dans le même mémoire plusieurs observations sur les dispositions différentes des couleurs à s'associer dans l'impression complexe qu'elles doivent produire ; c'est-à-dire, sur la disposition différente des rétines à recevoir l'impression complexe et inusitée et à en donner la sensation normale. Le moyen que j'employai alors est des plus simples : il consiste à placer verticalement entre les deux yeux une bande de carton de deux décimètres de largeur et d'une longueur égale à la portée de la vue, 3 à 4 décimètres, à disposer au pied de cette bande deux petits corps plans, diversement colorés, l'un à droite, l'autre à gauche, et parallélement entre eux. L'observateur pose le front sur le bord supérieur de la bande opaque, de manière que chaque œil ne puisse être impressioné que par l'objet qui lui répond. Faisant ensuite quelqu'effort pour distinguer simultanément les deux objets, l'impression de la couleur composée se prononce avec des apparences remarquables. J'ai ajouté quelques réflexions sur les différences que présentent les divers sujets, relativement à la faculté de voir simultanément des deux yeux.

Mon attention s'était donc portée spécialement sur les effets des impressions simultanées des couleurs. J'avais dit, page 401 (mémoire cité): « que je ne parlerais » pas des phénomènes relatifs aux impressions produites » par l'association des formes diverses des corps, leur théorie se déduisant si naturellement de ce qui précède, » une explication particulière étant superflue. » Occupé

des mêmes idées, l'un des plus célèbres promoteurs de la télégraphie électrique, M. Wechastone, professeur de physique, à Londres, a arrêté les siennes sur la forme des corps, c'est-à-dire qu'il a cherché si deux figures de formes inversement symétriques et égales en dimensions, ne pouvaient pas être ramenées à la forme régulière dont les éléments se trouvent dans leur ensemble, en faisant tomber simultanément leurs images séparées sur chacun des yeux auxquels elles correspondraient. En effet, de cette impression simultanée des images des deux figures déformées, résulte une image régulière dont les parties, symétriquement disposées, représentent le solide régulier auquel chacune appartient en partie, pourvu toutefois que les irrégularités dans la symétrie soient opposées; on pourrait dire inverses et égales dans les deux figures et que les déformations ne soient pas trop grandes.

L'instrument employé pour obtenir ces résultats, et auquel l'auteur a donné le nom de stéréoscope, est une boîte, longue de 40 à 50 centimètres et large de 10, dans le milieu de laquelle deux glaces étamées, formant entre elles un angle droit, réfléchissent vers chacun des deux yeux les images déformées placées parallèlement entre elles aux deux extrémités de la boîte. On peut avec cet instrument, ainsi qu'avec celui de M. Bewster, répéter toutes mes expériences, mais avec des teintes légères: mon plan vertical et la vision directe conviennent seuls aux teintes fortes; tel est le cas où deux petits parallélo-

grammes de diverses couleurs, disposés perpendiculairement entre eux, donnent l'image d'une croix dont les croisillons verticaux conservent leurs couleurs propres, tandis que l'entrecroisement offre la couleur composée qui résulte de leur association.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur des faits qui, relativement aux couleurs comme aux formes, montrent dans l'homme la disposition à l'unité dans la faculté sensoriale ; indice de l'unité du principe qui préside à ces actes d'une source divine. L'invention de M. Bewster nous conduira aux mêmes réflexions et nous révélera encore quelques vérités sur les illusions auxquelles le sens de la vue, d'ailleurs si précieux, est souvent exposé.

Ces diverses modifications artificielles des sensations normales produites dans le double organe de la vue, nous conduisent à l'exposition d'observations sur une question du même ordre.

Il s'agit de l'impression remarquable produite par les creux des bas-reliefs exposés à la lumière, selon qu'on les regarde avec un seul œil ou avec les deux yeux. Si donc, plaçant devant soi le creux d'un bas-relief convenablement éclairé, on le regarde avec une attention soutenue et d'un seul œil, il arrive ordinairement que l'image du creux se transforme pour l'observateur en une autre image, qui produit la sensation du relief sur lequel il a été moulé. J'ai dit que ce changement a lieu

ordinairement, parce qu'on rencontre quelques personnes qui, par défaut d'attention, n'obtiennent qu'imparfaitement la transformation dont nous venons de parler. Cela nous indique assez clairement que, dans tout ce qui est expérimental, le succès dépend de certaines conditions que l'on ne peut négliger. Il y en a nécessairement de deux sortes, les unes sont relatives à l'organe qui forme et qui reçoit l'image, les autres à l'objet qui la produit.

Quant à l'organe, il doit réunir toutes les qualités qui le constituent et par conséquent être exempt des vices signalés dans un autre mémoire, mais principalement de la myopie très-prononcée qui, forçant l'observateur à rapprocher le creux que l'on examine, donne aux rayons lumineux des diverses parties de l'objet des directions qui en rompent l'harmonie et rendent trop apparentes celles qui sont les plus voisines de l'œil, relativement à celles qui en sont plus éloignées.

Les conditions relatives aux creux, plus nombreuses, sont fondées sur la théorie et sur l'expérience. La première est : que les parties déprimées ne le soient pas au-delà de certaines limites, de crainte que les ombres trop prononcées ne détrompent l'œil par leur intensité et leur étendue, et non, comme on a pu le croire, par les différences dans les distances qui existent nécessairement entre le fond des plus grands enfoncements et les saillies les plus éminentes. Il en résulte que l'illusion sera d'autant plus prononcée et se pro-

duira d'autant plus facilement que le bas-relief sur lequel l'empreinte aura été prise sera moins saillant. Comme elles dépendent autant de la direction de la lumière que de la profondeur des creux, il est évident qu'on peut compenser l'une par l'autre, c'est-à-dire, diminuer la teinte et l'étendue des ombres, en rendant la lumière plus ou moins oblique, relativement au plan général du bas-relief.

Ce que nous venons de dire de la lumière naturelle, doit s'entendre aussi de celle des lampes et des bougies, qui pouvant être modifiée à volonté par la distance du foyer et l'énergie de la combustion, rendent l'expérience très-facile. On peut employer la lumière diffuse de l'intérieur des appartements, mais celle du soleil, à raison du parallélisme de ses rayons et de leur puissance éclairante, donne des images d'un éclat, d'une netteté et d'une douceur ravissante, surtout si le creux est d'un blanc pur. Seulement, c'est ici que l'on doit, pour éviter les ombres trop fortes, chercher à les adoucir en donnant au plan du bas-relief une faible inclinaison, relativement à la direction de la lumière. On obtient la transformation de l'image des sujets composés, mais le succès est d'autant moins assuré, que le nombre des figures est moins considérable et que la différence dans leurs saillies, relativement au plan commun, est plus grande.

Jusqu'alors, nous n'avons parlé qu'indirectement des précautions que l'on doit prendre pour obtenir la transformation des images. Elles sont des plus simples; le

succès exige cependant que l'on s'y conforme avec exactitude. La première, qui est indispensable, consiste à n'employer que l'un des deux yeux. C'est, en effet, la condition fondamentale; car, lorsque l'image est transformée et représente parfaitement le relief, dès qu'on ouvre l'œil qu'on avait tenu clos, elle disparaît comme par enchantement, avec d'autant plus de rapidité qu'elle a duré moins longtemps et que l'impression a été moins vive. En vertu de la loi de persistance des images, il arrive que, quand cette impression a été vive, l'image se reproduit, si l'on ferme de nouveau l'œil qui a été impressionné : d'après quoi, il semblerait que l'impression bien qu'effacée, laisse après son extinction une disposition à renaître, comme si les points de la rétine qui ont été affectés, ou si l'on veut mis en vibration, avaient conservé une partie de la modification qu'une impression nouvelle produit avec une plus grande facilité.

Après la condition de n'employer qu'un des deux yeux, la plus nécessaire est une attention soutenue. Elle est pénible aux personnes chez lesquelles la rétine, peu sensible, ne produit l'image du relief que lentement et après une persistance plus ou moins longue dans cet acte; il y en a au contraire chez lesquelles cette image se produit avec une si grande facilité, qu'aussitôt qu'elles ont arrêté leurs regards sur le creux, le relief leur apparaît avec une telle promptitude qu'elles s'écrient : *Mais oui! je la vois, cela est étonnant.* C'est ainsi, chez ces mêmes personnes, qu'après plusieurs heures de repos l'image se

rétablit avec une merveilleuse promptitude, comme si l'œil avait une mémoire propre.

L'exposition des phénomènes de la vision nous offre beaucoup de faits analogues. Il est des effets qui, une fois obtenus, se reproduisent très-facilement, tandis qu'on ne les obtient qu'avec peine dans un premier essai.

L'attention dont l'effet, comme je l'ai dit dans une thèse sur l'effort, consiste à augmenter dans certaines limites la puissance de toutes nos facultés sous l'influence de la volonté, étant le moyen de disposer la rétine à recevoir les impressions des images avec plus ou moins d'énergie, elle acquiert d'autant plus de puissance que l'on possède à un plus haut degré la faculté de la mettre en jeu; elle doit ainsi beaucoup varier dans les divers sujets. Elle varie de même avec les circonstances dans lesquelles on se trouve; circonstances extérieures qui se composent de tout ce qui peut diminuer l'attention, et principalement de l'influence de la lumière sur les objets environnants; d'où il résulte qu'on favorise le développement de l'image du relief, en écartant ces causes perturbatrices. Il est donc utile aux personnes chez lesquelles l'illusion se produit difficilement, d'user de ces cônes creux employés dans les galeries de tableaux pour empêcher la comparaison des objets réels avec les objets représentés. Enfin, on la favorise beaucoup en faisant effort sur soi-même, pour oublier la direction de la lumière dont le creux est éclairé, c'est-à-dire que l'on aide à l'illusion par le désir de l'éprouver.

C'est ainsi que dans les dioramas et panoramas, l'illusion s'accroît à mesure qu'on s'isole plus complétement par la pensée de l'impression des objets extérieurs et qu'on s'efforce de reconnaître les objets représentés sur la toile. Ce sont là les limites du pouvoir de la volonté sur nos sensations. On peut les aider, s'il est permis de s'exprimer ainsi, pendant que la cause qui les produit agit actuellement, mais non les produire quand elle n'existe pas. Le sommeil jouit seul de cette prérogative.

Si l'on veut remonter à la cause de la transformation des images, on la trouvera facilement dans l'appréciation de celles qui nous rendent sensibles les formes des reliefs. Il est évident qu'on ne la trouvera pas dans la différence de la distance du fond des creux avec la saillie des parties qui les limitent, parce qu'elles sont généralement trop peu appréciables. On ne peut donc la rencontrer que dans la distribution des ombres, dont les teintes graduées par la lumière, représentent les formes. Il suffit de se rappeler les effets de peinture en grisaille, dont les tons composés de blanc et de noir seulement, reproduisent parfaitement les formes des sculptures en relief et produisent l'illusion la plus complète.

Peut-être, dira-t-on, comment ne confond-on pas toujours les creux avec les reliefs si cela dépend seulement des ombres, puisque dans les creux et les reliefs, elles sont semblables et semblablement disposées pour celui qui ne connaît pas la direction de la lumière qui les éclaire.

Nous répondrons qu'en effet, la connaissance de la direction de la lumière relativement à l'objet qu'elle éclaire est la cause qui s'oppose le plus efficacement à la confusion; mais nous devons ajouter que la similitude des ombres n'est pas aussi rigoureusement exacte qu'on le croit; qu'il y a des différences qui remédieraient toujours à l'illusion, si on leur donnait une attention soutenue, seule suffisante pour en préserver, quand une fois on en a été frappé : c'est l'ombre générale qui, sous le nom d'ombre portée, est répandue en arrière sur le plan général du bas-relief et à l'opposé de la lumière. Cette ombre caractéristique qui se montre nécessairement dans le relief, ne peut se trouver sur le plan du creux, parce qu'il n'a aucune saillie au-dessus de ce plan. L'expérience confirme ce principe, puisqu'on peut favoriser l'apparition de l'image du relief par une ombre artificielle convenablement disposée, comme je l'ai fait, ou en éteignant presque complétement cette ombre par la faible inclinaison que l'on donne à la direction des rayons du soleil. Les ombres, ainsi réduites à des demi-teintes, rendent la conversion de l'image des plus faciles.

Ces observations sur un sujet peu étudié ne sont pas de nature à occuper une grande place dans la théorie de la vision; peut-être seront-elles la matière de réflexions pour les observateurs physiologistes qui étudient les fonctions de nos sens dans tous leurs détails, et surtout celles du sens qui enrichit le plus facilement notre intel-

ligence, mais qui l'expose aussi à de plus nombreuses erreurs.

# RECHERCHES NOUVELLES

SUR

# L'ADAPTATION

OU

## ACCOMMODATION DE L'OEIL AUX DISTANCES,

PAR LE MÊME.

D'après les remarques insérées en 1847, dans les mémoires de l'Académie de Nancy, sur l'expérience des deux épingles, qui a été considérée par quelques physiciens comme le critérium de la théorie de l'adaptation de l'œil ou *accommodation* aux distances, je pouvais croire que j'avais dissipé une illusion trop longtemps répandue sur cette question importante. Mais les académies de province ne disposent pas des voix de la Renommée, et il se trouve encore des officieux qui emploient leurs efforts à les étouffer, en sorte qu'il arrive que des arguments, victorieusement réfutés en un lieu, sont souvent reproduits en un autre comme jouissant de tout leur crédit. Dans la question dont il s'agit ici, en dépit des preuves fournies par l'illustre secrétaire de la Société royale de

Londres, et par d'autres physiciens également distingués, en dépit des preuves données par l'expérience et les principes les moins contestés, l'hypothèse de l'adaptation, fondée sur des observations inexactes, a été nouvellement reproduite. On n'a été arrêté ni par la complication des moyens, ni par l'opposition des faits contradictoires.

A la vérité, on n'a pas reproduit ceux qui sont relatifs aux changements qu'on suppose opérés dans la forme du globe, dans celle de la cornée, dans la forme ou la position du cristallin; mais on a admis la conséquence de ces suppositions sur une expérience dont on regarde le résultat comme sanctionné par le temps, quoique contestée et qu'elle soit en opposition avec les principes adoptés par des savants. Ce n'est pas sans quelque répugnance que je me suis décidé à des observations sérieuses sur une expérience aussi simple, et si facile à répéter qu'elle a dû l'être un grand nombre de fois. Personne n'ignore qu'elle consiste à fixer verticalement sur une planchette de bois tendre, étroite, mais longue de 1 mètre environ, deux épingles, et à les espacer de manière que l'une A puisse être fixée au point de la vision distincte, et l'autre B, plus éloignée. Dès que l'on fait tomber l'image de l'une de ces épingles sur l'autre, selon M. Muller de Berlin (1), la première A paraît nébuleuse dès qu'on distingue la seconde B, et celle-ci B

(1) Physiologie du système nerveux.

devient nébuleuse quand on distingue parfaitement la première A. D'après un énoncé aussi clair et une expérience aussi facile à répéter, pourrait-on croire que le fait énoncé soit inexact ? C'est cependant ce que prouve cette même expérience soigneusement répétée par plusieurs personnes d'âges différents. Quand la première épingle A est éloignée de l'œil, à une distance moindre que celle de la vision distincte, elle offre, à la vérité, une image diffuse, à travers laquelle on distingue la seconde B, avec les détails relatifs à sa forme, et les dimensions qui résultent de sa distance. Cette nébulosité, effet de la diffraction, augmente à mesure que la distance à l'œil diminue, mais jamais l'image de la seconde n'offusque celle de la première. Quant à cette apparition et cette disparition alternative des deux images, phénomène considéré comme caractéristique, n'ayant jamais pu l'observer ni la vérifier par le concours de plusieurs observateurs pourvus d'une vue normale, il m'est impossible de l'admettre.

Il est certain, et qui pourrait en douter, que si l'épingle A est placée à une distance moindre que le point de vision distinct, on observe une image diffuse à travers laquelle on aperçoit l'épingle B. Mais il est également certain que, dès que l'épingle A, la plus voisine de l'œil, est à la distance de la vision distincte, les deux épingles A et B se montrent, et apparaissent avec la même netteté. On peut faire disparaître l'image de A, placée à une distance moindre que celle de la vision distincte, en

plaçant devant la pupile une carte ou une lame de plomb percée d'une ouverture très-étroite, qui corrige la diffusion de l'image en arrêtant les rayons qui ont subi la diffraction. Au moyen de cette pupile artificielle, le phénomène change, quoique les conditions essentielles de la formation de l'image ne soient pas changées. Je pourrais ajouter d'autres observations, également propres à détruire l'autorité acquise par le temps à l'expérience des deux épingles. Mais tous ceux qui, avec une vue normale, la répéteront soigneusement la confirmeront, on ne peut en douter.

Ce serait abuser de la patience des lecteurs que de reproduire encore des objections oubliées ; mais il en est deux que je discuterai à raison de la considération que j'ai pour le jeune et estimable savant qui les a proposées, à l'appui de la théorie ancienne de l'accommodation. Il veut substituer à l'épingle A, une gaze interposée entre l'œil et les objets extérieurs. L'expérience, en effet, est la même sous une forme différente de celle dont nous repoussons les conséquences. On distingue, me disait-il, nettement les objets extérieurs, à travers le tissu, dès qu'on cesse de distinguer nettement les fils élémentaires qui le composent, et on cesse de distinguer nettement ce même objet quand on voit distinctement les fils élémentaires du tissu à travers lequel on les regarde. Les conditions de l'expérience étant analogues, on pourrait dire identiques, l'explication ne peut être différente. Lorsque la gaze est placée à une très-petite

distance de l'œil, l'image des objets extérieurs ne peut être affaiblie, puisque les rayons lumineux qui la forment passent sans obstacle et sans être diffractés, entre les éléments du tissu comme à travers le petit diaphragme dont nous avons parlé, et, au moyen duquel nous évitons les effets de la diffraction produite par l'épingle A. Lorsque la gaze est placée à la distance normale de la vue, on distingue encore nettement l'image des objets extérieurs, qui est à peine affaiblie par les fils entre lesquels passent, presque sans obstacle, les rayons lumineux qui la forment.

La seconde objection qui me fut proposée exigerait une discussion très-approfondie. J'avouerai que pour la croire sérieuse, je dus recourir à l'estime dont je suis pénétré pour le jeune savant et à la confiance que j'ai dans sa véracité. Cette objection, en effet, est d'une telle importance qu'en l'acceptant il faudrait admettre la nécessité, non pas seulement d'une modification dans la théorie de l'innervation, mais une réforme radicale dans celle des sensations, et en particulier dans la vision. Une telle loi de l'organisme aurait été ignorée par tous les physiologistes? Le jeune savant affirmait, en effet, en faveur de la théorie abandonnée, de l'accommodation de l'œil aux distances, qu'il pouvait à volonté, non-seulement distinguer plus ou moins nettement, les objets placés dans la situation la plus favorable à la vision distincte ; mais encore, dans ces conditions normales, se soustraire, par la volonté, à l'impression de l'image,

formée et transmise à l'œil conformément aux lois de la vision distincte.

Personne n'ignore que, par l'attention qui dépend de la volonté, nous pouvons augmenter l'énergie de nos sens, comme je l'ai établi dans une thèse soutenue à Strasbourg sur l'effort, dont j'ai essayé de donner la théorie, faculté dont j'ai révélé l'importance en la présentant comme un précieux moyen de conservation accordé aux animaux. Tous ces principes sont avoués des physiologistes, mais tous reconnaissent que cette précieuse faculté a des bornes fort étroites dont les limites ne sont pas déterminées. On admet, à la vérité, quelques cas où les rayons lumineux peuvent, dans un œil normalement organisé, arriver à la rétine sans produire l'impression, mais que cela n'a lieu que dans le sommeil ou dans le cas d'une forte préoccupation d'esprit, analogue à celle que produit un grand danger. C'est ce qui arrive au soldat blessé qui ignore quelque temps la blessure qu'il vient de recevoir dans la mêlée. L'opium produit aussi cet effet, ainsi que les narcotiques, le vin, l'alcool, l'éther, le chloroforme, enfin tous les agents qui altèrent la sensibilité, à un haut degré.

La loi de la persistance des images, si ingénieusement étudiée par M. Plateau, nous prouve qu'une impression vive peut subsister après l'absence de la cause qui l'a déterminée ; qu'on peut même la reproduire très-peu de temps après qu'elle a cessé ; mais, que l'homme ait le pouvoir de se soustraire par la volonté à la sensation

de l'impression d'une image régulièrement produite, aucun physiologiste n'admettra une semblable assertion. Je me dispense de mentionner les conséquences monstrueuses de l'admission d'un tel principe, injurieux à la providence, contraire à la morale autant qu'à la physiologie. Ma confiance dans le savoir et la véracité du jeune savant a été pour moi la cause d'une perplexité, à laquelle je n'ai pu me soustraire qu'en supposant dans l'organisation de sa vue, des dispositions anormales qu'il ignore, et que nous ne nous flattons pas d'expliquer; c'est pourquoi nous avons cherché à déterminer les affections ou dispositions vicieuses qui ont pu en imposer aux physiologistes qui ont depuis si longtemps, sans un mûr examen, tiré de si fausses conséquences de l'expérience des deux épingles.

Il y a, en effet, dans les altérations de l'organe de la vue des affections qui, n'étant pas comptées par les ophthalmologistes au nombre des maladies de cet organe, ont pu en imposer aux partisans de la doctrine que je repousse, qui se seront fondés sur l'exactitude d'observations dont leur vue leur rendait un compte très-inexact; c'est pour concourir à la vérification de cette présomption, que je rappelle ici toutes les affections qui ont pu favoriser leur erreur.

La miopie et la presbytie, dont je parlerai d'abord, sont trop généralement connues pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans quelques détails pour les caractériser; mais il est évident que les dispositions, de ne

distinguer nettement les objets qu'à une distance très-différente du point de vue normal, que l'on observe chez la presque totalité des hommes, peuvent vicier les expériences dont il est question, surtout si elles sont portées à un degré extrême ; cependant, comme on corrige ces vices au moyen de verres convexes ou concaves, qui, par une compensation ingénieuse, rétablissent l'ordre, il n'y aurait réellement que les miopes aux degrés extrêmes, qui seraient incapables de répéter les expériences sur l'adaptation ; car, pour les presbytes, ils le peuvent utilement en plaçant les objets comparés aux distances qui conviennent à leur vue. Il résulte de ceci que les expériences, faites sans avoir égard aux précautions indiquées, doivent être considérées comme entachées d'erreurs.

Le strabisme, dans lequel l'image est seulement déplacée sur la rétine, relativement à l'axe du globe, ne peut produire un changement bien important dans la comparaison des objets ; cependant, quand le vice est porté à un haut degré, les observations ne peuvent être à l'abri de quelque crainte d'erreur.

La diplopie ou duplication des images, donnerait lieu à des soupçons d'erreur mieux fondés, car il ne serait pas impossible, dans cet état, de confondre les images directes avec les anormales. Les auteurs qui établissent leur opinion relative à l'accommodation de l'œil sur l'expérience que je critique, ont, en effet, prescrit justement de n'employer que l'un des deux yeux, pour éviter sans doute la confusion que l'on doit craindre.

On conçoit facilement qu'il serait inconséquent de compter sur l'exactitude d'expériences faites avec des yeux d'une excessive sensibilité, résultat ordinaire d'une rétinite chronique ; car de tels organes, très-susceptibles de conserver, avec l'image des objets qui sont présents, celle des objets qui ne le sont plus, pourraient donner lieu à de graves erreurs. Quant aux yeux qu'on dit faibles, c'est-à-dire, qui, par des vices d'organisation ou par l'affaiblissement de sensibilité de la rétine, ne voient les objets que d'une manière, nous devons les considérer comme des témoins infidèles.

L'hémiopie, dans laquelle on ne voit qu'une partie d'un même objet, visible en son entier pour les personnes dont l'œil est dans l'état normal, soit qu'elle dépende d'une altération dans la structure de l'organe ou d'un état vicieux de l'innervation, doit être rangée au nombre des vices qui ne peuvent autoriser la confiance dans les observations sur l'accommodation.

L'héméralopie et la nictalopie, qui dépendent essentiellement d'un état anormal de la rétine, quoique périodiques, et laissant, dans l'intervalle des accès, l'œil dans l'état régulier, ont trop de rapport avec l'amaurose pour donner confiance sur l'exactitude des observations dans cet état. Ce cas, au reste, est assez rare. J'ai reconnu chez une personne pourvue d'une très-bonne vue, une héméralopie partielle dans laquelle elle n'éprouvait aucun changement dans la vision, lorsque la lumière du jour avait été faible, mais qui voyait deux

nuages inégaux, irréguliers, et variables en grandeur quand la lumière avait été vive. Ces nébulosités disparaissent à l'approche du sommeil.

Les personnes, chez lesquelles la vision est lésée par ce que nous nommons des mouches fixes ou volantes, des étincelles lumineuses, ou des traînées du même genre, par des ondulations rubanées, seraient encore de mauvais juges dans les expériences dont il est ici question. Enfin, les personnes qui, à la lumière du jour ou de certains luminaires, voient les objets d'une couleur qu'ils attribuent à tout ce qui frappe leur vue, soit à raison d'une affection de la rétine ou de l'altération des humeurs du globe oculaire, seraient encore des observateurs suspects. Un grand peintre de l'école française présenta, sur la fin de sa carrière, un exemple bien connu de cette affection (Jouvenet). Les humeurs de l'œil ayant pris une teinte jaune, il faisait à cette époque dominer cette couleur dans ses tableaux. J'ai connu une dame âgée pour qui la flamme des lampes ou des bougies était toujours environnée d'une couronne d'un vert superbe, qu'elle se plaisait à admirer et que l'on pouvait rapporter à une affection qu'on pouvait nommer chromatopsie.

Nous ne pouvons oublier le daltonisme qui dépend d'un état de la rétine, dont l'effet est de ne laisser aux individus qui en sont affectés, comme le fut le célèbre Dalto, la faculté de ne distinguer que certaines couleurs ; nous ne pouvons dire jusqu'à quel point cette affection vicierait les expériences sur l'accommodation.

J'aurais pu indiquer encore quelques vices de la vi-

sion, tels que la miopsie et la midriopsie qui dépend de la contraction ou de la dilatation immodérée de la pupille, mais je l'ai cru inutile, pour amener cette conséquence que l'expérience, considérée par quelques physiciens comme le critérium de la théorie de l'accommodation de l'œil aux distances, exige des conditions qui ont pu souvent ne pas être appréciées par les observateurs, et donner naissance à des illusions contre lesquelles on doit être en garde.

# RECHERCHES

SUR

# LE VÉRITABLE NOM

ET L'EMPLACEMENT DE LA VILLE QUE LA TABLE THÉODOSIENNE

APPELLE

## ANDESINA OU INDESINA,

PAR M. AUG. DIGOT.

Malgré les beaux travaux de Valois, de d'Anville et de M. Walckenaer, il reste encore des obscurités sur plusieurs points qui concernent la géographie de l'ancienne Gaule; mais ces obscurités proviennent ordinairement de l'insuffisance des itinéraires ou du silence gardé par les auteurs latins; et il faut espérer que la découverte de nouvelles inscriptions ou de ruines reconnaissables permettra de faire disparaître peu à peu ces regrettables lacunes.

C'est une lacune de ce genre que nous nous proposons de combler, en recherchant le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table Théodosienne appelle *andesina* ou *indesina*.

Sur le segment *II a* de cette Table, immédiatement

Congrès sc

Ricomagus. viii.
Antunnaco. vii.
TREVERI.
Ausaua. xii.
Beda. x.
Aug. Tresviroy.
Duro. Durimedio.
Caranusca. x.
xlii.
xiii.
Mosalla.
Durocortoro.
Abiolica. vi.

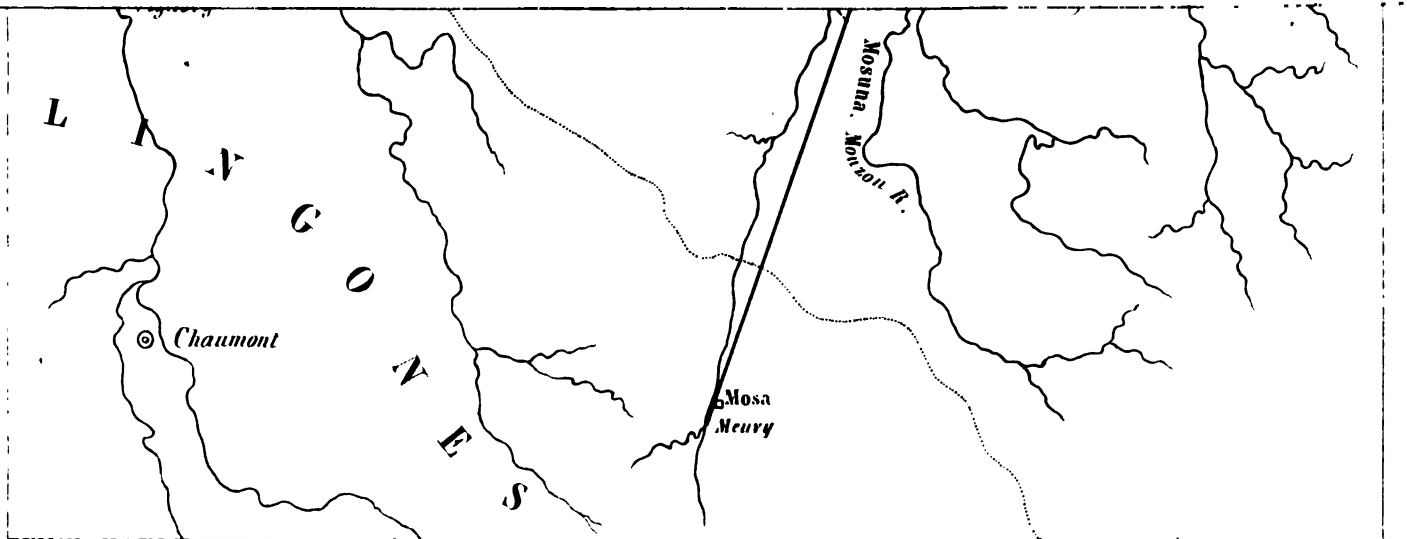


5 10 20 30 40 50

Kilomètres.

au-dessus de la route qui conduit d'*Andemantunnum* (Langres) à *Tullium* (*Tullum*, Toul), à *Divodurum* (Metz) et à *Augusta Trevirorum* (Trèves), on voit un de ces édifices carrés qui, sur le monument géographique dont nous parlons, annoncent la présence d'une source thermale ou minérale. Cet édifice est rattaché à la voie de Langres à Toul par une route, qui s'embranche sur la voie principale dans les environs de la station appelée *Novíomagus* (Neufchâteau), et le nombre VII, placé à côté de ce nom, signifie que l'embranchement avait une longueur de 7 lieues gauloises.

A gauche de l'édifice carré, se trouvent les différentes indications relatives à la voie qui s'étendait de *Durocortorum* (Reims) à Toul, et de là à Metz et à Trèves. Ces indications sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Durocortoro . . . . . | |
| Tanomia (Fanum Minervæ) . . . | XIX |
| Caturices . . . . . | XXV |
| Nasie . . . . . | IX |
| Ad fines . . . . . | XIIII |
| Tullio . . . . . | V |

A partir de *Caturices*, la voie n'est plus marquée par une ligne; la dernière station à la gauche de l'édifice thermal est la station appelée *Ad fines*, et la ville de Toul, qui est, du reste, placée sur la route de Langres à Trèves, se trouve à droite, c'est-à-dire, à l'est.

Enfin, immédiatement au-dessus de l'édifice on voit le mot *andesina* ou *indesina* et le chiffre XVI (1).

Cette courte description démontre suffisamment que l'éclaircissement de cette partie de la Table Théodosienne n'est pas sans difficultés.

Valois a gardé le silence le plus complet sur la localité appelée *andesina*. D'Anville a essayé d'en fixer la position, mais sans y réussir. Soit qu'il ait, en rédigeant sa *Notice de la Gaule*, consulté les anciennes éditions de la Table Théodosienne, dans lesquelles le mot *andesina* est complètement omis (2), soit qu'il ait regardé ce nom comme étranger à l'édifice thermal, d'Anville a cru que l'édifice en question indiquait la ville de Bourbonne-les-Bains (3). Il n'a, du reste, émis cette opinion que d'une manière fort hypothétique. Il avait remarqué, en effet, que la localité représentée par l'édifice thermal se trouvait au nord (4) de la voie de Langres à Trèves,

(1) Nous décrivons cette partie de la Table Théodosienne d'après l'édition de Scheyb (Vindobonæ, 1753); nous n'avons pu obtenir, même à la bibliothèque nationale, communication de l'édition donnée en 1824 par Conrad Manert; mais nous avons lieu de croire que ces deux éditions n'offrent sur ce point que des variantes insignifiantes.

(2) Nous verrons tout-à-l'heure pourquoi.

(3) V. Notice de la Gaule, p. 75.

(4) Au nord, sur la Table Théodosienne, à cause du système adopté pour sa construction, mais en réalité à l'ouest ou au nord-ouest.

tandis que Bourbonne est au midi ; il avait remarqué aussi, sans aucun doute, que cette localité n'était, d'après la Table, qu'à sept lieues gauloises de *Noviomagus* (Neufchâteau), tandis que Bourbonne en est à une distance bien plus considérable.

Le savant M. Walckenaer, secrétaire-perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'a pas adopté l'avis de d'Anville, mais nous croyons que son opinion souffre aussi de grandes difficultés. M. Walckenaer pense que l'embranchement, qui, d'après nous, conduit de *Noviomagus* à l'édifice thermal, se détache de la voie de Langres à Trèves, non pas à *Noviomagus,* mais à *Tullium* (*Tullum*), et que le chiffre XVI, inscrit à côté du mot *andesina,* fixe la longueur de l'embranchement. Présumant que ce chiffre indique des milles romains, et non des lieues gauloises, il a placé *Andesina,* qu'il lit *indesina,* à Nancy ou à Essey (1).

Trois difficultés s'opposent, à notre avis, à l'adoption de l'opinion de M. Walckenaer : 1° Nancy et Essey se trouvent à droite, c'est-à-dire, à l'est de la route de Langres à Trèves, tandis qu'*andesina* est au nord-ouest ou à gauche de cette route ; 2° on n'a jamais découvert aucune antiquité ni à Nancy, ni à Essey ; on

(1) V. Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, suivie etc., t. III, p. 90, itinéraire n° 185.

ne voit aucune trace de la voie romaine qui aurait existé entre Toul et ces deux localités ; 3° le chiffre XVI indiquant, non pas des milles romains, mais des lieues gauloises, *andesina* serait placé beaucoup plus loin de Toul que Nancy ou Essey. Il nous semble évident, d'ailleurs, que l'embranchement en question quitte la voie principale à *Noviomagus ;* et cela est si vrai que le chiffre XV, fixant la distance de cette dernière ville à Toul, est inscrit à droite de l'embranchement, tandis que, dans l'hypothèse de M. Walckenaer, il devrait l'être à gauche.

Une troisième opinion sur l'emplacement d'*andesina* a été émise récemment par M. Beaulieu, membre de la Société des Antiquaires de France. Il identifie cette localité ancienne avec le village de Laneuveville, situé entre Nancy et Saint-Nicolas-du-Port. On a découvert près de ce village des antiquités qui rendent certaine l'existence en ce lieu d'un *vicus* gallo-romain. Enfin une voie, peu importante, mais encore visible en certains endroits, s'étendait de ce *vicus* à Toul, et cette voie a une longueur d'environ 16 milles romains (1). L'opinion de M. Beaulieu, qui se rapproche, comme l'on voit, du système de M. Walckenaer, donne lieu aux mêmes observations.

(1) V. Archéologie de la Lorraine, t. I, p. 141-144. M. Beaulieu a développé son système dans un mémoire spécial sur les antiquités de Laneuveville, mémoire qui a paru dans le volume de l'Académie de Nancy pour 1848, et qui a été tiré à part.

Ainsi, on peut objecter à M. Beaulieu : 1° qu'il se trompe en faisant partir l'embranchement des environs de *Tullum,* au lieu de lui faire quitter la grande voie à *Noviomagus ;* 2° que l'édifice thermal est au nord de cette voie, et non pas au midi ou à l'est, ce qui arriverait si on l'identifiait avec le *vicus* gallo-romain de Laneuveville ; 3° enfin, que le chiffre XVI désignant des lieues gauloises et non des milles romains, la route signalée par M. Beaulieu n'a pas une longueur suffisante.

Nous devons encore mentionner un système exposé par M. de Fortia d'Urban, dans son *Recueil des itinéraires anciens.* D'après M. de Fortia, l'embranchement dont nous venons de parler serait le commencement d'une route qui aurait conduit de *Noviomagus* à *Durocortorum,* en passant par la station que représente l'édifice thermal, et que M. de Fortia désigne sous le nom d'*Aquæ,* par *Ad fines,* par *Nasium,* et par les autres localités inscrites sur la Table Théodosienne. Voici, au surplus, l'itinéraire qu'il a tracé :

## LXXVIII.

### NOVIOMAGO DUROCORTORUM.

| | |
|---|---|
| Aquæ, Chermizey, . . . . . | VII |
| Ad fines, Bertheléville, . . . . . | V |
| Nasie (lege Nasium), Naix, . . . . . | XIIII |
| Caturices (al. Caturigæ), Bar-sur-Ornain, . . | IX |

Tanomia (al. Fanum Minervæ), près de Vaudenay, . . . . . XXV

Durocortoro, Reims, . . . . . XIX

Quant au mot *andesina* et au chiffre XVI, qui l'accompagne, M. de Fortia les rattache à la grande voie qui s'étendait entre *Durocortorum* et *Colonia Agrippina* (Cologne). Dans ce système, *andesina* serait une station intermédiaire entre *Meduanto* et *Munerica* (1).

Il est évident que le système de M. de Fortia ne peut se soutenir. D'abord, le mot *andesina* ne se rattache pas à la voie qui conduit de Reims à Cologne. En second lieu, la ville de *Nasium* et la station appelée *Ad fines* se trouvent placées sur la grande route de Reims à Trèves, qui se confond avec la route de Langres à Trèves, non pas à *Noviomagus,* mais seulement à partir de *Tullum*. En troisième lieu, d'après l'arrangement de M. de Fortia, il y aurait entre *Noviomagus* et *Nasium* 26 lieues gauloises, c'est-à-dire, 57,759 mètres, tandis qu'il n'y en a qu'environ 40,000. Enfin, on n'a jamais découvert aucun vestige d'antiquités ni à Chermizey, ni à Bertheléville, que M. de Fortia identifie avec la localité qu'il nomme *Aquæ* et avec *Ad fines*.

(1) V. Recueil des itinéraires anciens, comprenant l'itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger et un choix des périples grecs, avec dix cartes dressées par le colonel Lapie. Publié par M. de Fortia d'Urban ; nos LXXVIII et LXXIX.

Ce système, quoique très-éloigné de la vérité, s'en rapproche cependant sur un point, en ce sens qu'il place la station figurée par l'édifice thermal au nord-ouest de *Noviomagus*, et qu'il prend le chiffre VII inscrit près de cette dernière ville sur la Table Théodosienne comme indication de la distance qui sépare ces deux localités.

Avant d'émettre notre propre opinion sur le point en litige, il importe de faire une observation qui doit faciliter beaucoup la solution de la difficulté. Le mot *andesina*, qu'on lit aussi *indesina*, n'est pas un mot entier; il est évident, et presque tout le monde en convient, que les premières lettres de ce nom ont disparu, par suite du frottement ou de quelque autre accident (1), sur la seule copie de la Table Théodosienne que le moyen-âge nous ait conservée. Il est tellement vrai que ce mot est incomplet, que les premiers éditeurs de la Table l'ont omis comme ne pouvant servir à rien, et que d'Anville lui-même semble ne l'avoir pas connu. La première des lettres qui restent, l'*a* est lui-même effacé au point que plusieurs géographes, notamment M. Walckenaer et Scheyb, un des éditeurs de la Table, l'ont pris pour un *i* et ont lu *indesina*, au lieu de *andesina*. Combien de lettres ont disparu? Rien ne l'indique; cependant le mot étant encore assez long, il est probable qu'il ne doit pas en manquer plus de deux ou de trois.

(1) La seconde lettre du mot *Munerica*, qui se trouve au-dessus, mais un peu à gauche de l'édifice thermal a disparu, sans doute par suite du même accident.

Ceci posé, nous disons que la localité en question ne peut être que le bourg de Grand, situé sur les limites des départements des Vosges et de la Meuse, que le nom romain de ce lieu était *Grandesina*, et que les deux premières lettres du mot ont été effacées sur la seule copie de la Table que nous possédons.

Le meilleur moyen de constater l'identité de deux noms, dont l'un a subi, par la suite des temps, une altération grave, est de rechercher les formes successives de ce même nom; or, nous allons voir qu'au moyen âge Grand portait une dénomination peu différente de celle qui figure sur la Table Théodosienne. Lorsque le P. Benoît Picart fut sur le point de publier son *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, il chargea Guillaume de l'Isle, membre de l'Académie des sciences, de dresser une carte de ce diocèse. De l'Isle composa la carte et y ajouta un mémoire, qui fut imprimé à la suite de l'ouvrage du P. Benoît. Or, de l'Isle a inscrit sur sa carte comme nom latin de Grand le mot *Grandesæ*. Il est certain qu'entre *Grandesæ* ou *Grandesa* et *Grandesina* la différence est petite, et l'on peut bien admettre que le premier est une abréviation du second. M. Walckenaer, dans l'ouvrage déjà cité (1), donne quelque chose de plus positif encore, et affirme que Grand portait au moyen âge le nom de *Grandesia* (c'est *Grandesina* moins une lettre). Nous

(1) V. Géographie ancienne, historique etc., t. I, p. 534.

n'avons pu malheureusement retrouver aucun titre latin où il soit question de Grand. Comme une partie de ce bourg appartenait autrefois aux ducs de Lorraine, nous avons supposé que l'ancien trésor des chartes de Lorraine renfermait quelques pièces relatives à cette localité, mais nous n'avons découvert dans cette riche collection aucun titre latin. Les recherches que nous avons fait exécuter dans les archives des départements de la Meuse et de la Haute-Marne n'ont pas été plus heureuses. Nous ne pensons cependant pas qu'il faille pour cela refuser d'admettre l'assertion de Guillaume de l'Isle, d'autant plus que ce dernier, ne supposant nullement que Grand pût être confondu avec l'*andesina* de la Table Théodosienne, n'avait aucun intérêt à inventer une dénomination qu'il n'aurait pas trouvée dans des pièces respectables. Mais de l'Isle nous apprend (p. 13 du mémoire cité plus haut) qu'il avait eu entre les mains des titres relatifs à Grand, et tirés du trésor des chartes. C'est, sans doute, dans ces titres que le célèbre géographe a puisé la connaissance du véritable nom latin de la ville dont nous nous occupons.

Le plus ancien document imprimé où le bourg de Grand paraisse sous un nom latin est la vie de saint Eliphe ou Elophe, martyr (1), écrite au commencement du douzième siècle, mais d'après une biographie bien

(1) Saint Eliphe a été martyrisé, sous le règne de Julien l'Apostat, à peu de distance de l'ancienne ville de *Solimariaca*.

antérieure, par Rupert, abbé de Deutz (1). Grand y est appelé *Grandis*. Cette forme, quoique plus éloignée que *Grandesa* ou *Grandesia* du mot primitif *Grandesina*, s'en rapproche toutefois d'une manière suffisante pour être encore reconnaissable. C'est sous cette dénomination que Grand est mentionné plusieurs fois par les anciens livres liturgiques de Toul, dans l'office de saint Euchaire. On sait que ce martyr passe, à tort ou avec raison, pour avoir exercé les fonctions d'évêque dans le lieu dont nous parlons, avant que le siége épiscopal des *Leuci* fût fixé à Toul. La septième leçon de l'office du saint commençait ainsi :

In ea siquidem urbe Grandi nomine, præclarissimus vir Eucharius etc.

En tête du graduel on lisait les mots suivants :

O pie pastor ovium urbis Grandis et finium etc.

Le même nom se retrouve dans la prose et dans l'hymne de vêpres.

On a dit, il est vrai, que le nom de Grand venait de l'épithète de *Grannus* donnée à Apollon, auquel cette ville aurait été consacrée, et le P. Benoît Picart a supposé qu'une charte octroyée, en 886, à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon par l'empereur Charles-le-Gros, et datée de *Granisvilla*, aurait été accordée pendant que

(1) Cette vie de saint Eliphe est imprimée dans Surius et dans les Bollandistes, au 16 octobre.

ce prince se trouvait à Grand (1). Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ces hypothèses, qui n'ont pas le moindre fondement; jamais on n'a découvert dans le bourg dont nous parlons aucun monument qui puisse prouver que cette localité a été autrefois consacrée à Apollon; et il est bien certain que *Granisvilla* est une maison royale tout à fait distincte de Grand. S'il fallait démontrer que le nom de ce bourg ne vient pas du mot *Grannus,* nous nous contenterions d'appeler l'attention sur le *d* qui le termine, qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui quoiqu'il ne se prononce pas, et qui rappelle évidemment l'ancienne désinence latine.

Il nous paraît donc certain que la dénomination primitive de cette localité a pu être *Grandesina,* et cette circonstance seule nous porterait à identifier le bourg en question avec la ville dont nous cherchons le véritable emplacement. Cependant s'il n'y avait pas d'autre preuve en faveur de notre thèse, nous n'aurions pas pris la plume. Mais l'incontestable importance de la ville de Grand pendant la période gallo-romaine est pour nous une nouvelle preuve, qui, réunie à la première, ne laisse plus guère de place à l'incertitude. Tous ceux qui ont parlé de cette ville se sont étonnés, et avec raison, du silence gardé à son égard par les historiens latins, par l'Itinéraire

(1) Cette pièce est imprimée dans Pérard. V. Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le P. Benoît Picart, p. 110.

d'Antonin et la Table Théodosienne. Grand n'était pas, en effet, un *vicus,* une bourgade sans importance. Tous les historiens lorrains, l'abbé de Riguet, le P. Hugo, le P. Benoît Picart, Dom Calmet ont parlé des antiquités que l'on y découvrait sans cesse. Caylus a mentionné ses ruines, son amphithéâtre et les voies qui aboutissent à cette ville (1). Enfin, plus récemment, M. Jollois a publié une description de Grand, accompagnée d'un certain nombre de planches, et qui a obtenu, en 1825, une des médailles d'or que l'Académie des Inscriptions décerne annuellement aux meilleurs ouvrages sur nos antiquités nationales.

Une nouvelle description de Grand serait donc superflue; aussi nous contenterons-nous de rappeler en peu de mots les principaux monuments de cette ville, afin de faire mieux comprendre qu'une localité aussi remarquable ne pouvait guère être omise sur la Table Théodosienne.

« L'importance de la cité qui a existé au village de » Grand ne peut être révoquée en doute, dit M. Jollois; » il suffit d'entrer dans ses murs et d'errer, pour ainsi » dire au hasard, dans ses rues, pour trouver presque à » chaque pas des débris de son ancienne splendeur. Ici » sont les vestiges d'un amphithéâtre, là des restes d'éta- » blissements de bains, ailleurs des têtes et des membres

(1) V. Recueil d'antiquités, t. III, p. 431, planche CXVIII, n^os^ II et III, et t. VI, p. 349 et suiv., et planche CXI.

» enlevés à des statues ou à des bas-reliefs. Partout on » rencontre des morceaux de marbre, de porphyre même » dont le pays environnant n'offre pas de carrières. Peut- » être tous ces matériaux précieux avaient-ils été trans- » portés à grands frais du fond de l'Italie? Ce qui se » montre encore en abondance à Grand, pour peu que » l'on gratte à la surface du sol, ce sont des débris de » colonnes et de chapiteaux. Les habitants offrent aussi » à la curiosité des voyageurs des médailles en argent » et en bronze recueillies à la superficie du terrain, où » l'on trouve à chaque instant de ces sortes d'antiquités. » Presque toutes ces médailles sont du Haut-Empire et » présentent les effigies de Germanicus, Néron, Trajan, » Hadrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle, Faustine, » Commode, Septime Sévère, etc..... Quant aux débris » de briques et de tuiles antiques, on peut dire que tout » le village en est couvert. Il existe, en outre, des restes » de corniches et de frises, où l'on voit des griffons et » des vases de la forme la plus élégante (1). »

L'amphithéâtre dont il vient d'être question subsiste encore en partie, mais il est dépouillé de ses gradins ; il a été creusé dans le flanc d'une colline et n'est pas fermé du côté du nord. Destiné aux combats de gladiateurs et d'animaux, il pouvait aussi servir aux représentations théâtrales. Les dimensions de cet amphithéâtre sont très-

(1) V. Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges, p. 4.

considérables. Le mur extérieur suit une courbe elliptique, dont le grand axe est de 137 mètres 60 centimètres, et le demi-petit axe de 61 mètres. Ces dimensions sont donc à peu près les mêmes que celles des amphithéâtres de Nîmes et de Capoue ; mais ces derniers forment des ellipses complètes.

On a découvert dans les ruines de Grand des statues de Vesta, de Nehalen, des statuettes et des inscriptions qui ont appartenu à des temples ou à d'autres monuments. On y a déblayé les restes de deux édifices qui furent autrefois occupés par des bains. Le sol sur l'emplacement de ces deux édifices était en partie composé d'innombrables fragments de marbre, de porphyre et de granit. En 1808, on a exhumé la prison de la ville. Les murs sont d'une épaisseur extrême ; cinq squelettes gisaient sur le sol, et près d'eux se trouvaient des menottes de cuivre et des chaînes.

Enfin, les fouilles ont mis au jour une foule de fragments de bas-reliefs, deux têtes d'un beau travail qui peuvent avoir appartenu à des statues de Jupiter et d'Apollon, des patères et un trépied en bronze, et des milliers de médailles de tous les modules.

Cette rapide énumération suffit pour prouver que Grand était une ville importante. C'était même, on peut en être assuré, la ville la plus considérable du territoire des *Leuci*, quoiqu'elle n'en fût pas le chef-lieu. Fondée avant l'arrivée des Romains, puisque l'on y a trouvé des haches celtiques, des flèches en silex et des monnaies

gauloises, elle subsista jusque vers la fin du IV^e^ siècle. Ce fut à cette époque que, pour la soustraire aux ravages des Barbares, on l'entoura de fortes murailles, qui sont encore à fleur du sol sur plusieurs points. Cette précaution fut inutile ; Grand fut pris et saccagé comme presque toutes les villes voisines, et l'on ne découvre pas dans ses ruines de médailles postérieures au règne de Valentinien I.

Nous devons, avant d'aller plus loin, répondre à une objection que l'on ne manquera pas de nous adresser. La ville que vous voulez, nous dira-t-on, identifier avec le bourg actuel de Grand est figurée, sur la Table Théodosienne, par un de ces édifices carrés qui annoncent ordinairement la présence de sources thermales ou minérales ; or, aucune source de cette nature n'existe à Grand ou aux environs. Voilà l'objection dans toute sa force. Nous avouons que l'on ne voit aujourd'hui à Grand aucune source thermale ou minérale ; mais faut-il en conclure que cette localité n'en ait pas possédé autrefois ? On sait que les sources minérales perdent quelquefois, avec le temps, les vertus qui les faisaient rechercher. Plusieurs sources autrefois célèbres sont de nos jours complétement insignifiantes. D'autres, et c'est là probablement ce qui est arrivé à Grand, se sont perdues par suite du défaut d'entretien des réservoirs et des conduits. Dans tout le pays qui environne ce bourg à plusieurs lieues à la ronde, le sol est sillonné par une foule de crevasses et de canaux souterrains, dans lesquels les

eaux des rivières, et celles de la Meuse elle-même disparaissent par intervalles. Il ne serait donc pas étonnant que les sources minérales de Grand se fussent frayé une autre route. Enfin, nous ferons observer que l'on ne connaît maintenant aucune source de ce genre dans un rayon assez étendu autour de Neufchâteau, quoique, d'après la Table Théodosienne, il en ait certainement existé une autrefois à une distance de sept lieues gauloises de cette ville; nous sommes donc autorisé à placer cette source aussi bien à Grand que sur un autre point.

La présence d'un établissement de bains peut seule, à notre avis, rendre raison de la splendeur et de l'étendue de cette ancienne ville. Grand est, en effet, situé dans un canton assez éloigné des voies importantes qui traversaient la Première Belgique. Son territoire, quoique très-sain et fertile en céréales, est assez aride; l'eau y est maintenant excessivement rare. Elle l'était même tellement, il y a quelques années, qu'il a fallu exécuter des travaux considérables pour retrouver les sources anciennes ou pour en découvrir de nouvelles. Ces travaux ont mis au jour un aqueduc de construction romaine, qui amenait à Grand les eaux de plusieurs sources, situées sur le plateau qui domine le village de Liffol-le-Grand, à huit kilomètres de la première de ces deux localités. L'importance de cette construction doit faire juger que l'on avait un puissant intérêt à rendre le séjour de Grand aussi commode et aussi agréable que

possible (1). Les mêmes fouilles ont fait découvrir d'autres travaux hydrauliques exécutés à la même époque.

On a vu plus haut que Grand avait possédé, pendant la période gallo-romaine, quelques établissements de bains, dont un au moins a dû être public, et nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit. On a, il est vrai, retrouvé dans les fouilles des fourneaux, des conduits de chaleur et d'autres débris prouvant que les eaux utilisées dans ces bains étaient chauffées artificiellement; mais nous ne voyons pas là une objection insoluble contre notre système; car les eaux minérales de Grand pouvaient être froides. N'oublions pas, enfin, qu'au nord du bourg actuel, et le long du chemin qui conduit à l'ancienne ville de *Nasium*, il existe un canton dit *aux thermes*. On n'y a jamais fait de fouilles, et c'est peut-être là qu'étaient situés les bains figurés sur la Table Théodosienne (2).

On n'a pas encore retrouvé le cimetière de la ville gallo-romaine; et cette circonstance est fâcheuse, parce qu'on aurait pu découvrir quelques inscriptions funéraires de nature à jeter du jour sur la question qui nous occupe. Mais on a déposé au musée d'Epinal un petit bas-relief d'un assez bon travail, représentant *Meditrina*, déesse des guérisons, et il est inutile de faire observer

(1) V. l'ouv. de M. Jollois, p. 5.

(2) V. le même ouv., p. 4.

que ce bas-relief peut avoir quelque rapport avec l'établissement dont nous cherchons à constater l'existence.

L'amphithéâtre, dont nous avons dit quelques mots, nous fournit aussi un argument en faveur de notre système. Ces grandes constructions ne s'élevaient ordinairement que dans les villes importantes. Trèves et Metz étaient les seules cités de la Première Belgique qui eussent des édifices de ce genre, et il est bien probable que l'on n'aurait pas songé à en construire un dans la ville de Grand, si cette ville n'eût pas été fréquentée, de temps en temps, par une multitude d'étrangers. On sait, d'ailleurs, que de simples *vici* possédant des sources thermales ont vu s'élever des amphithéâtres, destinés à distraire les malades et les oisifs qui affluaient dans ces localités. Il y en avait un dans le *vicus* d'*Aquæ Bormonis* (Bourbon-l'Archambault); on en voyait un autre à *Aquæ Neriomagienses* (Néris); enfin, M. Berger de Xivrey a expliqué l'inscription funéraire d'un comédien mort à Bourbonne-les-Bains, ce qui peut faire supposer que ce *vicus* avait aussi un théâtre (1).

Il nous semble résulter de toutes ces considérations que Grand doit être la ville gallo-romaine dont la Table Théodosienne ne nous donne pas le nom en entier. Un examen rapide des distances marquées sur la Table

(1) V. Caylus, Recueil d'antiquités, t. IV, p. 367, et planche CX, et M. Berger de Xivrey, Lettre à M. Hase sur une inscription latine du deuxième siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains.

achèvera ce que nos inductions laissent à désirer, et rendra, nous l'espérons, la démonstration complète.

La voie qui conduisait d'*Andemantunnum* (Langres) à *Divodurum* (Metz), et de là à Trèves, est indiquée de la manière suivante sur la Table Théodosienne :

| | |
|---|---|
| Andemantunno . . . . . | |
| Mose . . . . . | XI |
| Noviomagus . . . . . | VIIII |
| Tullio . . . . . | XV |
| Scarponna . . . . . | X |
| Divoduri . . . . . | XIIII |

Immédiatement après le mot *Noviomagus*, un peu au-dessus de ce nom, et à côté de la route menant de cette ville à celle d'*andesina*, on voit le chiffre VII, qui marque évidemment la longueur de cette dernière route. Mais, comme l'addition des distances données par la Table présente une différence considérable en moins avec les mesures prises sur les cartes modernes, on a prétendu que le chiffre VII devait indiquer la distance de *Noviomagus* à *Solimariaca*, dont le nom aurait été omis sur la Table par suite d'une distraction du copiste, et que le chiffre XV, qui fixe la distance entre *Noviomagus* et *Tullum*, faisait seulement connaître celle qui sépare cette dernière ville de la station de *Solimariaca*. Cet arrangement arbitraire présente deux difficultés insolubles: 1° Le désaccord entre les distances données par la Table et les distances mesurées sur les cartes actuelles

provient, en grande partie, d'une erreur commise par le copiste dans la transcription du chiffre indiquant la distance entre *Mosa* et *Noviomagus*. Sur la Table cette distance n'est que de 9 lieues gauloises ou 19,995 mètres, tandis qu'en réalité elle est de 34,000 mètres. 2° Si on place entre *Noviomagus* et *Tullum* les chiffres VII et XV, on aura un total de 22 lieues gauloises ou 48,872 mètres ; tandis que la distance entre Neufchâteau et Toul, mesurée sur nos cartes modernes, n'est que de 33,500 mètres. Cette discordance est encore plus sensible à l'égard du chiffre VII, qui marque, dit-on, la distance séparant *Noviomagus* de *Solimariaca*. Ce chiffre indique 7 lieues gauloises, qui font 15,550 mètres, or, il n'y a entre Neufchâteau et Soulosse (l'ancienne *Solimariaca*) que 5,000 mètres. Concluons donc que le chiffre VII en question doit être rapporté à l'embranchement qui réunit *andesina* à la station de *Noviomagus*, et que le chiffre XV indique seul la distance entre cette dernière station et *Tullum* ; 15 lieues gauloises donnent, en effet, 33,322 mètres, et il n'y a en réalité de Neufchâteau à Toul que 33,500 mètres ; il est par conséquent à peu près impossible d'arriver à quelque chose de plus précis ; car les distances étant sur la Table Théodosienne et dans l'Itinéraire d'Antonin exprimées en nombres ronds, il y a presque toujours une certaine discordance entre les mesures de la Table et de l'Itinéraire et les mesures prises sur les cartes actuelles.

Nous venons de dire que les sept lieues gauloises

marquées au-dessus de *Noviomagus* font connaître la distance qui séparait cette station de la ville d'*andesina;* sept lieues gauloises donnent 15,550 mètres; or, la distance entre Neufchâteau et le bourg de Grand est précisément égale à 15,550 mètres, et la conclusion se tire d'elle-même.

Quant au chiffre XVI, inscrit à droite du mot *andesina,* et au-dessus de l'édifice thermal, nous pensons qu'il doit indiquer la longueur de la route qui, partant de Grand, allait au nord de cette ville rejoindre la grande voie qui s'étendait de Reims à Toul, en passant par *Nasium* et *Ad fines.* Nous avons reproduit plus haut le tracé de cette voie d'après la Table Théodosienne. Selon ce monument géographique, il y avait de *Nasium* à la station appelée *Ad fines* 14 lieues gauloises, et de cette dernière station à *Tullum* 5 lieues; 19 lieues gauloises font 42,208 mètres; mais il n'y a de *Nasium* à Toul en ligne droite que 38,000 mètres environ; nous pensons donc que la voie faisait un coude assez considérable vers le nord, et allait traverser la Meuse dans les environs de Void (1) ou de Sorcy (2). Ce tracé s'explique,

(1) Void portait anciennement le nom de *Noniantus* ou *Noniantum,* qui indique une origine gallo-romaine. Il paraît que cette localité possédait une *villa* royale pendant la période carlovingienne.

(2) Il y avait un camp romain sur la montagne voisine de Sorcy. On y a trouvé des médailles romaines; M. Duchalais pense

quand on sait qu'entre la Meuse et Toul existe un massif considérable de montagnes boisées, au milieu desquelles la construction d'une grande voie devait présenter de nombreuses difficultés. En allant passer la Meuse vers Sorcy, la route évitait ce massif montueux, et descendait ensuite à Toul dans la direction du nord-ouest au sud-est. Dans cette hypothèse, qui nous semble extrêmement probable, il faut chercher vers le village actuel de Boucq (1) la station nommée *Ad fines*. Notre hypothèse peut seule rendre compte du nom de cette station; Boucq et les villages qui l'entourent sont, en effet, très-rapprochés de la ligne qui formait la limite entre le territoire des *Leuci* et le pays des *Verodunenses*. Le nom de *Ad fines* devient, au contraire, inexplicable, si on place cette station plus au midi; on avait voulu la reconnaître dans le bourg de Foug; mais le nom de ce bourg est une corruption du mot *fao*, hêtre, et non pas du mot *Ad fines;* et en second lieu on ne trouve pas entre Foug et Toul les 5 lieues gauloises marquées sur la Table Théodosienne; la distance qui les sépare est bien moins considérable.

qu'il y eut dans le bourg de Sorcy un atelier monétaire du temps des Mérovingiens, et lui attribue un *triens* portant la légende : SAVRICIACO FIT ⁘ V. Revue de la Meuse, t. I, p. 171 et suivantes.

(1) On a découvert à Boucq des médailles du Haut-Empire. V. Revue d'Austrasie, t. XIII, p. 312 et 313.

Nous avons dit tout à l'heure que le chiffre XVI placé près de l'édifice thermal doit indiquer la longueur de la route qui, partant de Grand, allait rejoindre vers le nord la voie de Reims à Trèves, et ici encore l'examen des distances vient confirmer notre supposition; 16 lieues gauloises égalent 35,544 mètres; or, de Grand à Void il y a 35,500 mètres environ; il nous paraît donc extrêmement vraisemblable que la route de Grand se rattachait vers Void à la route décrite sur la Table Théodosienne.

Nous aurions désiré compléter cet aperçu, en reproduisant ici les renseignements positifs recueillis par les archéologues sur les différentes routes que nous venons de mentionner. Malheureusement on n'a pas fait encore de recherches suivies sur les voies de communication qui traversaient la partie occidentale de la Première Belgique. Nous enregistrerons cependant ici quelques notes recueillies çà et là, et on verra, en les parcourant, qu'il est impossible d'en tirer aucune induction contre le système que nous avons développé.

La grande voie qui conduisait de Langres à Toul (1) est encore visible dans quelques portions de son tracé; elle l'est notamment près de *Solimariaca*, et ces vestiges confirment les indications fournies par la Table Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin (2). Mais il n'en

(1) Et de Toul à Metz et à Trèves.

(2) V. l'ouvrage de M. Jollois cité plus haut.

est pas de même de la grande voie allant de Reims à Toul; elle n'a été étudiée que dans les environs de *Nasium;* rien ne nous empêche jusqu'à présent de lui conserver la direction que nous lui avons assignée, et nous sommes persuadé que les découvertes que l'on fera plus tard viendront à l'appui de notre hypothèse.

Quant aux différentes routes qui venaient aboutir à Grand, et dont nous avons signalé les deux principales, on ne les a pas plus étudiées que les voies importantes dont nous avons parlé. Il n'a été fait aucune fouille entre Grand et Neufchâteau; par conséquent la route qui mettait ces deux localités en relation l'une avec l'autre ne nous est connue que par l'indication de la Table Théodosienne. Il en est de même de la route qui, sortant de Grand, allait tomber, vers Void ou Sorcy, sur celle de Reims à Toul. Mais au nord du bourg de Grand, et à la suite de la rue de la Pichée, on aperçoit encore les restes d'une voie qui conduisait à *Nasium*. M. Jollois a décrit la partie de cette voie qui est proche de Grand; il l'a coupée en plusieurs endroits et en a fait connaître la construction (1). A quelque distance du bourg, cette route n'est plus reconnaissable; on dit cependant qu'on la retrouve dans les bois vers le village de Mandres.

On a aussi découvert une autre route qui allait de Grand au village de Liffol déjà mentionné; c'est près de

(1) V. le même ouv., p. 2.

cette voie que l'on a exhumé une assez belle mosaïque, décrite par M. Jollois, et déposée maintenant au musée d'Epinal. On ne sait pas si la même route se prolongeait au midi de Liffol, mais il est probable qu'elle rejoignait de ce côté la voie de Langres à Toul.

Enfin, on dit que l'on a remarqué quelques traces d'une route qui aurait conduit de Grand à *Solimariaca,* en passant près des villages actuels de Sionne et de Coussey (1). L'existence de cette dernière route nous semble extrêmement problématique.

Nous voici arrivé au terme de notre travail. De tout ce qui précède nous croyons pouvoir tirer les conclusions suivantes : 1° La localité que la Table Théodosienne appelle *andesina* doit être identifiée avec le bourg de Grand ; 2° le nom de cette localité tel que le présente le monument géographique dont nous parlons est incomplet ; il manque deux lettres au commencement du mot, et au lieu d'*andesina* on doit lire *Grandesina,* nom qui s'est conservé, au moyen-âge, sous les formes altérées *Grandesia, Grandesa* et *Grandis ;* 3° cette localité, figurée sur la Table par un édifice thermal, était située à 7 lieues gauloises de *Noviomagus,* et sa position, si longtemps incertaine, est enfin fixée ; 4° nous faisons connaître l'origine d'une ville importante, que les historiens, les géographes et les archéologues s'étonnaient, avec raison, de ne voir mentionnée par aucun auteur

(1) V. le même ouv., p. 3.

ancien ; 5° enfin, dans notre système, les renseignements fournis par les itinéraires romains s'accordent mieux les uns avec les autres, et tous avec l'état des lieux.

Au surplus, nous nous faisons peut-être illusion sur la valeur de nos recherches, et, si l'on veut, nous ne les donnerons que pour des conjectures, mais pour des conjectures plus vraisemblables que celles qui les ont précédées.

---

Nous avons joint deux planches à ce mémoire. La première est une copie, aussi exacte que possible, du segment de la Table Théodosienne où se trouvent l'édifice thermal et le mot *andesina,* ainsi que les principales voies qui sillonnaient le pays autour de cette localité. La seconde est une carte de la partie occidentale de la *civitas* des *Leuci.* Nous n'y avons guère placé que les détails nécessaires à l'intelligence de notre système. Nous avons figuré par des lignes noires les voies romaines dont le *tracé* nous a paru incontestable, et par des lignes ponctuées les voies dont l'existence nous a semblé douteuse. Les noms appartenant à la géographie ancienne sont en romain, et les noms modernes en italique. Cette carte, calquée sur une réduction de Cassini, étant sur une très-petite échelle, on fera bien, si l'on veut mesurer les distances avec précision, de recourir à Cassini lui-même.

| MOIS. | VENTS. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | N. | N.N.E. | N.E. | E.N.E. | E. | E.S.E. | S.E. | S.S.E. | S. | S.S.O. | S.O. | O.S.O. | O. | O.N.O. | N.O. | N.N.O. | | |
| Janvier..... | 6 | » | 7 | 1 | 4 | » | 2 | » | 2 | 1 | 6 | » | » | » | 1 | 1 | » | 1000 |
| Février..... | » | » | 1 | » | 2 | » | » | » | 7 | » | 8 | 1 | 11 | » | » | » | 1 | 1078 |
| Mars..... | 3 | » | 11 | » | 4 | » | 1 | » | 2 | » | 4 | » | 3 | » | 4 | 1 | » | 1015 |
| Avril..... | » | » | 5 | » | 2 | 1 | 2 | » | 6 | » | 7 | 1 | 6 | » | 2 | 1 | 1 | 1078 |
| Mai..... | 5 | » | 10 | » | 1 | » | 1 | » | 8 | 2 | 5 | » | 2 | » | 1 | » | 6 | 1045 |
| Juin..... | 4 | » | 14 | » | 1 | » | 1 | » | 3 | » | 5 | » | 4 | » | » | » | 4 | 1066 |
| Juillet..... | 4 | » | 4 | » | 1 | » | 1 | » | 5 | » | 6 | 1 | 6 | 1 | 3 | » | 8 | 1069 |
| Août..... | 3 | 1 | 2 | » | 1 | » | » | » | 4 | » | 12 | » | 6 | » | 2 | » | 6 | 1095 |
| Septembre... | 3 | » | 11 | » | » | » | 2 | » | 1 | » | 4 | » | 5 | » | 4 | » | 1 | 1033 |
| Octobre..... | 7 | » | 1 | » | 3 | 1 | » | » | 4 | » | 10 | » | 4 | » | 2 | » | » | 1045 |
| Novembre.... | 1 | » | 2 | » | » | » | » | 2 | 6 | » | 15 | » | 3 | » | 1 | » | » | 1045 |
| Décembre.... | » | 2 | 13 | » | 2 | » | 2 | » | 4 | » | 7 | » | 1 | » | » | » | » | 1077 |
| TOTAUX... | 36 | 3 | 81 | 1 | 21 | 2 | 12 | 2 | 52 | 3 | 89 | 3 | 51 | 1 | 20 | 3 | 25 | 18 | 675 |

OBSE

# RÉSUMÉ

DES

# OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A NANCY PENDANT L'ANNÉE 1850,

PAR LE Dr SIMONIN PÈRE.

Le vent dominant a été le sud-ouest, qui a soufflé 89 fois. D'après leur fréquence, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon : le nord-est 81 fois ; le sud 52 ; l'ouest 51 ; le nord 36 ; l'est 21 ; le nord-ouest 20, le sud-est 12 ; le nord-nord-est, le sud-sud-ouest, l'ouest-sud-ouest et le nord-nord-ouest chacun 3 ; l'est-sud-est et le sud-sud-est chacun 2 ; l'est-nord-est et l'ouest-nord ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 26 fois ; presque pur 7 ; nuageux 267, et couvert 65. Les autres qualités des jours ont été les suivantes : 98 de brouillard ; 17 de bruine ; 162 de pluie ; 12 de grêle ; 27 de neige ; 1 de grésil ; 30 de gelées blanches ; 91 de gelée ; 2 de verglas ; 25 de tonnerre et 18 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été le 6 mars de . . . . . 752,52

Le plus grand abaissement les 6 février et 21 novembre de. . . . . 715,10

Hauteur moyenne . . . . . 736,80

Le maximum de la température a été les 26 juin, 23 juillet et 5 août de . . . + 24°

Le minimum le 22 janvier de . . . . — 12°

La température moyenne de l'année de . . . . . + 6, 0,74

L'hygromètre a varié de 48 à 55° ; mais à l'extérieur cette variation a été de 39 à 58° ; la plus grande sécheresse a eu lieu le 29 avril et la plus grande humidité le 5 octobre.

Les vents ont soufflé avec impétuosité les 19 et 26 janvier ; 6 et 11 février ; 25 mars ; 5, 6 et 16 avril ; 8 et 25 mai ; 24 juillet ; 7 et 23 août ; 29 et 30 septembre ; 28 octobre ; 4, 19 et 24 novembre ; 15, 16, 17 et 18 décembre.

La tempête du 25 mai a été de courte durée, mais violente ; celle du 28 octobre a été plus prolongée ; la plus forte a duré sans interruption pendant les 15, 16, 17 et 18 décembre.

Quoiqu'il y ait eu 162 jours de pluie, elle n'a produit que 6 décimètres 73 millimètres d'eau, ce qui explique l'insuffisance des sources qui s'est surtout fait sentir pendant les deux derniers mois de l'année.

Le 21 décembre 1849 la neige a commencé à tomber; à la fin de ce mois la terre en était couverte d'une grande épaisseur, qui s'est encore augmentée par des chutes successives. Le 6 janvier, il s'en était accumulé sur quelques points du département 2 mètres 50 centimètres, et elle ne s'est fondue que le 25 du même mois, époque à laquelle le vent a tourné au sud.

La grêle est tombée 12 fois sur le territoire de Nancy, où elle n'a occasionné que de faibles dommages ; 15 communes du département ont été frappées par ce météore destructeur et ont subi des pertes évaluées à 568,484 francs 16 centimes par l'administration des contributions directes.

Le tableau qui suit indique le nom de chacune de ces communes, l'arrondissement auquel elles appartiennent et la valeur des pertes.

| ARRONDISSEMENTS. | COMMUNES. | DOMMAGES. |
|---|---|---|
| CHATEAU-SALINS... | Bermering..... | 8,887f » c |
| | Sotzeling..... | 1,650 » |
| | Vahl..... | 2,260 » |
| NANCY..... | Dieulouard..... | 19,144 25 |
| | Tantonville..... | 12,907 45 |
| TOUL..... | Allamps..... | 42,326 65 |
| | Battigny..... | 3,427 13 |
| | Beuvezin..... | 5,514 09 |
| | Boucq..... | 133,463 » |
| | Bulligny..... | 75,198 » |
| | Crépey..... | 19,442 53 |
| | Crézilles..... | 6,837 27 |
| | Tramont-Lassus... | 6,640 37 |
| | Tramont-Emy..... | 3,850 19 |
| | Vannes..... | 26,936 23 |
| | Total..... | 368,484f 16c |

L'hiver de 1849 à 1850 a été assez rigoureux ; la gelée a commencé le 19 novembre et après un adoucissement marqué de la température, elle a repris en décembre et a continué, sans interruption, jusqu'au 25 janvier. A cette époque il est survenu un dégel incomplet, bientôt suivi d'une recrudescence de froid. Enfin, le 1er février, un dégel subit a achevé de fondre la glace et la neige.

Cette alternative de gelées et de dégels a diminué l'étendue d'un débordement qui aurait pu causer de grands malheurs.

Le tonnerre a grondé 25 fois et on a vu 18 fois des éclairs.

Un seul météore lumineux s'est manifesté cette année. Un de nos savants distingués, M. Auguste Digot, se promenant le 24 juin, derrière la Pépinière, sur le bord du canal de la Marne au Rhin, aperçut à huit heures et quelques minutes du soir un phénomène météorologique dont il a bien voulu me donner connaissance. Voici en quels termes M. Digot le décrit : Une bande lumineuse, unique, sans aucune trace de divergence, s'élevait au couchant, à plus de 30° de hauteur, autant qu'il put en juger. Vers le haut, elle s'arrondissait et ne se terminait pas d'une manière brusque et tranchée. M. Digot n'a pu constater la durée de ce météore, qu'il perdit de vue en continuant sa promenade.

Ce jour le ciel avait été presque pur et le vent nord-est. Le baromètre était à $742^{mm}$ 17 et le thermomètre avait varié de + 12 à + 21°.

Dans un mémoire sur divers phénomènes météorologiques, publié en avril 1849, M. le professeur Elie Wartmann, de Genève, donne, sous les noms de rayons crépusculaires solitaires, trois observations du phénomène dont il vient d'être question. Deux de ces observations ont été faites en 1834 par M. le professeur Christie et la troisième en 1846, par M. Wartmann lui-même.

Le savant anglais explique le météore par une succession d'images du soleil, imparfaitement réfléchies par des bandes de vapeurs légères. M. Wartmann pense que cette théorie doit être controlée par de nouvelles observations.

Trois fois les rivières du département sont sorties de leur lit et les campagnes voisines ont été couvertes d'eau. Le premier débordement a eu lieu le 27 janvier; le second, le 1er février; il a duré jusqu'au 6 du même mois. Le 3e enfin, est survenu le 17 décembre; la Moselle, à Toul, s'est élevée à 3 mètres 50 centimètres au-dessus de son niveau ordinaire. Cette crue est la plus forte qui ait eu lieu depuis 1844, époque à laquelle la Moselle, sur le même point, est montée à 5 mètres 60 centimètres.

*Faits divers.*

Février 10. Tant que la terre a été couverte par la neige on a tué et vendu au marché un grand nombre de perdrix.

— 19. Un xylocope violet, *xylocopa violacea, Fabricius,* — abeille perce bois de Réaumur, a été pris en société. On ne le voit paraître ordinairement que dans les premiers beaux jours du printemps. Ce fait, communiqué par M. Braconnot, prouve que la prévoyance des insectes est quelquefois en défaut.

| | | |
|---|---|---|
| Février | 28. | Des bécasses sont passées en petit nombre. |
| Mars | 8. | On voit des abricotiers en fleurs. |
| — | 19. | La neige est tombée en abondance. |
| — | 20. | La neige est presque entièrement fondue. |
| Avril | 1er | Apparition des hirondelles. |
| — | 7. | Le rossignol se fait entendre. |
| — | 13. | Depuis deux ou trois jours les abricotiers sont en fleur. |
| — | 17. | Les cerisiers, les pruniers et les poiriers bien exposés commencent à fleurir. |
| — | 18. | Les marronniers du Lycée se couvrent de feuilles ; il en est de même des sycomores et des tilleuls de nos promenades. |
| — | 30. | Floraison des arbres fruitiers à noyau et à pépin. |
| Mai | 24. | Les lilas et les marronniers se parent de fleurs. |
| Juin | 9. | On sert sur les tables des petits pois et on vend des bouquets de cerises dont la maturité n'est pas encore parfaite. — On commence à faucher sur quelques points de la banlieue. |
| — | 15. | On trouve sur le marché des cerises et des fraises. |

Juin 24. Le tilleul et la vigne sont en fleur.

Juil. du 1er au 8. Le raisin est en verjus.

— 14. On termine la récolte des navettes, dont le produit est très-satisfaisant.

Du 21 au 28. On coupe le seigle et l'orge.

— 29. On moissonne le froment, cette céréale est couchée sur un grand nombre de points, par l'action du vent et de la pluie.

Les fruits rouges, tels que cerises, groseilles, fraises, framboises, sont abondants et à bas prix.

Août. La moisson est fortement contrariée par le mauvais temps.

— 20. Le raisin mêle dans les vignes.

— 31. L'avoine est en partie coupée et rentrée. On commence la fenaison du regain qui rend beaucoup.

Septembre Du 31 août au 13 septembre, il a gelé chaque nuit à la campagne.

— 24. Cueillette des fruits.

Octobre. Les hirondelles ont émigré.

Dès les premiers jours du mois, les pommes de terre ont été arrachées. Ces tubercules sont en partie altérés par la pourriture.

— 14. La vendange commence sur tous les points, la maturité et la qualité du raisin laissent beaucoup à désirer.

Octobre 22. Vent nord-est violent et très-froid, qui prive les arbres d'une portion de leurs feuilles.

Novembre 23. La Meurthe coule à pleins bords.

Décembre. Les fontaines de la ville versent très-peu d'eau, les sources étant presque taries.

L'année 1850 a été remarquable par sa froideur, son humidité et la rareté des beaux jours. La marche des saisons a été troublée par deux intempéries froides ; l'une a commencé le 22 avril et ne s'est terminée que le 20 mai. Pendant sa durée, il y a eu de la grêle, de la neige, des gelées blanches et de la glace.

L'autre, survenue le 30 août a été marquée par le souffle glacé des vents du nord, qui n'ont été remplacés par ceux du sud que le 20 septembre. On pourrait peut-être trouver la cause de la première de ces intempéries dans les immenses îles de glaces flottantes qu'on a rencontrées, pendant les mois d'avril et de mai, dans les mers occidentales et qui provenaient d'un grand cataclysme survenu dans la région du pôle arctique, d'où ces blocs de glace avaient été détachés et entraînés par les courants (1).

Ces anomalies de la température n'ont pas empêché cependant toutes les productions de la terre d'être abondantes et en général de bonne qualité.

(1) *Constitutionnel* 1850, 7 juillet, n° 184.

Nota. Les instruments météorologiques, leur position et les heures des observations ont été les mêmes que pendant les années précédentes. La température a été indiquée d'après l'échelle de Réaumur.

M. Marchal, docteur en médecine à Lorquin (1), a eu l'obligeance de m'adresser des tableaux graphiques, de la ligne de température de l'année 1850 et des cinq précédentes; un résumé de la météorologie de la première de ces années et de nombreuses observations sur la marche de la végétation. Cet important travail m'a permis de comparer la climatologie de Nancy et de Lorquin et cette comparaison m'a donné les résultats suivants :

1° Le froid est plus vif à Lorquin qu'à Nancy. La température moyenne calculée d'après celle des six années précitées, donne pour Lorquin 8° 66 et pour Nancy 8° 94 (thermomètre centig.).

2° La pluie et la neige y tombent avec plus d'abondance.

3° La maturité des céréales, des fruits et de la vigne y est plus tardive et leur récolte se fait trois à six jours plus tard qu'à Nancy.

Le 24, le 25 et le 26 juin 1850, M. Marchal a vu, le

(1) Lorquin, chef-lieu de canton, arrondissement de Sarrebourg, à 79 kilomètres est de Nancy, est situé à demi-côte, sur la rive gauche de la Sarre-Blanche, à 337 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

ciel étant très-vaporeux et après le coucher du soleil, ses derniers rayons se réfléchir sur les vapeurs de l'atmosphère, sous l'apparence d'une longue traînée verticale de lumière blanche, semblable à celle d'une immense queue de comète. Ce météore est sans doute le même que celui que nous avons décrit, mais qui n'a été visible à Nancy que le 24.

Enfin cet observateur nous fait connaître que le 31 juillet, une trombe d'eau, mêlée de grêle et accompagnée d'épouvantables coups de tonnerre, éclata sur Lorquin vers le soir. Pendant une heure et demie, il tomba une pluie torrentielle qui fournit 55 millimètres d'eau. Les maisons furent inondées, d'impétueux torrents déchirèrent le sol, la Sarre déborda et les blés furent roulés et abattus sur les champs.

# RÉSUMÉ

DE LA

# CONSTITUTION MÉDICALE DE L'ANNÉE 1850.

## 1er TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. . . . . 752,32
La moindre de. . . . . 715,10
La hauteur moyenne de. . . . . 739,15
Le thermomètre s'est élevé à. . . . . + 10
Il est descendu à. . . . . — 12
Température moyenne . . . . . + 0° $\frac{64}{100}$
L'hygromètre a varié de 50 à 52°.

Le vent du nord-est a soufflé 19 fois: le sud-ouest 18; l'ouest 14; le sud 11; l'est 10; le nord 9; le nord-ouest 5; le sud-est 5; le nord-nord-ouest 2; le sud-sud-ouest, l'est-nord-est et l'ouest-sud-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 14 fois, presque pur 1, nuageux 51 et couvert 24. Il y a eu 35 jours de brouillard, 6 de bruine, 22 de pluie, 3 de grêle, 22 de neige, 1 de grésil, 12 de gelée blanche, 59 de gelée, 1 de verglas, 2 de tonnerre et 1 d'éclairs.

JANVIER. Les vents du nord et de l'est ont soufflé jus-

qu'au 21 et ont été remplacés par ceux du sud. La hauteur du mercure dans le baromètre a subi de grandes et nombreuses variations. La gelée a été permanente et le thermomètre s'est abaissé jusqu'à — 12°. Il y a eu cependant deux dégels, mais incomplets. Des tempêtes, des brouillards, de la bruine, de la pluie, du grésil et de la grêle ont caractérisé ce mois pendant lequel la terre est restée couverte d'une couche épaisse de neige.

Un froid persistant et rigoureux a donné naissance à un grand nombre de maladies inflammatoires. Il faut surtout mentionner la pharyngite, l'entérite avec diarrhée, la bronchite, qui à dater du 14 est devenue épidémique, la pleurésie, la pneumonie, le rhumastisme musculaire et articulaire, l'érysipèle, l'érythème noueux et les engelures. Les maladies chroniques de la peau ont souvent passé à l'état aigu.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin. . . | 58 |
| | Sexe féminin. . . . | 42 |
| | Total. . . | 100 |
| *Décès.* | Sexe masculin. . . | 52 |
| | Sexe féminin. . . . | 53 |
| | Total . . . | 105 |

Février. Du 1^er^ au 25 les vents du sud ont régné : à la première de ces époques, il est survenu un dégel complet, les rivières et les cours d'eau ont largement franchi

leur lit. La pesanteur de l'air a éprouvé de fortes variations et le baromètre s'est abaissé jusqu'à 715mm 10. La température en général a été douce, il y a eu des tempêtes et du tonnerre, des alternatives de pluie et de neige ; quelques gelées blanches et quelques gelées. Le 25 le vent est tourné à l'est ; la température est restée chaude pendant le jour, mais elle est devenue froide pendant la nuit.

L'adoucissement de la température a diminué le nombre des maladies ; néanmoins pendant la première partie du mois on a encore observé les affections inflammatoires des voies digestives et respiratoires qui s'étaient montrées en janvier. Durant le reste de février, des apoplexies ont frappé plusieurs individus ; les parotides ou oreillons ont régné épidémiquement ; elles ont sévi avec intensité et se sont plusieurs fois terminées par des orchites. L'ictère est devenu fréquent ainsi que les accès de goutte et on a vu un petit nombre d'érysipèles, de scarlatines, de rougeoles et de fièvres typhoïdes.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin. . . | 42 |
| | Sexe féminin . . . | 44 |
| | Total. . . | 86 |
| *Décès.* | Sexe masculin. . . | 34 |
| | Sexe féminin . . . | 49 |
| | Total. . . | 83 |

Mars. Les vents froids de l'est et du nord ont soufflé sans interruption jusqu'au 25, époque à laquelle les courants d'air ont beaucoup varié. Le baromètre s'est élevé à 752$^{mm}$ 32, et après s'être soutenu à une assez grande hauteur, il est descendu à 719$^{mm}$ 61. La température assez douce pendant le jour s'est fortement refroidie vers le milieu du mois. Dès lors le thermomètre n'a pas marqué de jour plus de 4° au-dessus de zéro et pendant la nuit il est descendu jusqu'à 6° au-dessous; d'épais brouillards se sont formés, il est tombé peu de pluie, mais beaucoup de neige pendant les deux dernières semaines.

Les maladies dominantes en mars, ont été la bronchite, la pleurésie et la pneumonie; la pharyngite et l'entérite avec diarrhée; l'otite, le rhumatisme et la goutte. Les oreillons ont continué à sévir épidémiquement et à la fin du mois, on a observé une fièvre intermittente tierce pernicieuse apoplectiforme.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin . . . | 50 |
| | Sexe féminin. . . . | 52 |
| | Total. . . | 102 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 51 |
| | Sexe féminin. . . . | 52 |
| | Total. . . | 103 |

2e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. . . . . 744,42
La moindre. . . . . 722,61
La hauteur moyenne de. . . . . 735,10
Le thermomètre s'est élevé à. . . . . + 24°
Il est descendu à. . . . . — 1°
Température moyenne . . . . . + 9° $\frac{66}{100}$
L'hygromètre a varié de 48 à 52°.

Le vent du nord-est a soufflé 29 fois; le sud et le sud-ouest chacun 17; l'ouest 12; le nord 9; l'est et le sud-est chacun 4; le nord-ouest 5; le sud-sud-ouest 2; l'est-sud-est, l'ouest-sud-ouest et le nord-nord-ouest chacun 1 fois.

Le ciel a été pur 4 fois, presque pur 2 et nuageux 85. Il y a eu 4 jours de brouillard, 56 de pluie, 5 de grêle, 10 de neige, 6 de gelée blanche, 5 de gelée, 8 de tonnerre et 7 d'éclairs.

AVRIL. Du 1er au 21, les vents du sud ont régné, du 21 au 30 ils ont été remplacés par ceux du nord. Tant que le sud a soufflé, la température a été douce; elle s'est refroidie par l'apparition des vents septentrionaux. Pendant tout ce mois la pesanteur de l'air a été faible; la pluie continuelle et souvent mêlée de grêle. Il y a eu des tempêtes et du tonnerre.

Au commencement du mois, les maladies aiguës ont été assez nombreuses, mais bientôt elles ont diminué de fréquence et sont même devenues assez rares. La fièvre intermittente sous forme pernicieuse, l'apoplexie se sont montrées dès les premiers jours. La fièvre éphémère inflammatoire, la conjonctivite, l'épistaxis, les oreillons, l'embarras gastrique, la diarrhée, les phlegmasies gastro-intestinales, la bronchite, le rhumatisme et les névralgies ont été ensuite observées.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin . . . | 43 |
| | Sexe féminin. . . . | 43 |
| | Total. . . . | 86 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 38 |
| | Sexe féminin. . . . | 45 |
| | Total. . . . | 83 |

Mai. Pendant toute sa durée des intempéries ont troublé la marche ordinaire de la saison. Trois fois, les vents du sud et de l'ouest ont succédé à ceux du nord et de l'est, amenant avec eux des températures opposées. Dans le premier cas, les nuages laissaient sortir de leurs flancs la foudre, la pluie et la grêle ; dans le deuxième ils se résolvaient en pluie froide, en grêle, en grésil, en neige ; et de nuit, la terre était durcie par la gelée ou couverte de gelée blanche, le baromètre a toujours été au variable.

La fièvre éphémère inflammatoire, la fièvre intermittente, la rougeole, la bronchite; des gastro-entérites

très-aiguës, avec vomissement bilieux ou déjections alvines de même nature ; la diarrhée et le rhumatisme ont pris naissance sous l'influence des variations atmosphériques que nous venons de signaler.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin... | 52 |
| | Sexe féminin.... | 49 |
| | Total... | 101 |
| *Décès.* | Sexe masculin... | 38 |
| | Sexe féminin.... | 41 |
| | Total... | 79 |

Juin. Les vents du nord et de l'est ont dominé. Le niveau du mercure dans le baromètre a varié, mais il s'est peu éloigné de la hauteur moyenne. Plusieurs orages accompagnés et suivis de pluie ont deux fois refroidi la température qui s'est élevée jusqu'à + 24°.

Les fièvres typhoïdes et intermittentes ont régné pendant les trois premières semaines ainsi que des phlegmasies des voies digestives, très-douloureuses, avec évacuation par haut et par bas, de matière bilieuse, souvent mêlée de sang. Les brusques variations de la température ont donné naissance à des oreillons, des pharyngites, des diarrhées, des bronchites, des pneumonies et au rhumastisme. L'intensité de la chaleur, l'éclat du soleil ont déterminé des céphalalgies et des conjonctivites.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin . . . | 35 |
| | Sexe féminin . . . . | 49 |
| | Total. . . . | 84 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 42 |
| | Sexe féminin. . . . | 37 |
| | Total. . . . | 79 |

3e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. . . . . 746,68

La moindre de . . . . . 726,38

La hauteur moyenne de. . . . . 737,84

Le thermomètre s'est élevé à . . . . . + 24°

Il est descendu à. . . . . + 3° $\frac{50}{100}$

Température moyenne . . . . . + 12° $\frac{54}{100}$

L'hygromètre a varié de 48 à 52°.

Le vent du sud-ouest a soufflé 22 fois ; le nord-est et l'ouest chacun 17 ; le nord et le sud chacun 10 ; le nord-ouest 9 ; le sud-est 5 ; l'est 2 ; l'est-nord-est, l'ouest-sud-ouest et l'ouest-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 5 fois ; presque pur 2 ; nuageux 80 et couvert 5. Il y a eu 14 jours de brouillard ; 1 de bruine ; 44 de pluie ; 2 de grêle ; 1 de gelée blanche ; 15 de tonnerre et 10 d'éclairs.

JUILLET. Les vents du sud et de l'ouest ont constamment soufflé jusques vers la fin du mois, où la pesan-

teur de l'air s'est affaiblie. Le baromètre s'est peu éloigné du variable ; la température en général a été peu élevée, quelquefois même froide pour la saison ; il y a eu souvent de la pluie et le tonnerre s'est fréquemment fait entendre.

Pendant les trois premières semaines, le nombre des maladies aiguës a été fort restreint ; il ne s'est manifesté que des fièvres intermittentes, des rougeoles, des phlegmasies légères des membranes muqueuses, ainsi que des affections rhumatismales. Vers la fin du mois, les maladies sont devenues plus nombreuses et plus graves et les principales ont été des gastro-entérites aiguës et sub-aiguës et des fièvres typhoïdes.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin . . . | 51 |
| | Sexe féminin . . . . | 56 |
| | Total. . . . | 107 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 44 |
| | Sexe féminin . . . . | 39 |
| | Total. . . . | 83 |

Aout. Au commencement et à la fin de ce mois, les vents sont venus du nord; ceux du sud et de l'ouest ont soufflé dans l'intervalle ; la pesanteur de l'atmosphère a peu variée jusqu'au 18 ; à cette époque elle a faibli pour s'accroître de nouveau ; la chaleur vive pendant les premiers jours a graduellement diminué d'intensité et à

la fin du mois le thermomètre est descendu de nuit à + 5°. Les orages ont été nombreux et ont amené à leur suite des pluies abondantes et des brouillards.

La fièvre typhoïde, la fièvre intermittente, la gastro-entérite et la rougeole qui avaient pris naissance pendant le mois précédent ont continué à régner; on a observé aussi des entérites avec diarrhée, des scarlatines, l'érysipèle et l'herpès zona.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin. . . | 49 |
| | Sexe féminin. . . . | 37 |
| | Total. . . | 86 |
| *Décès.* | Sexe masculin. . . | 39 |
| | Sexe féminin. . . . | 41 |
| | Total. . . | 80 |

Septembre. Du 1er au 20 un vent du nord, violent et froid a soufflé sans interruption; il a causé une grande sécheresse de la terre et une grande diminution dans le volume des cours d'eau, néanmoins le ciel a été souvent obscurci par d'épais nuages. Le 21 les vents du nord ont été remplacés par ceux du sud et de l'ouest qui ont amené des tempêtes, des orages et de la pluie. Pendant le règne des vents septentrionaux le baromètre s'est soutenu à une grande hauteur, il s'est ensuite fortement abaissé.

Sous l'influence du froid et de la sécheresse on a vu

d'abord paraître l'otite, le coryza, la pharyngite, la bronchite, l'entérite, le rhumatisme et des névralgies continues ou intermittentes; à l'exception de quelques varioloïdes pendant le reste du mois, les maladies aiguës ont été peu fréquentes, sans gravité et diversifiées.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin. . . | 39 |
| | Sexe féminin. . . . | 50 |
| | Total. . . | 89 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 46 |
| | Sexe féminin. . . . | 41 |
| | Total. . . | 87 |

4e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. . . . . 747,81

La moindre de . . . . . 715,10

La hauteur moyenne de. . . . . 735,40

Le thermomètre s'est élevé à . . . . . + 14°

Il est descendu à. . . . . — 5° 1/2

Température moyenne . . . . . + 4° $\frac{32}{100}$

L'hygromètre a varié de 50 à 55°

Le vent du sud-ouest a soufflé 32 fois; le nord-est 16; le sud 14; le nord et l'ouest chacun 8; l'est 5; le nord-ouest 5; le nord-nord-est, le sud-est et le sud-sud-est; chacun 2 et l'est-sud-est 1.

Le ciel a été pur 3 fois; presque pur 2; nuageux 51

et couvert 36. Il y a eu 45 jours de brouillard ; 10 de bruine ; 40 de pluie ; 2 de grêle ; 4 de neige ; 11 de gelée blanche ; 27 de gelée et 1 de verglas.

Octobre. Du 1er au 6, le vent est venu du nord. Le sud-ouest a régné pendant le reste du mois. La pesanteur de l'air d'abord assez faible a graduellement augmenté jusqu'au 20, puis le baromètre s'est abaissé à 717mm 36. Le thermomètre ne s'est pas élevé de jour à + 14° ; il est descendu de nuit jusqu'à — 1°. Dans les derniers jours d'octobre, il y a eu des gelées blanches et à glace, d'épais brouillards ont souvent obscurci l'atmosphère et la pluie est tombée presque tous les jours, quelquefois mêlée de grêle et de quelques flocons de neige.

Pendant le premier septenaire, il n'y a pas eu de constitution médicale caractérisée ; les maladies ont été variées et sans gravité. La température étant devenue humide et froide a déterminé des affections catarrhales, telles que des coryzas, des croups, des bronchites et des gastro-entérites intenses. Les maladies de la peau ont subi une recrudescence et les engelures, le prurigo simple, les furoncles et l'eczema se sont souvent montrés.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin . . . | 53 |
| | Sexe féminin. . . . | 48 |
| | Total. . . | 101 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 48 |
| | Sexe féminin. . . . | 34 |
| | Total. . . | 82 |

Novembre. Les vents du sud et de l'ouest ont constamment soufflé jusqu'à la fin du mois où ils ont alterné avec celui du nord. Du 18 au 24 le baromètre qui s'était soutenu à une grande hauteur s'est abaissé à 715mm 10; la température a été douce et humide, cependant du 11 au 17 elle s'est refroidie et il y a gelée. Il y a eu des tempêtes, du brouillard, de la bruine et une pluie presque continuelle mais peu abondante.

Grâce à la douceur de la température, les maladies aiguës ont été peu nombreuses et sans gravité jusqu'au 17. A cette époque, le refroidissement de l'atmosphère a causé des coryzas, des bronchites, des pharyngites, des diarrhées, des affections rhumatismales et des névralgies. A la fin du mois quelques cas de variole se sont déclarés. Pendant l'automne, et surtout en novembre, des chiens ont contracté la rage et l'ont transmise à des chevaux qu'il a fallu abattre.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin. . . | 38 |
| | Sexe féminin. . . . | 44 |
| | Total. . . | 82 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 27 |
| | Sexe féminin. . . . | 36 |
| | Total. . . | 63 |

Décembre. Ce mois a été remarquable par de nombreuses variations de température; les vents du sud ont

dominé, mais à trois reprises différentes, ils ont été brusquement remplacés par ceux du nord et de l'est qui ont amené un froid assez vif. La pesanteur de l'air a offert momentanément une grande diminution ; un brouillard épais a presque toujours régné et pendant le souffle des vents méridionaux, il y a eu des tempêtes et de la pluie.

Sous de telles influences, il est survenu un assez grand nombre de maladies, la plupart sans gravité, telles que la conjonctivite, les phlegmasies des membranes muqueuses des voies respiratoires et digestives, le rhumatisme et les névralgies. A ces affections sont venus se joindre, lorsque l'atmosphère s'est subitement refroidie, le croup et la pneumonie. On a observé des maladies cutanées, parmi lesquelles il faut surtout signaler la variole, l'érysipèle, l'herpès zona et les engelures. Enfin, quelques malades atteints de fièvre typhoïde ont été admis dans les hôpitaux.

| | | |
|---|---|---|
| *Naissances.* | Sexe masculin. . . | 54 |
| | Sexe féminin. . . . | 44 |
| | Total. . . | 98 |
| *Décès.* | Sexe masculin . . . | 55 |
| | Sexe féminin. . . . | 49 |
| | Total. . . | 84 |

*Conclusions.*

Les phlegmasies des membranes muqueuses, les dermatoses, le rhumatisme, la goutte et les névralgies ont régné pendant toute l'année. A dater du 14 janvier, la bronchite est devenue épidémique.

Indépendamment des affections catarrhales, on a vu pendant la durée du froid, des pleurésies et des pneumonies franchement inflammatoires.

Les parotides (ou oreillons), qui avaient commencé à se montrer en novembre et décembre 1849, sont devenues très-nombreuses en février, et n'ont cessé de paraître qu'en juillet.

Depuis le mois de mars, jusqu'à la fin de juin, on a vu des fièvres inflammatoires et des phlegmasies très-intenses des organes de la digestion.

La fièvre intermittente a été moins répandue que pendant les années précédentes. On l'a observée dès le mois d'avril ; vers la fin d'août elle est devenue rare.

Pendant les six derniers mois de 1850, la rougeole, la scarlatine, mais surtout la variole et la varioloïde ont atteint un grand nombre d'individus. On a pratiqué des revaccinations.

Enfin quelques cas de fièvre typhoïde se sont déclarés, en juin, en juillet, en août et en décembre. Généralement cette maladie s'est heureusement terminée.

Le nombre des naissances s'est élevé à 1,122 dont

564 du sexe masculin

558 du sexe féminin.

Celui des décès à 1,011 dont

494 du sexe masculin,

517 du sexe féminin.

Le chiffre des naissances a excédé de 111 celui des décès.

Le rapport de la mortalité à la population a été à peu près de 23 $\frac{18}{100}$ décès pour 1,000 habitants, je dis à peu près, la population flottante n'ayant pas été recensée cette année.

# OBSERVATIONS

SUR

# L'ENSEIGNEMENT DE LA PHYSIQUE EN FRANCE

A LA FIN DE 1850,

PAR M. DE HALDAT.

MESSIEURS,

Quoique l'enseignement de la physique ait été fort abaissé dans le programme de l'école polytechnique, cette modification, ordonnée par M. le Ministre de la Guerre, n'est pas cependant le but des observations que je désire vous soumettre sur l'enseignement public de cette science dans notre pays. Tout est ici trop variable, trop subordonné aux circonstances et aux influences individuelles pour porter un pronostic certain sur la destinée future des sciences, il n'y a nul raison de s'inquiéter relativement à leur culture et à leur propagation, lorsqu'on est assuré que les progrès incessants de l'industrie les entraîneront toujours à leur suite.

Complétement détruit en 1792, l'enseignement sortit des ténèbres de la terreur brillant d'un nouvel éclat,

après le rapport de M. de Tayllerand, et devint encyclopédique et académique dans les écoles départementales, qu'on avait, à raison de leur position, nommées centrales. Dès que le gouvernement passa entre les mains de l'illustre élève de l'école militaire de Brienne, il fut principalement consacré aux mathématiques, car cette science eut alors trois professeurs, tandis que la littérature, fort abaissée, n'en avait qu'un nombre insuffisant, et que les sciences naturelles en manquaient absolument. Plus tard, dans les établissements qui s'ouvrirent sous l'influence des souvenirs de la Grèce, sous le nom de Lycées, on donna aux lettres un peu plus d'importance.

Durant les péripéties consulaires ou impériales, toutes les maisons d'enseignement devinrent de petites casernes où les élèves, coiffés de tricornes et armés de fusils, ne faisaient aucun mouvement qu'au bruit du tambour. Depuis, on vit la nécessité de tempérer cette ardeur belliqueuse peu favorable à l'étude, et le chapeau rond avec la cloche annoncèrent un changement et un passage à un état plus tempéré. Après diverses modifications qui se sont succédées, on veut rendre l'enseignement pratique. Faisons des vœux pour que la pratique de la bonne littérature s'étende encore aux sciences et à la religion. Mais peut-on croire que ces changements continus, que tous ces essais aventureux, puissent être bien favorables à l'éducation et aux progrès de l'instruction? C'est à vous, Messieurs, que j'en appelle pour résoudre cette grave question.

Mon but principal étant d'examiner et d'apprécier avant tout les moyens de propagation des sciences, à l'aide des ouvrages consacrés à l'enseignement par les professeurs les plus distingués ; je ne m'occuperai plus de l'abaissement de l'enseignement de la physique à l'école polytechnique, et par cela même dans toutes les écoles d'un ordre inférieur ; car cette mesure n'a été adoptée sans doute que d'après l'avis des *hommes* les plus *compétents*. J'avouerai cependant que je n'ai pu comprendre comment en supprimant toute la partie de l'optique que nous désignons sous la dénomination d'optique moderne, parce qu'elle est née de nos jours, on a pu réduire la dioptrique, au point qu'un élève ingénieur qui n'aurait point étudié hors de l'école, et de lui-même, pourrait ne pas comprendre la théorie de la lunette du théodolite, qu'il doit employer dans son service. Je ne comprends pas encore comment on a pu lui laisser ignorer la théorie de l'électro-magnétisme, sur laquelle repose celle des télégraphes électriques.

J'aurais beaucoup d'autres réflexions à vous soumettre, Messieurs, sur l'époque où le génie supérieur de Laplace, venant de publier son *Système du Monde*, on sembla persuadé qu'en poussant avec violence les élèves dans les parties les plus sublimes des mathématiques, on allait donner beaucoup d'émules à ce grand géomètre. Il ne s'en trouva pas, et le mépris qu'on témoigna pour les éléments d'Euclide, qui avaient formé Newton, Pascal et une multitude de géomètres éminents, n'a pas même donné

grand nombre d'astronomes égaux à Lacaille, dont les éléments complets ne forment qu'un petit volume et dont la géométrie est fondée sur la méthode qu'il nomme des indivisibles.

Mais ces réflexions m'écarteraient beaucoup trop de mon sujet et je m'empresse d'y revenir pour indiquer les vices de l'enseignement de la physique, même par les livres les plus répandus, les plus savants, les plus complets et les plus autorisés. Hé! comment cela pourrait-il être autrement, quand certaines gens, à peine initiés aux éléments d'une science qui exige toute la vie, prétendent en publier des traités généraux tandis qu'ils en connaissent à peine quelques parties.

Mais je ne veux pas m'arrêter à des ouvrages trop peu dignes de votre attention, lorsque je dois me borner à ceux qui jouissent d'une juste célébrité. Je me garderai d'en désigner aucun, mais je ferai observer qu'il en est dans lesquels se montre trop évidemment le goût de l'auteur pour les parties qu'il a spécialement cultivées et qui lui ont semblé les plus importantes; car, un travail dirigé dans cette vue, n'étant plus le tableau vrai et complet de la science, devient une source infaillible d'erreurs pour ceux qui l'y croient représentée dans toute son étendue. Ainsi, dans quelques traités où la diffraction, la polarisation et leurs phénomènes si variés sont présentés avec les plus grands détails, de même que ceux de l'électro-magnétisme, la science de l'aimant, dont les effet sont si connus et peuvent être si facilement étudiés

et reproduits, même avec les appareils les plus simples, y est négligée, au point que les articles qui doivent être consacrés à son exposition, n'en présentent que le squelette incomplet. Quand dans les traités où l'on se borne à exposer la propriété attractive de l'aimant pour le fer et les corps qui contiennent ce métal, on aura parlé de la polarité des aimants, de la puissance qu'ils ont de la communiquer ; qu'on aura traité de la direction de l'aiguille et de ses variations dans les mêmes lieux et dans les mêmes temps ; des moyens de fixer la force magnétique et de la détruire, de la reconnaître et d'en mesurer l'intensité, enfin de sa distribution dans un même aimant et de son intensité dans ses diverses parties ; et qu'on aura décrit le magnétisme terrestre comme cela est encore dans les traités élémentaires anciens et nouveaux, pensera-t-on avoir présenté un tableau fidèle de cette partie de la science dans son état actuel, après les découvertes nouvelles dont elle s'est enrichie ? Pour moi, je ne puis l'accorder, si l'on n'a pas fait état de la force coercitive et de ses phénomènes dans les aimants de toutes les dimensions et dans les aimants sans cohésion, ou si l'on a négligé les détails sur le fantôme magnétique, qui est le signe extérieur de l'état de cette force dans les aimants ; si l'on n'a parlé qu'en passant du magnétisme, développé par le mouvement de sa concentration à la surface des corps magnétisés ; et enfin si, traitant du magnétisme terrestre, on a omis la question de l'universalité de cette force, dont les effets manifestés, par tant de phéno-

mènes, n'ont été entrevus que par Gilbert, en 1660, mais dont l'existence, comme l'une des grandes lois de la nature, n'a été proclamée qu'en 1841, dans les Mémoires de l'Académie de Nancy et dans les Comptes rendus de l'Académie des Sciences. L'omission de cette question capitale vicierait nécessairement un traité, non-seulement en dissimulant l'existence d'une puissance de la nature, mais encore en consacrant l'existence de faits controuvés dont j'ai démontré la fausseté, telle que la spécialité du fer, ébranlée déjà par la découverte de plusieurs métaux magnétisables, mais définitivement repoussée et seulement depuis que j'ai montré des corps magnétisables qui, faits de toute pièce, ne contiennent pas de fer, et dans lesquels il est absurde d'en supposer, contrairement, à l'opinion de Coulomb, l'un des plus savants et des plus ingénieux propagateurs de la théorie du magnétisme, opinion que cependant on ne peut admettre sans faire rétrograder la science de deux siècles.

Les physiciens et les simples amateurs même ont souri de pitié quand, pour expliquer le magnétisme terrestre, on leur a parlé de masses immenses de fer placées aux pôles, dont l'existence n'a été reconnue par aucun voyageur; tous ont senti le ridicule d'une hypothèse qui contredisait les faits qui constatent le magnétisme de tous les solides, et que MM. Faraday et E. Becquerel reconnaissent dans les fluides et les liquides, et même dans les gaz. Cette hypothèse n'est pas moins contredite par les faits qui montrent dans les corps librement sus-

pendus, la disposition à prendre la direction du courant magnétique ou celle de la perpendiculaire à cette ligne de force, mais elle l'est encore par une multitude de faits universellement admis, parmi lesquels, si je ne craignais de m'engager dans des détails étrangers à cette notice, je reproduirais les expériences ingénieuses du savant professeur de l'Université de Bonn. Elles fournissent évidemment les preuves les plus frappantes de l'universalité d'une force commandant à tous les corps, entraînant dans sa direction générale tous ceux qui, cristalisés et libres de se mouvoir, jouissent de la polarité si tardivement constatée, mais qui fournit un des plus puissants arguments en faveur de la théorie philosophique que nous défendons.

D'après ces réflexions, Messieurs, vous pouvez prononcer sur la question de savoir si les traités où ces faits sont dissimulés et omis, peuvent être considérés comme représentant l'état de la science, surtout quand ils en renferment d'opposés à ceux que l'on considère comme des vérités incontestables.

On me répondra sans doute que les traités élémentaires ne peuvent comprendre toutes les questions de détail. Cela ne peut être douteux; mais, dans ce cas, ils doivent au moins n'oublier aucune des questions sur lesquelles plusieurs autres reposent; celles surtout dont l'omission rend le traité incomplet ou vicieux.

Le Conseil de l'instruction publique, dont les membres sont animés du désir de conserver aux sciences phy-

siques la prééminence qu'elles ont acquises parmi nous, chargeront les facultés de l'enseignement des parties retranchées du programme de l'école polytechnique et régulariseront des cours abandonnés au choix ou même au caprice des professeurs ; je l'admets. Mais pense-t-on dans cette hypothèse et dans le régime actuel de ces écoles, obtenir des succès bien favorables au progrès de la science, lorsque les leçons dans les provinces offrent un nombre si petit de zélateurs, surtout pour les parties qui ne sont pas susceptibles de beaucoup d'application aux besoins communs de la vie.

Quels seraient donc alors les moyens de prévenir l'abaissement de la physique, je ne dis pas parmi les savants que leur zèle pourra toujours préserver, mais dans le public éclairé, et de la maintenir dans son état de splendeur actuelle ? Je n'en vois pas d'autres que dans la publication de traités spéciaux, où l'auteur éclairé dans sa matière et se livrant à son amour pour la science qu'il a longtemps cultivée, pourra donner dans de justes bornes toute l'étendue nécessaire à son ouvrage. Nous avons à cet égard des exemples nombreux, tels que les traités sur l'électricité et le magnétisme de M. Becquerel ; sur la transmission de la chaleur, par M. Melloni ; de M. de Matentei, sur l'électricité organique ; de MM. Kaems et Pouillet, sur la météorologie, et de beaucoup d'autres qui les ont précédés, de Cavallo, de Singer, de Sigaud, de Haui, pour l'électricité.

Pourquoi donc n'aurions-nous pas enfin un ouvrage

général sur toute la physique, analogue à cette petite encyclopédie anglaise, *Ciclopedia cabinet,* publiée sous la direction de M. Lardener ? Pourquoi dans un siècle où des entreprises littéraires d'une immense étendue ont obtenu des succès mérités, ne pourrait-on pas en espérer pour une collection qui suppléerait aux mémoires spéciaux, à ceux des Académies, à tous les recueils, enfin, que l'on ne trouve que dans les bibliothèques des grandes villes.

C'est d'après les considérations précédentes que je désire faire pour le magnétisme, ce que de plus habiles feraient pour les autres parties, spécialement pour l'optique, maintenant si étendue et si digne des meilleurs esprits. Si je suis favorisé dans les recherches que j'ai entreprises, j'aurai à chaque séance l'honneur de vous en exposer les résultats.

# APERÇU

DE LA

# CONSTITUTION GÉOLOGIQUE

## DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

NOTE A L'APPUI DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE CE DÉPARTEMENT, EXÉCUTÉE, D'APRÈS LA CARTE DU DÉPOT DE LA GUERRE,

PAR M. J. LEVALLOIS,

Ingénieur en chef des mines.

Le département de la Meurthe ne présente point de terrains dits *d'épanchement ;* il ne renferme que des terrains *stratifiés.*

Les terrains de cet ordre, que l'on est parvenu jusqu'ici à distinguer sur les divers points du globe, sont en nombre assez restreint, et les auteurs du magnifique travail de la carte géologique de France n'en ont accusé que 23 différents. Parmi ces 23, il n'en apparaît que 11 dans le département de la Meurthe, à savoir, suivant leur ancienneté relative : *le grès rouge, le grès des Vosges, le grès bigarré, le muschelkalk, les marnes irisées, le grès infrà-liasique, le calcaire à gryphées*

*arquées, l'oolithe inférieure avec les marnes supra-liasiques, l'oolithe moyenne, le terrain diluvien et le terrain moderne.* Ces terrains, à l'exception des deux derniers, appartiennent à l'époque *secondaire,* et ils sont échelonnés de l'est à l'ouest dans l'ordre qui vient d'être indiqué.

Si la carte géologique du département de la Meurthe n'eût dû présenter que les onze divisions qui viennent d'être énumérées, il ne se fût agi, pour l'exécuter, que de faire un extrait de la carte géologique de France, en la transportant sur une échelle convenable; ce n'eût été qu'une œuvre de dessinateur. Aussi n'est-ce pas de cette manière que l'administration générale des Mines avait conçu le grand plan du cadastre minéralogique de France, dont elle poursuit l'exécution. Dans sa pensée, la carte générale dressée par MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, devait être en quelque sorte la *grande triangulation,* base de l'opération, ayant pour objet d'arrêter les grands traits principaux de la constitution géologique du pays, tandis que les cartes géologiques départementales en devaient former comme la *triangulation secondaire,* destinée à reproduire les détails qui viennent accentuer ces traits principaux. Il est bien évident, d'ailleurs, que ce n'est qu'avec ces détails que l'on peut donner aux cartes départementales toute leur utilité d'application, et que c'est en vue de cette utilité que doivent être établies, dans chaque département considéré en particulier, les sous-divisions géologiques

qu'il y a lieu de faire dans les divisions principales accusées sur la carte générale de la France.

C'est donc en prenant en considération les matériaux utiles qui sont enfermés dans les différentes couches minérales, que j'ai été conduit à faire, dans les terrains stratifiés du département de la Meurthe, 19 sous-divisions qui sont indiquées dans le tableau ci-dessous, lequel montre en même temps leur correspondance avec les onze divisions principales de la carte de France.

| CARTE GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE. | CARTE GÉOLOGIQUE DE LA FRANCE. | |
|---|---|---|
| Tourbe et Tuf. | Tourbes et alluvions modernes. | |
| Alluvion des plateaux et des vallées. | Diluvium alpin et Loëss. | |
| Calcaire corallien et à astartes. | Oolithe moyenne. | Terrain jurassique. |
| Marnes oxfordiennes. | | |
| Grande Oolithe. | Oolithe inférieure et Marnes suprà-liasiques. | |
| Oolithe inférieure. | | |
| Marnes suprà-liasiques — Supérieures. — Minerai oolithique et Grès super-liasique (*Marly-Sandstone* des Anglais). | | |
| Marnes suprà-liasiques — Moyennes. — Marnes schisto-bitumineuses et Grès medio-liasique (Grès d'Agincourt). | | |
| Marnes suprà-liasiques — Inférieures. — Calcaire ocreux (à *Gryphæa Cymbium*). | | |
| Calcaire à gryphées arquées. | Calcaire à gryphées arquées. | |
| Grès infrà-liasique. | Grès infrà-liasique. | |
| Gypse et Dolomie supérieurs. | Marnes irisées. | Terrain du Trias. |
| Gypse et Dolomie moyens. — Sel gemme. | | |
| Gypse et Dolomie inférieurs. — (*Letten-kohle* des Allemands.) | | |
| Muschelkalk supérieur. — Groupe calcaire. | Muschelkalk. | |
| Muschelkalk inférieur. — Groupe marneux. | | |
| Grès bigarré. | Grès bigarré. | |
| Grès des Vosges. | Grès des Vosges. | |
| Grès rouge et argilophyre. | Grès rouge. | |

Quelques brèves explications vont justifier l'établissement de ces différentes sous-divisions, en même temps qu'elles donneront comme une esquisse de la constitution géologique du département.

Grès rouge. — Le *grès rouge* forme donc, comme on vient de le voir, le terrain stratifié le plus ancien qui se montre dans le département de la Meurthe. Or, on sait que dans la chaîne des Vosges, ce terrain est concentré dans certaines dépressions dont il paraît avoir rempli le fond, et c'est en effet de cette manière qu'il se montre chez nous, où il n'occupe qu'un espace extrêmement restreint dans la vallée de la Plaine, au pied du Donon, près du village de Raon-lès-l'Eau.

On sait aussi que la roche qui compose essentiellement le terrain que les géologues ont appelé de ce nom de *grès rouge*, est un grès qui est bien moins caractérisé par sa couleur que parce qu'il ne renferme point de cailloux arrondis de quartz, et qu'il contient avec des débris de roches diorétiques, des cristaux légèrement décomposés de feldspath. Mais à cette roche il s'en trouve habituellement associée une autre, ayant l'apparence d'un porphyre un peu décomposé, et pour cela appelée *argilophyre*, et qui, comme les porphyres en effet, se présente par fois en belles colonnades prismatiques. L'association de ces roches est si constante que l'argilophyre dont il s'agit est communément appelé *porphyre du grès rouge*, et elle est si intime que pour

différents points des Vosges on a été obligé, sur la carte géologique de la France, de les figurer par une seule et même couleur (1). Or, dans notre département, le terrain de grès rouge est représenté presqu'exclusivement par de l'argilophyre, que l'on exploite pour l'entretien des routes près de Raon-lès-l'Eau, et que l'on voit se dresser en belles aiguilles quand on remonte la vallée de la Plaine jusqu'au-delà de la limite du département des Vosges, au lieudit la *Chaude-Roche*.

Les géologues se sont divisés sur l'origine de l'argilophyre. Les uns n'y ont vu, comme dans les porphyres en général, qu'une roche éruptive; les autres, et notamment M. Hogard, n'y ont vu que la roche normale du grès rouge, modifiée par la chaleur des roches ignées sous-jacentes. Il me paraît que cette dernière opinion est celle qui s'applique le mieux à l'argilophyre de Raon-lès-l'Eau, que je considère donc comme n'étant que du grès rouge modifié. En tout cas, j'ai déjà fait remarquer que la roche normale du grès rouge est presque complétement effacée dans cette localité-là; en sorte qu'il n'y avait toujours pas moyen de la distinguer d'avec l'argilophyre, sur la carte.

Grès vosgien. — Le *grès vosgien* repose distinctivement sur l'argilophyre de Raon-lès-l'Eau, et règne en-

(1) Explication de la carte géologique de la France, par MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, t. 1, p. 388.

suite sur une très-grande étendue en allant vers l'ouest. La bande qu'il forme tout à travers le département et qui occupe la région presqu'exclusivement couverte de bois qu'on appelle *la Montagne,* se dirige environ du nord-est au sud-ouest, et sa plus grande largeur, dans la direction qui joindrait le Donon au village d'Abreschwiller, atteindrait jusqu'à quatorze kilomètres. Mais malgré son importance en étendue géographique, ce terrain a des caractères si uniformes que je n'ai pas pensé devoir y faire de sous-divisions.

Grès bigarré. — Plus à l'ouest encore paraît une nouvelle bande qui est constituée par le *grès bigarré.* Ce grès est, à son point de contact, assez difficile à distinguer du grès vosgien; mais il en diffère d'une manière essentielle en ce que ce dernier atteint jusqu'à l'altitude de 1,000 mètres près du Donon, tandis que le grès bigarré n'atteint jamais chez nous jusqu'à 500 mètres; en sorte que le grès vosgien était déjà émergé lorsque les mers déposaient le grès bigarré à son pied et sur ses flancs. La bande qui forme ce grès est beaucoup moins large que la bande de grès vosgien, et elle se réduit même, en un point, à un kilomètre. Aussi n'y avait-il pas lieu à y faire de sous-divisions. Il suffira, au point de vue pratique, de mentionner que c'est dans la partie inférieure de cette formation que se trouvent les belles pierres de taille, dites pierres *de sable*, qui s'emploient dans la partie est du département.

Muschelkalk. — Plus à l'ouest encore, on voit le grès bigarré recouvert par une nouvelle formation. C'est celle du *Muschelkalk,* que j'ai décrit avec détail dans une publication spéciale (1), et dans laquelle j'ai fait deux sous-divisions : l'inférieure sous le nom de *groupe marneux,* la supérieure sous le nom de *groupe calcaire.* C'est le groupe calcaire qui fournit exclusivement les pierres à bâtir, et il importait sous ce rapport de le bien circonscrire. Quant au groupe marneux, il ne renferme pas de matériaux utiles, si ce n'est quelques carrières de gypse. J'ai démontré d'ailleurs, dans la publication ci-dessus rappelée, que le puissant dépôt de sel gemme des environs de Sarralbe, dans le département de la Moselle, est associé à ce gypse-là.

Je dois ajouter aussi, quant au groupe supérieur, que les calcaires, qui sont reconnus pour renfermer, aux environs de Lunéville et ailleurs, une si grande quantité d'ossements de grands sauriens, appartiennent aux bancs tout à fait suprêmes dudit groupe.

Marnes irisées ou keuper. — Dans l'ordre des temps, comme dans l'ordre géographique, en avançant toujours vers l'ouest, ce sont les *marnes irisées* qui

(1) Mémoire sur le gisement du sel gemme dans le département de la Moselle, et sur la composition générale du terrain de Muschelkalk en Lorraine. (Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, 1846, p. 70. — Annales des Mines, 4e série, t. 11, p. 3.)

succèdent au muschelkalk. Ce terrain qui est le plus important de tous ceux du département, en raison du sel gemme qu'il recèle, est beaucoup plus développé que les précédents, et surtout vers la limite nord où il a, sous le parallèle de Fénétrange, jusqu'à 37 kilomètres de largeur, tandis que dans le sud, sous le parallèle de Gerbéviller, il n'en a plus que 19. D'ailleurs, sa puissance connue (et elle n'est pas connue toute entière), atteint aux environs de Vic et de Dieuze, jusqu'à 247 mètres. Il était donc nécessaire d'établir des coupures dans cette formation ; je l'ai divisée en 3 groupes désignés comme il suit :

Gypse et Dolomie inférieurs,
Gypse et Dolomie moyens,
Gypse et Dolomie supérieurs,

en les rattachant au petit nombre de couches pierreuses que renferment les marnes irisées.

*Groupe moyen.* — Lorsqu'on parcourt le département de la Meurthe, dans sa région médiane, en allant, par exemple, d'Insming aux confins du département de la Moselle, vers Gripport, aux confins du département des Vosges, on rencontre à chaque pas un calcaire blanc-jaunâtre, à cassure mate, qui forme des pierres lisses et plates, seul moellon que l'on ait à sa disposition dans cette région. C'est un calcaire magnésien dont M. Elie de Beaumont avait signalé, dès 1828 (1), la constance

(1) Observations géologiques sur quelques terrains secondaires

sur le revers occidental des Vosges, que j'ai suivi, pied à pied, tout à travers le département de la Meurthe, dans 138 communes, et qui forme, par conséquent, un des meilleurs horizons géologiques auxquels on puisse avoir recours comme moyen de repère. Le plateau dans lequel ont été ouverts les puits de la mine de sel gemme de Vic est formé par ce calcaire, que M. Voltz avait décrit, en 1823, sous le nom de *calcaire inférieur* (2). C'est là ce que j'appelle *dolomie-moyenne* ou *dolomie-moellon*.

Au-dessous de cette dolomie-moellon, on observe, avec une constance presque pareille, un grès argileux (psammite) rougeâtre ou grisâtre, ou bariolé de ces deux couleurs, que j'ai caractérisé ailleurs sous le nom de *grès de Stuttgart*. Faute de meilleurs matériaux, on l'utilise souvent en le broyant pour le faire entrer, comme sable, dans la composition des mortiers. Il renferme des *equisetum* et des *calamites*, et, en différents points des départements voisins, à Morhange, à Piblange, à Valmunster (Moselle), à Norroy, à Sainte-Menge, à La Vacheresse (Vosges), on y a trouvé une mauvaise couche de houille qui a donné lieu à bien des déceptions. C'est précisément dans ce grès qu'ont été ouverts les

du système des Vosges. — Annales des Mines, 2e série, t. 1, p. 454.

(2) Notice géognostique sur les environs de Vic.— Annales des Mines, 1re série, t. 8, p. 229.

puits de la mine de Vic, et il a été traversé sur une épaisseur de 15 mètres.

*Gypse moyen avec sel gemme.* — Enfin, au-dessous de ce grès on ne tarde pas à rencontrer, en beaucoup de points du département, des dépôts de gypse. C'est là le *gypse moyen* qui, avec ledit grès et la dolomie-moellon, caractérise ce que j'appelle le groupe moyen des marnes irisées. La butte de Léomont, près Lunéville, présente une belle coupe de ce groupe, à savoir : le gypse au pied, le grès à mi-côte et la dolomie au couronnement. C'est dans ce gypse-là que sont ouvertes les carrières de Lunéville (route de Nancy), Deuxville, Vitrimont, Anthelupt, Rosières-aux-Salines, Vigneulles, Haussonville, Velle-sur-Moselle, Saint-Mard, Lorey, Bayon, Mangonville, Bainville-aux-Miroirs, Gripport, Giriviller, Froville, Haigneville, Brémoncourt, Einvaux, Parey, Moncourt, Maizières, Azoudange, Languimbert, Fribourg-l'Evêque, Hunskirch, Conthil et Bellange ; et c'est celui qu'on a rencontré dans les puits de Vic et de Dieuze et auquel est associé l'immense dépôt de sel gemme de la vallée de la Seille.

*Groupe supérieur.* — Que l'on vienne maintenant à s'élever au-dessus de l'horizon formé par la dolomie moyenne, et l'on ne tarde pas à rencontrer, en divers points du département, d'autres dépôts de gypse qui sont aussi recouverts par de petits bancs dolomitiques. C'est là ce que j'appelle *gypse et dolomie supérieurs.* Cette dolomie-là ne saurait d'ailleurs être confondue avec la

dolomie-moellon : elle est beaucoup plus marneuse, extrêmement gelive, à cassure très-irrégulière, ne forme, en général, que des bancs fort peu importants et mal suivis, et par toutes ces raisons n'est pas propre à fournir des pierres de construction. C'est au groupe supérieur que se rapportent la plupart des gypses qui se trouvent dans la partie du département située au nord de Lunéville : à Crevic, Maix, Bathelémont-lès-Bauzemont (1), Athienville (près de la ferme de la Haute-Foulcrey), Juvrecourt, Moncel, Chambrey, Coutures, Amelécourt, Lubécourt, Fonteny, Lucy, Lesse, Marthil, Achain, Riche, Haboudange, Burlioncourt, Puttigny, Obreck, Lidrezing, Guébling, Marimont-la-Haute, Vahl, Domnon, Lostroff, Saint-Médard, Haraucourt-sur-Seille, Salival, Moyenvic et Vic (au pied de la colline du télégraphe). La strontiane sulfatée, sous forme de petites aiguilles cristallines roses ou blanches, est très-répandue dans ce groupe. On y trouve aussi quelques rares coquilles tant bivalves qu'univalves, qui n'ont pas encore été déterminées. Le groupe moyen, au contraire, n'a présenté jusqu'ici aucun fossile du règne animal.

*Groupe inférieur.* — Le groupe inférieur des marnes

(1) C'est dans le gypse de cette localité que feu M. le docteur Gaillardot a signalé la présence de la *magnésie boratée*, ainsi que cela a été vérifié par l'analyse de M. Braconnot. (Précis des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, de 1824 à 1828, p. 80.)

irisées s'observe très-bien près du confluent de la Vesouze dans la Meurthe : le gypse au moulin dit de Xerbéviller, et la dolomie à la carrière dite *de Sainte-Anne ;* en sorte que l'on trouve réunis, près de Lunéville, dans un espace de deux lieues, les gypses des trois groupes : l'inférieur audit moulin de Xerbéviller, le moyen à la sortie de Lunéville, sur la route de Nancy, et le supérieur à Crévic. Ce qui distingue la *dolomie inférieure* des autres et ce qui la caractérise, c'est d'être cristalline et assez résistante pour que le service du Génie militaire la fasse exploiter pour pierres à pavés, d'être accompagnée de grès chisteux tout remplis d'impressions végétales, et de renfermer en abondance des restes de poissons et de sauriens. Le gypse inférieur ne s'est présenté à moi que dans un autre point, près de la ferme de Beaupré, située sur la Meurthe, en amont de Lunéville ; mais la dolomie cristalline, avec les grès schisteux impressionnés, s'observent d'un bout à l'autre du département, et j'ai pu les suivre depuis Fénétrange aux confins du Bas-Rhin, jusqu'à Moyen, aux confins des Vosges, de manière à acquérir la certitude que les roches de Sainte-Anne ne forment pas un simple accident. Il est cependant probable que c'est ainsi qu'elles avaient été envisagées par les observateurs du pays, car elles n'ont été l'objet d'aucune mention particulière de leur part. Elles se confondaient pour eux avec le muschelkalk que l'on exploite en face de Sainte-Anne, sur la rive gauche de la Meurthe, dans les carrières de Re-

hainviller, si bien connue pour l'abondance et la belle conservation des ossements de grands sauriens, qui y ont été recueillis par MM. Gaillardot et Perrin. Or, les roches de Sainte-Anne renferment, en effet, indépendamment des restes de poissons et de sauriens que j'y ai signalés, quelques coquilles qui appartiennent également au muschelkalk ; et, en raison de cela, on serait certainement fondé à les classer dans ce terrain. Toutefois, ce ne serait qu'à la condition d'en former l'étage tout supérieur ; car les calcaires de Sainte-Anne ne sauraient, dans aucun cas, être rapportés au calcaire de Rehainviller dont ils se distinguent profondément : tant en ce qu'ils se trouvent à un niveau bien supérieur, que par leur nature minéralogique et que par leur association avec des grès à impressions végétales ; tandis que ni les grès, ni les impressions végétales, ne se trouvent dans le muschelkalk de Rehainviller.

Quoi qu'il en soit, j'ai été conduit à séparer les roches de Sainte-Anne du muschelkalk pour en faire le groupe inférieur des marnes irisées, par cette considération : que l'on observe au-dessous de la carrière de Sainte-Anne une certaine épaisseur de marnes rouges et violâtres. Sans doute la couleur est un caractère, en général, fort secondaire ; mais si, comme M. Elie de Beaumont l'a indiqué (1), la *rubéfaction* des marnes keupériennes

(1) Explication de la carte géologique de la France, tome 2, page 94.

se lie à des phénomènes chimiques (1) d'une grande importance et dont la connaissance expliquerait probablement tout à la fois la formation du gypse, du sel et de la dolomie, il me semble qu'on est fondé à établir la ligne de démarcation du muschelkalk et du keuper, de manière à ce qu'elle sépare les dolomies de Sainte-Anne qui se trouvent dans la sphère d'action du phénomène de la rubéfaction, du calcaire de Rehainviller, du muschelkalk proprement dit, qui paraît s'être déposé avant le commencement de ce phénomène.

Au surplus, la difficulté que l'on éprouve très-réellement à établir cette ligne de démarcation ne fait que justifier la réunion qui a été faite de ces trois systèmes de couches, grès bigarré, muschelkalk et marnes irisées en un seul terrain, celui du *trias*, réunion qui a été établie par M. Alberti, dans un ouvrage devenu classique (2).

Au reste, l'établissement de ce *groupe inférieur* du keuper présente cet avantage : qu'il complète le parallélisme entre les marnes irisées de la Lorraine et celles de la Souabe, telles qu'elles sont décrites dans l'ouvrage que je viens de rappeler, et que je lui ai reconnue moi-

(1) Des tentatives ont déjà été faites pour réaliser ces phénomènes. Voir les *Expériences sur la formation artificielle par voie humide, de quelques espèces minérales*, etc., par M. de Sénarmont. (Annales de chimie et de physique, 3e série, tome 30.)

(2) Beitrag, zu einer monographie des Bunten Sandsteins, muschelkalks und Keupers, 1834. Stutgart und Tubingen.

même dans un voyage fait en Souabe, il y a plus de 20 ans (1). Ce parallélisme, en effet, est tellement frappant, quant à la partie supérieure et moyenne du keuper, qu'il y aurait lieu de s'étonner de ne pas retrouver chez nous l'équivalent du dernier groupe des Allemands, de celui que M. Alberti a nommé du *lettenkohle*, parce qu'il renferme en effet habituellement, dans la Souabe, une couche de houille terreuse. Or, les éléments qui composent ledit groupe, en outre de la houille, sont les suivants (2) : de l'argile schisteuse, du schiste marneux, du grès, de la dolomie, du calcaire et du gypse, avec de nombreux restes de sauriens et de plantes ; c'est-à-dire, tous les éléments qui se trouvent dans mon groupe inférieur de la Lorraine, *gypse et dolomie inférieurs,* moins la houille, qui n'est représentée chez nous que par des impressions de plantes, comme cela arrive du reste si souvent dans le terrain houiller lui-même.

Ce qui a empêché jusqu'ici d'apercevoir ce parallélisme, c'est qu'on a voulu voir le *lettenkohle* d'Alberti dans la couche de houille dont j'ai indiqué plus haut l'existence en quelques points de la Lorraine (à Noroy

(1) Les observations que j'ai publiées à la suite de ce voyage, dans les *Mémoires de la Société géologique*, auraient besoin aujourd'hui d'être rectifiées en quelques points. Je me réserve de le faire dans la monographie que je prépare des marnes irisées de la Lorraine.

(2) Alberti ; ouvrage cité, page 118.

(Vosges), Morhange (Moselle), etc., etc., dans le grès moyen (1) qui se trouve à la partie supérieure du groupe moyen, couche dont M. Elie de Beaumont avait si bien reconnu la position, lorsqu'il l'a caractérisée en disant : « Les masses de sel gemme reconnues à Vic, à Dieuze » et dans plusieurs autres points de la Lorraine, se » trouvent dans la partie inférieure des marnes irisées, » c'est-à-dire, *au-dessous* du système de couches de cal» caire mégnésifère, *de grès et de combustible* (2). » Or, il est maintenant bien manifeste que la couche de houille dont il s'agit et le *lettenkohle* appartiennent à des horizons géologiques très-distants l'un de l'autre, puisqu'à Dieuze, par exemple, ils seraient séparés *au minimum* par toute l'épaisseur connue du gîte salifère, qui est de 209 mètres ; puisque, tandis que la première se trouve dans la partie supérieure du groupe moyen des marnes irisées, le *lettenkohle* se trouve tout à la lisière du muschelkalk.

L'erreur dont il s'agit a été commise par M. Alberti lui-même (3), et en abaissant dans l'échelle géologique,

(1) Il est à noter que d'après M. Alberti lui-même (*ouvrage cité*, page 146), le grès du Kriesberg, près de la ville de *Stuttgart*, par le nom de laquelle je caractérise mon *grès moyen*, renferme aussi un gîte de combustible, mais que ce savant auteur se garde bien de confondre avec son *lettenkohle*.

(2) Ouvrage cité. — Annales des Mines, 2e série, tome 4, page 79.

(3) Ouvrage cité, page 274.

jusqu'au niveau de son lettenkohle, la couche de houille de Noroy, Morhange, etc., dont les affleurements sont bien supérieurs au sel gemme, il a été logiquement conduit à cette conséquence également erronée : que le sel gemme de la vallée de la Seille se trouverait dans le groupe du lettenkohle (1). Et cette remarque montre

(1) Ouvrage cité, page 292. On lit dans le même ouvrage (page 286), qu'on a trouvé aux environs de Dieuze, dans le *lettenkohle*, des dents de poissons et des ossements. Cette mention est si peu d'accord avec les faits qu'il était nécessaire de remonter à son origine, et j'ai trouvé qu'elle est presque littéralement empruntée à MM. d'Æynhausen de Dechen et de La Roche (Géognostiche Umrisse der Rheinlander zwischen Basel und Maïnz etc... 2e partie, page 141.— Essen 1825). Or, ces savants auteurs ne font eux-mêmes que citer à cet égard un Mémoire de Loysel, inséré dans le *Journal des Mines* (tome 3, page 14), et où il est dit qu'il y a au nord de la saline de Dieuze des schistes noirs, bitumineux, parmi lesquels ils s'en est trouvé de coquilliers, formant le haut d'un plateau recouvert par le bois de Kerprich; qu'il y existe même quelques veines de bois fossile passé à l'état de la houille, et qu'au voisinage de cette houille on a rencontré des dents de requins, des mâchoires et des ossements de gros animaux marins. Ce qui est parfaitement certain, c'est que le plateau recouvert par le *Bois de Kerprick*, est constitué par le *lias*, lequel présente souvent, soit dans la partie inférieure du *calcaire à gryphées arquées* (et celles-là sont coquillières), soit dans la partie supérieure du *grès infrà-liasique*, des assises schistoïdes, noires, bitumineuses, avec du *jayet*. Et quant aux restes de poissons et de gros animaux ma-

encore toute l'importance qu'il y a, au point de vue pratique, à séparer du groupe moyen qui renferme chez nous le sel gemme, toute cette bande qui constitue mon groupe inférieur et où il n'y a pas lieu de le chercher.

Grès infra-liasique. — Le *grès infrà-liasique* ne forme qu'une bande étroite qui suit tous les contours des marnes irisées du groupe supérieur, avec lesquelles il alterne même quelquefois au contact, et il ne pourrait y avoir d'intérêt à le sous-diviser.

Mais j'appellerai particulièrement l'attention sur l'existence, à la partie tout à fait supérieure de ce groupe, au contact du calcaire à gryphées arquées, d'une couche de marnes de couleur rouge, qui atteint jusqu'à 5 mètres

rins qu'y indique Loysel : d'une part, les premiers ne sont pas rares, et sur ce plateau même, dans le grès infrà-liasique ; d'autre part, si je n'ai pas observé moi-même de gros ossements dans ce grès sur le coteau de Kerprick, j'en ai trouvé, près de Saint-Nicolas, dans une position géologique identique. Voilà l'interprétation qui doit être donnée au fait indiqué par Loysel. Et toutefois on comprend bien comment, étant une fois admis que les couches bitumineuses du plateau de Kerprick appartenaient au lettenkohle, c'est-à-dire, à la partie inférieure des marnes irisées, et non au *lias* (comme c'est en réalité), on avait été amené à conclure que le sel gemme de la vallée de la Seille qui gît à plus de 150 mètres au-dessous dudit plateau, était inférieur au lettenkohle.

de puissance et qui a jusqu'ici échappé aux observateurs, parce qu'en raison même de la couleur de ces marnes, et lorsque l'état des cultures ne permet pas de distinguer le grès lui-même, ils étaient naturellement portés à n'y voir que des marnes du terrain keupérien. Et il est même résulté de là qu'on a indiqué la présence de ce terrain à des niveaux plus élevés que ceux qu'il atteint réellement. Au surplus, les marnes rouges que je signale se distinguent en ce qu'elles sont onctueuses et schistoïdes, tandis que les marnes irisées, en général, sont arides au toucher et ont la propriété de se diviser en fragments cuboïdes.

Mais ce qui fait le caractère utile de cette couche de marnes, c'est que j'ai reconnu qu'elle donne lieu, par son contact avec les bancs perméables du calcaire à gryphées arquées, à un magnifique niveau de sources qui règne d'un bout du département à l'autre.

Calcaire à gryphées arquées. — Le *calcaire à gryphées arquées* est trop uniforme pour qu'il y ait matière à y faire des divisions. Il importe seulement de faire remarquer que les bancs tout supérieurs de ce terrain contiennent habituellement, dans le département de la Meurthe, en même temps que les gryphées arquées qui les caractérisent, quelques bélemnites courtes.

Oolithe inférieure et marnes supra-liasiques. — Le terrain dans lequel les auteurs de la carte géologique de la France ont réuni l'*oolithe inférieure* et les *marnes*

*suprà-liasiques* se divise naturellement en deux parties; mais je ne me suis pas borné là et j'ai établi trois sous-divisions dans les marnes suprà-liasiques et deux dans l'oolithe inférieure.

*Marnes supra-liasiques, Marnes inférieures.* — La première sous-divisions des marnes suprà-liasiques, les marnes inférieures, comprend d'abord des marnes qui reposent immédiatement sur le calcaire à gryphées arquées et qui sont exploitées pour terre à tuiles et à briques, en divers points du département, et par exemple auprès de la *Chartreuse* de Bosserville. C'est là qu'on a trouvé un fossile assez rare, l'*hippopodium ponderosum*. Puis vient un système de bancs calcaires et marneux, particulièrement abondants en *Gryphœa Cymbium*, et dont les plus élevés sont exploités près de Nancy, dans les communes de Séchamp, Essey, Saulxures et Tomblaine, pour l'entretien des routes. Les carrières de ces localités sont connues par la variété et la beauté des fossiles qu'elles recèlent. Le calcaire dont il s'agit est tout imprégné de pyrites qui lui donnent, par leur décomposition, une teinte ocreuse qui me paraît assez caractéristique pour que je consacre le nom de *calcaire ocreux* à cette roche.

Du reste, ce calcaire ne forme pas, comme on avait semblé le croire jusqu'ici, une singularité près de Nancy, et je l'ai suivi toujours semblable à lui-même, d'un bout à l'autre du département, depuis Les Ménils, aux confins de la Moselle, jusqu'à Bouzanville, aux confins des

Vosges. Je l'ai reconnu aussi aux environs de Metz (à la côte de Quilen, rive droite de la Seille), où M. Simon l'a caractérisé sous le nom de *calcaire à bélemnites* (1). Il correspond probablement, dans les Ardennes, au *calcaire sableux,* de MM. Sauvage et Buvignier, et très-certainement, comme je l'ai constaté tout récemment sur les lieux, à celui qui est désigné aux environs d'Avallon, par M. Moreau, sous le nom de *calcaire à Gryphæa Cymbium* (2). J'ai reconnu bien positivement que le petit bourrelet qui forme la base du coteau de Vassy, en contrebas de la fabrique de ciment, et que M. Elie de Beaumont caractérise dans son diagramme (3) sous le nom de *calcaires noduleux,* est constitué par le calcaire à *gryphæa cymbium.*

*Marnes moyennes.* — La deuxième sous-division, que j'appelle marnes moyennes, comprend d'abord des marnes bleues renfermant de gros ovoïdes qui consistent en fer carbonisé argileux ; on y trouve le *pecten æquivalvis* en abondance, en même temps que quelques *gryphæa cymbium* très-dilatées ; un assez grand nombre de tuileries empruntent leur matière première à ces

(1) Notice sur le lias du département de la Moselle. — Metz, 1836.

(2) Bulletin de la Société géologique ; 2e série, tome 2, page 666.

(3) Explication de la carte géologique de la France, tome 2, page 341.

marnes-là. Puis vient un système de marnes schisteuses ou schisto-bitumineuses, avec *posidonies* et *inocerames*, et dans lesquelles on a trouvé aussi quelquefois des débris d'ictyosaures. Vers la base de ce système, j'ai signalé, pour la première fois près d'Agincourt (aux environs de Nancy), une couche de grès qui me paraît particulièrement propre à jalonner le groupe des *marnes moyennes* et que j'appelle du nom de *grès médiolasique*.

Le grès dont il s'agit est calcaire, et l'on pourrait tout aussi bien l'appeler un calcaire arénacé. Il est d'un jaune grisâtre sur ses surfaces extérieures, mais il est bleuâtre à l'intérieur. Il est très-abondant en fossiles, parmi lesquels les plus caractéristiques sont l'*avicula inæquivalvis*, l'*aplicatula spinosa*, l'*ammonites spinatus* (Brug.), la *terebratula triplicata* (Phil.). M. l'ingénieur Zeiller a reconnu, sur des échantillons de ce grès pris à la *Poudrière*, près Nancy, qu'il serait susceptible de donner du ciment romain, et la même propriété a été constatée sur d'autres échantillons provenant de Chaligny. Dans cette dernière localité, à Custines et ailleurs, on y a trouvé du jayet se présentant sous forme d'une planche de quatre centimètres d'épaisseur, posée horizontalement entre les couches du terrain.

Le grès *médio-liasique*, que j'ai observé aussi bien vers la limite nord-ouest du département, sur les versants de la côte de Mousson, que sur la limite sud-ouest, dans le haut du vallon du Brénon, se continue certaine-

ment encore plus au sud, dans le département des Vosges. Il est impossible, en effet, de ne le pas reconnaître dans la description que donne M. Elie de Beaumont du calcaire *argilo-sableux* de la côte de Mont-Lambert (près Langres), et du calcaire *sableux* de la côte de Châtenois, près Neufchâteau (1), roche qu'il range dans son *calcaire noduleux*, en leur affectant dans son diagramme l'annotation $J^{1b}$; et c'est ce qui est pleinement confirmé par l'examen des échantillons de ces localités qui sont déposés à l'Ecole des Mines.

Mais ici se place une observation importante : c'est que le calcaire noduleux dont il s'agit (des environs de Langres et de Châtenois), et qui n'est que la continuation de notre *grès médio-liasique*, ne saurait être confondu avec le calcaire noduleux de Vassy, dont il a été parlé plus haut, et dont nous avons montré le parallélisme avec notre calcaire ocreux. Le calcaire noduleux des environs de Langres et de Châtenois appartient évidemment à un horizon plus élevé que le calcaire noduleux de Vassy, et il correspondrait précisément à la *pierre à ciment* de cette localité. Cette conclusion se justifie d'autant mieux que notre grès médio-liasique, comme je l'ai fait remarquer, contient de la *pierre à ciment*, nommément à la Poudrière, près Nancy, et M. Elie de Beaumont a reconnu aussi, en parlant de cette localité, que « c'est

(1) Explication de la carte géologique de la France, pages 400 et 403.

» en effet la position géologique du ciment de Vassy (1). »
Quoi qu'il en soit, l'observation qui précède montre que l'on s'exposerait à des confusions fâcheuses, si l'on conservait le nom de *calcaire noduleux* dans le langage géologique.

Je n'ai pas suivi le grès médio-liasique dans le département de la Moselle ; mais je ne doute pas qu'il n'ait été aperçu par M. Simon, alors qu'il dit que les *marnes grises micacées siliceuses* « renferment des couches de » grès grossier à gruine d'aspect terreux, où le calcaire » domine (2). » Il me paraît d'ailleurs extrêmement probable que c'est au même grès des marnes moyennes qu'il faut rapporter et le *grès d'Hettange* (Moselle), dont la position géologique est si controversée en raison des fossiles (la *gryphœa armata*, par exemple), qui lui sont communes avec le calcaire à gryphées arquées et le *macigno d'Aubange* (Belgique), et le grès des environs de Virton (Belgique), et le *calcaire ferrugineux* de MM. Sauvage et Buvignier, dans les Ardennes.

*Marnes supérieures.* — La troisième sous-division, que j'appelle marnes supérieures, comprend d'abord un grès argileux qui correspond au *marly sandstone* des Anglais, puis un système de couches de fer hydroxydé

(1) Explication de la carte géologique de la France, pages 409 et 410.

(2) Notice sur le lias du département de la Moselle, page 5. (Metz 1836.)

bien connues sous le nom de *minerai oolithique*, le tout couronné par des marnes grises ou bleues qu'il ne me paraît pas possible de différencier d'avec le reste des marnes supra-liasiques. C'est cette considération qui, corroborée par celle des fossiles, m'a déterminé comme je l'ai expliqué dans un travail spécial (1), à classer le minerai oolithique dans lesdites marnes. Je ne reviendrai pas sur ce travail et je rappellerai seulement qu'il se manifeste, au contact des marnes, qui couronnent ce groupe supérieur, avec le calcaire oolithique, un magnifique niveau de sources d'un bout à l'autre du département.

ETAGE OOLITHIQUE INFÉRIEUR.—L'observateur, qui descend le cours de la Meurthe depuis Nancy, et celui de la Moselle, depuis Pont-Saint-Vincent, est frappé par l'existence de rochers blancs, à pic, apparaissant sous la figure de murailles qui forment le couronnement des coteaux à travers lesquels ces vallées ont été ouvertes. Ces rochers sont formés, en général, par un calcaire saccharoïde qui renferme un grand nombre de polypiers, en raison de quoi il a été désigné par les géologues du pays sous le nom de *calcaire à polypiers*. Mais je me hâte de faire remarquer qu'il ne faut pas confondre les couches de cet horizon avec celles qui ont reçu plus anciennes-

(1) Notice sur la minière de fer de Florange. Annales des Mines, 4e série, tome 16, page 241.

ment le même nom dans le département du Calvados; car ce dernier, comme on le sait, est plus élevé que la *grande oolithe* et par conséquent que la couche argileuse appelée *fullers-earth*, tandis qu'en Lorraine, au contraire, c'est toujours au-dessus de notre *calcaire à polypiers* que l'on observe le *fullers-earth*.

Quoi qu'il en soit, la ligne d'anciens récifs dont il s'agit forme évidemment un excellent repère pour partager l'étage oolithique inférieur en deux groupes : le premier groupe qui, sous le nom d'*oolithe inférieure proprement dite*, comprendrait, avec la mince couche argileuse de *fullers-earth*, le calcaire à polypiers et les autres couches calcaires qui sont situées au-dessous; le deuxième groupe, qui, sous le nom de *grande oolithe*, comprendrait toutes les couches supérieures au *fullers-earth*.

*Oolithe inférieure proprement dite.* — L'oolithe inférieure proprement dite constitue, d'après la définition qui vient d'en être donnée, une division presqu'exclusivement composée de calcaire; et aussi donne-t-elle lieu à de nombreuses exploitations des carrières, qui fournissent la majeure partie des moellons et des pierres de taille employées dans la moitié occidentale du département. C'est vers la partie basse du groupe que se trouvent les bons moellons connus à Nancy sous le nom de *roche rouge*. C'est au contraire, vers la partie haute, dans la zone du calcaire à polypiers, qu'il faut chercher les pierres de taille.

Mais il importe de faire remarquer à cet égard, que

si la zone dont il s'agit peut être justement caractérisée par la roche que nous avons définie sous le nom de calcaire à polypiers, cela ne veut pas dire que la formation madréporique s'y soit exclusivement développée. Il est manifeste, au contraire que cette formation-là était concomitante d'une autre formation plus générale; car le calcaire madréporique est intimement entrelacé avec un autre calcaire grenu ou sub-lamellaire, de couleur grise, où la structure oolithique est déjà bien accusée et qui renferme aussi beaucoup de lamelles d'entroques. Aussi le calcaire madréporique ne forme-t-il pas des bancs absolument suivis, mais des glandes plus ou moins développées qui se fondent dans le calcaire grenu (1). Or, c'est précisément là où le calcaire madréporique manque, ou bien plutôt, là où il a intimement pénétré le calcaire grenu, que sont les gîtes de pierre de taille.

Quant au calcaire madréporique ou saccharoïde lui-même, il est utilisé, en raison de sa dûreté, pour l'entretien des routes auxquelles il fournit d'excellents matériaux de réparation; et, en raison de sa pureté, d'une part, pour servir de castine dans les hauts-fourneaux, et d'autre part, pour la fabrication de la soude brute dans la manufacture de produits chimiques de la saline de Dieuze.

(1) M. Elie de Beaumont a fait une remarque analogue relativement au calcaire à polypiers des environs de Pouilly, en Auxois, lequel correspond précisément à celui de la Lorraine. (Explication de la carte géologique, tome 2, pages 371 et 451.)

*Grande oolithe.* — Le groupe de la grande oolithe comprend non-seulement le calcaire qui est connu en géologie sous ce nom, mais encore les couches moins importantes qui lui sont superposées et qui peuvent représenter le *bradford-clay*, le *forest-marble* et le *corn-brash* des Anglais.

De nombreuses carrières de moellons et de pierres de taille sont aussi ouvertes dans ce groupe; mais les produits en sont généralement moins bons que ceux du groupe inférieur.

ÉTAGE OOLITHIQUE MOYEN. — L'étage oolithique moyen se divise tout naturellement en deux groupes d'après la consistance des roches qui le composent et par conséquent aussi d'après le relief du terrain.

*Argile d'Oxford.* — Le groupe inférieur, particulièrement marneux, correspond à l'argile d'Oxford. Il fournit des argiles pour la fabrication des tuiles. La ligne de contact qui le sépare du groupe supérieur est accusée par une ligne de fort belles sources, qui alimentent les villages situés sur le penchant et au pied des côtes.

*Calcaire corallien.* — Le groupe supérieur, exclusivement calcaire, correspond au *coral-rag* des Anglais. Je l'appelle calcaire corallien, en y comprenant et le calcaire madréporique auquel M. Thurmann a plus particuliérement donné ce nom, et l'*oolithe corallienne*, du même auteur, et le *calcaire à nérinées*, de M. Thirria,

et même le *calcaire à astartes*. Ce dernier, du reste, ne fait que poindre dans le département de la Meurthe, aux confins de celui de la Meuse, dans lequel il prend ensuite tout son développement.

On ne tire des calcaires de ce groupe que de médiocres pierres de construction ; mais le calcaire madréporique fournit de bons matériaux pour l'entretien des routes. Le calcaire à nérinées, qui est d'un très-beau blanc, tendre et d'un grain très-fin, et qu'on ne peut mieux définir que par le nom qu'on lui donne dans certaines parties de la Champagne et de la Bourgogne, celui de *craie corallienne*, le calcaire à nérinées est employé dans les communes d'Uruffe et de Gibeaumeix pour faire de la chaux grasse, particulièrement destinée, en raison de sa pureté, aux verreries de Cirey et de Valérysthal et à la cristallerie de Baccarat, ainsi qu'à la fabrique de chlorure de chaux de Dieuze.

L'étage oolithique moyen s'accuse par de longues crêtes rectilignes couvertes de vignobles qui s'alignent du nord au sud et forment ce qu'on appelle *les côtes du pays de Toul*. Ce n'est, en effet, qu'aux environs de cette ville que cet étage commence à se montrer. Or, on est là à 10 kilomètres de la limite occidentale du département, et cette observation montre comment les divers terrains se sont déposés de plus en plus vers l'ouest, à mesure qu'on descendait l'échelle des temps.

Mais pendant que les terrains que nous venons de

parcourir s'échelonnent ainsi successivement de l'est à l'ouest, il en est un qui s'observe par tout le département, recouvrant indifféremment tous les autres terrains : c'est le terrain diluvien ou *diluvium*.

Diluvium des plateaux. — Son caractère général, comme je l'ai déjà indiqué ailleurs (1), est d'être composé d'une argile jaune d'ocre, jaspée de blanc, qui présente souvent, sur ses surfaces de séparation, des enduits bleuâtres dûs à de l'oxyde de Manganèse, de renfermer des cailloux arrondis exclusivement quartzeux, et d'être tout à fait privé de coquilles fossiles. On le trouve couronnant des plateaux très-élevés, jusqu'à l'altitude de 400 mètres, c'est-à-dire, dominant les vallées de près de 200 mètres. Son épaisseur est quelquefois de 5 mètres. Il constitue particulièrement le sol des forêts ; et aussi l'argile jaune est-elle souvent appelée par les habitants de la campagne du nom de *terre de bois*.

Diluvium des vallées. — Cependant cette même argile se trouve aussi dans le fond et sur les flancs des vallées, mais mêlée alors, non pas seulement de cailloux quartzeux, mais de cailloux granitiques, dioritiques ou autres propres à ces vallées. Or, on peut se demander : ou bien, si l'argile jaune s'est déposée simultanément sur les plateaux et dans les vallées, se mêlant dans celles-ci aux cailloux qui y étaient charriés au même mo-

(1) Coup d'œil sur la géologie. (Mémoire de la Société des sciences, etc., de Nancy, pour 1844.)

ment par les cours d'eau ; ou bien, si l'argile jaune des vallées, n'est que le résultat du remaniement qu'aurait éprouvé celle des plateaux, postérieurement à son dépôt ; de telle sorte que, de ces deux phénomènes, l'un serait antérieur et l'autre postérieur au creusement des vallées ; l'un se serait passé dans une période tranquille, qu'il faudrait peut-être rapporter à l'époque tertiaire, tandis que l'autre, seul, se serait passé sous l'influence d'actions violentes, comme celles qui ont eu lieu pendant l'époque diluvienne. Cette dernière opinion a déjà été émise par M. Daubrée (1), et elle se présente, en effet, avec bien de la probabilité. Et d'abord, il est incontestable que l'argile jaune des plateaux se distingue de celle des vallées en ce qu'elle constitue des dépôts plus réguliers, et où il se manifeste une certaine schistosité, qui implique qu'elle s'est formée pendant une période de tranquillité. Ce qui vient encore à l'appui de cette induction, c'est que cette formation de l'argile jaune, qui me paraît se montrer bien au-delà des limites des départements de l'est où je l'avais d'abord observée, mais jusques dans le bassin de Paris et jusques dans le département de la Charente-Inférieure, est ainsi empreinte d'un vrai caractère de généralité. Et maintenant, après avoir lu l'intéressant travail qui a été publié par M. Coquand (2), sur les dépôts superficiels avec mine-

(1) Annales des Mines, 4e série, tome 10, page 58.

(2) Bulletin de la Société géologique ; 2e série, tome 6, page 328.

rais de fer de ce dernier département, je ne serais pas éloigné de croire que l'argile jaune des plateaux de la Lorraine ne dût être rapportée à ces dépôts.

Dans tous les cas, les gîtes de minerai de fer en grains qui sont si nombreux dans cette position géologique dans le département de la Moselle, sont au contraire très-rares dans le département de la Meurthe. On n'en connaît qu'un seul, et encore très-peu abondant, sur la côte de Malzéville; où il remplit non-seulement des fentes ou poches verticales ouvertes à travers les bancs calcaires qui constituent la côte, mais encore des boyaux ou sortes de couloirs qui s'étendent sous ces bancs.

Quoi qu'il en soit, la difficulté très-réelle qui existe pour distinguer la limite précise où finit l'argile jaune des plateaux et où commence celle des vallées, m'a obligé à représenter ces deux dépôts pour une seule et même teinte. Et je ferai remarquer, au surplus, qu'ils ont absolument la même utilité d'application : ils fournissent exclusivement l'un ou l'autre, la matière première des nombreuses tuileries qui existent dans la partie orientale du département.

J'ai dit que l'argile jaune des vallées renferme des débris des différentes roches propres à ces vallées, c'est ainsi, qu'en quelques points du département, on y exploite sous le nom de *grève*, des cailloux de quartz, de granite et autres roches dures. C'est ainsi qu'ailleurs, sur la Seille, au point où cette rivière entre dans le ter-

rain liasique, l'argile jaune recouvre des dépôts meubles qui sont aussi exploités pour sable. C'est un gravier fort grossier que l'on passe à la claie sur place, pour séparer les gros morceaux généralement anguleux, qui consiste en dolomie keupérienne, grès infrà-liasique, calcaire à gryphées arquées, calcaire ocreux, œtites, calcaire oolithique, grosses bélemnites et gryphées arquées. Les parties terreuses de ces mêmes roches, plus ou moins mêlées de grains de quartz hyalin et de minerai de fer constituent le sable. Quelquefois ces fragments sont agglutinés et forment des brèches fort résistantes.

C'est dans un diluvium analogue à celui-là qu'on a trouvé, près de Nomeny, des dents et des ossements d'éléphants. De pareils ossements ont d'ailleurs été trouvés aussi sur les plateaux, près de Nancy, et par exemple *à la côte de Toul,* où ils remplissaient les fentes du calcaire oolithique. M. Husson (1) indique qu'une partie de mâchoire de l'*ursus spelœus* a été trouvée, avec de nombreuses dents éparses, dans les *trous de Sainte-Reine,* près Toul, qui constituent une véritable caverne.

Un autre phénomène qui s'est passé postérieurement au creusement des vallées, c'est celui de la formation de la *grouine*, sorte de gravier à éléments calcaires, qui se

(1) Esquisse géognostique de l'arrondissement de Toul, page 79.

trouve déposé sur le flanc ou au pied des coteaux oolithiques, tant de l'étage inférieur que de l'étage moyen. Quelquefois ces éléments ont été agglutinés après coup par des dépôts d'eaux calcaires, qui les ont ainsi transformés en véritables brèches.

L'origine de cette grouine ne saurait être révoquée en doute. Ces dépôts proviennent de la démolition et de la trituration des bancs calcaires des côtes, entraînant avec eux l'argile jaune qui les recouvrait; et c'est pour cela qu'on y trouve des cailloux de quartz comme dans cette dernière. On y a rencontré aussi des dents fossiles d'éléphants.

L'explication que j'indique se laisse pour ainsi dire toucher du doigt dans une carrière située tout près de Malzéville, et qui montre, dans une de ses parties, des détritus calcaires réduits tout à fait à l'état de sable, pendant qu'on voit, tout à côté, des bancs parfaitement verticaux, d'un calcaire madréporique abondant en peignes, dont on indiquerait l'identique au sommet de la côte.

Quelquefois même il est arrivé que ces bancs en glissant se sont rassis dans une position presque horizontale; et on en voit aujourd'hui donner lieu, dans cette situation anormale, à des exploitations de moellons. De là des illusions qui ont fait croire que le calcaire oolithique descend dans les côtes à un niveau bien inférieur à celui qu'il occupe réellement, de là tant de déceptions causées par la rencontre de *faux affleurements* de la cou-

che de minerai de fer oolithique, lorsqu'il y a quelques années on s'occupait avec ardeur, dans la vallée de la Moselle, de la recherche de cette couche.

Terrains modernes. — Les roches de formation contemporaine sont de deux sortes : la tourbe et le tuf ou travertin.

*Tourbe.* — La tourbe se trouve en un assez grand nombre de points du département, mais nulle part elle n'est l'objet d'une exploitation importante. Souvent la tourbe se trouve recouverte par un dépôt de gravier calcaire, tout analogue à de la grouine ; et l'on conçoit bien, en effet, que la grouine, en raison même de son mode de formation, puisse se produire de nos jours.

*Tuf* ou *travertin.* — Les dépôts, que l'on nomme tuf ou travertin, sont produits, comme on le sait, par des sources chargées de carbonates de chaux ; ils ont pour caractère de présenter une structure concrétionnée et de renfermer des coquilles et des impressions de plantes contemporaines. Jusqu'ici j'ai observé du tuf dans six communes différentes : 1° à Wuisse ; 2° à Bioncourt ; 3° à Morville-sur-Seille, où il constitue, sur le bord gauche de la rivière, un gros bloc isolé dit la *Roche de Morville* ; 4° à la ferme de la Borde (commune de Lénoncourt), où il est pulvérulent et en raison de cela exploité comme amendement. Dans ces quatre localités-là, les sources génératrices provenaient probablement du calcaire à gryphées arquées ; 5° à la fontaine de

la Flie (commune de Liverdun), qui produit des incrustations incessantes; 6° à Athienville. Les fragments de tuf de cette localité ont été recueillis par moi dans un verger attenant à un puits naturel, qui s'est subitement manifesté là, en 1842; et il me paraît assez probable que ces deux ordres de faits ne sont pas sans relation ensemble. D'ailleurs les sources d'Athienville ont été reconnues de tout temps pour être inscrustantes et elles viennent sans doute de la dolomie moyenne du Keuper.

Roches ignées, filon de basalte. — J'ai annoncé en commençant que le département de la Meurthe ne renferme pas de terrains d'épanchement. Cela doit s'entendre en ce sens que les terrains de cet ordre ne font pas partie de la charpente minérale essentielle de notre département, mais n'exclut pas la présence de roches fondues qui se seraient introduites après coup à travers les couches sédimentaires, et se seraient épanouies à la surface du sol.

Tel est le filon ou dyke de basalte de la côte d'Essey, qui a été décrit pour la première fois par M. Gaillardot. En revenant sur cette description, j'ai montré ailleurs (1) que la forme conique de cette côte est sans aucune espèce de rapport avec l'apparition du basalte.

Roches modifiées. — Mais si c'est là le seul point où

(1) Observations sur la roche ignée d'Essey-la-Côte. (Mémoires de la Société des sciences, etc. de Nancy, pour 1846.)

il existe, à vrai dire, des roches fondues dans le département de la Meurthe, les actions ignées ne s'y sont pas moins révélées de différentes autres manières. Et d'abord, à la côte d'Essey elle-même, par les modifications essentielles que le contact du basalte a fait subir aux roches stratifiées qui l'encaissent ; puis encore par l'argilophyre de Raon-lès-l'Eau que nous considérons comme une modification du grès rouge ; et enfin par les roches singulières que j'ai observées à la côte de Thelod, près Nancy (1). Je me bornerai à rappeler, quant à ces dernières, que l'action ignée s'y manifeste en ce que des marnes suprà-liasiques ont été converties en pierres résistantes, sonores, se divisant en fragments prismatoïdes, avec développement de fer oxydulé et de grandes lames de *talc* qui ont jusqu'à un centimètre de largeur, lequel talc n'a jamais été considéré comme un minéral susceptible de se former par la voie humide.

Tel est l'exposé sommaire de la constitution géologique du département de la Meurthe. J'ai expliqué au début comment, en circonscrivant mes observations dans un département, j'avais été tenu de faire un plus grand nombre de divisions géologiques qu'il n'en a été fait sur la grande carte de la France ; ce qui a eu pour conséquence nécessaire de resserrer davantage le champ des

(1) Notice sur des roches d'origine ignée, observées à la côte de Thelod. (Nancy 1847.)

erreurs. Les géologues qui s'occuperont maintenant de divisions administratives de plus en plus petites, de l'arrondissement, du canton et de la commune, seront conduits de même à des résultats de plus en plus approchés ; et c'est ainsi qu'on arrivera à un cadastre minéralogique aussi exact que possible. C'est déjà dans cette direction que M. Husson, pharmacien à Toul, a commencé à travailler par la publication de son *Esquisse géognostique de l'arrondissement de Toul*, travail dans lequel il s'est montré observateur tout à la fois sagace et sévère, et auquel j'aurai certainement à emprunter plus d'un détail.

# NOTE

SUR

## UNE ANCIENNE REPRÉSENTATION DES SYMBOLES DES QUATRE ÉVANGÉLISTES,

PAR M. AUG. DIGOT.

Mme Félicie d'Ayzac a publié, il y a quelque temps, un ouvrage intitulé : *Les statues du porche septentrional de Chartres*, et à la suite duquel se trouve un autre travail du même auteur *sur les quatre animaux mystiques, attributs des quatre évangélistes*. Suivant Mme d'Ayzac, c'est vers la fin du dixième siècle que l'on voit pour la première fois, sur les monuments, ces quatre figures symboliques, dont les peintres et les sculpteurs ont puisé l'inspiration soit dans le premier chapitre du prophète Ezéchiel, soit dans le quatrième chapitre du livre de l'Apocalypse.

Nous nous proposons de démontrer, dans cette note, que les représentations des quatre animaux, comme on appelle vulgairement les symboles en question, sont plus anciennes que ne le croient plusieurs archéologues.

La cathédrale de Nancy possède un magnifique évan-

géliaire, dont nous avons donné la description dans le *Bulletin monumental* (1), et qui appartint à l'évêque saint Gozlin, qui occupa le siége de Toul de 922 à 962. Comme on peut légitimement admettre que le saint évêque s'est servi du même évangéliaire pendant toute la durée de son épiscopat, cette supposition nous reporterait déjà à une date antérieure à celle que Mme d'Ayzac a cru pouvoir assigner aux plus anciennes représentations des quatre animaux. Mais l'évangéliaire en question a été exécuté, pendant la seconde moitié du neuvième siècle, pour l'évêque de Toul Arnald, qui siégea de 872 à 894, sous les règnes de Charles-le-Chauve et de ses premiers successeurs. Nous avons établi, dans le mémoire déjà cité, que différentes circonstances, et notamment la présence de quelques lettres appartenant à l'écriture mixte, ne permettent pas d'attribuer ce manuscrit au siècle de saint Gozlin, et qu'il a dû être exécuté dans la seconde moitié du neuvième siècle, époque à laquelle l'écriture mixte a complétement disparu pour faire place à la minuscule. Ces considérations paléographiques suffiraient pour assurer à notre évangéliaire l'antiquité que nous lui assignons; mais elles sont corroborées par la présence des deux mots latins *Arnaldo jubente*, écrits en caractères grecs, que l'on rencontre à la fin du prologue sur l'évangile de saint Marc. Cet *Arnaldus*, qui faisait exécuter un aussi riche manuscrit

(1) Tome XII, p. 507 et suiv.

dans la seconde moitié du onzième siècle, ne peut être que l'évêque de Toul. En un mot, le caractère, les miniatures, les lettres ornées, le calendrier s'accordent pour faire placer la date de cet évangéliaire vers l'épiscopat d'Arnald. L'écriture du manuscrit offre, d'ailleurs, une analogie frappante avec celle d'un missel exécuté par ordre de Drogon, fils naturel de Charlemagne, et archevêque de Metz, de 823 à 855 (1).

Or, l'évangéliaire de l'évêque Arnald offre plusieurs fois l'image des quatre animaux.

1° On la rencontre sur la couverture antérieure, qui a été gravée et publiée dans le *Bulletin monumental.* Au nombre des pièces qui composent cette riche couverture se trouvent des lames d'argent, sur lesquelles on a gravé au trait les figures des quatre évangélistes et de leurs symboles. Ces dessins sont fort curieux; cependant nous nous bornerons à les mentionner, parce qu'il n'est pas certain que la couverture antérieure de l'évangéliaire remonte au neuvième siècle; différents indices nous portent à admettre, en effet, que saint Gozlin a fait exécuter ce beau travail d'orfévrerie.

2° On voit encore la représentation des quatre animaux sur la couverture postérieure, dont l'exécution est aussi très-remarquable. Elle offre une croix grecque avec un encadrement; au point d'intersection des bran-

(1) Ce manuscrit fait partie de la bibliothèque nationale, supplément latin, n° 645.

ches de cette croix se trouve un médaillon contenant l'*Agnus Dei* avec une banderolle. Dans les quadrilatères tracés par l'encadrement et les branches de la croix, on a figuré les symboles des quatre évangélistes, c'est-à-dire, un ange nimbé, vu de face, couvert d'un vêtement et les ailes éployées; l'aigle également vu de face et nimbé; le lion et le bœuf ailés. Tous quatre tiennent les livres des évangiles. Ce travail est exécuté *au repoussé* sur une feuille d'argent assez épaisse, et on y remarque encore des traces de dorure. Toutes les personnes qui ont examiné le manuscrit ont été frappées, comme nous, de l'aspect antique de cette couverture; nous signalerons notamment l'analogie que l'on remarque entre l'aigle nimbé et les aigles qui ornent la fameuse chape conservée dans le trésor de la cathédrale de Metz, et connue sous le nom de *chape de Charlemagne* (1). Nous n'hésitons donc pas à regarder cette partie de la couverture comme contemporaine du manuscrit lui-même, et remontant par conséquent à la seconde moitié du neuvième siècle.

3° Il existe une troisième représentation des quatre animaux sur un des feuillets du manuscrit. Au milieu de la page on a tracé un losange, et dans le centre du losange un cercle renfermant l'*Agnus Dei,* soutenant une lance et une croix nimbée; les symboles des quatre

(1) Cette chape est décrite et figurée dans le *Bulletin monumental*, t. XIV, p. 409-411.

évangélistes figurent aux angles du losange, l'aigle en haut, le lion à gauche, le bœuf à droite, l'ange en bas ; ils sont nimbés tous quatre, et chacun porte un des évangiles.

4° On voit enfin les symboles en question dans de petites miniatures, d'un assez bon travail, peintes en tête de chaque évangile, et dont nous ne donnerons pas la description.

Ainsi l'évangéliaire de saint Gozlin, ou pour mieux dire de l'évêque Arnald, offre jusqu'à quatre fois l'image des animaux symboliques ; si l'on veut conserver quelques doutes sur l'antiquité relative de la couverture antérieure, on n'a pas le même droit à l'égard de la couverture postérieure, et surtout des dessins ornant quelques-unes des pages du manuscrit. Nous croyons pouvoir conclure de là que l'usage de figurer les quatre symboles des évangélistes remonte au moins à la seconde moitié du neuvième siècle. On n'en voit pas, il est vrai, de représentations aussi anciennes sur les édifices religieux ; mais il ne faut pas oublier que la France ne possède aucune église que l'on puisse, d'une manière certaine, attribuer aux neuvième et dixième siècles. Il est bien probable que si quelque édifice de cette époque était venu jusqu'à nous, on y retrouverait les symboles en question. On peut aussi admettre que les figures des quatre animaux ont été, d'abord et exclusivement, destinées à orner les couvertures et les pages des évangéliaires, et que plus tard seulement elles ont été sculptées sur les tympans des portes romanes.

# NOTE

SUR

## L'ÉPOQUE DE LA FONDATION DE L'ÉGLISE

## DE SAINT-NICOLAS,

PAR LE MÊME.

On attribue généralement la fondation de l'église actuelle de Saint-Nicolas-du-Port à Simon Moycet, prêtre séculier qui remplissait les fonctions de curé dans cette ville ; or l'épitaphe de Simon Moycet, qui est gravée sur un des piliers de l'église, porte que la construction de cet édifice n'a été commencée qu'en 1495 ;

L'an de salut mil quatre cent et quinze
Et quatre vingt, en devote entreprinse,
Sire Simon Moycet fut Fondateur,
Et le premier de ce Temple Inventeur...

Ce texte est tellement positif, que, dans ma *Notice sur l'église de Saint-Nicolas*, publiée il y a trois ans (1), j'ai

(1) V. page 7.

adopté l'opinion généralement répandue, et admis que la construction de cette immense basilique n'avait duré que cinquante ans, ou même quarante-neuf ans, puisqu'elle était complétement terminée en 1544.

J'avais cependant remarqué, dans cette église, des vitraux datés de 1508 et des années suivantes ; ce qui m'avait fait penser que certaines parties de l'édifice avaient été élevées avec une grande rapidité, et qu'à peine finies elles avaient été ornées de vitraux peints. Aujourd'hui, je suis persuadé que je me suis trompé, et que l'église de Saint-Nicolas est un peu plus ancienne qu'on ne le croyait. La chronique que l'on appelle ordinairement *Chronique de Lorraine*, mais dont le véritable titre est celui d'*Opérations des ducs de Lorraine*, fournit à cet égard un renseignement, qui nous semble trancher la question. Voici ce qu'on lit dans cet ouvrage : « Ladicte » année 1481, fut commencée la digne et belle édifice » de l'Eglise Monsieur S. Nicolas en Lorraine, telle » qu'on la voit presentement sumptueuse et excellente ».

Ce passage est formel ; c'est en 1481 qu'a été commencée l'église de Saint-Nicolas-du-Port. L'autorité dont jouit l'auteur de la *Chronique de Lorraine* ne permet pas d'élever le moindre doute sur la valeur de son témoignage. En effet, cet auteur était contemporain, il habitait Nancy ou du moins il a souvent résidé dans cette ville, qui n'est éloignée de Saint-Nicolas que de deux lieues, et il n'a pu ignorer un fait aussi connu et aussi remarquable que la fondation de la basilique dé-

diée sous l'invocation du saint évêque de Myre. On ne peut lui opposer que l'épitaphe de Simon Moycet ; elle fixe, il est vrai, à 1495 la fondation de l'église, mais le mauvais poëte qui a rédigé cette épitaphe n'a-t-il pu se tromper sur la date de cet événement ?

Si l'on admet la rectification que nous proposons, et qui recule de quatorze années le commencement des travaux, on comprendra plus facilement comment on pouvait dès l'année 1508 placer des vitraux dans l'église de Saint-Nicolas. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que les travaux des fondations, la construction des murailles et des voûtes ont dû exiger un temps considérable, et il est bien difficile que treize ans après sa fondation une église aussi vaste fût en état d'être garnie de vitraux.

# COURSE

# GÉOLOGIQUE ET HYDROSCOPIQUE,

PAR M. GUIBAL.

Le 25 juillet dernier, j'ai rendu compte verbalement à l'Académie d'un course géologique et hydroscopique que j'avais faite la veille; on l'a trouvée assez intéressante, pour qu'on me demandât de la rédiger; j'ai satisfait à ce désir et voici à peu près ce que j'avais *dit* :

Chacun des trois étages du terrain jurassique se divise en deux parties; la supérieure est essentiellement calcaire, formée de roches à fissures verticales, qui laissent pénétrer les eaux jusqu'à l'argile qui couvre la partie inférieure; là elles sont arrêtées, glissent sur la surface de l'argile et sortent en fontaines à la surface du sol, quand la séparation des deux terrains vient l'affleurer. Le besoin d'eau pour les hommes, les bestiaux et l'arrosement, a fait construire les premières habitations sur cette limite; depuis elles sont devenues des villages plus ou moins populeux. Ce fait se remarque très-bien sur la carte géologique de la Meurthe, entre l'oolithe inférieure et le lias; et sur la carte géologique de la Meuse, entre

le coralrag et l'argile d'Oxford, comme entre le calcaire de Portland et l'argile de Kimmeridge.

Mais l'oolithe inférieure se subdivise elle-même en plusieurs couches, notamment : la grande oolithe et, au-dessous, l'oolithe inférieure proprement dite. Entre ces deux couches, il doit en exister une d'argile, que les anglais nomment *fullers-earth* ou *terre à foulon,* parce qu'elle est propre au dégraissage des laines et des draps.

Son existence a été longtemps problématique dans notre département, surtout aux environs de Nancy. Nos roches de la côte du Montet, de la côte de Toul, et en suivant la rive gauche de la Meurthe et de la Moselle, les roches au-dessus de Champigneulles, de Pompey, de Marbache, etc., appartiennent à l'oolithe inférieure propromeut dite; tandis qu'au-dessus de la côte de Toul, au champ Lebœuf, dans la forêt au-dessus de Maxéville, etc., on exploite une couche que les ouvriers nomment *balain,* qui appartient déjà à la grande oolithe. C'est une roche qui donne des pierres de taille blanches, d'une très-grande dimension, avec lesquelles sont construits tous les beaux escaliers de Nancy ; mais on ne peut l'employer qu'avec la plus grande circonspection à l'extérieur à cause de son extrême gélivité. Le fullers-earth doit donc se trouver au-dessous de ces carrières, et aucun des géologues de Nancy ne l'y a encore remarqué, sans doute à cause de son peu d'épaisseur. La recherche de sa position est cependant du plus grand intérêt, non-seulement pour déterminer la séparation

entre l'oolithe inférieure proprement dite et la grande oolithe, mais pour les recherches hydroscopiques ; car elle doit retenir les eaux à la surface supérieure, comme les autres couches argileuses dont nous avons parlé.

En 1840, le commandant du génie Gérard, me demanda si l'on pouvait, avec quelque espoir de succès, tenter de faire un puits artésien ou au moins un puits ordinaire à Velaine, où sa mère était maîtresse de poste. Je lui répondis que Velaine étant dans la grande oolithe, il fallait faire un sondage pour s'assurer si, à une faible profondeur on rencontrerait la couche argileuse du fullers-earth, sinon qu'il faudrait descendre jusqu'au lias ; mais que dans ce cas, l'immense différence de niveau entre Velaine et Nancy, ne permettrait pas d'y songer. Le sondage n'eût pas lieu.

En 1842, M. Victor Zienkovitz, polonais, géologue, fut chargé, comme conducteur des ponts-et-chaussées, des travaux à exécuter entre Liverdun et Villey-Saint-Etienne ; il signala, le premier, l'existence du fullers-earth, dans la coupe qu'il a faite sur la rive gauche de la Moselle.

En 1848, M. Levallois le retrouva à Rogéville. Cette année seulement je suis allé moi-même pour l'étudier. Voici le résultat de mes recherches :

Les carrières de Rogéville, appartenant à M. Vuillaume, sont les seules du département qu'on exploite en galeries. Leur toit est précisément le fullers-earth. Ce terrain n'est pas, comme en Angleterre, une argile mal-

léable et propre à dégraisser, mais une roche dure, d'un bleu noir, pétrie de grains oolithiques de la grosseur de grains de chènevis, d'une puissance de 35 à 45 centimètres seulement, se désagrégeant à l'air, excepté des culots, espèces de demi-sphères d'environ un décimètre de diamètre, beaucoup plus durs, et dont les grains analisés par M. Mathieu, contiennent du fer oxydulé et du sulfate de strontiane, ce qui rend ces culots très-pesants. C'est ce fullers-earth qui fait le fond de tous les puits de Rogéville. Le propriétaire d'un de ces puits, dans un été sec, où il manquait d'eau, crut devoir le faire creuser plus profondément; il perça donc la couche qui retenait le liquide à sa surface, et depuis il n'en a plus eu une goutte.

La roche que l'on exploite au-dessous du fullers-earth, est une belle oolithe blanche, de trois mètres environ d'épaisseur, sans aucune fissure, dont on extrait des blocs de dimensions énormes. Cette pierre (que l'on retrouve dans la partie inférieure des carrières de Crépey, à Viterne et ailleurs) pourrait remplacer la pierre d'Euville et nous affranchir du tribut que nous payons à nos voisins de la Meuse, si l'on était assuré qu'elle n'est pas gélisse. Pour moi, je le crois; les débris qui sont depuis longtemps sur le sol, ne se fendent ni ne se désagrégent. Les auges des puits de Rogéville et de Crépey, alternativement pleines ou vides et exposées au grand soleil et à la gelée, n'ont aucune fissure, aucune cassure. Il en est de même des tombeaux du cimetière de Vézelise, qui

sont en pierre de Crépey. J'avais donc engagé plusieurs ingénieurs des ponts-et-chaussées à essayer l'emploi de cette roche, au lieu du coralrag de la Meuse; mais ils n'osent, pour des travaux publics, tenter cet essai qui, dans quelques années, pourrait démentir mes prévisions.

En revenant de Rogéville, j'ai retrouvé le fullers-earth, dans une carrière à 2 kilomètres au-dessus de Marbache, sur la route de Saint-Mihiel. La partie supérieure, que l'on exploite pour l'entretien de cette route, a pris, sur une hauteur de plus de trois mètres, la teinte bleue de l'argile. Je l'ai retrouvé également entre Les Saizerais et Pompey; enfin, à Liverdun. D'abord, immédiatement derrière la chapelle, où cette couche est très-mince et argileuse, sans grains ferrugineux; *ensuite*, à un kilomètre et demi de Liverdun, en remontant le vallon, où le souterrain du canal a son entrée sud. Là, un sieur Gautherot (qui s'occupe de recherches hydroscopiques; et qui a promis à la commune de Liverdun de lui procurer sur sa place une fontaine jaillissante, qui lui donnerait au moins deux mètres cubes d'eau par minute) a fait construire plusieurs puits de cinq à six mètres de profondeur seulement, jusqu'au fullers-earth, qu'on retrouve là, identique avec celui de Rogéville. L'eau suinte de toutes parts au fond de ces puits; il la réunit par de petits canaux souterrains en un réservoir, d'où il la dirigera vers Liverdun par un aqueduc. J'ai lieu de croire qu'il pourra remplir ses engagements avec

cette commune et lui éviter la dépense énorme qu'elle était sur le point de faire, pour faire monter l'eau de la Moselle sur la place, au moyen de machines hydrauliques.

Un petit bouge, placé à peu de distance du lieu où le sieur Gautherot a creusé ses puits, a dû lui donner l'idée qu'il exécute; parce que les eaux pluviales se rassemblent dans ce bouge dont le fond est le fullers-earth, et que les ouvriers qui travaillent aux environs, vont y puiser pour étancher leur soif. Le système de blindage de ses puits est simple et hardi; il consiste en simples lattes verticales, placées de 50 centimètres en 50 centimètres, le long des parois du puits et retenues par des cerceaux formés de branches entrelacées dont l'élasticité, qui tend à les écarter, soutient à la fois ces lattes et le sol.

Enfin, j'ai été visiter à la poste de Velaine le puits que le même sieur Gautherot y construisait. J'ai vu, avec plaisir, que mes prévisions, relativement à l'existence du fullers-earth sur ce point, s'étaient réalisées; on l'a rencontré à 6 ou 7 mètres seulement au-dessous du sol. Mais j'ai vu, avec la plus grande surprise qu'il l'avait percée; en sorte que l'eau, qui s'était montrée en assez grande abondance au-dessus, quand on y était arrivé, avait totalement disparu. Le lendemain, j'eus occasion de voir le sieur Gautherot à Nancy et lui en parlai. Il me dit n'avoir pas commis une faute, comme je le croyais; qu'il savait bien ce qu'il faisait; qu'en perçant la couche

d'argile, il avait voulu se débarrasser de l'eau, qui l'aurait gêné pour la construction de la maçonnerie de son puits ; que, quand elle serait terminée, il reboucherait avec des argiles du lias ou du béton, le trou qu'il avait fait et que l'eau qui reviendrait ne s'échapperait plus.

En résumé, l'existence du fullers-earth, déjà constatée sur différents points, doit engager à le rechercher partout, entre la grande oolithe et l'oolithe inférieure proprement dite. Il formerait un horizon géologique, à la surface supérieure duquel on pourrait creuser des puits, ou faire jaillir des fontaines, quand elle affleure le sol.

# ALLOCUTION

## AU NOM DE L'ACADÉMIE DE NANCY

### ADRESSÉE PAR M. DE HALDAT,

AU CONVOI FUNÉRAIRE DE M. DE VILLENEUVE, MARQUIS DE TRANS (AVANT LE SERVICE).

MESSIEURS,

La longueur de la vie, à laquelle nous aspirons tous, n'a cependant que de bien tristes avantages; les misères de la vieillesse qu'elle traîne à sa suite ne nous donnent que le triste privilége d'assister aux funérailles de nos parents et de nos amis. J'ai déjà bien souvent éprouvé ce sentiment, depuis que j'ai été tant de fois chargé d'exprimer les regrets de l'Académie de Nancy sur les pertes qu'elle a faites. Mais je ne l'éprouvai jamais plus vivement que dans ce jour, où je rends ce triste devoir à Louis-François de Villeneuve, Marquis de Trans, ancien Gentilhomme de la Chambre du Roi Charles X, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Chevalier de la Légion-d'Honneur et de plusieurs ordres étrangers, etc.

Toutes les personnes qui ont connu M. de Trans, et

spécialement les Membres de l'Académie de Nancy, dont il a longtemps suivi ou dirigé les travaux, connaissent les ouvrages dont les titres littéraires qu'il réunissait furent la juste récompense. Il n'est personne parmi nous qui n'ait goûté les grâces de son style dans Lionnel, qui n'ait admiré la profondeur des recherches qui servirent de base à l'histoire du saint Roi Louis IX et à celle du bon Roi Réné, dont le récit met en même temps sous les yeux des lecteurs les faits et les titres qui les appuient. Ses investigations soigneuses sur l'histoire des Grands-Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ne sont pas moins connues.

Vous applaudirez sans doute, Messieurs, à ma réserve, en parlant d'ouvrages que le public a justement loués, en les plaçant au nombre des productions historiques les plus estimées de notre siècle : l'Académie des inscriptions a confirmé le jugement du public, en appelant l'auteur parmi ses membres, et en donnant ainsi une sanction à la juste appréciation de la convenance du style et de l'exactitude des faits. Et comment cette exactitude, base de la certitude historique, aurait-elle pu manquer à des ouvrages élaborés avec tant de soins ; pour lesquels tant de recherches avaient été faites, et à la rédaction desquelles présidaient constamment le jugement du savant et la bonne foi de l'homme de bien ? Sans négliger les ornements qui pouvaient convenir à son sujet, notre judicieux historien s'efforçait avant tout d'établir les faits sur les bases les plus solides et de les appuyer des do-

cuments les plus authentiques; il évitait avec soin les exagérations de ce style ambitieux et fardé avec lequel on donne le change au lecteur, en masquant la faiblesse des preuves par la sonorité des phrases. L'exactitude et la clarté forment donc le caractère distinctif des écrits historiques de M. de Trans. Ses amis ont dit de concert : « Comment les écrits de cet homme honorable auraient-ils pu avoir un caractère différent de celui qui distinguait l'auteur? » Eminemment naturel et simple dans ses manières; zélateur constant de la justice et de la vérité, aurait-il pu descendre au rôle de ces écrivains à deux faces, qui n'ont pas plus de respect pour le public qu'ils n'en ont pour eux-mêmes?

M. de Trans ne se distinguait pas seulement par une admirable candeur, si précieuse dans le rôle qu'il remplissait; il était d'une modestie telle, qu'éloignés, comme nous le sommes de la Provence, où sa famille a ocoupé une place éminente, il nous aurait laisser ignorer, ce que l'histoire nous apprend : que sa famille était une des plus anciennes et des plus illustres de cette province; qu'elle avait fourni à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem un grand nombre de chevaliers, dont Hélion de Villeneuve, 25e Grand-Maître de l'Ordre, alors établi à Rhodes, illustre par ses victoires sur Tamerlan et sur le roi de Maroc, avait mérité le nom glorieux d'heureux Gouverneur, surtout pour les améliorations qu'il introduisit dans le gouvernement. Loin de faire parade des titres éminents de plusieurs de ses ancêtres, notre hono-

rable et modeste confrère n'en parlait jamais qu'avec ses amis, ou quand il était amené sur ce sujet par quelque discussion de critique. Enfin l'histoire seule nous aurait fait connaître l'alliance de la maison de Provence avec celle de saint Louis, par l'intermédiaire de Bonne de Villeneuve.

La discrétion et la modestie de M. de Trans n'étaient pas moins grandes, relativement à ses ouvrages. Loin d'imiter ces écrivains fastueux qui disent à tout venant : mon livre, mes ouvrages ; il n'en parlait qu'avec une extrême réserve. Il les envoyait aux Sociétés savantes, dont il était Membre, et ne cherchait jamais à les lire, comme on voit tant de lecteurs infatigables de leurs écrits fatigants ; mais il les livrait sans forfanterie au jugement du public, comme les écrivains les moins connus.

La vie de notre savant confrère, qui s'écoulait habituellement dans le calme de l'étude, sans faste et sans intrigues, fut un moment embellie par un événement dont ses amis s'empressèrent de le féliciter. La mort de l'un de ses parents fit passer sur sa tête le titre du marquisat de Trans, qui était celui de l'une des branches de la famille des Villeneuve. Sa modestie ne put le rendre insensible à cet avantage qui réunissait dans sa personne les deux branches de sa maison, et lui attribuait la dénomination de celle qui avait présenté un bien grand nombre de Membres distingués, et parmi lesquels Hélion, le plus célèbre, ne fut pas le seul dont l'histoire

nous ait fait connaître les vertus et les hauts faits. Il jouissait dans le calme de ce titre, travaillant avec une ardeur infatigable à l'histoire de la branche illustre de la Maison de Lorraine, établie en Champagne, qui joua un rôle si important dans les fastes de la monarchie française durant les guerres de Religion, et dont les princes, brillants par l'esprit, la valeur et l'ambition, auraient peut-être fait passer dans leur Maison le sceptre de Saint-Louis, s'ils n'eussent rencontré dans le Béarnais, si bon, si brave, si généreux, un obstacle formé par la réunion du droit légitime, de l'intelligence et de la valeur. Ce travail très-étendu était fort avancé et devait bientôt augmenter les titres du fécond écrivain à notre admiration, quand une affection cérébrale l'a forcé d'abandonner son entreprise. Mais les manuscrits conservés par un fils qui portera dignement le nom de Trans, et qui a reçu en naissant celui d'Hélion, fourniront sans doute un jour une nouvelle matière à nos éloges.

Pourquoi faut-il, Messieurs, que ma pénible tâche ne soit pas ici terminée, et que je sois obligé de renouveler vos regrets, en vous rappelant la perte encore récente du digne et fidèle administrateur qui a laissé parmi nous et parmi les employés de l'administration tant d'honorables souvenirs : Alban de Villeneuve Bargemont, depuis quelques mois enlevé à son honorable famille, à l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) et à l'Académie de Nancy, qu'il a constamment honorée de son affection et à qui il est cher pour l'intérêt qu'il prenait à ses travaux.

Honorable gémeaux, nobles descendants des Villeneuve, si fidèles à leur prince, si attachés à leur foi, nous ne pouvons vous adresser que des regrets et des éloges ; mais Dieu, que vous avez dignement servi, récompensera vos vertus.

# PAROLES

## PRONONCÉES LE 9 JANVIER 1851

SUR LA TOMBE

# DE M. LE DOCTEUR LEURET,

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY,

PAR M. EDMOND SIMONIN,

Président de la Société.

MESSIEURS,

En accompagnant le docteur LEURET jusqu'à sa dernière demeure, vous avez entendu, tout à l'heure, sortir de toutes les bouches l'expression des regrets causés par cette mort si rapide, si douloureusement prévue, et qui, à la fois, laisse un si grand vide dans la science, dans notre cité, dans sa famille et parmi ses nombreux amis. Un hommage si unanimement rendu pourrait suffire à honorer sa mémoire, toutefois, permettez que j'exprime au nom de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy et au nom de la Société de médecine des regrets qui, pour être officiels, n'en sont pas moins profonds, et

permettez-moi aussi d'y joindre ceux de tous ses confrères, et ceux de l'école de médecine de Nancy, dont le docteur LEURET fut l'un des plus brillants élèves.

Passons ici rapidement sur les titres scientifiques de notre savant confrère. Elève, ami, puis heureux émule d'Esquirol, il a contribué puissamment à donner au traitement moral de l'aliénation mentale, l'heureuse impulsion dont nous sommes les témoins.

Vous connaissez tous les œuvres consciencieuses qui furent la base solide de sa réputation, et qui ont tant contribué à abréger sa vie. Cette partie de l'armée qui nous entoure vous indique l'un des honneurs auquel il était parvenu, et les compagnies savantes, en formulant leurs regrets, au nom de la science, rediront les titres divers dont il était honoré, et que je n'indique pas, parce que dans cette enceinte cette énumération n'apporterait aucune consolation à ceux qui l'aimaient, et parce qu'aujourd'hui c'est surtout un homme vertueux, un bon parent, et un excellent ami que nous perdons.

Quelques traits suffiront pour donner l'idée des qualités que possédait le docteur LEURET. Né dans une modeste condition, les exigences du service militaire vinrent l'enlever aux études médicales, lorsque déjà il sentait combien il pouvait grandir par elle, et après avoir acquitté sa dette envers le pays, il reprit avec une courageuse patience les travaux que dès lors il n'abandonna plus. N'imitant pas les hommes qui, successivement, repoussent les appuis qui ont servi à leur élévation, le

docteur LEURET ayant conquis par son mérite seul, et au prix d'efforts incessants, une position distinguée, ne se sépara jamais de ceux qui, moins heureux que lui, en apparence du moins, étaient restés dans la position sociale qui avait été son point de départ. Parent dévoué, LEURET rechercha avant tout les douces et pures joies de la famille; ami, il resta toujours fidèle aux qualités qu'il avait rencontrées dans ses relations nombreuses; praticien affectueux envers tous ses confrères, il crut d'autant plus à l'importance de leurs travaux, qu'il avait lui-même le droit, plus que tout autre, d'en être le juge.— Telles sont les qualités éminentes du cœur que nous reconnaissons en lui, et qui révélaient la haute portée de son intelligence et la constante énergie de sa volonté.— Aussi, en présence de cette tombe qui va se refermer sur lui, nous pouvons tous dire que si nous étions heureux d'être son confrère, soit à l'Académie, soit à la Société de médecine, nous sommes plus fiers encore d'avoir compté parmi ses amis.

# OUVRAGES IMPRIMÉS

## OFFERTS A LA SOCIÉTÉ EN 1850,

ET

## INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

---

### OUVRAGES DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

### *Membres titulaires.*

Le genre *Rubus* considéré au point de vue de l'espèce, par M. le Docteur GODRON. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850. In-8° de 31 pages.

De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy, par M. le Docteur EDM. SIMONIN. Tome II, 1re livraison. Paris, Baillière (imprimerie de veuve Raybois et comp., à Nancy), 1849. In-8° de 133 pages, et 4 pages de table.

Charpente de la cathédrale de Messine, dessinée par M. MOREY, architecte. Paris, Firmin Didot, 1841. 1 vol form. atlantique. — Commissaires : MM. AUG.

Digot, Guerrier de Dumast et P. Laurent (Rapporteur).

Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc, par M. le Docteur de Haldat. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850. 1 vol. in-8°.

Inventaire des objets contenus dans le Trésor de l'Eglise de Saint-Nicolas-de-Port, publié avec des notes, par M. Aug. Digot. Caen, Hardel In-8° de 16 pages.

Essai historique sur le Magnétisme et l'universalité de son influence dans la nature, par M. le Docteur de Haldat (3e édition). Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850. In-8° de 31 pages.

Résumé des Observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1849, et de la Constitution médicale de ladite année, par M. le Docteur Simonin père. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850. In-8° de 50 pages.

Solutions des principales questions relatives aux Sourds-Muets considérés en eux-mêmes et dans la société, par M Piroux. Paris, Hachette (imprimerie de Grimblot et veuve Raybois, à Nancy), 1850. In-4° de 25 pages et un tableau.

Note sur une nouvelle espèce d'Hyssope récemment découverte dans les Pyrénées-Orientales, par M. le Docteur Godron. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850. In-8° de 2 pages.

Rapport sur le service de la Vaccine dans le département de la Meurthe, en 1849, par M. le Docteur Edmond

Simonin. Septième rapport. Nancy, Lepage, 1850. In-4° de 32 pages.

Institut des Sourds-Muets de Nancy, 23e année. Distribution des Prix du 26 août 1850. Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp., 1850. In-8° de 23 pages.

De l'influence de l'Expérience sur les progrès des sciences et des arts; Discours lu au Congrès scientifique de France (17e session, à Nancy), par M. le Docteur de Haldat. Nancy, Vagner, 1850. In-8° de 16 pages.

Congrès scientifique de France, 17e session. Mémoire lu par M. Piroux, et Exercices de ses Elèves. Paris, Hachette (imprimerie de Grimblot et veuve Raybois, à Nancy). 1850. In-8° de 42 pages.

Introduction à l'étude de l'Harmonie, par Ch. F. Guibal. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850. In-4° de 23 pages, plus 3 planches.

Ruth, poëme en trois chants, par Ch. F. Guibal (seconde édition). Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1850. 1 vol. in-18.

Allocution au nom de l'Académie de Nancy, adressée par M. de Haldat au Convoi funéraire de M. de Villeneuve, Marquis de Trans, avant le service. Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp. (1850). In-4° de 3 pages.

Flore de France, par MM. Grenier et Godron. Besançon, Sainte-Agathe, 1850. Tome II, 1re partie. 1 vol. in-8°.

## *Associés.*

*Anali di Fisica ; Elencho delle principali opere scientifiche del' abbate* Fr. Zantedeschi.

Notice sur la minière de Florange, département de la Moselle ; Eloge de M. le Général Drouot, par M. Levallois.

Société de saint Vincent de Paul ; Société charitable de saint François Régis ; le Postillon Lorrain, 18e année, 1851, par M. Vagner.

Extrait d'une lettre à l'Académie grand-ducale de Luxembourg (sur une Monnaie du moyen-âge), par M. Robert.

Pièce de Poésie, par Mme Fanny Dénoix.

Courte instruction sur l'emploi du Sel en agriculture ; Rapport sur deux écrits de MM. Moreau de Jonnès et Loiseleur Deslongchamps relatifs à la richesse agricole de la France ; Sur le pain mixte de blé et de maïs ; Sur le sel envisagé comme engrais salin ; Analyse de produits d'art d'une haute antiquité ; Notice sur diverses questions de chimie industrielle, médicale et agricole ; Notions scientifiques présentées à l'Académie de Rouen ; Des boissons salubres économiques ; Quelques détails sur la vie et les ouvrages de François Philippar, par M. Girardin, de Rouen.

Observations d'Achromatopsie, par M. d'Hombres-Firmas.

Carte, croquis et coupe géologique des Vosges, par M. Hogard.

Esquisse géologique de l'arrondissement de Toul, annotations et corrections, par M. Husson, de Toul.

Nature, contagion et génie épidémique de la fièvre typhoïde, par M. Putegnat.

La gloire militaire de la Franche-Comté, poëme, par M. Gindre de Mancy.

Histoire du bienheureux Pierre Fourrier, curé de Mattincourt, par M. l'abbé Chapia. — Commissaires : MM. Aug. Digot (Rapporteur), Lepage et Soyer-Willemet.

Eloge historique de Benjamin Delessert, par M. Flourens. — Commissaires : MM. Braconnot, Godron et de Haldat (Rapporteur).

Des vices de la Législation pénale belge; Des améliorations que réclame la Législation pharmaceutique belge, par M. Le Bidard de Thumaide. — Commissaires : MM. Beaupré (Rapporteur), Justin Lamoureux et Simonin père.

Cours de Zoologie forestière, par M. Mathieu.

Chansons diverses, par M. Albert-Montémont.

Table des matières de l'Histoire de Lorraine de D. Calmet, par M. Noel.

Une visite à la côte d'Essey; Tableau des fossiles du trias, par M. Lebrun.

Notice historique sur les Hôpitaux de Verdun, par M. Clouet.

L'Orgue, par M. Joseph Régnier. — Commissaires : MM. Guibal (Rapporteur), Edmond Simonin et Soyer-Willemet.

Biographie du Général Drouot; Histoire du Maréchal Oudinot, par M. Jules Nollet-Fabert. — Commissaires : MM. Baillard (Rapporteur), Blondlot et Jaquiné.

Histoire de Jeanne d'Arc; Histoire de Charles V; Histoire de la Vie de Jésus-Christ, par M. l'abbé Barthélemy. — Commissaires : MM. Aug. Digot, Guerrier de Dumast et de Haldat (Rapporteur).

*Novo Catalogo das obras do publicista portuguez* Silvestre Pinheiro-Ferreira.

Recherches historiques sur l'abbaye de Breuil-Benoit, au diocèse d'Evreux, par M. Berger de Xivrey.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Bulletins de l'Athénée de Beauvaisis.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Société archéologique de Béziers.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires et Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Mémoires de la Société d'Agriculture et Commerce de Caen.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

Séance publique et Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Emulation du Jura.

Travaux de la Société d'Emulation de Liége.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales des Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie de Lyon.

Mémoires de la Société linnéenne de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin semestriel de la Société de Médecine de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer).

Mémoires de l'Académie de Munich.

Annales de l'Observatoire de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Bulletin de la Société archéologique de Lorraine (à Nancy).

Société de Saint Vincent de Paul de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences de l'Institut de France.

Mémoires et Annuaire de la Société des Antiquaires de France.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques de France.

Journal des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de Statistique universelle.

Procès-verbaux des séances de l'Athénée des Arts de Paris.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Revue des Beaux-Arts, publiée par la Société libre des Beaux-Arts.

Résumé des travaux de la Société Entomologique de France.

Bulletin de la Société Géologique de France.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Séances et travaux de l'Académie de Rheims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles Lettres de Rochefort.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg.

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séances publiques et Comptes rendus de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.

Bulletin des Séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société Philomatique de Verdun.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

### ENVOIS DIVERS.

Manuel de l'éleveur de chevaux en Lorraine, par M. G. de Villemotte.

Eloge historique de M. Lesson, par M. Lefebvre.

Budget départemental des dépenses et recettes de la Meurthe pour l'exercice de 1850.

*Die Fortschritte der Physik im Jahre 1847, redigirt von Professor Dr G. Karsten.*

Rapport de M. le Dr Turck fait au Comice agricole de Remiremont sur la fécondation artificielle des poissons par MM. Gehin et Remy, pêcheurs de la Bresse.

Rapport sur un projet de voyage de M. Payer à Madère, aux Antilles et au Brésil ; Sur la suppression du Jardin botanique de la marine à Toulon, par M. Gaudichaud.

Rapport général sur les questions relatives à la domestication et à la naturalisation des animaux utiles, par M. Isidore Geoffroy de Saint-Hilaire.

Note sur une larve d'œstride qui vit sous la peau du cheval ; Notice sur la naturalisation et la domestication en France du lama et de l'alpaca ; Note sur l'unité de composition du lait des mammifères et du contenu de l'œuf ; Mémoire sur l'existence supposée d'une circulation péri-trachéenne chez les insectes, par M. Joly, de Toulouse.

La fin du vieux monde et le commencement du monde nouveau, par M. Saint-Dizier. — Commissaires : MM. Digot, Joguet et Schütz.

Grand tunnel des Alpes proposé par M. le chevalier Maus, par M. Jobard, de Bruxelles.

Manuel d'agriculture ; Des signes anciens et nouveaux pour distinguer les bonnes vaches laitières, par M. Bonnet, de Besançon.

Du Choléra asiatique dans la ville de Marseille en 1849, par M. le Dr Méli.

*Elogio del dott. Marcantonio Fabroni di Arezzo, da Gregorio Palmi.*

Du reproche de vandalisme adressé de nos jours à Stanislas, par M. L. Lallement.

*Ueber den Antheil der Pharmacie an der Entwickelung der Chemie, von Dr L. A. Buchner jun.*

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des Antiquités de France, par M. Lenormant.

*Relazione del xvij Congresso scientifico francese tenutosi in Nancy nel settembre* 1850, par M. le Dr Bertini, de Turin.

Recherches sur la minéralogie des gites métallifères de Framont, par M. le Dr Carrière.

Manuel de Pédagogie; Nouveau Manuel de l'institutrice; Annales de l'Académie de l'Enseignement; Réponse à tous mes critiques, par M. B. Lunel.

# TABLEAU

## DES MEMBRES *composant la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, suivant l'ordre de réception.*

(AOUT 1851.)

### BUREAU POUR L'ANNÉE 1851.

*Président :* M. EDMOND SIMONIN.
*Vice-Président :* M. CARESME.
*Secrétaire perpétuel :* M. DE HALDAT.
*Secrétaire annuel :* M. DIGOT.
*Bibliothécaire-Archiviste :* M. SOYER-WILLEMET.

### MEMBRES TITULAIRES.

1802. 25 Juil. (1) M. DE HALDAT, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. LAMOUREUX aîné, Docteur en Médecine, ancien Professeur à la Faculté des lettres.

1805. 8 Juin. M. JUSTIN LAMOUREUX, Juge au Tribunal de première instance.

1807. 12 Févr. M. BRACONNOT, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Directeur du Jardin des Plantes.

M. DE CAUMONT, Recteur honoraire.

(1) Epoque de la restauration de la Société, fondée par STANISLAS le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793.

1811. 14 Févr. M. JAQUINÉ, Inspecteur divisionnaire honoraire des Ponts et Chaussées.

1822. 7 Févr. M. SOYER-WILLEMET, Bibliothécaire en chef de la ville.

1824. 3 Mai. M. BAILLARD, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

10 Mai. M. PAUL LAURENT, Inspecteur des eaux et forêts, Professeur de Constructions à l'École forestière.

1828. 3 Janv. M. GÉRARD-GRANDVILLE, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. AUGUSTE MONNIER, Propriétaire-Cultivateur.

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets.

1833. 4 Juil. M. GUIBAL, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Professeur de Mathématiques à l'École forestière.

1838. 18 Janv. M. ROHRBACHER, ancien Professeur d'Histoire au Séminaire diocésain.

7 Juin. M. SIMONIN père, Directeur honoraire de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

1840. 18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée.

1842. 25 Août. M. BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour d'appel (Associé depuis le 28 Novembre 1839).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Membre du Comité d'Epigraphie latine de Paris.

1843. 19 Janv. M. EDMOND SIMONIN, Directeur de l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1843. 2 Mars. M. Bonfils père, Docteur en Médecine.

1844. 4 Janv. M. Blondlot, Professeur à l'École de Médecine.

1846. 19 Nov. M. Digot, Avocat, Docteur en Droit (Associé depuis le 11 Novembre 1841).

1847. 5 Août. M. Caresme, Recteur de l'Académie départementale de la Meurthe.

18 Nov. M. Henri Lepage, Archiviste du département de la Meurthe (Associé depuis le 19 mars 1840).

1849. 1er Fév. M. de Warren, ancien Officier au service du gouvernement britannique (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1850. 21 Nov. M. Morey, Architecte de la ville (Associé depuis le 2 Mai 1850).

19 Déc. M. Marchal, Curé de la paroisse Saint-Pierre.

1851. 6 Févr. M. Meaume, Prof. de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

### 1°

1802. 22 Sept. M. Holandre, Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

1807. 10 Déc. M. Denis père, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les Membres qui résident dans la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, les Membres qui ne résident pas dans ladite circonscription.

1811. 7 Mars. M. Mougeot père, Membre du Conseil général des Vosges, à Bruyères.

4 Juil. M. Bertier, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

1817. 6 Mars. M. Bottin, ancien Secrétaire général de Préfecture, à Vaudémont (Meurthe).

1822. 29 Août. M. de Roguier fils, Conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

1825. 14 Juil. M. Gabriel Rolin, ancien Inspecteur général des Forêts du Prince de Condé, à Nancy.

1er Déc. M. Veyland, Maître adjoint à l'École Normale primaire de la Moselle, à Metz.

1826. 1er Juin. M. Denis fils, Docteur en Médecine, à Toul.

3 Août. M. du Coëtlosquet, ancien Sous-Préfet, Représentant du Peuple.

1827. 2 Août. M. Collard, ancien Membre du Conseil général des Vosges, à Mirecourt.

1829. 2 Avril. M. Constant Saucerotte, Docteur en Médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

1834. 6 Févr. M. Richard des Vosges, Bibliothécaire de la Ville, à Remiremont.

6 Mars. M. Adolphe de Montureux, ancien Officier d'État-Major, à Arracourt (Meurthe).

1835. 26 Mars. M. Docteur, homme de lettres, à Raon-l'Etape (Vosges).

1836. 7 Avril. M. Haxo, Docteur en Médecine, à Épinal.

10 Nov. M. Delalle, Vicaire-Général du Diocèse de Nancy et de Toul.

1837. 13 Avril. M. Désiré Carrière, Littérateur, à Mirecourt (Titulaire jusqu'au 25 novembre 1843).

1837. 20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

18 Mai. M. Cholet, Maître de forges, à Tunimont (Vosges) (Titulaire jusqu'au 26 mai 1840).

1838. 7 Juin. M. Louis Maggiolo, Principal du Collége de Pont-à-Mousson.

8 Nov. M. Putegnat, Docteur en Médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Lieutenant d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. de Bazelaire, Littérateur, à Saulcy, près de Saint-Dié.

M. Chatelain, Architecte, à Nancy.

7 Mars. M. Noel, Notaire honoraire et Avocat, à Nancy.

Mme Élise Voïart, à Nancy.

25 Avril. M. Perrot, Principal du collége de Phalsbourg.

14 Nov. Mme de Vannoz (Philippine de Sivry), à Nancy.

M. Clesse, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. Vagner, Imprimeur, à Nancy.

19 Juil. M. Mougeot fils, Docteur en Médecine, à Bruyères (Vosges).

26 Nov. M. Jandel, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. Grillot, Architecte, à Nancy.

1841. 16 Déc. M. Justin Bonnaire, Avocat à Nancy.

M. Gaulard, Professeur au Collége et à l'École normale de Mirecourt.

1842. 12 Mai. M. Bergery, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Metz.

1843. 2 Fév. M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1844. 2 Mai. M. Alfred Malherbe, Juge d'instruction, à Metz.

20 Juin. M. Dumont, Substitut, à Saint-Mihiel.

14 Nov. M. Lubanski, Docteur en médecine, à Paris.

1845. 7 Mars. M. Robert, Numismatiste, à Metz.

M. Idoux, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé Clouet, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. Gillet, Juge d'instruction, à Nancy.

M. Mathieu, Professeur d'histoire naturelle à l'École forestière.

M. Salmon, ancien Magistrat, Représentant du peuple.

1847. 17 Juin. M. Ernest Puton, Naturaliste, à Remiremont.

M. Lebrun, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. Husson, Géologue, à Toul.

1850. 2 Mai. M. Denys, Avocat, à Nancy.

5 Déc. M. Chapia, curé à Vittel (Vosges).

M. Joseph Régnier, Avocat, à Nancy.

M. Jules Nollet-Fabert, Homme de lettres, à Nancy.

2°

1802. 22 Sept. M. DE SYLVESTRE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

M. VALLOT, Suppléant à la Faculté des Sciences, et Professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, à Dijon.

1803. 16 Avril. M. ISABEY, Peintre, à Paris.

M. JADELOT, Docteur en Médecine, à Paris.

M. LACRETELLE Membre de l'Institut (Académie Française), à Paris.

1806. 8 Fév. M. GUENEAU D'AUMONT, Professeur honoraire de Faculté, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).

8 Mars. M. BIOT, Membre de l'Institut (Académies des Sciences et des Inscriptions), à Paris.

M. DE LABOUÏSSE-ROCHEFORT, Littérateur, à Castelnaudary.

30 Avril. M. BRISSEAU DE MIRBEL, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1811. 12 Déc. M. GERGONNE, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Montpellier.

1813. 1er Juil. M. GIRARD, Docteur en Médecine, à Lyon.

1814. 5 Mai. M. VILLAUME, ex-Chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Instruction de Metz, à Paris.

1816. 29 Août. M. GÉRARDIN, Docteur en Médecine, à Paris.

14 Nov. M. DEPPING, Littérateur, à Paris.

5 Déc. M. MOREAU DE JONNÈS, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1817. 6 Mars. M. SÉGUIER, ancien Préfet, Membre de l'Institut

(Académie des Inscriptions), à Saint-Brisson (Loiret) (Titulaire jusqu'au 30 Avril 1820).

1817. 15 Avril. M. Guépratte, Directeur de l'Observatoire de la Marine et Professeur d'Hydrographie, à Brest.

1819. 1er Juil. M. Bouchardat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur honoraire, à Clermont.

9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

1821. 1er Févr. M. de Thieriet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre 1830).

15 Mars. M. Fée, Professeur de Botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg.

7 Juin. M. Albert-Montémont, Littérateur, à Paris.

M. Dufeugray, ancien Préfet, à Caen.

1822. 29 Août. M. Gaultier de Claubry, Membre de l'Académie nationale de médecine, à Paris.

M. Villermé, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

5 Déc. M. Devère, Chef d'escadron en disponibilité, à Paris.

M. Lévy jeune, Chef d'Institution, à Paris.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en Médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. Rapou, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. Deshayes, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

2 Déc. M. de Foresta, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 février 1828).

1825. 14 Juil. M. Alexis Donnet, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1826. 2 Févr. M. LASSAIGNE, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

1826. 23 Févr. M. D'HOMBRES-FIRMAS, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Alais.

3 Août. M. NICOT, Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. SAPHARY, Professeur de Philosophie au Lycée Bonaparte, à Paris.

1828. 7 Févr. M. CHARLES-MALO, Littérateur, à Belleville, près de Paris.

6 Mars. M. DES-ALLEURS, Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Rouen.

3 Avril. M. CÉSAR MOREAU, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. LE ROY D'ÉTIOLLES, Docteur en Médecine, à Paris.

19 Juin. M. LOUIS D'ALLONVILLE, ancien Préfet, à Maroles près de Grosbois (Seine-et-Oise) (Titulaire jusqu'au 5 Août 1830).

1829. 8 Janv. M. HENRION, Avocat à la Cour d'appel de Paris.

4 Juin. M. DE GARAUDÉ, Professeur au Conservatoire de Musique, à Paris.

1830. 7 Janv. M. LÉONARD CHODZKO, Historien, à Paris.

13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Févr. M. BERGER DE XIVREY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de chimie, à Rouen.

1833. 3 Avril. M. Perron, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Besançon (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 22 Mai. M. Henri Boulay de la Meurthe, Vice-Président de la République, à Paris.

4 Déc. M. Stiévenart, Professeur de Littérature grecque et Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

6 Août. M. Bouillet, Géologue, à Clermont-Ferrand.

3 Déc. M. Lair, Conseiller de Préfecture, à Caen.

1836. 24 Nov. M. Person, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Besançon.

1837. 5 Janv. M. Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

13 Avril. M. Franck, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), Agrégé à la Faculté des lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

18 Mai. M. Martin-Saint-Ange, Docteur en Médecine, à Paris.

23 Nov. M. Boullée, ancien Magistrat, à Lyon.

1838. 5 Avril. M. Violette, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Esquerdes (Pas-de-Calais).

1839. 2 Mai. M. Bénard, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 Novembre 1839 jusqu'en Novembre 1840).

18 Juil. M. Rollet, médecin en chef de l'hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 Novembre 1842).

1839 1er Août. Mme Fanny Dénoix, à Beauvais.

29 Août. M. Riant, Principal du Collége de Rouffach (Haut-Rhin).

1840. 16 Janv. M. Theil, Professeur au Lycée Henri IV, à Paris.

6 Fév. Mme Amable Tastu, à Paris.

5 Mars. M. Godron, Recteur de l'Académie départementale de l'Hérault, à Montpellier (Titulaire jusqu'au 1er Septembre 1850).

7 Mai. M. Ginoux de Mancy, Littérateur, à Paris.

16 Juil. M. Avenel, Docteur en Médecine, à Rouen.

20 Août. M. de Caumont, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Caen.

3 Déc. M. Jacques Bresson, Négociant et Publiciste, à Paris.

M. Perrey, Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

1841. 7 Janv. M. Jardot, Chef-d'escadron au corps d'État-major, à Paris.

26 Août. M. l'abbé Moigno, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. Miller, Bibliothécaire de l'Assemblée nationale, à Paris.

16 Déc. M. Raymond Thomassy, ancien élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 3 Févr. M. Carron du Villards, Docteur en Médecine et en Chirurgie, à Paris.

3 Mars. M. Seringe, Directeur du jardin botanique de Lyon.

17 Mars. M. Grenier, Professeur de botanique et de zoologie à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine, à Besançon.

7 Avril. M. de Roys, Géologue, à Paris.

1843. 5 Janv. M. ARCHAMBAULT, Médecin à Charenton ( Titulaire jusqu'en juillet 1848).

19 Janv. M. RENAULDIN, Docteur en Médecine, à Paris.

2 Mars. M. MAGIN-MARRENS, Recteur honoraire, Inspecteur supérieur de l'instruction primaire, à Paris (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Déc. M. HUBERT-VALLEROUX, Docteur en Médecine, à Paris.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, Secrétaire du Conseil des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848).

4 Juillet. M. GUILLAUME, Docteur en Médecine, à Moissey (Jura).

1845. 14 Déc. M. l'abbé CRUICE, Docteur-ès-lettres, Directeur de l'école normale ecclésiastique des Carmes, à Paris.

M. HERMITE, Mathématicien, à Paris.

1847. 7 Janv. M. BENOÎT, Agrégé à la Faculté des lettres de Paris.

17 Juin. M. LÉONCE DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay.

23 Déc. M. DELEZENNE, ancien Professeur de physique, à Lille.

M. SERRET, Mathématicien, à Paris.

M. AYMAR-BRESSION, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. JULES GUÉRIN, Membre de l'Académie nationale de Médecine, à Paris.

1850. 2 Mai. M. FÉLIX JACQUOT, Docteur en Médecine, attaché à l'armée d'Italie, à Civita-Vecchia.

5 Déc. M. FLOURENS, Membre de l'Académie Française, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences, à Paris.

1850. 5 Déc. M. l'abbé BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1803. 16 Avril. M. HERMANN, Associé étranger de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Leipsick.

1817. 11 Déc. M. ROMAN, Lieutenant-Colonel du génie, à Valladolid.

1820. 13 Janv. M. HUMBERT, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur d'arabe, à Genève.

9 Nov. M. RANZANI, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en Médecine, à Charlottsville (Virginie).

1825. 1er Déc. M. PESCHIER, Docteur en Médecine, à Genève.

1826. 5 Janv. M. SAVARESI, Docteur en Médecine, à Naples.

1828. 5 Janv. M. le vicomte DE KERCKHOVE, dit DE KIRCKHOFF, Docteur en Médecine, à Anvers.

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en Médecine, à Philadelphie.

19 Juin. M. le baron DE STASSART, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Dec. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en Médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUÉTELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

M. SILVIO PELLICO, à Turin.

9 Juin. M. FISCHER, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

1838. 15 Mars. M. ALPHONSE DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Août. M. PHILIPPE VANDERMAELEN, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1840. 5 Mars. M. le vicomte DE SANTAREM, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en Médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janvier. M. VAN-HASSELT, Littérateur, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Professeur de Physique à l'Académie de Genève.

22 Août. M. PIERRE SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 23 Déc. M. l'abbé ZANTEDESCHI, Professeur de physique à l'Université de Padoue.

M. HUSSON, Conservateur des collections et professeur à l'Ecole de Médecine de Casr-el-aïn, près du Caire.

1850. 5 Déc. M. Le Bidart de Thumaide, Substitut du Procureur du roi, à Liège.

1851. 15 Mai. M. Bertini, Président de la Société médicale de Turin.

M. Karsten, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

# TABLE DES MATIÈRES.

*Présidence de* M. BAILLARD.

*Séance publique séculaire, du 6 septembre 1850, en présence du Congrès scientifique de France.*

Coup-d'œil sur l'histoire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy pendant un siècle (1750-1850), par M. le docteur EDMOND SIMONIN. v

Fragments historiques sur la suppression et le rétablissement de la Société fondée par Stanislas, par M. DE HALDAT, xlvij

Considérations générales sur l'histoire de Lorraine, par M. HENRI LEPAGE, lxv

Cent ans de l'Académie de Stanislas, par M. GUERRIER DE DUMAST, lxxxvj

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1850, par M. AUG. DIGOT, cxxxj

Discours prononcé par M. DE HALDAT à l'inauguration de la statue de MATHIEU DE DOMBASLE (le 9 septembre 1850), clxix

*Mémoires dont la Société a voté l'impression.*

Monographie des *Silene* de l'Algérie, par MM. SOYER-WILLEMET et GODRON, 139

Note sur une nouvelle espèce d'Hyssope, par M. GODRON, 106

Aperçu de la Constitution géologique du département de la Meurthe, par M. LEVALLOIS, 295

Notice sur la minière de fer de Florange (Moselle), par LE MÊME, 108

Course géologique et hydroscopique, par M. Guibal, 342
Observations sur l'enseignement de la physique en France, par M. de Haldat, 286
Mémoire sur quelques illusions d'optique, particulièrement sur la modification des images oculaires, par le même, 209
Recherches nouvelles sur l'adaptation ou accommodation de l'œil aux distances, par le même, 221
Résumé des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1850 et Constitution médicale de la même année, par M. Simonin père, 259
Note sur une disposition du télégraphe électrique qui en augmente la sensibilité, par M. Edmond Denys, 186
Note sur une ancienne représentation du symbole des quatre Evangélistes, par M. Aug. Digot, 334
Recherches sur Andesina ou Indesina, par le même, 232
Note sur l'époque de la fondation de l'église de Saint-Nicolas, par le même, 339
Le château d'Amance, par M. Henri Lepage, 126
Recherches sur l'industrie en Lorraine et principalement dans le département de la Meurthe. Chapitre II : Des Papeteries; Chapitre III : De la fabrication des cartes à jouer, par le même, 1 et 31
Allocution adressée par M. de Haldat, au Convoi funéraire de M. de Villeneuve-Trans (le 23 septembre 1850), 349
Paroles prononcées le 9 janvier 1851 sur la tombe de M. le docteur Leuret, par M. Edmond Simonin, 355

Ouvrages imprimés offerts à la Société en 1850, et indication des Rapports auxquels ils ont donné lieu, 358
Tableau des Membres composant la Société (Juin 1851), 371
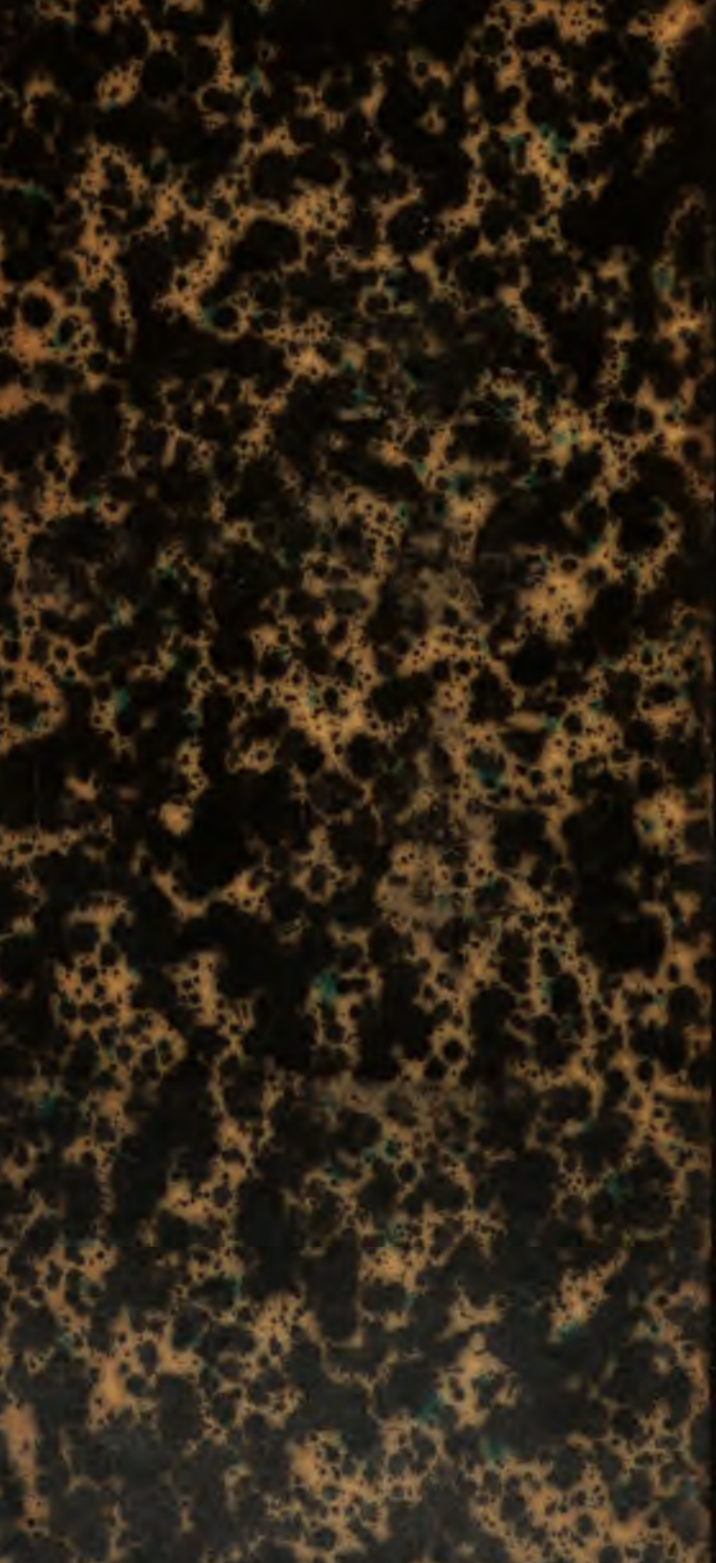
FIN DE LA TABLE.